هكذا من الاصل

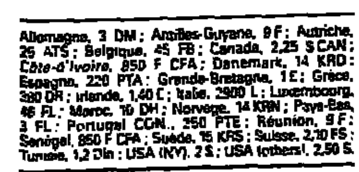


Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16112 – 7 F – JEUDI 14 NOVEMBRE 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1114 - 7,00 F



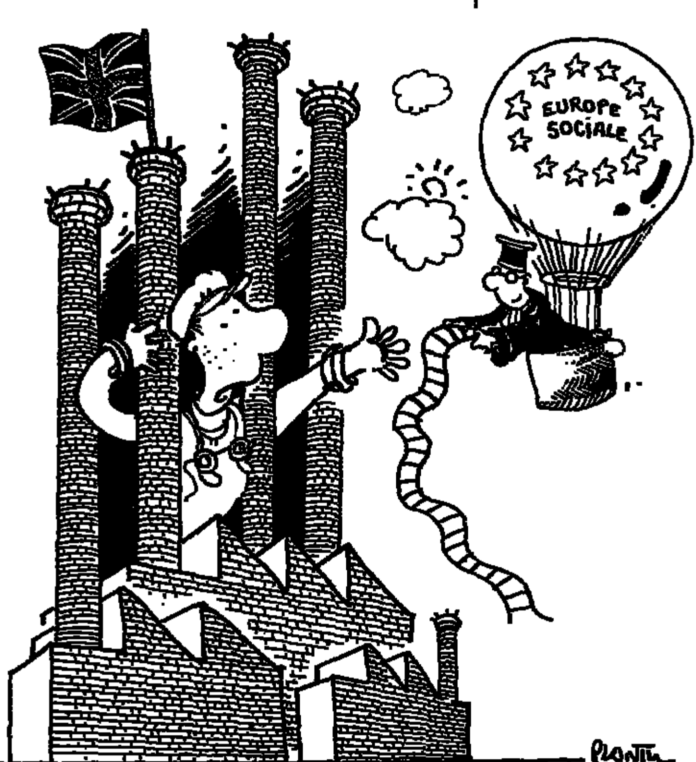
La Grande-Bretagne refuse de se soumettre aux avancées de l'Europe sociale

La justice européenne a condamné Londres à respecter la semaine de 48 heures

LA COUR EUROPÉENNE de justice a condamné la Grande-Bretagne, mardi 12 novembre, à appliquer une directive de 1993 limitant la durée de travail hebdomadaire à quarante-huit heures et à transposer ce texte dans sa législation avant le 21 novembre. Cet arrêt relance le conflit qui oppose le Royaume-Uni et ses partenaires de l'Union sur l'Europe sociale.

Parlant aux Communes, mardi 12 novembre à Londres, le premier ministre britannique, John Major, a vivement critiqué la décision de la Cour. *« Je n'accepterai pas »*, a déclaré M. Major, qui menace de *bloquer la conclusion de la conférence intergouvernementale* (CIG) *sur la réforme de l'Union si la législation européenne n'était pas modifiée*. Lors de la signature du Traité de Maastricht, les Britanniques s'étaient vigoureusement opposés à l'adoption d'un chapitre social, obligeant leurs partenaires à conclure, en annexe, un « protocole social » séparé.

Les vives critiques de Londres s'inscrivent dans le contexte d'une campagne électorale au cours de laquelle le chef du gouvernement britannique est soumis à la pression des anti-Européens de son parti. A Bruxelles, la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est félicitée de la décision de la Cour.



L'Europe pourrait également être saisie d'un dossier social typiquement français : le souhait des présidents de Renault et de PSA de bénéficier de mesures spécifiques leur permettant de faire *partir en préretraite leurs ouvriers* âgés de plus de 50 ans. Actuellement, *les plans sociaux interdisent* tout départ entre 50 et 57 ans. *« Dans quatre ans, 50 % de nos ouvriers auront plus de cinquante ans »*, expliquent-ils dans une lettre adressée à Alain Juppé que cite *Le Canard enchaîné*. Selon cet hebdomadaire, 40 000 salariés pourraient être concernés. Les deux constructeurs pourraient, en contrepartie, embaucher 14 000 jeunes. Mais les pouvoirs publics hésitent à ouvrir cette boîte de Pandore.

Lire pages 2 et 20

Un référendum sur l'interdiction de la mendicité est autorisé à Nice

LE PRÉFET des Alpes-Maritimes, Philippe Marland, a décidé, mardi 12 novembre, d'autoriser l'organisation d'un référendum local sur l'interdiction de la mendicité dans le centre-ville de Nice. Exerçant son contrôle de légalité, la préfecture estime que l'initiative du maire (RPR) *Jacques Peyrat n'a pas lieu* d'être déférée devant le tribunal administratif. *Les Niçois* devront se prononcer sur la reconduction d'un *arrêté municipal de juin interdisant « certaines formes de quête d'argent ou de consommation d'alcool »*.

Cette consultation, prévue pour le 24 novembre, provoque une tourmente politique dans la ville. Les partis de gauche et les associations hésitent entre le boycottage et le vote *« non »*. La droite locale ne souhaite pas gêner l'action du maire, récemment passé du Front national au RPR.

Lire page 12

Le Japon en panne de cartes à puce téléphoniques

TOKYO
de notre correspondant

Désormais, on ne peut plus appeler l'étranger de la plupart des cabines téléphoniques du Japon. Des affichettes expliquent qu'en raison de la multiplication des cartes téléphoniques falsifiées ce service a été interrompu. Il y a là une illustration tragi-comique de la puissance arrogante du géant des télécommunications nippones, NTT (552 milliards de yens de profits, 230 000 employés), qui a commis une erreur stratégique de taille il y a quelques années en mettant en service des cartes téléphoniques magnétiques.

« Le Japon est un pays honnête, et nous n'avons pas besoin des cartes à puce », disait-*on avec hauteur à NTT, qui dédaigna d'acheter une licence française.* Naïveté que NTT *paie cher : attirés dans l'archipel par la valorisation du yen, les immigrés iraniens ont rapidement compris que les cartes magnétiques représentaient une manne potentielle. Ils ont commencé à les falsifier pour eux-mêmes et ont fini par en faire commerce : pour le prix d'une carte authentique (environ* 50 francs), on peut en avoir une douzaine falsifiées. NTT a cherché à enrayer la fraude en introduisant, à titre expérimental, dans la préfecture de Nagano, site des Jeux olympiques d'hiver en 1998, des téléphones publics qui, après dix appels avec de fausses cartes, s'arrêtent d'eux-mêmes. En quelques jours, plus une cabine publique ne fonctionnait. Les Japonais ont suivi le mauvais exemple des « diables d'étrangers », et NTT doit en tirer les conséquences : changer tous les lecteurs de cartes de 34 000 téléphones publics internationaux (dont seulement 3 500 restent en service).

En attendant, Tokyo devient comme ces capitales du tiers-monde où l'on cherche vainement un téléphone public international. Seule solution, se munir de pièces ou avoir *une carte du type Pastel en France, émise par* KDD, le principal opérateur international au *Japon. Mais KDD et les deux autres sociétés* de télécommunications internationales (IDC *et ITJ), qui, au Japon, sont distinctes de NTT*, sont attaquées sur un autre front : cette fois, *par d'honnêtes usagers. En dépit de l'efficacité* courtoise de KDD et de ses concurrents, le prix prohibitif des communications internationales au Japon a provoqué un essor du système dit du *call-back* (rappel).

Lancé aux Etats-Unis en jouant des différences de prix entre Etats, le système s'est étendu par la suite à la planète en raison des tarifs concurrentiels offerts par les télécommunications américaines. Du Japon, on forme un numéro aux Etats-Unis et, sans que cet appel soit comptabilisé, puisqu'on a simplement laissé sonner quelques coups, on obtient une ligne internationale qui permet d'appeler dans le monde entier à des prix de moitié inférieurs à ceux pratiqués sur l'archipel.

Bref, le marché des call-back a sérieusement entamé le pactole nippon des communications internationales (350 milliards de yens). Depuis 1993, leur nombre, à partir du *Japon, a baissé de moitié, alors que le* nombre de minutes de communication est en *constante augmentation...*

Philippe Pons

Crimes de « casques bleus »

NAGUÈRE fiers de leur armée, les Canadiens ont découvert avec stupeur que certains militaires avaient carrément perdu leur honneur en Somalie. En 1993, des « casques bleus » d'un régiment d'élite ont tué, torturé à mort. Des cassettes vidéo montrent des soldats se livrant à des pratiques sadiques. Des photographies révèlent la présence dans leurs rangs d'éléments d'extrême droite. Les enquêtes sur ces violences ne sont pas terminées. Elles ont été entravées par la hiérarchie militaire, qui a détruit des documents.

Le Canada, qui en était resté à la *mémoire de son armée des plages de* Normandie et des missions de paix des Nations unies, tombe de haut.

Lire page 15

Le nouveau « ni-ni » des socialistes

SI LIONEL JOSPIN jouait sur le registre humoristique, il pourrait lancer, en pastichant un célèbre publicitaire : *« Ne dites pas à ma mère que je suis de gauche, elle me croit au Parti socialiste. »* A regarder les réactions suscitées par le projet économique du PS, projet sur lequel les militants doivent encore se prononcer avant qu'il ne soit ratifié par une convention nationale les 14 et 15 décembre, le slogan de la campagne électorale de 1986 peut être réutilisé à l'envers : au secours, la gauche revient ! Si la presse hésite entre le rose pâle et le rouge vif, les porte-parole autorisés des marchés financiers, qui s'intéressent de nouveau au PS après trois ans de totale indifférence, jouent déjà à se faire peur. La majorité crie à l'archaïsme et à la démagogie. Eric Raoult parle d'idées *« raplapla »*, Charles Millon de projet *« affligeant »*. Autant d'effarouchements qui ne peuvent que conforter M. Jospin face à ses militants et aux autres partis de gauche. Le clivage gauche-droite est de retour.

Avec une relance salariale, une refonte fiscale, un ambitieux – ou utopique ? – pacte national pour embaucher sept cent mille jeunes chômeurs en deux ans, une forte réhabilitation de l'Etat, une CSG élargie à tous les revenus et déductible du revenu imposable, une semaine de trente-cinq heures sans perte de salaire et un engagement réaffirmé, mais désormais conditionnel, dans la monnaie unique, le PS effectue plus un retour aux sources qu'il ne marque son projet du sceau d'une imagination débridée.

De fait, M. Jospin a inventé un nouveau « ni-ni » qui n'a pas grand-chose à voir avec celui de François Mitterrand dans sa *Lettre aux Français* de 1988. Le premier secrétaire, qui s'inscrit dans la continuité de son programme de candidat à l'élection présidentielle, renvoie dos à dos le socialisme étatiste, celui que François Mitterrand prônait encore, avant son élection de 1981, quand il réclamait une *« rupture avec le capitalisme »*, et le socialisme libéral, dans lequel les gouvernements socialistes se sont lancés tête baissée après le tournant de 1983 et, sous la houlette de Pierre Bérégovoy, quand ils ont découvert les vertus du marché et relégitimé l'entreprise et le profit.

Michel Noblecourt

Lire la suite page 17

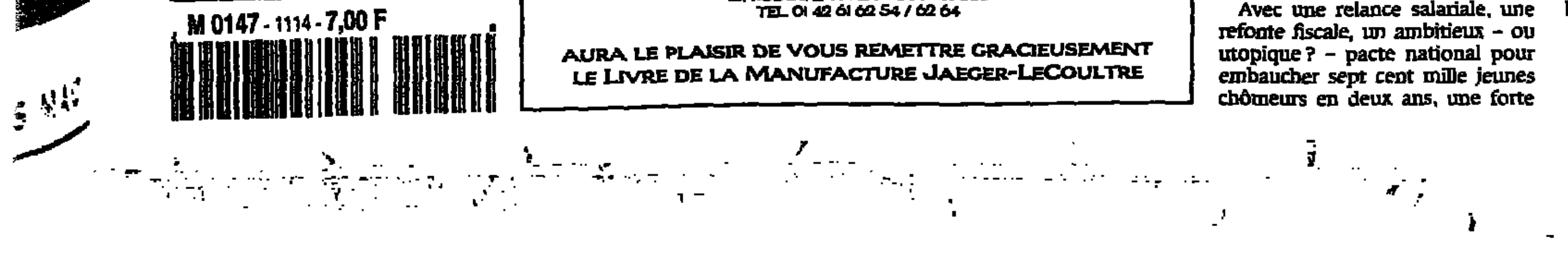
Une comédie incisive



OLIVIER ASSAYAS

AVEC *Irma Vep*, Olivier Assayas invente une comédie incisive, où se croisent une star chinoise, Maggie Cheung, un cinéaste de la nouvelle vague (Jean-Pierre Léaud) et la mémoire des *Vampires*. Cette interrogation ludique sur le monde des images croise celles de deux films américains, *Los Angeles 2013* et *Disjoncté*.

Lire pages 31, 32 et 33



UE **John Major a vivement critiqué, mardi 12 novembre, l'arrêt de la Cour de justice de Luxembourg enjoignant à la Grande-Bretagne d'appliquer la directive européenne limitant le temps de travail hebdomadaire à 48 heures. M. Major a menacé de bloquer la conférence intergouvernementale (CIG) si la législation n'était pas modifiée. ● A BRUXELLES, la Confédération européenne des syndicats a estimé que les conservateurs au pouvoir à Londres venaient de subir un nouvel échec *« dans leur lutte idéologique contre l'Europe sociale »* et le commissaire chargé des affaires sociales a exprimé l'espoir que la Grande-Bretagne transpose cette directive dans sa législation d'ici au 23 novembre. ● LA COUR DES COMPTES européenne, à Luxembourg, constate pour sa part dans son rapport annuel que la fraude au budget communautaire demeure importante.**

Londres rejette l'Europe sociale et prend la CIG en otage

Le gouvernement conservateur britannique conteste l'arrêt de la Cour de justice européenne imposant à la Grande-Bretagne de respecter la semaine de travail de 48 heures. Il menace de bloquer la Conférence intergouvernementale sur la réforme de l'Union

LONDRES
de notre correspondant

John Major a répondu avec une brutalité calculée au jugement rendu, mardi 12 novembre à Luxembourg, par la Cour européenne de justice sur la semaine de travail de quarante-huit heures en Europe. Compte tenu de l'enjeu politique en Grande-Bretagne, l'énoncé du jugement, en fin de matinée, avait été télévisé en direct par la BBC. S'adressant quelques heures plus tard aux Communes, le premier ministre britannique l'a qualifié d'*« inacceptable »*. *« Nous voulons de bons emplois, pas des directives qui ne valent rien »*, a-t-il ajouté, avant de menacer ses quatorze partenaires européens de représailles lors de la Conférence internationale (CIG) : *« Je n'accepterai pas ce qui a été déterminé par les tribunaux aujourd'hui*, a-t-il dit. *Nous exigerons que la législation européenne soit changée. Nos partenaires le savent. Et ils savent que nous insisterons sur ces changements avant que le moindre accord puisse être conclu à la CIG l'an prochain. »*

Ces propos musclés contrastent avec la modération de son ministre du commerce et de l'industrie, Ian Lang. Celui-ci a appelé les Quinze à respecter *« l'esprit »* de l'*« opting out »* obtenu par Londres sur la charte sociale européenne lors de la signature, en 1991, du traité de Maastricht. *« Nous obéirons bien entendu à la loi, jusqu'à ce que nous obtenions qu'elle soit changée. »*

La dureté de ces propos ne saurait dissimuler le fait que le gouvernement conservateur dispose de peu de moyens de s'opposer à la Cour européenne et qu'il a de fortes probabilités de n'être plus au pouvoir lors de la conclusion de la CIG. Il semble clair qu'il devra se plier à la décision de la Cour, sous peine d'être traîné en justice par les syndicats. Mais les consultations devraient se poursuivre jusqu'aux élections, prévues au printemps. La polémique aussi. D'autant que les tories voient derrière cette décision la main du commissaire irlandais, Padraig Flynn, tête de Turc de la droite anglaise.

L'attitude de M. Major s'explique par des considérations de politique intérieure. Les eurosceptiques sont montés au créneau sur le *« cauchemar »* et le *« scandale constitutionnel »* des quarante-huit heures. Quoi de mieux pour leur répondre que de relever le menton contre Bruxelles, comme ce fut déjà le cas sur la « vache folle ». L'Europe est un des thèmes-clés du pugilat préélectoral. Les travaillistes ne sont pas en reste. Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier de leur « cabinet fantôme », pourtant chef de file des pro-européens, a promis lundi au patronat de *« mettre son veto »* à la suppression par les Quinze de la règle de l'unanimité sur les questions sociales.

A l'inverse de M. Major, le patronat, qui tient actuellement congrès, a accueilli le jugement avec placidité. Sa principale critique porte sur l'aspect bureaucratique et tatillon d'une *« législation dans sa pire forme »*. L'organisation patronale a aujourd'hui la fibre plus européenne et plus sociale que le gouvernement. Il a reçu à son congrès le chef du TUC (l'union des syndicats), John Monks, qui vient d'inviter les patrons à entamer une négociation sur la nouvelle réglementation.

Seuls 20 % des salariés seront touchés par le plafond de quarante-huit heures fixé par la directive européenne, un peu moins par la généralisation des congés payés. Les emplois temporaires et les « petits boulots » sont les plus concernés. Selon une enquête des TUC, les cinquante plus grosses entreprises britanniques sont déjà en règle. La compétitivité de la Grande-Bretagne n'apparaît donc guère menacée. Mais c'est surtout son image ultra-libérale et de *« flexibilité sociale »* héritée de l'époque thatchérienne qui vient d'être écornée.

En appelant à préserver une spécificité qui serait à l'origine du *« succès britannique »*, M. Major tente d'endosser les habits de la Dame de fer, au risque de ternir l'image sociale qu'il a tenté de se donner en octobre au congrès conservateur et de prêter le flanc aux quolibets du leader travailliste, Tony Blair, aux Communes : *« Allez-vous vous présenter aux élections avec comme slogan : Votez pour les tories et contre les congés payés ? »*

Patrice de Beer

2,5 millions de salariés sans congés payés

Avec une moyenne de 43,5 heures par semaine, la Grande-Bretagne est le pays de l'Union européenne où l'on travaille le plus et le seul où les congés payés ne soient pas obligatoires. Selon les syndicats (TUC), 3,8 millions de Britanniques travaillent plus de 48 heures par semaine, 2,5 millions de salariés n'ont pas droit à des vacances (dont 1,8 million de travailleurs à temps partiel, surtout des femmes) et 4,1 millions d'employés ont moins de trois semaines de congés. Les TUC donnent l'exemple de Kate, qui fait des ménages pour le ministère des affaires sociales et n'a que sept jours de congés payés. Le Low Pay Unit cite le cas d'une aide-soignante d'une maison de retraite du Northamptonshire faisant 112 heures de travail par semaine, principalement de nuit, pour 150 livres (1 200 F) ou d'un vigile travaillant 100 heures par semaine pour 100 livres (800 francs). – *(Corresp.)*

Les syndicats célèbrent un échec du « combat idéologique » des tories

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

« Le gouvernement conservateur britannique vient d'essuyer un nouvel échec dans son combat idéologique contre l'Europe sociale » : c'est ainsi que la Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe la plupart des centrales de l'Union (la CGT française n'en fait cependant toujours pas partie), a accueilli, mardi 12 novembre, l'arrêt de la Cour de justice européenne rejetant le recours de la Grande-Bretagne contre une directive sur l'aménagement du travail, adoptée par les Douze en novembre 1993 (donc avant l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède).

Ce texte, de portée pourtant modeste, dans la mesure où ses dispositions restent très en deçà de ce qui existe dans la plupart des Etats membres, prévoit en particulier qu'aucun salarié ne peut être obligé de travailler plus de quarante-huit heures par semaine, sauf accord contraire négocié... Mais il contient de multiples dérogations, et des secteurs d'activité sont exclus de son champ d'application (les transports en particulier).

« Les Etats membres ont l'obligation juridique de mettre en œuvre la directive d'ici au 23 novembre 1996. Je compte sur le Royaume-Uni pour immédiatement la transposer dans sa législation nationale, afin que les salariés britanniques puissent bénéficier de la protection qu'elle assure », a déclaré, sur un ton plutôt pressant, Padraig Flynn, le commissaire européen (irlandais) chargé des affaires sociales. *« Le principal objectif de la directive est de prémunir les salariés, contre les effets négatifs pour leur santé et leur sécurité, d'horaires de travail abusivement longs ou de périodes de repos inadéquates »*, a-t-il ajouté, en se *« réjouissant vivement »* de la position de la Cour.

La directive de 1993 avait été adoptée sur la base de l'article 118 A du traité de Rome, qui requiert la majorité qualifiée et indique que *« les Etats membres s'attachent à promouvoir l'amélioration, notamment du milieu du travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs et se fixent pour objectif l'harmonisation, dans le progrès, des conditions existant dans ce domaine »*. Les Britanniques contestaient cette base juridique, faisant valoir, en substance, que le lien entre durée du travail et santé des salariés est trop indirect.

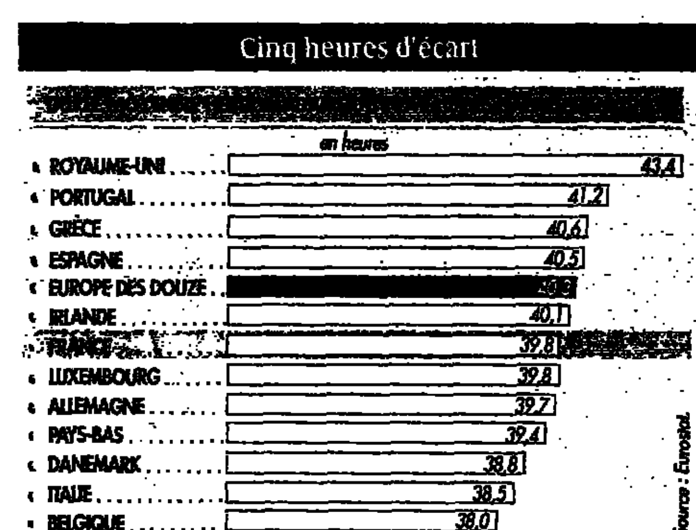
Cette directive avait été présentée par la Commission en septembre 1990, bien avant l'adoption par les partenaires de la Grande-Bretagne, à Maastricht, d'un « protocole social » annexé au traité pour contourner le refus de Londres d'y intégrer un chapitre social. Ce protocole, pour lequel Londres avait obtenu une clause d'exemption (*opting out*), permet aux autres Etats membres d'aller de l'avant dans le domaine social, sans les Britanniques. Ceux-ci ont défendu devant la Cour de justice que leur imposer la directive sur l'aménagement du temps du travail contrevient à la clause d'exemption... Mais celle-ci ne s'applique pas aux mesures affectant la santé et la sécurité des salariés.

« CHANTAGE »

D'ailleurs, note la Commission, les Britanniques ont activement participé aux négociations qui se sont déroulées durant plus de trois ans dans les instances du Conseil et se sont traduites, souvent à leur demande, par des modifications majeures des propositions initiales. C'est à la requête de la Grande-Bretagne qu'aux termes de la directive, les salariés peuvent, sur une base volontaire et si leur législation nationale le permet, être autorisés à travailler plus de quarante-huit heures par semaine. Lors de l'adoption de la directive, en novembre 1993, les Britanniques n'ont pas voté contre, se contentant de s'abstenir.

Répliquant à la menace de blocage des travaux de la Conférence intergouvernementale sur la réforme de l'Union, la Confédération des syndicats européennes *« voit mal en quoi cette menace diffère de l'attitude actuelle du gouvernement britannique qui fait en effet opposition à toute proposition innovante dans les négociations de la CIG en cours »*. Elle ajoute qu'*« il serait inacceptable que les autres Etats membres acceptent cette logique de chantage qui empêcherait l'Union de jouer son rôle en matière d'emploi et de droits sociaux, comme les citoyens de l'Union le demandent et l'avenir de l'Union le requiert. »*

Philippe Lemaître



Un travail hebdomadaire de 48 heures maximum

La directive sur l'aménagement du temps du travail prévoit :
- Une période minimale de repos de onze heures consécutives par jour.
- Un temps de pause (d'une durée à fixer par les partenaires sociaux ou par la législation nationale) dès lors que l'horaire de travail quotidien est supérieur à six heures.
- Une période minimale de repos d'une journée par semaine.
- Une semaine de travail d'un maximum de quarante-huit heures, heures supplémentaires incluses.
- Quatre semaines de congés annuels.
- Un travail de nuit qui ne peut excéder huit heures par période de vingt-quatre heures.

Dans son arrêt, la Cour européenne de justice a annulé la disposition de la directive selon laquelle la période minimale de repos hebdomadaire comprend en principe le dimanche. La Confédération européenne des syndicats, au nom de la nécessaire conciliation entre la vie professionnelle, d'une part, et la vie familiale et sociale, d'autre part, l'a regretté. Outre les professions exclues du champ d'application de la directive (l'ensemble des activités de transport, les médecins en formation), des dérogations sont prévues dans de nombreux cas, notamment s'agissant des cadres ou encore de la main-d'œuvre familiale. Comme l'a remarqué Padraig Flynn, après l'arrêt de la Cour, la voie est ouverte à la Commission, lorsqu'elle le jugera opportun, pour proposer au Conseil de compléter la directive, d'en élargir par exemple le champ d'application, en continuant de se fonder sur l'article 118 A du traité de Rome, au vote à la majorité qualifiée. – *(Corresp.)*

Salaire minimum dans le bâtiment en Allemagne

Allemands ou pas, tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics en Allemagne toucheront à partir de 1997 un salaire horaire minimum de 17 deutschemarks à l'ouest et de 15,64 deutschemarks dans l'ex-RDA. Le patronat du bâtiment a finalement donné son accord, mardi 12 novembre, à cette mesure qui est essentiellement destinée à empêcher les entreprises européennes effectuant des chantiers en Allemagne de faire venir d'autres pays de l'Union, notamment du Portugal et de Grande-Bretagne, des ouvriers payés à des salaires inférieurs aux conventions salariales allemandes.

Les syndicats avaient dénoncé ce dumping social qui réduisait au chômage les ouvriers allemands. Ce projet avait cependant été retardé. En mai, le patronat, qui jugeait les demandes trop élevées, avait bloqué un accord. Les responsables syndicaux réclamaient alors un salaire minimum de 18,60 deutschemarks à l'ouest et de 17,11 deutschemarks à l'est.

La Cour des comptes de l'Union épingle la fraude au budget communautaire

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Les irrégularités dans l'exécution du budget européen atteignent encore un niveau élevé, malgré une amélioration sensible de la situation au cours de ces dernières années. La Cour des comptes de l'Union, qui a présenté son rapport pour l'exercice 1995, mardi 12 novembre, devant l'assemblée des Quinze, évalue à 6 %, soit 4 milliards d'écus (1 écu vaut 6,4 francs), la partie des dépenses qui est indûment utilisée.

Bernhard Friedmann, président de l'institution de Luxembourg, s'est refusé à quantifier la part relevant de l'erreur et celle à mettre au compte de la fraude. La Commission de Bruxelles situe le montant des malversations entre 1 % et 2 % des dépenses communautaires, soit entre 700 millions et 1,4 milliard d'écus. Aucun chapitre de l'activité de l'Union et aucun des Etats ne sont épargnés. Même les crédits (160 millions d'écus en 1994 et 1995) pour lutter contre les opérations délictueuses sont contestées par la Cour, qui dit qu'une dépense de 16,5 millions d'écus n'a pas été justifiée. S'il n'est pas question de la crise de la « vache folle », qui n'a éclaté au grand jour que cette année, les experts s'interrogent en revanche sur la mise sur le marché de viandes d'animaux contaminés. Ils notent ainsi l'opacité des circuits commerciaux en Allemagne pour les porcs susceptibles d'être infectés par la peste.

Autre exemple de fraude, celui de l'exportation de feta (fromage fabriqué en principe en Grèce) par le Danemark, qui a bénéficié de subventions d'un montant de 16 millions d'écus pour ses ventes à l'Iran. Si les fraudes dans les secteurs agricole et agroalimentaire sont désormais devenues un classique du genre, la pêche tient une bonne place dans les critiques de la Cour. D'une manière générale, les Etats membres, y compris la France, ont bénéficié d'aides aux équipements de surveillance des activités de pêche *« trop généreuses »*.

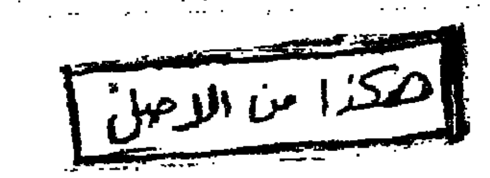
DÉCALAGE

S'agissant de subventions à la transformation et à la commercialisation des produits de la mer, les disponibilités étaient telles (195 millions d'écus en 1995) que tous les *« projets formellement corrects »* ont été acceptés, *« alors qu'une analyse plus rigoureuse aurait mis en évidence, dans certains cas, de faibles perspectives de rentabilité »*.

La Cour est sévère sur la gestion des fonds structurels. Cette activité représente plus de 40 % de la somme des erreurs et des irrégularités. En 1995, le décalage entre les paiements et les crédits disponibles était très important (19,5 milliards d'écus contre 24 milliards d'écus inscrits). Par ailleurs, la Cour met l'accent sur des lacunes bien connues : des parcelles faisant l'objet de demande d'aide mais n'existant pas ou des données sur les superficies et le cheptel ne correspondant pas à la réalité.

Il y aussi les programmes du Fonds social, dont 37 % des 850 projets réalisables entre 1990 et 1993 n'étaient toujours pas achevés en 1995. C'était le cas aussi de plusieurs projets destinés à favoriser le développement du tourisme rural, notamment en Italie et en Espagne.

Marcel Scotto



هكذا من الاصل

Les restrictions budgétaires envisagées en Italie provoquent une bataille politique au Parlement

Silvio Berlusconi refuse de participer au vote de la loi de finances

Six mois après la formation de son gouvernement de centre-gauche, Romano Prodi fait face à une situation difficile avec le débat sur la loi de finances au Parlement. Le chef de Forza Italia (droite), Silvio Berlusconi, refuse toute concession et a annoncé son intention de ne pas participer au vote d'un texte qui prévoit une réduction du déficit public afin de se conformer aux critères de Maastricht.

ROME
de notre correspondant

La grande manifestation de la droite qui a rassemblé, samedi 9 novembre à Rome, plusieurs centaines de milliers de personnes contre *« la dictature fiscale »* a donné des ailes à Silvio Berlusconi, leader de Forza Italia. Il Cavaliere a décidé, comme le souligne la presse italienne, de monter sur son Aventin et de ne pas participer au vote de la loi de finances actuellement en cours de discussion devant le Parlement. En dépit des tentatives du gouvernement de Romano Prodi de renouer le dialogue avec l'opposition au cours des journées de lundi et mardi, Silvio Berlusconi s'est refusé à toute concession et continue de demander le départ du président du Conseil et de nouvelles élections.

Face à cette épreuve de force, Romano Prodi affiche une totale sérénité et annonce qu'il ira jusqu'au terme de la législature tout en reconnaissant que le pouvoir de centre-gauche affronte un moment difficile. Et cela seulement six mois après la formation du gouvernement qui avait promis au pays de sortir de la crise et de propulser l'Italie dans le noyau dur des Etats aptes à entrer dans l'Union économique et monétaire dès 1999.

Les restrictions imposées par la loi de finances de 1997 sont au centre de cette nouvelle bataille. Le gouvernement a besoin de l'appui des communistes de Rifondazione pour imposer la cure d'austérité nécessaire à la réduction du déficit public en vue de la satisfaction d'un des critères importants du traité de Maastricht. Mais lors de la contre-manifestation organisée à Naples le même jour que la droite, Fausto Bertinotti, secrétaire général de Rifondazione communista, avait réclamé *« une nouvelle politique économique »*, clamant que *« l'action du gouvernement n'était pas à la hauteur de la situation »*.

ZONES D'OMBRES

Pour le moment, les communistes n'ont pas fait connaître leurs exigences, mais Romano Prodi a indiqué que ceux-ci devaient prendre leurs responsabilités et les a mis en garde contre un éventuel lâchage de la majorité. Les débats sur la loi de finances tournent non seulement autour du montant de l'« impôt sur l'Europe » que chaque citoyen devra payer, mais aussi sur l'augmentation des taxes, que la droite juge excessive. En outre, un assainissement de 62 500 milliards de lires (200 milliards de francs) est prévu, sans que l'on sache avec exactitude où les coupes seront effectuées. Silvio Berlusconi reproche pour sa part au gouvernement ces zones d'ombre et s'inquiète des annexes de la loi de finances, soupçonnant le pouvoir de vouloir parachever plus tard les détails, une fois le cadre adopté.

Au-delà de la confrontation sur le budget et des risques de dérapage que celle-ci peut entraîner, ce raidissement de la droite peut *mettre en danger la volonté*, maintes fois affichée par Romano Prodi, de faire réintégrer la lire dans le système monétaire européen (SME), en raison de la perte de confiance que peut provoquer une nouvelle instabilité politique.

Le ministre du Trésor et du bilan, Carlo Azeglio Ciampi, a annoncé que le retour de la lire dans le SME se ferait à la fin du mois de novembre, une fois adoptée la loi de finances, soit quatre ans après sa sortie à l'automne 1992. Le niveau souhaité par M. Ciampi devra être *« légèrement supérieur à 1 000 lires pour 1 deutschmark »*, a-t-il expliqué. Il a notamment mis en avant la bonne tenue de la monnaie italienne, avec une réduction de l'inflation – de 5,5 % à 3 % depuis le début de l'année – et la baisse des taux d'intérêt qui sont passés, depuis le 24 octobre, de 8,25 % à 7,50 %.

En dépit d'un ralentissement de la conjoncture (0,8 % de croissance), la plupart des indicateurs économiques sont au vert et permettraient un retour de l'Italie dans la cour des grands. A condition que de nouvelles perturbations politiques ne viennent pas tout gâcher et ne compromettent pas également les maigres chances de réformes institutionnelles souhaitées par tout le monde, et d'abord par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qui a affirmé que *« le pays ne pouvait plus attendre »*.

La détérioration du climat politique survient alors qu'une ébauche de dialogue s'était instaurée entre Massimo D'Alema, secrétaire du PDS (Parti démocratique de la gauche, principale formation de la majorité), et Silvio Berlusconi, afin de mettre sur pied la fameuse commission bicamérale. Cet organisme sera chargé de préparer les changements constitutionnels rendus nécesssaires par la nouvelle donne politique issue de l'écroulement de la Démocratie chrétienne. Or, sans accord des deux principaux partis sur les modalités de constitution de cette bicamerale, les modifications institutionnelles sont impossibles.

Toute la question est donc de savoir si ce raidissement va entraîner une véritable crise ou si cette épreuve de force est passagère. Mais la désertion des bancs de la Chambre par les députés de l'opposition n'est pas de bon augure.

Michel Bôle-Richard

Tatiana Eltsine s'émerveille de la santé de Boris, son père : « Il travaille déjà ! »

MOSCOU
de notre correspondante

Les oiseaux de mauvais augure qui, à la veille de l'opération de Boris Eltsine, élucubraient les pires scénarios sur l'issue fatale de celle-ci, ou les pessimistes, qui émettaient des doutes sur ses capacités futures à gouverner, en auront été pour leurs frais. Le quintuple pontage coronarien que le président russe, soixante-cinq ans, a subi mardi 5 novembre représente *« un succès de la médecine russe et la victoire incontestée de l'esprit du président sur la matière »*, commentait la presse, mardi 12 novembre. Aucune image du président convalescent n'a été diffusée, mais il doit réapparaître publiquement cette semaine, dit-on officiellement. Aux dernières nouvelles, *« le président est considérablement plus actif »*, et *« son état s'améliore, non pas de jour en jour, mais d'heure en heure »*, a indiqué Sergueï Mironov, le médecin en chef du Kremlin, au cours d'une conférence de presse, lundi 11 novembre.

Le praticien a expliqué que, depuis le début de la semaine, le président passait six heures hors de son lit, travaillait dans son fauteuil *« deux à trois heures par jour »* et *« accomplissait seul ses besoins physiologiques »*. Sa sortie de la clinique centrale du Kremlin (TsKB) pourrait avoir lieu dans *« dix à quinze jours »*, et sa convalescence devrait durer de *« six à huit semaines »*, à l'hôpital puis dans sa maison de repos de Barvikha, à l'ouest de la capitale, où il se trouvait avant l'opération.

Ce malade hors du commun, qui recommandait il y a peu à ses concitoyens de *« ne pas se débarrasser trop vite de* [son] *portrait »*, pourra retravailler *de « huit à dix heures par jour »*. Même l'auteur du pontage, le chirurgien Renat Aktchourine, s'étonne : s'étant levé et mis à marcher *« plus vite que la moyenne des patients »*, *« le président a bouleversé notre calendrier »*, s'est-il exclamé. Au passage, il a confirmé ses appréhensions, à savoir que les risques de l'opération *« étaient de 50 % »* en septembre, c'est-à-dire que le patient aurait été inopérable sans le mois et demi de « préparation » supplémentaire.

UNE LÉGENDE DE LA MÉDECINE

Huit jours après son opération, M. Eltsine *est en passe de devenir une légende de la médecine*. Il n'a cessé d'étonner le corps médical et son entourage par la *« vitesse de sa récupération »* et l'*« extraordinaire vitalité de son organisme »*, assurait l'agence ITAR-Tass juste après l'opération. Après qu'il eut *« repris connaissance et parlé deux heures après l'intervention, son respirateur a été débranché 14 à 15 heures plus tard, ce qui est très rare »*, a affirmé M. Mironov. Plus extraordinaire encore, *« son cœur a recommencé à battre sur la table d'opération sans aucune stimulation, ce qui se produit dans un cas sur mille, voire deux mille »*, a poursuivi la plus haute autorité médicale du Kremlin. *« Il devance toutes les prévisions possibles, comme s'il avait un ordinateur dans l'organisme »*, a-t-il conclu.

Dans un registre plus réaliste, les deux filles du président, Elena et Tatiana, interrogées dimanche soir par le commentateur d'*Itogui* (le *« 7 sur 7 »* de la chaîne de télévision indépendante NTV), se sont montrées inquiètes du *« manque d'appétit »* de leur père, dont même les *kotletky* maison, préparées par Naïna Iossifovna, l'épouse, n'ont pu venir à bout. Les téléspectateurs ont appris que Boris Eltsine n'avait avalé, dimanche, que *« deux* pelmeny » (sorte de raviolis). *« Un mets dont tout le monde sait que le président raffole »*, confiait ITAR-Tass. C'est *« peu pour sa constitution »*, s'est inquiétée Tatiana, la cadette, devenue depuis quelques mois la principale conseillère en communication de son père. *« Il va bientôt commencer à travailler »*, a lancé Elena. *« Non ! Non ! Il travaille déjà ! »*, a rectifié Tatiana, soucieuse de préserver l'image de son père signant oukaze sur oukaze depuis son réveil. *« Il commence à manifester son mécontentement, c'est que ça va »*, a-t-elle plaisanté.

Quelques commentateurs, sceptiques, expliquent qu'il ne s'agit là que d'une *« légende »* à laquelle l'équipe présidentielle aurait fini par croire après l'avoir créée. Pour le quotidien *Sevodnia* du 12 novembre, *« impossible de ne pas lier ce succès à celui des réformes »*. Sous le titre « Boris Eltsine bat un record », la journaliste Tatiana Malkina commente : *« Ces cinq derniers mois, il est devenu évident que le sort du pays ne dépend plus de la capacité et du degré d'activité du chef de la nation (...). La vie politique est désormais structurée de telle façon que la machine étatique peut fonctionner, si ce n'est seule, du moins indépendamment de son conducteur. »*

Marie Jégo

L'OMC et l'OCDE mettent en garde les Etats-Unis

A L'OCCASION d'un examen de leur politique, lundi 11 et mardi 12 novembre à Genève, au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Etats-Unis ont été mis en garde contre toute tentation de recourir à des mesures commerciales unilatérales. Dans le même temps, l'OMC a salué la contribution américaine au développement du système multilatéral.

Comme le GATT, auquel elle a succédé il y a bientôt deux ans, l'OMC procède périodiquement à une évaluation de la politique suivie par ses membres. A un mois de la première réunion des cent vingt-cinq pays membres de l'OMC à Singapour, deux rapports présentés pour la circonstance, l'un émanant du gouvernement américain, l'autre du secrétariat de l'OMC, ont permis de préciser les intentions de Washington.

Le rapport de l'OMC est nuancé. Il note que l'utilisation par les Etats-Unis de mesures unilatérales afin d'ouvrir des marchés tiers – en Asie et en Europe – *« peut être une source de tension au sein du système multilatéral »*. Aussi l'OMC fait-elle valoir qu'il est *« essentiel que les Etats-Unis et leurs partenaires découragent le recours accru au bilatéralisme et à l'unilatéralisme »*. Le rapport se fait l'écho des préoccupations de certains pays inquiets des dispositions de la législation commerciale américaine qui permettent à Washington d'agir hors de son territoire, comme la loi Helms-Burton qui sanctionne les entreprises commerçant avec Cuba et la loi Kennedy-D'Amato sur le commerce avec l'Iran et la Libye.

POUR UNE HAUSSE DES TAUX

A ces critiques, les Etats-Unis opposent leur volonté de *« faire de l'OMC le pivot des disciplines multilatérales d'ouverture des marchés »*, a rappelé, à Genève, l'adjoint au représentant américain au commerce, Jeffrey Lang. Il a affirmé que les Etats-Unis entendaient poursuivre la réduction des tarifs douaniers convenus lors du cycle de l'Uruguay. Un système commercial mondial *« véritablement ouvert »* bénéficiera à tous les pays, a-t-il encore indiqué en présentant le rapport de son gouvernement, lequel met l'accent sur *« le rôle central de l'OMC dans la politique économique des Etats-Unis »*.

Dans son analyse annuelle de la situation économique des Etats-Unis, parue mardi 12 novembre, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vante, de son côté, les douze millions d'emplois créés, se félicite de l'absence de tensions sur les prix, de l'augmentation de l'investissement des entreprises et de celle de leurs profits, de la progression de l'épargne privée et publique, mais s'inquiète pourtant de la situation financière des ménages. L'euphorie des constructions de logements ou des acquisitions de biens durables s'est ainsi traduite par une augmentation des faillites personnelles.

Au total, si le patrimoine financier moyen des Américains a nettement augmenté, pour atteindre plus de trois années de revenu moyen, il est plus inégalitaire. En vingt ans, selon les calculs de l'économiste Lynn Karoli, citée par l'OCDE, les 10 % des ménages les plus pauvres ont vu leur revenu réel décroître de 20 %, alors que celui des 10 % les plus riches progressait d'autant.

Pour autant, l'OCDE dénonce l'augmentation du salaire minimum décidée cette année, vantant au contraire les politiques d'exonération d'impôts pour les plus pauvres, et plaidant pour une amélioration de l'enseignement secondaire. L'organisation affirme par ailleurs que la relance de la productivité *« est une tâche difficile, qui n'est envisageable qu'à moyen terme »*.

En cette fin d'année 1996, l'OCDE prévoit une croissance économique de 2,4 % en 1996, puis 2,1 % en 1997, et estime qu'il sera très difficile d'éviter une résurgence de l'inflation. Le seul instrument à disposition des autorités américaines paraît être la politique monétaire, que les économistes de l'OCDE préconisent de durcir : avec des taux d'intérêt plus élevés, la demande globale devrait être ralentie, sans *« compromettre sérieusement l'expansion »*.

J.-C. B. et F. L.

Les Etats-Unis envoient une équipe de militaires pour évaluer la situation au Zaïre

Les discussions sur les mesures pratiques progressent avant la décision de l'ONU

La Maison Blanche a fait savoir que le président Bill Clinton devait encore étudier les recommandations de ses principaux conseillers avant de décider d'une possible participation militaire américaine à une force internationale dans l'est du Zaïre. Cependant une équipe de quarante militaires américains devait arriver, mercredi 13 novembre, sur le terrain pour évaluer la situation.

LES ETATS-UNIS ont décidé, mardi 12 novembre, d'envoyer une équipe de quarante militaires pour évaluer la situation dans l'est du Zaïre, tandis que le Canada se déclarait confiant pour la mise en place d'une force multinationale pour venir en aide aux réfugiés. Il n'y aura *« pas de problème »* pour organiser, à des fins humanitaires, une force multinationale de 8 000 à 10 000 hommes, menée par les Canadiens, a déclaré M. Chrétien, lors d'une conférence de presse à Ottawa. *« La participation américaine est vitale pour le succès de la mission »*, a souligné le chef du gouvernement canadien, qui s'apprêtait à s'entretenir au téléphone avec le président Bill Clinton. Au même moment, le général canadien Maurice Baril, présenté comme le probable commandant en chef de la future force, participait à d'intenses discussions à Washington.

M. Chrétien a estimé qu'au sein du Conseil de sécurité de l'ONU l'atmosphère était favorable et que des décisions devaient être prises rapidement. Selon M. Chrétien, cela signifie que l'acheminement des troupes et de l'assistance humanitaire débutera vers la fin du mois. Les militaires américains (spécialistes médicaux, ingénieurs et experts en sécurité), accompagnés de représentants britanniques, français et canadiens, devaient arriver sur place mercredi. *« Le déploiement de cette équipe ne représente pas un engagement de la part des Etats-Unis de déployer d'autres forces »*, a toutefois précisé un responsable du Pentagone.

Officiellement, Washington réserve toujours sa décision sur l'envoi d'une force multinationale au Kivu, en raison de la *« complexité »* de la crise et de la volonté américaine de favoriser une solution *« qui ait un sens »*, a déclaré, mardi, le porte-parole adjoint du département d'Etat, Glyn Davies.

AUTRE SIGNE DE DÉBLOCAGE

La question de la participation des Etats-Unis devait dominer une rencontre, mercredi, entre le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, et le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher. Autre signe de déblocage, une source diplomatique occidentale à Kinshasa faisait état, mardi soir, de l'acceptation, par le Rwanda, de la participation de la France à la force multinationale, sous certaines conditions. – Kigali s'est toujours opposé à une participation française, accusant Paris de *« partialité »*. Mais, les rebelles zaïrois ont menacé, mercredi, de tirer sur les soldats français s'ils venaient dans les zones sous leur contrôle. D'autre part, le président zaïrois Mobutu Sese Seko a confirmé, de sa propriété dans le sud de la France, son prochain retour au Zaïre, après un nouveau séjour de *« trois jours »* en Suisse, où il subira *« un bilan de santé »*. Il venait de recevoir la visite du vice-président sud-africain, Thabo Mbeki, qui auparavant, à Paris, avait déjeuné avec le premier ministre Alain Juppé.

Par ailleurs, un représentant de l'ONU à Nairobi a indiqué, mercredi, que les agences des Nations unies et le chef rebelle zaïrois Laurent Kabila s'étaient mis d'accord sur un aide-mémoire en dix points pour la distribution de secours à Goma. – *(AFP, Reuter.)*

Quand le nationalisme suggère une solution « réaliste »

AU ZAÏRE, une nouvelle fois menacé d'éclatement, rien n'est impossible, le pire, bien sûr, mais pas seulement... Dans le climat d'extrême confusion qui règne à Kinshasa, après la piteuse et grave défaite subie par l'armée dans l'est du pays, le nationalisme est manifestement un ressort qui permet de se raccrocher à l'espoir de solutions impensables hier encore (*Le Monde* du 12 novembre). Le phénomène apparaît aussi bien dans la population et dans les milieux politiques de Kinshasa que parmi les nombreux Zaïrois en exil.

« Mobutu a pillé et détruit le pays, mais pourrait également le sauver. » Celui qui parle ainsi a le sens du paradoxe, mais, militant de l'opposition radicale au régime du maréchal-président, il se réclame aujourd'hui, avant tout, d'un nécessaire *« réalisme politique »*. *« Il faut recoller les morceaux »*, affirme Moïse Moni Dela, trente-trois ans, président de la Ligue internationale pour la paix, qu'il a créée avec d'autres exilés.

Très tôt engagé au sein de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti d'Etienne Tshisekedi, il est arrêté à plusieurs reprises et endure les sévices ordinaires que l'on pratique dans les prisons du régime de parti unique – il témoignera, plus tard, à ce sujet. Contraint de fuir au Congo voisin, il y représentera l'UDPS et y sera poursuivi par la vindicte du président Mobutu, qui le dénonce publiquement sur les antennes zaïroises et réclame son expulsion aux autorités congolaises. Quand le président Mobutu accepte l'instauration du multipartisme et la désignation par la Conférence nationale de M. Tshisekedi au poste de premier ministre, M. Moni Dela croit pouvoir rentrer au pays. Mais, menacé, il sera rapidement obligé de reprendre le chemin de l'exil, qui le conduira en France, où il a récemment obtenu le statut de réfugié.

MOBUTU « POMPIER PYROMANE »

« Voilà quelques mois, à peine, dit-il, *je donnais, comme beaucoup de Zaïrois, Mobutu battu, à coup sûr, en cas d'élection présidentielle régulière. Mais, à présent, je suis certain qu'il serait en mesure de l'emporter haut la main. Il n'a pas tort de considérer qu'il est " attendu " à Kinshasa. »* M. Moni Dela admet que le chef de l'Etat, *« pompier pyromane de toujours »*, possède un art consommé pour tirer profit des pires situations, ou pour tenter, au moins, de le faire. Il l'accuse d'avoir eu des relations avec ceux qui ont été responsables du génocide au Rwanda, en 1994. Il souligne cependant que, par la suite, l'exode des Hutus vers le Zaïre a servi le président Mobutu, puisque, pour porter secours à ces réfugiés, la communauté internationale a dû mettre fin au boycottage qu'elle lui infligeait, en raison, notamment, de sa résistance au processus de démocratisation – qui amena la mise à l'écart de M. Tshisekedi.

Deux ans après, M. Moni Dela constate que l'ancien dictateur est, à nouveau, en passe de *« se remettre en selle »*, sur le plan intérieur cette fois, alors qu'il était auparavant quasiment sur la touche, étant donné le blocage des institutions. *« Voici qu'il passe pour un homme indispensable ou providentiel à Kinshasa, où il ne pouvait plus guère remettre les pieds »*, soupire notre interlocuteur. Il considère d'autre part que le chef actuel du gouvernement, Léon Kengo Wa Dondo, *conspué par les étudiants*, semble devoir faire les frais du ressentiment qui prévaut dans la capitale zaïroise. M. Moni Dela estime que, dans ces conditions, il faut *« savoir compter avec Mobutu »* mais savoir aussi que ce dernier n'a pas partie gagnée. L'opposant réaliste en vient alors à souhaiter que le chef de l'Etat trouve un terrain d'entente avec M. Tshisekedi, qui a toujours la *« légitimité constitutionnelle »* et *« une réelle assise populaire »*.

M. Moni Dela fait valoir que l'histoire du Zaïre est remplie de changements d'alliances imprévus et de réconciliations entre ennemis d'hier. Il affirme que le Zaïre, au cœur du continent noir, a un urgent besoin de solutions audacieuses, mais aussi l'Afrique tout entière, ainsi que les pays occidentaux. Il avance que la présence de M. Tshisekedi au pouvoir pourrait *« rassurer »* Paul Kagamé, l'homme fort du Rwanda, et faciliter un apaisement dans la région des Grands Lacs.

M. Moni Dela rappelle que Jacques Chirac, comme d'autres dirigeants, vient d'affirmer que le problème posé à la communauté internationale n'est pas seulement humanitaire, mais politique, et qu'une opération de secours dans l'est du Zaïre devrait être suivie, au plus tôt, d'une tentative de règlement, au fond, des différents éléments de la crise qui ensanglante l'ensemble de cette région.

Francis Cornu

Les difficultés du processus de paix pèsent sur la troisième Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

LE CAIRE
de nos envoyés spéciaux

Le stand « Israël » côtoie le stand « Palestine », et les délégués juifs en kippa, leurs homologues arabes. Comme à Casablanca, il y a deux ans, ou à Amman, l'an dernier, le message est le même : pas de paix sans prospérité, pas de prospérité sans paix ni réformes libérales. A la troisième Conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui s'est ouverte, mardi 12 novembre, au Caire, on est pourtant loin de l'enthousiasme de 1994 et des premières esquisses de réalisation de 1995, lorsque le Qatar envisageait d'ouvrir un bureau de représentation du côté de Tel Aviv.

La politique suivie depuis par le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a bloqué le processus de paix israélo-palestinien, ainsi que les rapprochements économiques entre l'Etat juif et ses voisins arabes. Sous la pression des événements, en août, le gouvernement égyptien avait même envisagé d'annuler ou de reporter ce rendez-vous économique censé accompagner la marche vers la paix durable.

« Nous y avons renoncé pour ne pas mettre de l'huile sur le feu et aussi parce que nous avons un bon produit à vendre : notre santé économique », confie un haut responsable du ministère des affaires étrangères égyptien. De fait, le président Hosni Moubarak s'est transformé en commis voyageur de son pays, à l'occasion de son discours d'ouverture. Intarissable sur les paramètres de l'Egypte, le président n'a, en revanche, pratiquement pas évoqué les tensions israélo-arabes. *« Il ne faut pas qu'il soit dit dans quelques siècles que nos pays avaient la paix à portée de la main et qu'ils l'ont perdue »*, a-t-il cependant averti à la fin de son propos.

En l'absence des principaux protagonistes, Benyamin Nétanyahou et Yasser Arafat, chef de l'Autorité palestinienne, dans l'enceinte de la conférence, les délégués et les chefs d'entreprise ont dû se contenter des paroles apaisantes de Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, qui, très optimiste, a considéré que leur présence constituait *« un vote de confiance »* pour le processus de paix. Le secrétaire d'Etat a fait le vœu que les discussions *« intensives »*, à propos du retrait partiel de l'armée israélienne hors de la ville palestienne d'Hébron, aboutissent rapidement à un règlement qui permette d'aller *« de l'avant »*.

BOUCLAGES À RÉPÉTITION

Le secrétaire d'Etat a également évoqué le projet de banque de développement lancé par les Etats-Unis, contre l'avis des Européens, dès la conférence de Casablanca, en pronostiquant sa mise sur pied dès 1997. Au cours d'une rencontre avec la presse, le ministre français du commerce, Yves Galland, a assuré plus tard que l'Europe n'y ferait pas obstacle et a ajouté que le problème du financement de cette banque dépendait plutôt de la bonne volonté du Congrès américain. M. Christopher a évoqué d'un mot la situation inquiétante de l'économie palestinienne, étranglée par les bouclages à répétition depuis plus de neuf mois, en concédant que les circonstances n'avaient pas aidé à la réalisation des *« progrès escomptés »* à Gaza comme en Cisjordanie. Plus réaliste encore, le chef de la troïka européenne, Dick Spring, ministre des affaires étrangères d'Irlande, a reconnu que le processus de paix traversait une crise *« très sérieuse »*.

Très applaudi par l'assistance, en large majorité arabe, il a rappelé que, pour les pays de l'Union européenne, faire la paix passe par l'application des résolutions des Nations unies, et du principe de l'échange de la terre contre la paix. Il a aussi souhaité vivement que *« les Palestiniens puissent bénéficier, au plus vite, des dividendes »* de cette paix. Les déclarations de M. Christopher et de M. Spring n'ont pas dissipé les doutes. *« Cette conférence donne une impression de continuité mais rien de plus »*, a assuré Nabil Chaath, qui conduit la délégation palestienne. *« Il faut avant tout que les Israéliens lèvent le siège des territoires autonomes : ils nous empêchent de commercer avec la Jordanie ou l'Egypte, de vendre nos fleurs en Europe ! Qu'est-ce que cela a à voir avec la sécurité ? »*, a-t-il tempêté.

Odin Knudsen, responsable de la Banque mondiale pour la Cisjordanie et Gaza, a confirmé le pessimisme ambiant. *« Si le bouclage devait durer, il détruirait définitivement, à coup sûr, le processus de paix »*, a-t-il dit. La table ronde qui a mis en présence, un peu plus tard, le ministre palestinien du commerce et l'un des directeurs du ministère des finances israélien a d'ailleurs découragé les auditeurs par sa stérilité. *« Urgence économique »* d'un côté, *« exigence de la sécurité »* de l'autre : le dialogue de sourds entre les deux parties a été exemplaire.

Alexandre Buccianti et Gilles Paris

Une agence européenne d'armement a été créée

STRASBOURG. L'agence européenne d'armement, regroupant l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, est née mardi soir 12 novembre, à Strasbourg, sous le nom d'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR). Volker Ruehe, Charles Millon, et Beniamino Andreatta, respectivement ministres de la défense d'Allemagne, de France et d'Italie, ainsi que Lord Frederick Howe, vice-ministre britannique de la défense, ont apposé leurs signatures sur les documents créant cette structure qui marque, selon M. Millon, *« la volonté des quatre pays de donner la priorité à l'Europe en matière d'armement »*. L'OCCAR, dont le siège sera à Bonn, gérera une douzaine de programmes d'armements auxquels participent les pays signataires sur une base bilatérale ou multilatérale. Ces programmes représentent, selon Jean-Yves Helmer, délégué général pour l'armement, *« plusieurs dizaines de milliards de francs »*. Parmi les programmes d'OCCAR, dont la majorité sera franco-allemande, figurent l'hélicoptère de combat Tigre, les missiles anti-chars Milan et Hot, le futur véhicule blindé VBCI, le radar Cobra, le drone (un avion de reconnaissance sans pilote) Brevel et les satellites d'observation spatiale Helios II et Horus. – *(AFP.)*

Appel rejeté pour les ex-dirigeants est-allemands condamnés pour avoir fait tirer sur leurs concitoyens

BONN. Confirmant la validité des jugements déjà rendus, la cour constitutionnelle de Karlsruhe, mardi 12 novembre, a rejeté l'appel de plusieurs *hauts dirigeants de l'ancien régime* est-allemand condamnés à des peines allant jusqu'à sept ans et demie de prison pour avoir ordonné de tirer sur les citoyens est-allemand qui tentaient de passer à l'ouest. Parmi les déboutés figurent l'ancien ministre de la défense Heinz Kessler, le vice-ministre Fritz Streletz, ainsi que Hans Albrecht, haut responsable de l'ancien parti communiste SED, tous trois ex-membres du conseil de défense de la RDA. La décision de la cour de Karlsruhe s'applique également aux simples soldats ayant tué des fugitifs et dont certains ont été condamnés à des peines allant jusqu'à dix ans de prison. En mai 1995, la cour de Karlsruhe avait décidé que les anciens responsables de l'espionnage est-allemand ne seraient pas poursuivis en justice. – *(Corresp.)*

Un violent incident a fait un mort et deux blessés au nord-est de la Bosnie

SARAJEVO. De violents incidents ont éclaté, mardi 12 novembre, dans le village de Gajevi (nord-est de la Bosnie), entre civils musulmans et policiers serbes, lorsque les premiers, revenus dans le village d'où ils avaient été chassés en 1992, ont été attaqués par des Serbes en uniformes de la police et de l'armée, armés de lance-grenades et de fusils automatiques. L'incident – le plus sérieux depuis la signature de l'accord de Dayton – a fait un mort musulman et deux blessés dans chacun des deux camps. Des soldats russes de l'Ifor, présents sur les lieux, ne sont pas intervenus. Pale a dénoncé *« une attaque contre la République serbe »*, tandis que Sarajevo insiste sur *« le droit au retour des réfugiés dans leurs foyers»*.

Par ailleurs, la tension continue de monter entre les unités militaires, fidèles au général Mladic, et les forces de police contrôlées par le pouvoir politique de Pale. Mardi, le général serbe Ratko Mladic, qui refuse toujours son limogeage, aurait ainsi capturé le ministre de la défense de la République serbe, Milan Ninkovic. – *(Corresp.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : trente-deux personnes ont été arrêtées,** mardi 12 novembre, à New York, après la découverte d'une importante cache d'armes dans trois immeubles adjacents du quartier de Brooklyn, reliés par un dédale de passages secrets. La cache contenait des *« fusils d'assaut, des fusils de chasse, des mitraillettes, et des milliers de chargeurs »*, a indiqué la police qui a également découvert une poudre noire qui pourrait être un composant pour des engins explosifs. Selon la police, les trois immeubles étaient reliés par des passages souterrains qui auraient été creusés par leurs propriétaires, qui *« semblent être membres d'une secte »*.

■ **PÉROU : un séisme de forte ampleur a ébranlé,** mardi 12 novembre, la côte méridionale du Pérou faisant, au moins, une dizaine de morts, quelque cinq cents blessés et une dizaine de disparus. La région la plus touchée est celle de Nazca (500 km au sud de Lima), où 10 à 15 % des maisons ont été totalement détruites. Selon certaines sources, trois cents mineurs seraient bloqués dans une galerie souterraine de la mine d'or de Huanca, à 500 km au sud de Lima, à la suite du séisme. – *(AFP, Reuter)*

PROCHE-ORIENT

■ **EGYPTE : le président Hosni Moubarak a nommé,** lundi 11 novembre, cheikh Nasr Farid Mohamad Wassel, professeur de droit musulman à la prestigieuse université d'El Azhar, comme mufti de la République égyptienne. Son prédécesseur, Mohamad Sayed Tantaoui, avait été nommé recteur de cette université il y a six mois. – *(Reuter.)*

■ **ISRAËL :** Tzahi Hanegbi, qui, en même temps que ministre de la santé, était ministre de la justice par interim depuis trois mois après la démission du titulaire, Yaakov Neeman, a été officiellement confirmé à ce poste lundi 11 novembre par le premier ministre. Le portefeuille de la santé a été confié à Yéhoshua Matza, député du Likoud. – *(AFP.)*

■ **QATAR :** pour la première fois dans l'histoire du Qatar et de la région du Golfe, une femme, cheikha Ahmad El Mahmoud, a été désignée membre du gouvernement. Elle a été désignée par l'émir sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'éducation et de la culture. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE :** le ministre espagnol de l'Intérieur, Jaime Mayor Oreja, soupçonne l'organisation indépendantiste basque ETA d'avoir enlevé le fils d'un entrepreneur basque connu, dont on est sans nouvelles depuis lundi soir. *« Pour le moment tout désigne l'ETA, mais nous ne pouvons pas encore officiellement suivre cette idée »*, a déclaré le ministre à la Radio nationale. Cosme Delclaux, Trente-quatre ans, avait disparu, lundi 11 novembre, après avoir téléphoné pour annoncer qu'il rentrait dîner chez lui à Getxo, près de Bilbao. Depuis il n'a pas été revu. Il y a deux ans, le père de la victime avait reçu une lettre de l'ETA lui réclamant le paiement de l'*« impôt révolutionnaire »*, mais il avait refusé de s'exécuter. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉCHANGES : le commerce mondial est nettement reparti à la** hausse en juillet avec une croissance de 4 % par rapport à juin, selon l'indicateur publié, mardi 12 novembre, par le centre d'observation économique (COE) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP). Cette forte hausse *« met fin à la période de ralentissement qui s'était amorcée il y a un an et demi »*, souligne le COE. Les trois mois de mai, juin, juillet enregistrent une progression de 1,6 % par rapport aux trois mois précédents. Sur douze mois (juillet 1993-juillet 1996), la hausse est de 7,6 %. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

Le pouvoir iranien accusé d'avoir ordonné l'assassinat d'opposants en Allemagne

Quatre Kurdes avaient été tués en 1992

LE PARQUET fédéral allemand a accusé, mardi 12 novembre, le Guide de la République islamique d'Iran, *Ali Khamenei*, d'avoir ordonné l'assassinat de quatre opposants kurdes iraniens, en 1992, dans un restaurant de Berlin. Un des deux procureurs, Ronald Georg, a *précisé que l'ordre de tuer* a été donné par l'ayatollah Khamenei, en tant que membre d'un *« comité pour les affaires spéciales »*, au sein duquel siègent aussi, selon lui, le *président de la République, Ali* Akbar Hachémi Rafsandjani et le ministre des renseignements, Ali Fallahian. Le verdict est attendu en janvier 1997.

Jamais accusation n'a visé aussi haut l'appareil d'Etat iranien dans les procès de meurtriers présumés d'opposants iraniens en Europe. On peut d'ores et déjà prévoir l'in*dignation des dirigeants et de la* presse de Téhéran, à en juger d'après les menaces et les actes d'intimidation qui avaient suivi la mise en cause, en mars, par ce *même parquet, de M. Fallahian*, contre lequel un mandat d'arrêt international avait même été lancé. M. Khameneï a été mis en cause par deux témoins à ce procès. Il *s'agit* de l'ancien *président* Abolhassan Banisadr, qui vit en exil en France, et du *« témoin C »* – un ancien des services de renseignements iraniens selon l'hebdomadaire *Der Spiegel – qui avait déposé* à huis clos.

Les autorités iraniennes ont toujours rejeté les soupçons et les accusations les mettant en cause dans des meurtres d'opposants à l'étranger. Ces crimes ont ceci en commun qu'ils sont de toute évidence l'œuvre de professionnels, que, dans nombre de cas, des *« taupes »* ont permis de gagner la confiance des victimes, facilitant ainsi l'action des meurtriers et que les criminels bénéficieraient d'une infrastructure logistique sur place, même si dans certains cas ils ne sont pas eux-mêmes iraniens. Dans le procès de Berlin, quatre des cinq accusés sont libanais.

« Seul l'ayatollah Ali Khameneï peut en sa double qualité de dirigeant suprême politique et religieux prendre la décision » d'éliminer des opposants, déclarait il y a quelques jours encore au *Monde* M. Banisadr. Selon lui, *« dans la plupart des cas, ce n'est pas parce qu'ils représentent un danger que des opposants sont assassinés. Reza Mazlouman, tué le 27 mai à Paris, a payé pour avoir insulté l'islam et le prophète. Cela permet au régime de montrer qu'il défend l'islam partout dans le monde et de se justifier par rapport au clergé »*, a ajouté l'ancien président iranien d'après lequel, *« dans des moments de troubles au sein même du régime, il faut s'attendre à des assassinats »* parce que cela recrée une sorte d'union sacrée.

PORTÉ DISPARU

Editorialiste de la revue iranienne indépendante *Adiné*, Faradj Sarkouhi est porté disparu depuis son interpellation le 3 novembre, à l'aéroport de Téhéran, par les agents *de sécurité de l'aéroport, affirme* le Comité iranien contre la répression et le terrorisme d'Etat. Ce comité affirme que M. Sarkouhi a été interpellé au moment où il s'apprêtait à *prendre un avion de la* compagnie aérienne Lufthansa à destination de Bonn. Cette disparition, indique le Comité, est un exemple de plus des menaces qui pèsent, *en particulier depuis un an*, sur les écrivains, poètes, journalistes et intellectuels.

A en croire le bulletin d'information *Iran Press service* (IPS) généralement bien renseigné, M. Sarkouhi était déjà au nombre d'un groupe d'une quinzaine d'intellectuels interpellés alors qu'ils étaient les invités en juillet, de l'attaché culturel allemand, à son domicile à Téhéran. Cette intervention des agents des services de renseignement iraniens au domicile d'un diplomate était la première du genre et l'Allemagne avait officiellement protesté.

Mouna Naïm

La catastrophe aérienne de New Delhi est une des plus meurtrières de l'Histoire

345 personnes sont mortes dans la collision en plein vol d'un Boeing-747 et d'un Iliouchine-76

Un des plus hauts magistrats indiens a été chargé par le gouvernement de diriger l'enquête sur la collision en vol, mardi 12 novembre, d'un Boeing-747 de la Saudi Arabian Airlines qui venait de décoller de l'aéroport Indira-Gandhi de New Delhi, et d'un Iliouchine-76 des lignes du Kazakhstan. L'accident, un des plus meurtriers de l'histoire de l'aviation civile, a fait 345 morts.

NEW DELHI
de notre correspondant

Le Boeing-747 de la Saudi Arabian Airlines à destination de Djedda et Dhahran, en Arabie saoudite, *avait décollé de l'aéro*port international Indira-Gandhi de New Delhi et reçu l'ordre de voler à une altitude de 14 000 pieds. Il était 18 h 33. Au même moment, un Iliouchine-76 des lignes du Kazakhstan, en provenance d'Asie centrale, était en approche de Delhi, s'apprêtant à descendre à 15 000 pieds. Dix minutes plus tard, les échos radars des deux appareils disparurent subitement des écrans des aiguil*leurs du ciel indiens : au-dessus de* l'Etat de l'Haryana, les deux avions venaient d'entrer en collision à 80 km au sud-ouest de la capitale indienne.

Mercredi matin, policiers et sauveteurs avaient déjà retrouvé la plupart des corps des 345 passagers et membres d'équipage qui se trouvaient à bord de l'Iliou*chine et du 747. Quatre personnes* avaient miraculeusement survécu à l'accident, mais trois d'entre *elles sont mortes plus tard dans la* nuit ; la quatrième était, mardi soir, entre la vie et la mort. Les passagers du vol de la Saudi étaient en majorité des Indiens *qui revenaient travailler dans les* pays du Golfe après Divali, la grande « fête des lumières » indienne, ou des pèlerins se rendant à La Mecque.

Une dizaine d'accidents du même type ont été évités de peu ces derniers temps en Inde

La presse indienne affirme qu'il s'agit de la troisième catastrophe la plus meurtrière de l'histoire de l'aviation. C'est également l'accident le plus grave à s'être pro*duit en vol : la collision de 1977* entre deux Boeing de la KLM et de Pan Am (612 morts) sur l'aéroport *de Santa Cruz de Tenerife*, aux Canaries, s'était produite au sol.

Les causes de ce télescopage dans le ciel indien restaient encore inconnues, mercredi, après *l'annonce de l'ouverture d'une* commission d'enquête dirigée par un juge de la Haute Cour de Delhi. Il faudra attendre la récupération des boîtes noires et la diffu*sion des échanges* entre la tour de contrôle et les deux avions pour se faire une idée des raisons de l'accident.

Plusieurs hypothèses sont cependant déjà émises par les responsables de l'aviation civile et les experts : l'altimètre de l'Iliouchine kazakh aurait pu être réglé en mètres et non pas en pieds, comme c'est le cas en Inde et dans bien d'autres pays. Si tel était le cas, il pourrait donc s'agir d'une erreur d'altitude. *Les pilotes des* lignes des anciennes Républiques d'Asie centrale soviétique sont par ailleurs notoirement connus pour leur manque de maîtrise de *l'anglais : le commandant de* l'avion kazakh aurait pu ne pas interpréter correctement les direc*tives de la tour... Les experts* remarquent qu'il est peu probable qu'un 747 disposant d'un appareillage perfectionné ait ainsi dévié du couloir aérien ou de l'alti*tude qui lui étaient imposés.*

La direction générale de l'aviation civile indienne (DGCA) vient de convoquer une réunion avec les responsables des lignes aé*riennes internationales, notam*ment celle des Républiques d'Asie centrale : la DGCA indique qu'une dizaine d'incidents au cours desquels des appareils ont failli se heurter en plein ciel ont eu lieu récemment en Inde. La plupart de ces *« near-misses »* (catastrope évitées de justesse) ont impliqué des appareils de lignes d'Asie centrale, affirme le quotidien *The Indian Express...*

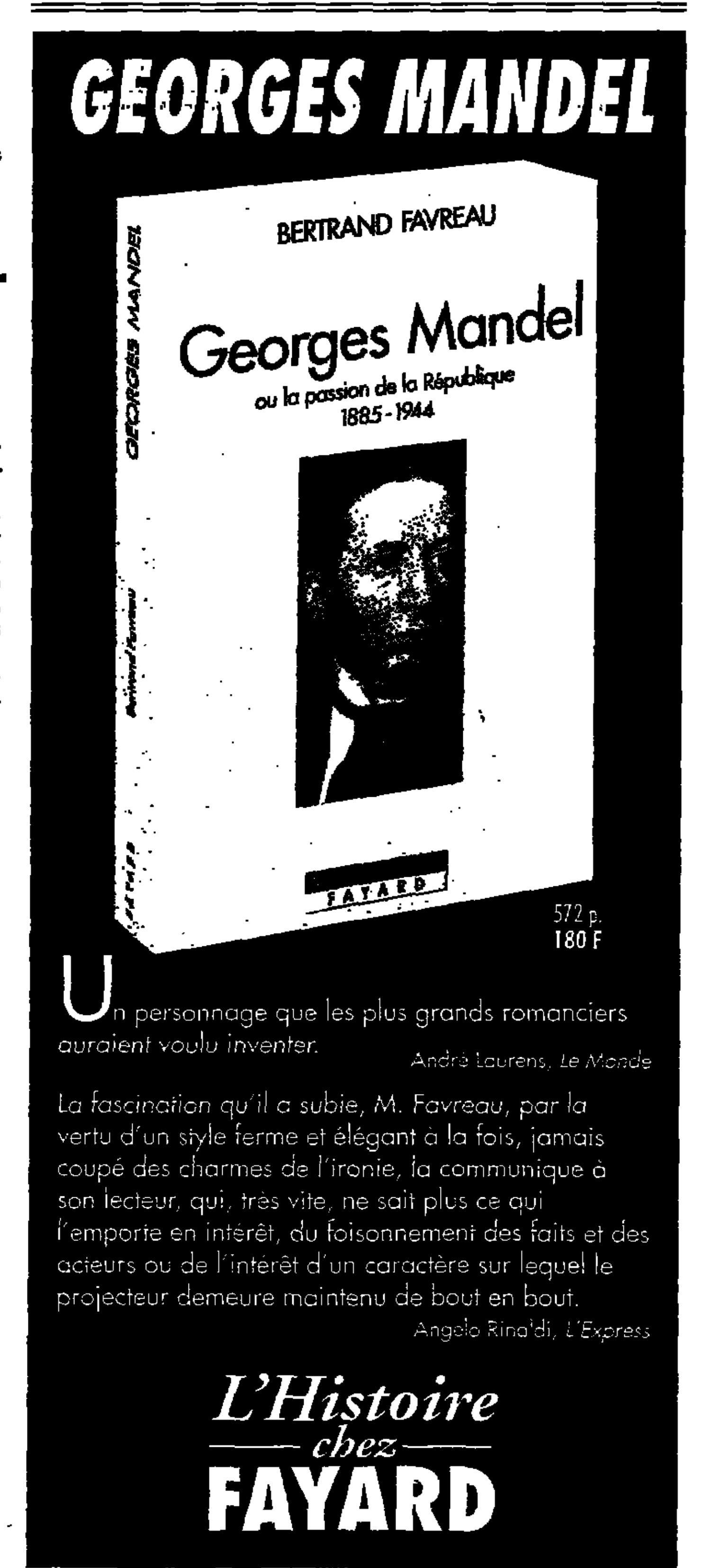
Autre hypothèse retenue : une erreur de la tour de contrôle de l'aéroport Indira-Gandhi, qui aurait pu se tromper en indiquant un positionnement semblable sur le même couloir aérien aux deux avions. *Le fait que les aiguilleurs* du ciel de Delhi étaient en proie à une agitation syndicale, pour protester contre le limogeage de plusieurs de leurs collègues, pourrait *accréditer cette thèse : des jour*naux affirment qu'une certaine désorganisation régnait dans la tour ces derniers temps. Dernières possibilités retenues : un *espace aérien trop réduit autour* de Delhi pour les avions en approche ou encore la vétusté relative du système de guidage de l'aéroport.

Bruno Philip

Les principaux précédents

La catastrophe la plus meurtrière de l'histoire de l'aviation est la collision au sol, le **27 mars 1977**, *entre deux Boeing 747 sur* l'aéroport de Tenerife (Canaries) : 612 morts. Cette fois, il s'agit de l'accident le plus meurtrier causé par une collision en plein vol. *Voici les principales catastrophes* depuis 1974 :

- **3 mars 1974** : en France, un Douglas DC-10 de la compagnie turque Turkish Airlines s'écrase dans la forêt d'Ermenonville, peu après son décollage d'Orly : 346 morts.
- **25 mai 1979** : aux Etats-Unis, un DC-10 de la compagnie American Airlines s'écrase au décollage à Chicago : 273 morts.
- **19 août 1980** : l'explosion d'un réchaud transporté par un pèlerin cause l'incendie d'un Tristar sur l'aéroport de Riyad (Arabie saoudite) : 300 morts.
- ***1er septembre 1983** : un Boeing* 747 de la compagnie sud-coréenne KAL est abattu par la chasse soviétique : 269 morts.
- **23 juin 1985** : explosion en vol, *au large des côtes d'Irlande*, d'un Boeing 747 d'Air India : 329 morts. Une bombe en est probablement à l'origine.
- **12 août 1985** : au Japon, un Boeing 747 de la compagnie Japan Airlines s'écrase entre Tokyo et Osaka : 520 morts.
- **3 juillet 1988** : un Airbus iranien est abattu par erreur, dans le détroit d'Ormuz, par des missiles tirés d'un navire de guerre américain : *290* morts.
- **21 décembre 1988** : un Boeing 747 de la PanAm, victime d'un attentat, s'écrase sur la ville *écossaise de Lockerbie* : 270 morts.
- **8 janvier 1996** : au Zaïre, un avion-cargo Antonov s'écrase sur un marché près du centre de *Kinshasa : au moins 350 morts et* 447 blessés. – *(AFP.)*



Le gouvernement et la guérilla guatémaltèques signeront la paix le 29 décembre

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

La crise qui avait provoqué, fin octobre, l'interruption durant deux semaines des négociations entre le *gouvernement et la guérilla aura* finalement eu pour effet d'accélérer le processus de paix au Guatemala. En présence du « modérateur » des Nations unies, le diplomate français Jean Arnault, les principaux dirigeants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) et les représentants du président Alvaro Arzu sont en effet convenus, lundi 11 novembre, à Mexico, de signer la paix *« définitive »* le 29 décembre, mettant ainsi un terme à une guerre qui a fait plus de 100 000 morts en trente-six ans.

A l'issue de trois jours de négociation, les deux parties ont annoncé qu'elles étaient parvenues à un accord sur un cessez-le-feu qui sera ratifié, début décembre, à Oslo, la Norvège étant, avec la Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis, le Mexique et le Venezuela, un des *« pays amis »* impliqués dans les pourparlers en cours depuis 1991. Selon M. Arnault, il reste à définir les modalités techniques de cet accord, en particulier *« l'établissement d'un couloir pour l'installation des troupes des Nations unies qui seront chargées de garantir la sécurité »* des rebelles au moment de leur désarmement et de leur démobilisation.

GARANTIES

Dans les faits, l'armée et la guérilla avaient suspendu les opérations offensives depuis mars, et aucun affrontement n'avait eu lieu depuis lors. De plus, l'URNG avait déjà obtenu des garanties sur la réduction d'un tiers des effectifs militaires à partir de 1997 et la suppression des patrouilles d'autodéfense, les PAC, formées de quelque 200 000 paysans armés par le gouvernement pour lutter contre la *« subversion »* (*Le Monde* du 21 septembre).

Les négociateurs, qui se réuniront de nouveau à Mexico à partir de vendredi, analyseront les derniers points à l'ordre du jour, en particulier une série de réformes constitutionnelles et le processus de réintégration des guérilleros à la vie civile. Les ententes auxquelles ils parviendront sur ces deux thèmes seront signées lors de cérémonies organisées, respectivement, en Suède et en Espagne. L'accord de paix définitif sera ratifié au Guatemala en présence des chefs d'Etat et de gouvernement qui répondront à l'invitation lancée, *lundi, par le président Arzu au* moment de la clôture des travaux du 6e sommet ibéro-américain réuni au Chili.

Comment expliquer un dénouement aussi rapide alors que, le 28 octobre, M. Arzu avait suspendu les négociations à la suite des révélations sur l'implication d'un chef rebelle, le « commandant » Isaias, dans l'enlèvement de la veuve d'un des principaux représentants de l'oligarchie guatémal*tèque, Olga de Novella, libérée* quelques jours plus tôt ? En obtenant que le principal dirigeant d'une des quatre organisations de l'URNG, Rodrigo Asturias, alias « commandant » Gaspar Ilom, accepte d'assumer la responsabilité de l'affaire et de se retirer du dialogue pour *« faciliter les choses »*, le chef de l'Etat cherchait sans doute à neutraliser les secteurs appelés au Guatemala *« récalcitrants »*, qui s'opposent à la signature de la paix avec la guérilla et éprouvent une haine plus particulière pour le fils de Miguel Angel Asturias, seul Prix Nobel de littérature du Guatemala.

Bertrand de la Grange



FISCALITÉ Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, a présenté au conseil des ministres, mercredi 13 novembre, le projet de loi créant pour cinq ans une zone franche en Corse. Selon l'exposé des motifs, il s'agit d'*« un ensemble de mesures d'exonération d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle et d'allègement de charges sociales patronales* (...) *qui s'applique aux activités aussi bien existantes que nouvelles ».* ● LES ORGANISATIONS PATRONALES insulaires ont affirmé, lors d'une conférence de presse organisée à Paris par la grande majorité d'entre elles, que cette zone franche n'est pas de nature à résoudre leurs problèmes. Les maires, dont les communes sont souvent pauvres, s'inquiètent des effets pervers de ce dispositif. ● LES NATIONALISTES s'interrogent sur le recours à la violence politique.

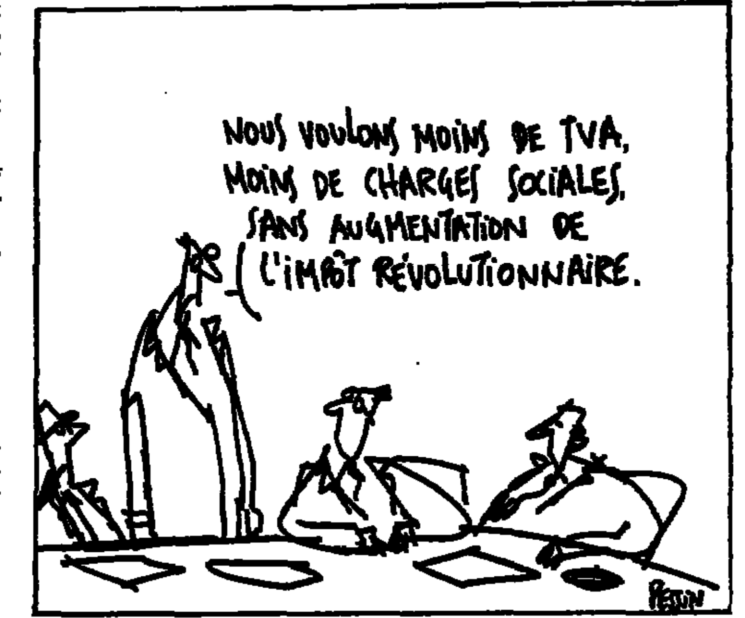
Le gouvernement met en route la zone franche pour la Corse

Ce dispositif, destiné selon Jean-Claude Gaudin à tirer l'économie corse de l'ornière, rencontre l'hostilité de la plupart des acteurs socio-économiques de l'île. Les nationalistes, profondément divisés, hésitent entre une démarche démocratique et la poursuite de la violence

« ILLUSIONS », *« tromperies »*, *« tricheries »*, les représentants du patronat insulaire, réunis au sein du Front commun des organisations professionnelles de la Corse, n'ont pas mâché leurs mots pour exprimer, mardi 12 novembre, au cours d'une conférence de presse dans un grand hôtel parisien, leur déception voire leur colère à propos des mesures proposées par le gouvernement dans le cadre du projet de zone franche soumis au conseil des ministres mercredi.

Pour le Front, qui s'est constitué voilà un an et regroupe des responsables de l'Union patronale interprofessionnelle (CNPF), de l'Union régionale PME (CGPME), de la Fédération du bâtiment et des travaux publics ainsi que de Rialzu economicu – soit *« 70 % à 80 % du patronat corse »*, selon son porte-parole –, le coût financier des dispositions fiscales envisagées est *« de l'ordre de 220 à 250 millions de francs par an au lieu des 600 millions de francs faussement annoncés par les pouvoirs publics pour entretenir l'idée d'une manne déversée sur l'île »*.

Les patrons, qui n'évoquent qu'allusivement le problème des *« violences »*, pour les condamner *« d'où qu'elles viennent »*, mais dénoncent vigoureusement l'*« agressivité »* des grèves des services publics depuis 1989, se présentent comme *« une Corse qui travaille à côté, peut-être, d'une Corse qui triche »*. Compte tenu des *« espoirs énormes »* que les contacts avec plusieurs ministres, au début de l'année, et le discours d'Alain Juppé, au mois de juillet, avaient fait naître en eux, le projet de zone franche, qu'ils n'avaient pas demandé, mais auquel ils ne s'opposent pas *« dans son principe »*, représente un recul *« politiquement incorrect, économiquement insuffisant et socialement injuste »*.



« EFFICACITÉ ÉGALE À ZÉRO »

Selon le Front commun patronal, l'exonération de la taxe professionnelle pour la création ou l'extension d'entreprise durant cinq ans et dans la limite de 3 millions de francs, qui ne concerne donc pas les entreprises existantes, aura une *« efficacité égale à zéro »* dans un contexte économique où les entreprises, *« loin de songer à s'étendre, sont dans une période de licenciements »*.

Quant à l'exonération temporaire de l'impôt sur les sociétés, prévue dans la limite de 400 000 francs par an, *« les trop nombreuses exclusions au bénéfice de cet allègement, associées au peu d'entreprises générant des bénéfices »* font également douter le Front commun de son *« efficacité »*. Enfin, les patrons corses soulignent que l'allègement des charges patronales de sécurité sociale ne représente *« au mieux qu'un différentiel de 400 francs par rapport à la mesure nationale sur les bas salaires* [de l'ordre de 1 100 francs], *loin des 1 500 francs annoncés par le gouvernement »*.

RETOUR À LA PAIX CIVILE

Refusant d'être présentés caricaturalement *« comme des gens qui tiennent un pistolet dans une main et une sébile dans l'autre »*, les patrons corses réclament un statut fiscal particulier, prévoyant notamment *« l'application des taux spécifiques de TVA entre 0 % et 5 %, l'exonération réelle de 50 % des charges sociales pour l'ensemble des activités de l'île, la suppression de la taxe professionnelle pour tous les secteurs économiques y compris les entreprises existantes »*, ainsi que *« la défiscalisation de l'épargne locale et des investissements réalisés en Corse »*.

Ajoutées aux mesures déjà en application, ces dispositions fiscales porteraient, selon le Front commun, l'effort financier du gouvernement à quelque 2 milliards de francs par an. En se déclarant favorables à une analyse fine de la destination des différentes aides à la Corse, les patrons du Front commun se félicitent de constater que l'Assemblée territoriale partage leur analyse et a repris leurs critiques.

Dans son « avis », rendu le 4 novembre, l'Assemblée de Corse a pourtant affirmé qu'*« une zone franche ne peut avoir d'impact réel que si en bénéficient directement, outre les entreprises, les salariés et les ménages »*. Surtout, au paragraphe 3 de son avis, l'Assemblée de Corse a adopté une position plus nette en considérant que *« par-dessus tout, c'est le retour à la paix civile et la disparition de la violence qui sont la clé principale d'un développement véritable et pérenne »*.

Robert Belleret

« Une situation économique dégradée »

L'exposé des motifs du projet de loi relatif à la Corse, présenté au conseil des ministres, mercredi 13 novembre, par Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, indique que ce texte *« traduit l'engagement du gouvernement d'instituer une zone franche* [pour cinq ans] *en Corse, afin de faire face à une situation économique dégradée »*, car *« la crise que traversent simultanément le bâtiment, principale activité du secteur secondaire dans l'île, et le tourisme, principale activité du secteur tertiaire, rend indispensable des mesures complétant l'ensemble de celles à caractère permanent destinées à compenser l'insularité »*.

Au départ, la zone franche devait être rattachée au « collectif » budgétaire également présenté au conseil mercredi *(lire page 9)*. **Finalement, il s'agira d'un texte distinct, prévoyant une entrée en vigueur le 1er janvier 1997 et sur lequel l'urgence sera donc déclarée, le gouvernement souhaitant un débat à l'Assemblée nationale le 3 décembre.**

Les navires à grande vitesse révolutionnent les transports

AJACCIO
de notre correspondant

Pour la première fois depuis un siècle, la clientèle a eu le choix, cet été, entre deux compagnies maritimes françaises pour les navires mis en service entre Nice, Bastia, Calvi et L'Ile-Rousse. La concurrence tant réclamée par les tenants du libéralisme est une innovation certes notable, mais sa véritable dimension lui est donnée par une révolution technique : l'entrée en ligne des navires à grande vitesse (NGV) qui, du 17 juin au 15 septembre, ont transporté plus de deux cent cinquante mille passagers et quatre-vingt mille voitures.

« L'alternative pour la Corse », proclame la compagnie privée Corsica ferries, que préside Pascal Lota ; *« Vitesse et émotion »*, réplique Bernard Anne, vice PDG de la SNCM, groupe public. Jusqu'alors, il fallait au moins cinq heures pour effectuer en car-ferry la liaison Nice-Calvi ou L'Ile-Rousse. Deux heures quarante-cinq suffisent désormais pour les cinq cents passagers (avec cent cinquante voitures) qui peuvent emprunter le NGV *Asco*, mis en service le 23 mars 1996, son « frère », le NGV *Aliso*, sur les lignes de la SNCM, et le *Corsica Express 2*, lancé le 6 juillet, ou le *Corsica Express 3* sur celles nouvellement ouvertes de la Corsica ferries.

Les NGV des deux compagnies – l'utilisation du sigle par Corsica ferries lui vaut un procès intenté par la SNCM – offrent un confort remarqué et des tarifs identiques, à partir de 219 francs aller par personne. Ce dont se prévaut la Corsica qui ne bénéficie pas, à l'inverse de la SNCM, des subventions, au titre de la continuité territoriale, versées *au service public. Ils font 100 mètres de long, une* quinzaine de large, filent 36 à 37 nœuds (67 à 70 kilomètres par heure) grâce à la légèreté de leur coque en acier ou en aluminium, mais ils ne peuvent affronter des creux de plus de 4 mètres, ce qui entraîne parfois des déroutements.

Ces bateaux ont été construits par Saint-Malo Naval, du chantier Leroux et Lotz pour la SNCM, par l'italien Spezia Acquastrada pour la Corsica ferries. *« C'est un grand succès commercial*, affirme Pierre Mattéi, directeur général de la Corsica. *Le taux de remplissage est bon. Le trafic week-end se développe d'une manière inattendue. » « Nos NGV ont reçu un excellent accueil*, assure Maurice Bertoni, directeur régional de la SNCM. *Du 17 juin au 30 septembre, ils ont transporté deux cent douze mille passagers, augmentant de plus de 10 % le trafic du port de Nice avec la Corse. Succès aussi sur l'Italie, où la SNCM, avec sa filiale Corsica marittima, est la seule à avoir un navire rapide sur la ligne Bastia-Livourne, qui effectue la liaison en 1 h 30... »*

Les NGV concurrencent-ils l'avion ? Jean Matteaccioli, secrétaire général de la Compagnie Corse-Méditerranée, qui a le monopole du trafic sur les lignes bord à bord – donc sur Nice, Bastia et Calvi – dit « non ». La tendance à la baisse enregistrée durant le premier semestre 1996, par rapport à 1995, s'est pourtant accentuée pendant l'été.

Paul Silvani

Des communes au bord du gouffre

LES COMMUNES corses se portent trop mal pour que la zone franche puisse les sauver. Tel est l'avis de plusieurs maires de l'île, confrontés à de graves difficultés dans la gestion de leurs villes et villages. Une récente étude de l'Insee révèle que cent soixante-dix-sept des trois cent soixante communes que compte la Corse sont *« déclinantes, en voie de désertification »*. Elles ne rassemblent que 6 % de la population et à peine 3 % des emplois.

Alors qu'Ajaccio et Bastia regroupent, à elles seules, cent cinquante mille habitants, certaines petites communes n'en comptent plus que quarante. Et elles ont bien du mal à vivre. Ainsi, selon une enquête du quotidien *La Tribune* du 29 octobre, la majorité des communes corses vit au-dessus de ses moyens. Le taux moyen d'autonomie financière (part du produit des taxes locales dans les recettes) est de seulement 19 % contre 30 % au plan national.

Les élus des communes les moins peuplées se plaignent de n'avoir aucune ressource et de ne percevoir aucune taxe professionnelle. Contraints à la misère en matière de recettes, ils n'ont guère été regardants sur les dépenses. Pour faire face aux exigences des vacanciers pendant les mois d'été, ils ont dû construire des réseaux d'assainissement, mettre en place des systèmes de ramassage des ordures ménagères, améliorer la voirie, etc. Encore plus que leurs collègues du continent, les maires corses ont eu tendance à pallier les problèmes d'emploi par l'embauche de personnel communal : Ajaccio a rémunéré jusqu'à mille sept cents employés municipaux, absorbant 64 % de son budget de fonctionnement.

Pour parvenir à « boucler » leurs budgets, les édiles ont dû emprunter et se sont fortement endettés, au point que le remboursement des intérêts de la dette représente, en moyenne, 10 % de leurs dépenses. Du coup, certains se livrent à des exercices d'équilibristes en matière de comptabilité : budgets en déséquilibre, rupture de contrat de concession, plans de financement mal bouclés. La chambre régionale de Corse est l'une des plus occupées par le contrôle budgétaire...

La « violence politique » reste l'arme principale des factions nationalistes

BASTIA
de notre correspondant

Le FLNC-canal historique a revendiqué, mardi 12 novembre, à Ajaccio, trois attentats commis ces derniers jours en Corse-du-Sud. Dans un communiqué authentifié, le mouvement clandestin prend à son compte le mitraillage, dans la nuit du 11 au 12 novembre, de la façade du garage de la gendarmerie de Figari, destiné selon lui à mettre *« en garde la gendarmerie contre toute provocation inutile »*. L'organisation clandestine signe aussi un *« attentat anti-spéculation »* qui a provoqué de très importants dégâts, le 9 novembre, près de Bonifacio, contre une résidence secondaire de la famille du parfumeur parisien Georges Guerlain.

Bras armé d'A Cuncolta naziunalista, le Canal historique revendique aussi *un autre attentat* à l'explosif contre une maison en construction, près de Bonifacio. Cette action visait indirectement le propriétaire de l'entreprise de bâtiment chargée de la construction de la maison, Jean-Noël Marcellesi, sympathisant de l'Accolta naziunale corsa (ANC) et vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud.

Les nationalistes du Canal historique restent ainsi fidèles au choix initial, fait en 1976, du concept de « lutte de libération nationale » (LLN), qui impliquait le recours à la « violence politique ». La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite, au fil des vingt dernières années, par l'armement de plus en plus sophistiqué des militants, par des attentats organisés en opérations « commando » chaque fois plus destructrices et, parallèlement, par la mise en place d'un réseau puissant de perception de « l'impôt révolutionnaire », le racket étant la source principale de revenus financiers des organisations clandestines.

Seuls les nationalistes d'obédience « autonomiste » des frères Simeoni ont refusé le recours systématique à la violence. Cela ne les a pas empêchés d'être les premiers à connaître des crises internes en raison de l'emploi épisodique de cette violence. Le débat sur l'utilité du recours à la violence a régulièrement divisé les autonomistes à chaque occasion d'alliance électorale avec les nationalistes. Le dernier exemple est celui des élections territoriales de 1992, avec la coalition Corsica Nazione menée par Edmond Simeoni à la tête d'une liste groupant notamment A Cuncolta et l'Accolta naziunale corsa, vitrine légale de Resistenza.

Corsica Nazione avait implosé, par la suite, en raison de crises successives liées aux conséquences du recours à la violence. L'assassinat, le 6 juin 1993, par le FLNC-canal historique, de Robert Sozzi, l'un de ses militants, a marqué la première véritable limite du soutien « politique » de certains nationalistes à la violence d'autres nationalistes.

Cette affaire avait été le point de départ de la spirale meurtrière entre nationalistes, qui se solde aujourd'hui, officiellement, par treize homicides volontaires ; en outre, elle avait fait naître l'idée de la dissolution des organisations clandestines et de l'abandon de la pratique de « l'impôt révolutionnaire ». Dans la réalité, le double langage des chefs nationalistes, soucieux d'en sortir tout en gardant la maîtrise des événements, autorise, d'un côté, l'espoir sérieux de l'abandon de la violence et, de l'autre, *découvre* les jours les plus noirs d'un nationalisme déficitaire en idéologie et coutumier du délit de droit commun.

Les quatre organisations clandestines existant actuellement en Corse ont des représentations légales. Outre le FLNC-canal historique et Resistenza, le FLNC-canal habituel a comme vitrine légale le Mouvement pour l'autodétermination (MPA). La dernière-née des organisations clandestines est le *« FLNC », créé le 5 mai 1996, jour* du vingtième anniversaire de la constitution du FLNC initial. Ce dernier venu est présenté comme le bras armé du groupe Corsica viva, lui-même issu d'une scission récente du MPA.

Pour l'heure, ce double langage des chefs nationalistes permet au FLNC-canal habituel et à Resistenza, en retrait depuis deux ans de l'action violente, d'être en situation de participer à la spéculation sur l'autodissolution et ainsi de peser sur d'éventuelles négociations avec des émissaires du pouvoir. Ils contribuent aussi, indirectement, au débat dans l'opinion sur le nécessaire apaisement en Corse.

> Le débat sur l'utilité du recours à la violence a régulièrement divisé les autonomistes à chaque occasion d'alliance électorale avec les nationalistes

Le FLNC-canal historique détient, lui, le pouvoir politique et « militaire ». Il fixe, avec un souci de forme souvent subtil, la ligne politique à suivre par ses satellites associatifs, sociaux ou politiques. Ainsi, après l'attentat à la voiture piégée du 1er juillet, à Bastia, contre les dirigeants d'A Cuncolta, avait-il « suggéré » aux organisations publiques de sa mouvance de se mettre en retrait de l'action. Avec le même souci de forme, le secrétaire national de A Cuncolta, François Santoni, enjoignait immédiatement à ses militants de suivre le « conseil » du FLNC.

La gestion de cet équilibre instable entre la violence et le politique marque les limites de ce qui risque de devenir un marché de dupes à l'approche des élections territoriales de 1998, par nature ouvertes au débat démocratique. La plus récente des organisations clandestines, le « FLNC du 5 mai 1996 » se laissera-t-elle enfermer dans le piège de cet hégémonisme ? Dans sa dernière communication, le 11 novembre, Corsica viva affirme que *« la violence politique peut être utile pour défendre les intérêts du peuple corse »*.

Plus que jamais, le nationalisme clandestin corse survit des rapports conflictuels entre les frères ennemis d'une cause devenue différente pour chacun. Le tout est augmenté de la surenchère indirecte provoquée par l'éventuelle prise en considération par le pouvoir de telle ou telle organisation légale et donc, implicitement, de son pendant clandestin.

Michel Codaccioni

Les balladuriens du RPR veulent accélérer les baisses d'impôt

Un amendement vise à concentrer sur trois ans les 75 milliards d'allégements

Nicolas Sarkozy et plusieurs députés proches d'Edouard Balladur, tous membres du RPR, ont proposé un amendement, discuté mercredi 13 novembre en *commission des finances, qui tend à accélérer la baisse de l'impôt sur le revenu, en concentrant les 75 milliards de francs d'allégements sur trois ans.*

LES REVOILÀ ! Particulièrement discrets jusqu'à présent dans la discussion budgétaire, les balladuriens du RPR pointent à nouveau le bout de leur nez. Nicolas Sarkozy en tête, les proches de l'ancien premier ministre, membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ont défendu en vain, mercredi 13 novembre, un amendement tendant à accélérer la mise en œuvre de la baisse de l'impôt sur le revenu (IR).

Le projet du gouvernement prévoit d'abaisser les tranches du barème de l'IR afin d'en alléger le produit de 25 milliards de francs l'année prochaine, puis de 12,5 milliards de francs les quatre années suivantes. Sur cinq ans, la baisse doit donc atteindre 75 milliards de francs. Les signataires de l'amendement, parmi lesquels figurent, aux côtés de M. Sarkozy, Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine), Jean-Pierre Delalande (Val-d'Oise), Marc Le Fur (Côtes-d'Armor) et Olivier Dassault (Oise), jugent ce rythme trop lent. Ils proposent donc de concentrer sur trois ans l'allégement global de 75 milliards de francs. Ainsi, la baisse de 25 milliards sur les revenus de 1996, déjà votée dans la première partie de la loi de finances, serait suivie d'une baisse équivalent pour les revenus de 1997 et 1998.

LE CHOIX DE L'UDF

Edouard Balladur, qui n'est pas membre de la commission des finances, s'associera à cet amendement, qui viendra en séance lundi 18 ou mardi 19 novembre, lors de la discussion des articles dits « non rattachés » du budget, qui comportent, notamment, les mesures applicables après 1997. En revanche, tout en approuvant ce qui peut contribuer à réduire la dépense publique et les prélèvements obligatoires, l'UDF laissera aux balladuriens du RPR la paternité et la défense de cet amendement. L'entourage de François Léotard fait valoir qu'il s'agit de préserver la cohérence du choix de l'UDF, qui avait plaidé, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, pour la baisse du taux de la TVA.

M. Sarkozy, qui devait déjeuner mercredi avec le premier ministre, avait préparé ce débat dès le début de la discussion budgétaire. Tout en jugeant « *raisonnable* » la baisse de 25 milliards de francs prévue pour 1997, le maire de Neuilly s'était déclaré, dans un entretien au *Figaro* du 14 octobre, « *plus réservé sur les 75 milliards d'allégements en fin d'exercice* », dont il jugeait que l'ambition n'était « *pas assez forte* ». Dans la discussion générale, l'ancien ministre du budget avait souhaité un nouvel allégement de 25 milliards de francs en 1998, après celui de 1997 (*Le Monde* du 18 octobre). M. Balladur avait également affirmé qu'« *on peut et on doit corriger* » le projet de budget, en décidant notamment « *davantage de baisses d'impôt* » que celles prévues par le gouvernement.

Par ailleurs, les balladuriens du RPR ont préparé un second amendement, visant à maintenir la déduction d'impôt pour intérêt d'emprunts pour l'achat d'une résidence principale, que le gouvernement veut supprimer au 1er janvier 1997.

Cécile Chambraud

Philippe Séguin a poursuivi, de vive voix, son débat avec un proche de Helmut Kohl

Karl Lamers avait affirmé son désaccord sur l'Europe

PENDANT une heure et demie, Philippe Séguin a reçu, mardi 12 novembre, un proche d'Helmut Kohl qui avait polémiqué avec lui dans les colonnes du *Monde*. A l'issue de cet entretien en tête à tête, Karl Lamers, porte-parole pour les affaires étrangères du groupe chrétien-démocrate au Bundestag allemand, a assuré qu'avec le président de l'Assemblée nationale, il s'était déclaré « *convaincu que le dialogue* » entre les deux pays « *doit être fortement approfondi à tous les niveaux* ».

Les deux responsables ont ainsi poursuivi, face à face, un débat entamé par écrit. Dans nos éditions du 19 septembre, M. Séguin avait exposé les grandes lignes d'une « *autre politique sur le plan européen* ».

Dans *Le Monde* du 12 octobre, M. Lamers avait réfuté les arguments du président de l'Assemblée nationale avec un article intitulé « Non, monsieur Séguin, il n'y a pas d'autre politique ».

Selon l'un de ses proches, le président de l'Assemblée nationale s'était montré « *agacé* » par la vivacité de la réponse du responsable chrétien-démocrate parce qu'il estimait avoir lui-même atténué, dans son propre article, l'expression de certaines de ses positions sur la construction européenne et la monnaie unique. Le constat public de désaccord dressé par Karl Lamers risquait en outre de renforcer l'image antieuropéenne de Philippe Séguin et de consolider les obstacles à son éventuelle nomination au poste de premier ministre.

« ÉVACUER DES MALENTENDUS »

Tout en faisant remarquer la durée « *plus longue que la moyenne* » de leur entretien, le président de l'Assemblée a indiqué que le dialogue avait été « *chaleureux, amical et franc* » ; il utilisait là la formulle traditionnelle des diplomates pour faire savoir que les interlocuteurs avaient maintenu leurs positions. M. Lamers a répété : « *Les discussions sur les critères de convergence, et leur mise en cause, pourraient mettre en question les succès auxquels nous sommes déjà parvenus.* » Il a, toutefois, jugé sa rencontre avec M. Séguin d'une « *extrême utilité* ». Il a aussi précisé : « *Les Allemands ne comprennent pas toujours suffisamment ce qui peut émouvoir ou faire bouger les Français, et ils ne comprennent pas toujours les raisons profondes qui génèrent des débats assez forts en France. (...) Je ne pense pas que les Français sachent toujours ce qui peut motiver les Allemands à faire ce qu'ils font.* »

Rappelant la priorité à accorder à l'emploi, l'entourage de M. Séguin a expliqué que de telles rencontres permettaient d'« *évacuer des malentendus* » et de « *s'expliquer sur les raisons pour lesquelles les moyens divergent* », même lorsqu'il existe une « *similitude des objectifs* ».

Aussi, selon la même source, M. Lamers « *a bien voulu convenir que l'emploi était l'objectif numéro un* » de la monnaie unique, mais qu'il n'était sans doute pas opportun de le mettre en avant, notamment en raison des réactions des marchés financiers.

Fabien Roland-Lévy

La majorité sénatoriale divisée sur le financement de la Sécurité sociale

LES SÉNATEURS ont entamé, mardi 12 novembre, la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, sous un angle sémantique. S'agit-il d'une « *cagnotte* », comme l'affirme Charles Descours (RPR, Isère), ou d'une « *réserve* », comme le suggère prudemment Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) ? Une chose est sûre : en proposant d'affecter un milliard de francs, en 1997, au financement de mesures nouvelles de santé publique, la commission des affaires sociales du Sénat – dont 20 % des membres sont médecins –, souhaite ardemment « *envoyer un signe au corps médical* », selon l'expression de son président, M. Fourcade. Dans l'esprit de l'ancien ministre, l'objectif est de « *diminuer la tension* » entre les caisses d'assurance-maladie et les médecins, en espérant « *que la négociation conventionnelle puisse aboutir* ».

Rapporteur de la commission pour l'assurance-maladie, et également soucieux de « *rétablir le dialogue* » avec les professions de santé, M. Descours va plus loin. Moins disert sur l'affectation de la somme, le rapporteur a expliqué qu'il s'agissait d'« *augmenter l'objectif national de dépenses* » de santé, fixé dans le texte du gouvernement, et opposable aux médecins. La rédaction de cet amendement, qui devait être examiné mercredi matin en commission, a fait l'objet d'âpres discussions, le gouvernement souhaitant ramener le pécule à 200 ou 300 millions de francs. Quel que soit le montant finalement retenu, cette mesure ne saurait dissiper toutes les inquiétudes. Soulignant que « *les sénateurs médecins ont fait l'objet ces derniers temps, de la part de leurs confrères, de sévères mises en garde assorties parfois de menaces de rétorsion* », Claude Huriet (UC, Meurthe-et-Moselle) a affirmé que la « *réussite* » du projet de loi, que le groupe centriste votera « *par amitié* » pour M. Barrot, « *ne pourra être obtenue par la contrainte et des sanctions qui, si par malheur elles étaient collectives, dissuaderaient les bonnes volontés* ».

Pour abonder cette fameuse « *cagnotte* », tout en revenant à un déficit du régime général inférieur à 30 milliards de francs, la commission des affaires sociales, à l'instigation de son président, souhaite récupérer des recettes supplémentaires en soumettant à toutes les cotisations sociales la part des indemnités de licenciement au-delà des obligations légales et conventionnelles.

LES DIVIDENDES NE COTISERONT PAS

Le texte du gouvernement ne soumet cette part qu'à la nouvelle CSG. Les intentions initiales de M. Fourcade étaient plus ambitieuses : il comptait appliquer les cotisations aux revenus des stocks-options comme aux dividendes versés *aux détenteurs* de titres *non cotés*.

Cette mesure présentait toutefois aux yeux de l'AFEP, association patronale qui regroupe les vedettes de *la cote* boursière de Paris, le grand inconvénient de frapper les cadres dirigeants et les professions libérales. L'AFEP, présidée par Ambroise Roux et dont l'un des membres les plus influents, Claude Bébéar, est connu pour son utilisation des stock-options, est parvenue à faire écarter ses premières dispositions, ralliant à ses vues une large majorité du groupe RPR du Sénat ainsi qu'une partie de la commission des finances. Aujourd'hui, en coulisses, c'est l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), importante fédération du CNPF, qui monte à son tour au créneau pour empêcher l'assujetissement aux cotisations sociales des sommes perçues par les cadres supérieurs en cas de rupture de contrat de travail.

Jacques Oudin (RPR, Vendée) s'en est fait l'écho, en séance : « *La commission des finances est réservée sur tout amendement qui augmenterait les prélèvements au-delà de ce qui a été prévu par le gouvernement.* » Le président RPR de cette commission, Christian Poncelet, élu des Vosges, mène en parallèle une autre bataille. Il souhaite une nouvelle baisse de la CSG sur les gains des jeux, pourtant déjà réduite par l'Assemblée. Par ailleurs, autre source potentielle d'affrontement, la commission des affaires sociales compte réintégrer le secteur médico-social dans le dispositif de maîtrise des dépenses.

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon

Claude Bébéar pour une sécurité sociale privée

Le président du groupe d'assurances AXA, Claude Bébéar, a déclaré, mardi 12 novembre, sur France 2, qu'il pourrait y avoir, à côté de la Sécurité sociale publique, « *des sécurités sociales privées* » respectant des conditions définies par l'Etat. M. Bébéar a expliqué qu'on peut « *imaginer un groupe de personnes dans une entreprise ou une région qui, au lieu de s'adresser à la Sécurité sociale nationale, s'adressent à une sécurité sociale (...), une espèce de mutuelle qui, à partir du premier franc, couvrirait leurs problèmes de sécurité sociale* ». Il a ajouté qu'« *il appartient au gouvernement de définir ce que doit être la sécurité sociale* ».

Cinq listes s'affrontent pour l'élection municipale de Dreux

Lionel Jospin vient soutenir le candidat de la « gauche unie »

Cinq listes – RPR, PS, Front national, Ligue communiste révolutionnaire et Parti des travailleurs – sont en compétition pour le premier tour des élections municipales partielles à Dreux, dimanche 17 novembre. Ces élections ont été provoquées par l'invalidation par le Conseil d'Etat de l'élection, en juin 1995, du maire RPR Gérard Hamel. Celui-ci est de nouveau opposé à Marie-France Stirbois (FN).

CHARTRES
de notre correspondant

Les électeurs de Dreux retourneront aux urnes, dimanche 17 novembre, pour le premier tour d'une élection municipale à hauts risques. Ils auront le choix entre cinq listes, réparties d'un extrême à l'autre de l'échiquier politique.

La droite républicaine (RPR, UDF, divers droite), menée par Gérard Hamel (RPR), dont l'élection comme maire a été invalidée le 21 octobre par le Conseil d'Etat, aura fort à faire, face au FN de Marie-France Stirbois, à la « gauche unie » de Maurice Ravanne (PS) et... aux deux invités d'extrême gauche de la dernière heure : la Ligue communiste révolutionnaire de Michel Bréaud et la liste ouvrière unifiée de Béatrice Jaffrenou, soutenue par le Parti des travailleurs. Cette présence pourrait sonner le glas des espoirs de la « gauche unie », mais elle n'empêchera pas le Front national de faire de ce scrutin un test dans cette sous-préfecture de trente-cinq mille habitants, symbole, depuis 1983, de la percée de l'extrême droite en France.

L'entrée dans l'arène de Jean-Marie Le Pen, qui sera à Dreux jeudi 14 novembre pour soutenir Mme Stirbois, suivra de vingt-quatre heures celle de Lionel Jospin. Des « ténors » nationaux, dont M. Hamel affirme qu'il préfère se passer, répétant à l'envi que *« l'enjeu n'est pas de gagner une élection législative et politique, mais tout simplement de reconduire un maire et une équipe »*.

Le parlementaire RPR – qui a soutenu Jacques Chirac dès la première heure lors de l'élection présidentielle de 1995 – présente cette élection comme une formalité à régler au plan local. Une profession de foi qu'il a répétée, mardi 12 novembre à Dreux, lors de son unique meeting d'avant-premier tour, en compagnie d'élus locaux tels Martial Taugourdeau, sénateur (RPR), Maurice Dousset, député (UDF-PR), et Jean Hieaux (RPR), pédécesseur de M. Hamel à la mairie et qui avait été le premier candidat de droite, en 1983, à accueillir au sein de sa liste des membres du Front national.

De son côté, M. Jospin, accompagné de Laurent Cathala, député (PS) et maire de Créteil (Val-de-Marne), vient soutenir mercredi après-midi la liste « Dreux rassemblée avec la gauche », menée par M. Ravanne, soixante-trois ans, retraité de l'enseignement, vierge de tout mandat... depuis qu'il accepta, en juin 1995, de se saborder au profit de la liste RPR-UDF de M. Hamel, au nom d'un « front républicain » destiné à faire barrage au Front national.

Une participation de 40 % constituerait un succès

Cette « gauche unie » ne l'est aujourd'hui que sur le papier. Elle s'est délestée, en effet, de ses colistiers de la LCR, peu enclins à cohabiter avec les centristes de l'ancienne liste Autrement. Du coup, la LCR fait route en solitaire, sous la bannière du « cent pour cent à gauche ». Cette absence pourrait peser lourd dimanche soir, à l'heure des comptes, dans un contexte attendu de forte abstention, une participation de 40 % constituant un succès.

Derrière le « vieux » Maurice Ravanne, selon l'inélégant mot de Gérard Hamel, les militants du PS, du PCF, du PRS (Parti radical-socialiste) et du MDC (Mouvement des citoyens) font cause commune pour éviter le pire une fois encore. Le pire s'appelle « front républicain »... Il a déjà servi à trois reprises à Dreux, lors des élections législatives de 1989 et 1993, puis, en juin 1995, lors des dernières élections municipales. A chaque fois, la gauche s'est désistée en faveur de la droite. Une nouvelle récidive marquerait pour longtemps l'électorat de gauche, déjà lassé de se déplacer aux urnes pour faire barrage à la « Dame de fer » de Neuilly, Marie-France Stirbois. Le premier secrétaire du PS ne consacrera que quelques heures à tenter de battre en brèche ce qui est vécu, à Dreux, comme une fatalité.

Luc Souriau

Incertitude sur le sort du projet de loi antiraciste

Pierre Mazeaud (RPR) a « enterré » le texte de Jacques Toubon, mais le ministère affirme qu'il sera discuté par les députés

LE PROJET de loi contre le racisme de Jacques Toubon a-t-il été définitivement « enterré » par Pierre Mazeaud ? Interrogé dans les couloirs de l'Assemblée nationale, mardi 12 novembre, le président (RPR) de la commission des lois a déclaré que ce texte semble être *« rejeté aux calendes grecques »*, précisant : *« Ce qui n'est pas pour me déplaire. »* On reconnaît, dans l'entourage du premier ministre, que ce texte fait l'unanimité contre lui, et que M. Mazeaud, même, s'il n'est pas l'Assemblée à lui tout seul, a procédé à un enterrement de première classe. De son côté, le ministère de la justice assure que le projet a été déposé à l'Assemblée pour y être discuté...

A peine approuvé en conseil des ministres, le 16 octobre, ce texte avait été dénoncé par M. Mazeaud comme un projet *« de circonstance »*, qui constituait une *« erreur »* politique. Le bouillant député de Haute-Savoie résumait l'opinion dominante parmi les députés RPR, alors que ceux de l'UDF, tout aussi hostiles, mettaient l'accent sur le manque de concertation qui, selon eux, avait caractérisé l'élaboration du projet.

Le ministre de la justice était accusé d'avoir rédigé un *« projet inutile »* après les propos du président du Front national, Jean-Marie Le Pen, sur *« l'inégalité des races »*. La déclaration de M. Le Pen n'avait pas fait l'objet de poursuites de la part du parquet, ce dernier assurant qu'il ne disposait pas de l'arsenal juridique approprié.

TOUJOURS PAS DE RAPPORTEUR

Le 29 octobre, pourtant, devant la commission des lois de l'Assemblée, M. Toubon détaillait les réformes envisagées, en déclarant, au sujet de ce projet : *« En tête de son action pour défendre les valeurs de notre société, le gouvernement s'efforcera de mieux protéger la dignité de l'homme. »*

Au cours de cette audition, plusieurs députés avaient réaffirmé leur opposition à ce texte. La commission n'a toujours pas désigné de rapporteur pour ce projet.

Olivier Biffaud



La gauche majoritaire par défaut selon un sondage de CSA

UNE ENQUÊTE de l'institut CSA, réalisée les 25 et 26 octobre auprès d'un échantillon de 1 004 personnes pour le bi-mensuel *Politique Opinion* (daté du 13 novembre), indique que la gauche obtiendrait la majorité absolue à l'Assemblée nationale en cas d'élections législatives anticipées. Bien que plafonnant à 42,5 % d'intentions de vote au premier tour (contre 43 % dans un sondage similaire en mai), et malgré une baisse des intentions de vote pour le PS (24 % contre 27 % en mai), l'ensemble de la gauche obtiendrait, grâce à de bons reports de voix au second tour, 293 des 555 sièges de France métropolitaine, dont 272 pour le PS et 21 pour le PCF, contre 262 pour la droite.

Selon une autre enquête, réalisée par la Sofres du 22 au 24 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes et publié, mercredi 13 novembre, par un groupe de journaux de province, 37 % des Français (en hausse de deux points par rapport à juin) déclarent qu'ils feraient plus confiance à la gauche pour conduire les affaires du pays, contre 31 % qui feraient plus confiance à la majorité RPR-UDF (– 9 points). 28 % (+ 7) estiment qu'il n'y aurait pas de différence.

Un troisième groupe écologiste au conseil régional d'Ile-de-France

UN NOUVEAU GROUPE écologiste de dix membres, Ecologie et République, s'est constitué au conseil régional d'Ile-de-France, a annoncé mardi 12 novembre son président, Loïc Le Guénédal, qui a quitté en septembre le groupe des Ecologistes d'IDF (ex-GE). Huit membres sont issus du même groupe que M. Le Guénédal ; les deux autres appartiennent au Mouvement des citoyens et votaient avec les socialistes. Cette recomposition des écologistes, répartis désormais en trois groupes, (14 Verts, 12 ex-GE et 10 Ecologie et République) réduit la marge de manœuvre du président RPR du conseil régional, Michel Giraud qui, depuis 1992, trouvait dans les rangs de Génération Ecologie d'abord, puis des Ecologistes d'IDF, les voix d'appoint nécessaires au vote des budgets.

DÉPÊCHES

■ **INTÉRIEUR : les députés ont adopté, mardi 12 novembre, les crédits de l'intérieur et de la décentralisation,** dont le projet de loi de finances pour 1997 prévoit qu'ils s'élèvent à 75,701 milliards de francs, en baisse de 3,6 % par rapport à ceux qui étaient inscrits dans la loi de finances initiale de 1996. Les crédits de paiement destinés à la police s'élèvent à 27,957 milliards de francs. Daniel Vaillant (PS, Paris) a dressé un *« constat affligeant »* du budget de M. Debré.

■ **JEUNESSE ET SPORTS : l'Assemblée a voté, mardi 12 novembre, le budget de la jeunesse et des sports,** qui s'élèvera en 1997 à 2,929 milliards de francs, soit une régression de 2,3 %, et représentera 0,189 % du budget de l'Etat. Les députés de la majorité RPR-UDF ont voté pour, l'opposition PS-PCF contre. Le ministre de la jeunesse et des sports, Guy Drut, a indiqué qu'une priorité pour l'année prochaine serait notamment l'élargissement du programme d'aménagement des rythmes scolaires (deux cent mille élèves concernés, contre cent mille cette année).

■ **ASSEMBLÉE : Jacques Chaban-Delmas a été fait, mardi 12 novembre, président d'honneur de l'Assemblée nationale** par l'acclamation de tous les députés réunis dans l'hémicycle, à l'occasion d'un hommage solennel à l'occasion des cinquante ans de sa vie parlementaire. Après l'hommage du président de l'Assemblée, Philippe Séguin, M. Chaban-Delmas s'est approché du banc du gouvernement, d'où il a remercié ses collègues en disant son *« émotion extrême »*.

■ **MADELIN : l'ancien ministre de l'économie Alain Madelin (UDF-PR) a critiqué,** mardi 12 novembre, au cours d'un débat organisé par le quotidien économique *La Tribune*, les *« dirigeants plus formés à reproduire »* des solutions qu'à en *« imaginer »*, en les rendant responsables de la *« sinistrose »* actuelle.

■ **SYNDICATS : Louis Viannet, à la tête d'une délégation de la CGT,** a été reçu, mardi 12 novembre, par Lionel Jospin au siège du PS. M. Jospin a souligné qu'il avait perçu des *« préoccupations communes »*, comme *« la nécessité d'enrayer la tendance au développement de la précarisation de l'emploi »* et celle de *« mettre la lutte contre le chômage au premier plan de la politique économique et sociale »*. M. Viannet a relevé que les conditions mises par le PS au passage à la monnaie unique représentent *« un changement »*, mais qu'elles sont *« encore assez éloignées »* de celles de la CGT.

Le déficit budgétaire sera conforme aux prévisions

La baisse des taux d'intérêt contribue à compenser l'accroissement des dépenses de l'Etat constaté dans le dernier « collectif » 1996

MALGRÉ une conjoncture médiocre, le gouvernement devrait parvenir à présenter en fin d'année des comptes budgétaires strictement conformes à ce qu'il avait annoncé. C'est du moins ce qui ressort du projet de loi de finances rectificative, examiné mercredi 13 novembre par le conseil des ministres.

Le point saillant de ce traditionnel « collectif » budgétaire de fin d'année tient, en effet, en un chiffre : 287,9 milliards de francs. Il s'agit du déficit budgétaire qui devrait être constaté en 1996. Autrement dit, à 100 millions de francs près, le gouvernement pense tenir le cap qu'il s'était fixé en matière de réduction du déficit. Ce pari n'était pas gagné d'avance, car tout au long du printemps et jusqu'en août, les comptes budgétaires mensuels publiés par Bercy ont fait craindre un dérapage par rapport aux objectifs affichés dans la loi de finances initiale.

Cette inquiétude semblait d'autant plus fondée qu'en plus de la croissance décevante, générant de faibles rentrées fiscales dans les caisses de l'Etat, celui-ci a dû, comme toujours, financer en cours d'année des dépenses imprévues. Au total, le « collectif » intègre un peu plus de 23 milliards de francs de crédits nouveaux.

DÉPENSES IMPRÉVUES

Les aides personnelles au logement ont ainsi été beaucoup plus abondantes que prévu : pour ce seul poste, les crédits ont été supérieurs de 4,7 milliards de francs à ceux qui avaient été votés par le Parlement. Le doublement de l'allocation de rentrée scolaire, pour lequel aucun crédit n'avait été initialement prévu, pèse également sur ce « collectif » à hauteur de 3,2 milliards de francs. De même, le gouvernement a dû prévoir des dépenses complémentaires pour financer le coût de la « prime Juppé » en faveur de l'automobile pour 2 milliards de francs, et celui des opérations militaires extérieures, supérieur d'un peu plus de 1 milliard à ce qui était prévu. Les dotations en capital en faveur des entreprises publiques devraient, elles aussi, dépasser les estimations initiales.

Or, dans le même temps, les recettes de l'Etat ont très peu progressé par rapport aux estimations antérieures : elles devraient tout juste être supérieures de quelque 3 milliards de francs au chiffrage retenu en septembre. Et encore cela ne tient-il, pour l'essentiel, qu'à la bonne tenue des recettes non fiscales. En particulier, le budget devrait profiter d'un apport de la Banque française du commerce extérieur et d'un prélèvement européen moins lourd que prévu de près de 1,5 milliard de francs.

Pour que le déficit ne s'aggrave pas, le gouvernement a donc dû revoir à la baisse certains crédits. Sans surprise, cet effort n'a pas été douloureux, puisqu'il s'agit partiellement, selon le vocable des experts, d'économies de constatation. La baisse des taux d'intérêt devrait ainsi alléger la charge de la dette d'un peu plus de 6 milliards de francs. Mais cela ne suffira pas. Le « collectif » prévoit donc un peu plus de 6,5 milliards de francs d'économies sur les comptes spéciaux du Trésor, et en particulier sur le compte d'avance aux collectivités locales. Par ailleurs, près de 6,5 milliards de francs de crédits budgétaires classiques ont été annulés, dont une partie provient des sommes qui avaient été gelées en cours d'année. Somme toute, le gouvernement devrait donc parvenir à boucler l'exercice budgétaire de 1996 sans trop de difficulté.

Ce projet de loi contient de surcroît un petit volet fiscal. En particulier, le gouvernement a souhaité qu'un récent arrêt du Conseil d'Etat ne puisse laisser penser que les non-résidents aient le droit d'échapper au contrôle fiscal. Un article du « collectif » prévoit donc expressément qu'ils ne puissent passer entre les mailles du filet de l'administration des impôts.

Laurent Mauduit

Le gouvernement crée une taxe pour financer le service public de l'équarrissage

PHILIPPE VASSEUR, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, a présenté au conseil des ministres, mercredi 13 novembre, un projet de loi sur la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets d'abattoirs. En clair, il s'agit de réformer le régime juridique de l'équarrissage, qui reposait sur une loi du 31 décembre 1975 devenue inapplicable depuis l'apparition et les développements de la maladie de la « vache folle ».

Le gouvernement et les autorités communautaires ont pris, depuis l'été, diverses mesures sanitaires interdisant l'utilisation ou le recyclage (notamment dans la fabrication de farines carnées et de graisses) de produits susceptibles de transmettre l'encéphalopathie spongiforme bovine (EBS). Dès lors, les entreprises concernées, qui assuraient l'enlèvement des carcasses chez les éleveurs, ne pouvaient plus continuer à tirer des ressources commerciales de ces opérations. L'enlèvement des cadavres d'animaux de plus de 40 kilos, considéré comme une opération d'utilité publique, devenait une activité très peu rentable, voire déficitaire, et la question de son financement était posée.

Une véritable fronde des entreprises s'était manifestée au cœur du mois d'août, marquée par la grève des enlèvements de cadavres dans plusieurs départements, et M. Vasseur avait été contraint de demander aux préfets, notamment dans les zones d'élevage bovin, d'utiliser la procédure, très rare, de réquisition.

Le projet de loi qui réforme le code rural indique que *« la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux, ainsi que les saisies sanitaires d'abattoirs, constituent une mission de service public »* qui relève de la compétence de l'Etat. En revanche, *« l'élimination des sous-produits animaux provenant d'abattoirs ou d'établissements de transformation ne relève pas de ce service public »*.

450 MILLIONS DE FRANCS

Ces dernières opérations feront l'objet de contrats privés entre ces établissements et des usines de traitement agréées par les pouvoirs publics : en conséquence, les entreprises – essentiellement l'allemande Rethmann et ses filiales, ainsi que Cailland – qui, précédemment, jouissaient d'un monopole dans une zone géographique déterminée seront soumises à la concurrence.

Le projet de loi prévoit de créer, pour financer le service public de l'équarrissage, une taxe additionnelle prélevée sur l'ensemble des viandes, dans les abattoirs, *« selon des modalités équivalentes de celles de la perception de la redevance sanitaire d'abattage »*. Elle devrait rapporter environ 450 millions de francs par an. Une disposition spéciale est inscrite à ce sujet dans le projet de loi de finances rectificative pour 1996. Le ministre de l'agriculture a indiqué que son projet de loi devrait être examiné à l'Assemblée nationale le 28 novembre et au Sénat le 16 ou le 17 décembre, et que la loi pourra entrer en vigueur dès les premiers jours de 1997.

François Grosrichard

Le gouvernement veut réduire de moitié, en trois ans, la mortalité des jeunes entreprises

M. Raffarin souhaite créer des réseaux privés d'aides aux patrons débutants

Le ministre des PME a présenté devant le conseil des ministres une communication sur la politique à mener pour assurer la survie des jeunes entreprises. Il ne s'agit plus seulement de multiplier les créations ; encore faut-il préserver la pérennité des PME. Le gouvernement veut assurer un meilleur suivi des dossiers et a choisi un système de prêts, à la place de subventions aux chômeurs créant leur entreprise.

JEAN-PIERRE RAFFARIN, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, a présenté une communication sur la création d'entreprise au cours du conseil des ministres du 13 novembre.

Afin de réduire de moitié en trois ans la mortalité des entreprises nouvellement créées – 50 % des entreprises françaises disparaissent dans les cinq ans suivant leur création, contre 40 % des entreprises allemandes –, M. Raffarin propose de créer une instance de concertation : le Conseil national de la création d'entreprise, composé de représentants des ministères concernés, mais aussi des entreprises et des collectivités territoriales. Avec l'Agence nationale des créations d'entreprise, qui assurera son secrétariat et qui évaluera l'efficacité des aides, il aura pour mission de construire une politique nationale de la création d'entreprise, s'articulant autour de six programmes.

Le premier visera à expérimenter des actions nouvelles et, par exemple, rendre plus positive la politique d'essaimage des grands groupes. Le deuxième consistera à sensibiliser les élèves et les étudiants afin de susciter chez eux la volonté d'entreprendre. Le troisième sera consacré à l'information des candidats à la création d'entreprise, afin de les aider à choisir le statut juridique et fiscal le mieux adapté. *« Au niveau régional, un serveur ou une brochure seraient bien utiles pour s'y reconnaître dans le maquis des aides publiques »*, reconnaît M. Raffarin.

« LA SOLITUDE DU CRÉATEUR »

Le quatrième sera destiné à améliorer la formation du créateur, en particulier dans huit secteurs d'activité où la loi du 8 juillet 1996 prévoit une qualification préalable à l'installation.

Le cinquième programme aura pour but de définir une charte de qualité de la conduite du projet, car ce que M. Raffarin appelle *« la solitude du créateur »* contribue à bien des échecs. Il s'agira de choisir dans chaque département un ou plusieurs réseaux privés compétents pour accompagner le futur patron dans l'élaboration de son projet. Pour l'heure, seul le réseau « Entreprendre en France » a été retenu. Créé il y a un an à l'initiative de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et de l'Association française des banques (AFB), ce réseau met en commun les compétences d'experts (notaires, banquiers, experts-comptables) afin d'apporter aux futurs chefs d'entreprise une aide dans la construction de leur projet. Cette procédure débouche sur l'attribution d'un « passeport Entreprendre », dont 250 ont été attribués depuis le mois de juin et qui facilite l'attribution de prêts.

Le sixième programme portera sur le financement de la jeune entreprise. La nouveauté porte sur une enveloppe supplémentaire de 1 milliard de francs destinée à offrir, en 1997 et 1998, des prêts super-bonifiés de 3,5 % aux professionnels du secteur des métiers. Cette enveloppe s'ajoute au milliard de francs déjà affecté à des prêts du même type pour la mise aux normes du secteur artisanal. Elle se substitue très partiellement à une aide aux chômeurs qui créaient ou reprenaient une entreprise, dont la ligne budgétaire de 900 millions de francs a été supprimée dans le projet de budget pour 1997.

Jean-Pierre Raffarin, qui veut *« jouer la carte de la pérennité »* des entreprises, se félicite que *« l'Etat mobilise les professionnels, organise la transparence et veille enfin à ce que ses propres aides soient mieux qualifiées et plus responsabilisantes »*, sans pour autant mettre en place un système *« bureaucratique »* de plus.

Alain Faujas

L'action du réseau Entreprendre en France

Licenciée de son emploi de chargée de recrutement dans une entreprise pharmaceutique, Patricia Giacomello a décidé, à trente-huit ans, de devenir son propre maître et d'ouvrir en février 1997 un magasin de vêtements pour enfants à Houilles, dans les Yvelines. Dans une conjoncture morose, le moment était peu propice pour se lancer dans ce parcours du combattant.

Le réseau Entreprendre en France lui a été précieux. *« J'ai été orientée vers un conseiller technique de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles,* raconte-t-elle. *J'ai été agréablement surprise par son accueil, car je n'avais pas une bonne image de l'assistance des organismes consulaires. Il m'a énormément épaulée pour l'étude de marché, le bilan prévisionnel et le compte de résultat. Il est même venu voir le magasin et m'a communiqué une étude sur les nouveaux comportements des consommateurs. Le dossier que j'ai présenté à mes banquiers les a étonnés par sa finition. »*

SANTÉ Un essai thérapeutique visant à tester l'efficacité du cotrimazole, ou Bactrim, vient de débuter au Sénégal, ainsi qu'en Côte-d'Ivoire. Or ce médicament est reconnu indispensable, dans les pays industrialisés, dans le traitement des personnes atteintes par le virus du sida. ● LES RESPONSABLES de cet essai font valoir les spécificités de l'évolution du sida chez les malades africains. Certains spécialistes estiment, en revanche, qu'*« un essai contre placebo d'un médicament particulièrement actif est choquant »*. ● DANIEL SCHWARTZ, spécialiste de la statistique médicale, souligne que ce type d'essai médicamenteux *« n'est éthiquement possible que lorsque l'on est dans une situation d'incertitude »*. ● DE GRANDES INÉGALITÉS subsistent en Europe dans les traitements dont peuvent bénéficier les personnes contaminées par le VIH.

Un essai antisida en Afrique suscite une polémique

Des malades sénégalais et ivoiriens contaminés par le VIH font l'objet d'une expérimentation contre placebo afin de préciser l'efficacité du Bactrim. Cette méthodologie, concernant un produit devenu indispensable dans les pays industrialisés, donne matière à une vive controverse

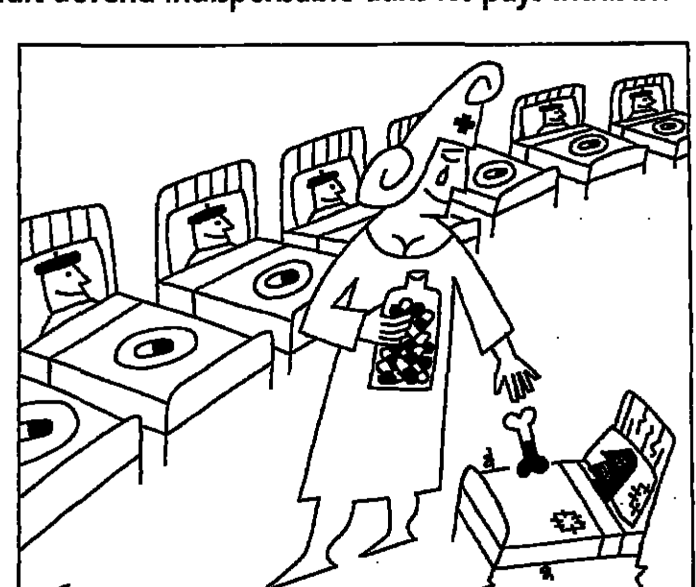
UN ESSAI thérapeutique d'un genre nouveau vient de débuter au Sénégal. Il consiste à étudier l'efficacité d'un médicament bien connu – le cotrimazole ou Bactrim, de la multinationale pharmaceutique Roche – sur la survie et la prévention des infections opportunistes chez les personnes atteintes par le virus du sida. Un autre essai similaire est en cours en Côte-d'Ivoire. Il ne s'agit nullement, ici, d'essais « sauvages », comme il a pu en être mené ces dernières années sur le continent africain.

Ce travail a notamment reçu l'agrément du comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale (CCPRB) de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard de Paris. Il est mené sous l'autorité des professeurs Jean-Pierre Coulaud (hôpital Bichat - Claude-Bernard) et A.-M. Coll-Seck (CHU de Fann, Dakar), et sous l'égide de l'Agence nationale française de recherches sur le sida (ANRS). Pour autant, cet essai soulève une vive controverse dans la communauté médicale spécialisée dans la prise en charge des malades du sida. Certains médecins le jugent *« discutable »*, *« condamnable »*, voire *« inacceptable »*.

A quoi tient cette controverse ? La principale caractéristique de cet essai (baptisé Komitraf, ANRS 065) est de chercher à préciser quelle est l'efficacité – et quelle doit être l'utilisation –, en terre africaine, d'un médicament dont tout le monde reconnait, en France et dans l'ensemble des pays industrialisés, qu'il est devenu indispensable dans le traitement des personnes contaminées par le VIH.

La dernière édition (datée de 1996) du rapport officiel rédigé sous la direction du professeur Jean Dormont (*Prise en charge des personnes atteintes par le VIH*, éditions Flammarion) ne laisse sur ce point aucun doute.

Au chapitre de « La prophylaxie des infections opportunistes », on peut lire dans ce rapport que *« le cotrimazole est le médicament le plus efficace. Cette prophylaxie est justifiée dès lors que le taux des lymphocytes CD4 devient inférieur à 200 par millimètre cube, parfois avant.* (...) *La prophylaxie par le cotrimazole présente en plus l'avantage d'une action préventive vis-à-vis de la toxoplasmose et de certaines infections bactériennes »*.



« La finalité n'est-elle pas, au fond, de chercher des arguments nous permettant de ne pas avoir honte de ne pouvoir fournir du Bactrim en Afrique ? »

Pourtant, l'essai Komitraf du Sénégal prévoit que l'efficacité du Bactrim sera, chez les malades sénégalais, étudiée contre placebo. La moitié du groupe faisant l'objet de l'essai (un minimum de deux cents personnes, hommes et femmes de plus de quinze ans) recevra du Bactrim. L'autre moitié se verra délivrer un produit chimiquement inactif.

Les caractéristiques de l'étude (essai randomisé, en double aveugle) font que ni le malade ni son médecin ne sauront si le produit prescrit est du Bactrim ou le placebo. *« La durée d'administration des traitements sera, en principe, illimitée »*, peut-on lire dans le document de l'ANRS, qui précise que les critères d'évaluation seront *« la survie des patients »*, la *« survenue des infections opportunistes »*, *« l'apparition d'infections non opportunistes »*. *« Les conduites à tenir dans l'apparition de ces infections ont été soigneusement définies »*, précise le document.

Les responsables de cet essai font valoir qu'un tel travail est nécessaire, compte tenu des spécificités de l'évolution du sida chez les malades africains. Ces derniers sont fréquemment victimes de maladies opportunistes de nature différente de celles observées en Europe ou Etats-Unis. La tuberculose est chez eux beaucoup plus fréquente, alors que la pneumocystose et la toxoplasmose sont plus rares. Il convient, selon eux, de préciser la place exacte qui doit être réservée au Bactrim.

Ces responsables soulignent qu'un comité d'éthique sénégalais a donné son aval à un tel travail. Certains ajoutent que la mise en œuvre de cet essai permettra au moins à quelques malades africains de recevoir un produit dont ils sont, pour l'heure, privés. Ils ajoutent enfin que l'expérience sera interrompue dès qu'une différence significative dans la mortalité des deux groupes aura pu être mise en évidence. *« Nous avons donné un avis consultatif favorable, en demandant à ce que l'on tienne compte des caractéristiques du pays concerné et en espérant que ce travail permettrait d'aider ces malades en leur fournissant le médicament »*, a déclaré au *Monde* le professeur Alain Dauphin, président du CCPRB de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard.

Ces arguments ne convainquent nullement ceux qui s'indignent de la mise en œuvre de cet essai. *« Il s'agit là d'une argumentation spécieuse. Des différences dans le paysage microbiologique africain ou dans l'état immunitaire des malades de ces pays méritent d'être étudiées. Mais en prendre argument pour un essai contre placebo d'un médicament particulièrement actif est choquant. La même argumentation pourrait être avancée pour soutenir qu'il faut réétudier, toujours contre placebo, l'efficacité du vaccin contre la poliomyélite chez les enfants africains »*, a déclaré au *Monde* le professeur Alain Goudeau, responsable du centre d'information et de soins pour l'immunodéficience humaine (Cisih) du CHU de Tours et spécialiste des maladies infectieuses.

« Sur le fond, ajoute M. Goudeau, *cette affaire conduit à poser le problème de l'universalité des lois de la biologie et des acquis thérapeutiques. Ces essais contre placebo ne peuvent être mis en œuvre dès lors qu'un médicament efficace existe. De plus, on ne peut faire l'économie des différences économiques, sociologiques et culturelles qui séparent l'Afrique noire de la France. La finalité d'un tel travail expérimental n'est-elle pas, au fond, de chercher à nous donner des arguments nous permettant de ne pas avoir honte de ne pouvoir fournir du Bactrim en Afrique ? »*

Cette analyse dérangeante est pleinement partagée par plusieurs spécialistes parisiens du traitement du sida et de la méthodologie des essais thérapeutiques. Sans remettre en question l'utilité des essais thérapeutiques contre placebo dès lors que l'on ne connaît pas l'efficacité de la molécule active étudiée, il font valoir les incohérences qu'il y a à faire valider par un CCPRB parisien un travail conduit dans un pays du tiers-monde. Quant à l'aval donné par le comité d'éthique sénégalais, il ne peut pas ne pas être rapproché du dénuement dont souffrent, en matière de thérapeutique, les sidéens de ce pays.

Ces spécialistes estiment qu'une méthodologie différente aurait pu être trouvée. Elle aurait permis de faire l'économie du recours au placebo et de la controverse éthique qu'une telle procédure va déclencher. Ils rappellent enfin que le Bactrim est commercialisé à travers le monde avec les mêmes indications et les mêmes précautions d'emploi.

Auprès de la multinationale Roche, on précise ne pas participer à ce travail et s'être borné à répondre à une demande en fournissant gracieusement le médicament nécessaire.

J.-Y. N.

Onusida se dote d'un comité « ad hoc »

« Il s'agit là d'une question d'une grande complexité pour laquelle je suis incapable, personnellement, de me prononcer, **a déclaré au** ***Monde*** **le professeur Peter Piot, responsable du programme Onusida.** ***Je comprends que l'on puisse mettre en cause la méthodologie d'un essai cherchant à comparer le Bactrim contre un placebo. Peut-être est-il possible d'envisager une méthodologie qui permettrait de faire l'économie d'un tel dispositif.***

» Pour ma part, conscient de ce type de difficultés, j'ai tenu à ce que l'on constitue, au sein d'Onusida, un comité d'éthique chargé de ces questions. Ce comité comporte des personnalités d'origines diverses et, notamment, des personnes infectées par le VIH. Il se réunira le mois prochain pour étudier si des essais similaires à celui mis en œuvre au Sénégal peuvent l'être au Malawi et en Afrique du Sud. »

COMMENTAIRE

AU NOM DE LA PÉNURIE

Eprouverait-on la nécessité de mettre en œuvre un essai thérapeutique comme celui dont il est question ci-dessus si un médicament comme le Bactrim était largement disponible en Afrique ? A l'évidence, non. Le professeur Alain Dauphin, qui preside le CCPRB de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard, le reconnait lui-même lorsqu'il déclare espérer que l'essai Komitraf permettra d'aider les malades du sida qui y participent à obtenir ce sulfamide considére comme le médicament *« le plus efficace »* pour lutter contre certaines infections opportunistes.

On pourrait même aller plus loin et soutenir que les malades qui ne recevront que du placebo seront en définitive sinon mieux traités, du moins mieux suivis que les Africains atteints du sida et ne participant à aucun essai thérapeutique...

L'affaire de l'« essai Bactrim » est symptomatique de la situation sanitaire désastreuse qui règne en Afrique. *« De toutes les manières, aucun des malades participant a cet essai n'aurait, sinon, pu bénéficier d'un traitement à base de Bactrim »*, indique-t-on à l'Agence nationale de recherche contre le sida, non sans souligner le caractère *« peu satisfaisant »* de cette situation. On y ajoute ne pas être certain de l'utilite qu'il y aurait à prescrire systématiquement du Bactrim aux malades africains etant donnée la relativement faible frequence, sur ce continent, des infections opportunistes (pneumocystose, toxoplasmose) qu'il est censé prévenir.

« Peu satisfaisante », cette situation de pénurie l'est à l'évidence. Pour les patients bien évidemment, mais aussi pour les médecins, africains ou non, chargés de les soigner. Doit-on, pour autant, considerer que cet essai est conforme aux règles de l'éthique ? Ou, plutôt, faudrait-il comprendre que cet essai n'est éthique que parce qu'il est réalisé dans un contexte de pénurie ?

« L'essai contre placebo n'est éthiquement possible que lorsqu'on est dans une situation d'incertitude, quand on ne dispose d'aucune indication quant à l'activité ou à l'inactivité d'un produit », rappelle le professeur Daniel Schwartz. A ces conditions, peut-on, doit-on, dans les pays les plus démunis médicalement, ajouter des considérations d'ordre economique qui, en quelque sorte, légitimeraient certaines expérimentations ? Le débat est ouvert.

Franck Nouchi

De grandes inégalités d'accès aux traitements persistent en Europe

SELON une étude conduite par le groupe TRT 5, structure qui réunit les principales associations françaises de lutte contre le sida, de grandes inégalités prévalent aujourd'hui dans les traitements médicamenteux dont peuvent bénéficier des personnes atteintes de cette maladie. Le principal critère retenu par ce groupe est celui de l'accès des malades aux antiprotéases. L'efficacité – parfois spectaculaire – de ces molécules sur les paramètres biologiques reflétant l'intensité de l'infection de l'organisme par le VIH est telle qu'elles sont devenues, depuis quelques mois, un traitement de référence. Ces antiprotéases sont, en pratique, associés à d'autres molécules antirétrovirales dans le cadre de bi ou de trithérapies.

Dans ce domaine, la France fait, selon le groupe TRT 5, *« figure d'exception »*. Depuis le mois de janvier dernier, plus de 15 000 personnes ont pu obtenir un traitement comprenant un inhibiteur de la protéase du VIH sur 42 262 cas de sida recensés. *« La France est, à ce titre, le pays le mieux loti de l'Europe et se trouve dans une situation que l'on ne peut comparer qu'à celle des Etats-Unis »*, souligne le groupe. Cette situation n'est probablement pas étrangère à l'intense travail de lobbying conduit, ces dernières années, par le milieu associatif auprès des pouvoirs publics, travail d'autant plus efficace qu'il a été amplement relayé par les médias.

La situation dans d'autres pays européens serait, en revanche, *« alarmante »*. En Italie, 800 personnes, seulement, sur près de 35 000 cas de sida recensés, reçoivent des inhibiteurs de la protéase. En Espagne, 1 500 patients, sur 40 000 cas de sida, ont accédé à ces médicaments, soit une proportion dix fois moins importante qu'en France pour une prévalence equivalente.

Ces chiffres sont, respectivement, aux Pays-Bas de 1 000 pour 4 100 ; en Allemagne de 2 000 pour 14 900 ; au Royaume-Uni de moins de 500 pour 13 000 ; en Belgique de 300 pour 2 100 ; au Portugal de 150 pour 3 400 ; et au Danemark de moins de 200 pour 1 900. Sans doute faut-il ici compter avec de grandes diversités dans les pratiques médicales ainsi qu'avec des différences notables dans la dynamique de l'épidémie. Cela ne saurait pourtant totalement expliquer de tels écarts.

UNE LÉGISLATION COMMUNE

Pour le groupe TRT 5, deux raisons sont à l'origine d'une telle inégalité au sein de l'Union européenne. La première tient au fait que les autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments, délivrées par la Commission européenne ne s'appliquent pas à tous les pays de l'Union. Dans chacun d'eux, des décisions administratives et budgétaires propres sont nécessaires pour la commercialisation. *« Dans plusieurs pays européens, ces décisions sont retardées pour des raisons strictement financières »*, accuse le groupe.

La seconde résulte de l'absence, au niveau européen, de législation commune réglementant la mise à disposition des médicaments avant l'obtention de l'AMM. C'est pourquoi les associations françaises de lutte contre le sida demandaient que le conseil européen des ministres de la santé, qui se réunissait mardi 12 novembre, étudie les modalités de mise en place d'une législation commune. Elle devrait permettre, sous l'égide de l'Agence européenne du médicament, que les malades du sida aient accès aux médicaments les plus efficaces avant même qu'ils ne disposent d'une autorisation officielle.

J.-Y. N.

Daniel Schwartz, professeur émérite à la faculté de médecine Paris-Sud

« Ethiquement possible seulement en cas d'incertitude »

DANIEL SCHWARTZ, qui a contribué à l'introduction et au développement de la statistique médicale en France, est considéré comme l'un des grands spécialistes mondiaux de cette discipline.

« Pouvez-vous nous préciser les conditions qui autorisent la mise en œuvre d'un essai médicamenteux contre placebo ?

– L'essai contre placebo n'est éthiquement possible que lorsque l'on est dans une situation d'incertitude, quand on ne dispose d'aucune indication quant à l'activité ou à l'inactivité du produit et que l'on cherche, précisément, à en savoir plus sur cette question. On cherche notamment, ici, à prévenir deux types d'erreur : conclure à une efficacité qui n'existe pas ou laisser échapper un produit efficace. Si l'on sait déjà que le produit est actif, on est, bien évidemment, dans une situation beaucoup plus délicate pour mettre en œuvre un essai contre placebo.

– Des différences géographiques ou sociologiques peuvent-elles néanmoins être avancées qui permettraient de réaliser un essai contre placebo avec un produit dont l'efficacité a déjà été démontrée mais que l'on souhaite utiliser dans un autre contexte ?

– Il faut reconnaître que, dans les essais médicamenteux, les groupes de malades ne sont pas tirés au sort dans l'ensemble de la population mondiale. En toute rigueur, les conclusions que l'on est amené à en tirer ne devraient être extrapolables qu'à l'ensemble de sujets comparables. C'est ce qui a, par exemple, pu conduire à admettre, ces dernières années, qu'il fallait étudier l'effet de l'AZT sur la transmission mère-enfant de l'infection par le VIH en Afrique. On disposait pourtant, alors, de données sur ce thème, mais on a estimé que le protocole thérapeutique qui avait été mis en œuvre pour les obtenir n'était pas reproductible dans le pays en question.

» Je ne peux, pour ma part, me prononcer sur le cas de l'essai Bactrim contre placebo, ne disposant pas de l'ensemble des données concernant la méthodologie de ce travail et le contexte dans lequel il s'inscrit. En toute hypothèse, le problème est délicat. Il faut être certain que les données dont on dispose ne sont pas extrapolables au pays étranger concerné et que l'on a donc bien le droit d'avoir recours à un placebo.

– Un argument parfois avancé pour justifier la nécessité d'un essai contre placebo consiste à dire que si, à la place du placebo, on avait recours à un médicament voisin connu pour son efficacité, on ne pourrait pas mettre en évidence des différences significatives. Que répondre à ce dilemme ?

– Il faut effectivement, pour que l'essai soit utile et concluant, se doter d'une méthodologie qui *a priori* permettra de conclure. Le fait d'avoir recours à un produit voisin, ou à des concentrations différentes du même produit, fait que l'essai perd de sa puissance et qu'il faut alors augmenter le nombre de personnes à inclure dans l'essai.

» Ces quelques éléments permettent de comprendre, de manière schématique, à quel point les essais médicamenteux et la statistique médicale sont étroitement liés à l'éthique et à la morale. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

L'étude menée par l'Académie de médecine sur l'amiante lui vaut le dépôt d'une plainte

Le comité de Jussieu et l'Andeva dénoncent une « diffusion de fausses nouvelles »

Le Comité anti-amiante de Jussieu et l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) ont déposé, le 30 octobre, une plainte pour *« publication et diffusion de fausses nouvelles »* visant une étude de l'Académie de médecine. Dans ce rapport, les académiciens s'inscrivent en faux contre plusieurs conclusions de l'Inserm et relativisent les dangers liés à l'amiante, mettant en doute l'utilité du déflocage.

LA SAGA judiciaire liée à l'interdiction de l'amiante à partir du 1er janvier 1997 se poursuit. Dernier rebondissement en date : une plainte pour *« publication et diffusion de fausses nouvelles »* a été déposée, mercredi 30 octobre, auprès du procureur de la République de Paris par le Comité anti-amiante de Jussieu et l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), contre un rapport de l'Académie nationale de médecine. Adopté à l'unanimité, le 30 avril, ce document, intitulé *Amiante et protection de la population exposée à l'inhalation de fibres d'amiante dans les bâtiments publics et privés*, avait été élaboré par un groupe de travail présidé par le professeur Etienne Fournier, expert en toxicologie.

Les plaignants dénoncent tout d'abord des estimations de mortalité *« totalement fausses »*. Ils mettent en regard les chiffres du rapport Fournier avec ceux de l'expertise menée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) (*Le Monde* du 3 juillet) et relèvent un écart statistique *« considérable »*. Le groupe de travail de l'Académie assure ainsi que *« le mésothéliome pleural [cancer de la plèvre spécifique de l'amiante] (...) frappe un ouvrier fortement exposé sur 2 000 »*, alors que la règle de proportionnalité appliquée aux données de l'Inserm aboutit au chiffre de *« 200 décès pour 2 000 personnes exposées »*.

« Une négation des maladies hors exposition professionnelle » est ensuite relevée dans le rapport de l'Académie de médecine, alors que, selon les experts de l'Inserm, *« l'existence d'un risque accru de mésothéliome parmi les personnes exposées dans les circonstances paraprofessionnelles et domestiques semble établie de façon solide »*. Le rôle de l'amiante dans la survenue des cancers pulmonaires apparaît minimisé, les académiciens estimant que *« le tabagisme demeure la cause essentielle, sinon exclusive, de cancer du poumon d'origine exogène, même chez les professionnels de l'amiante »*. *« Il est clairement établi que le lien causal entre exposition à l'amiante et cancer du poumon existe également chez les non-fumeurs »*, avaient de leur côté observé les experts de l'Inserm.

Un autre point litigieux est signalé : la teneur des concentrations de fibres d'amiante dans l'air, considérées *« comme sans danger »* par le groupe de travail de l'Académie. *« Avec un niveau compris entre 25-30 et 100 fibres par litre »* d'air, *« le danger pour la santé publique »* n'est, selon le rapport Fournier, *« pas identifié chez l'homme ni à court ni à long terme pour ces taux (...) »*. Pour une valeur de 100 fibres par litre d'air, les données de l'Inserm permettent cependant, selon les plaignants, d'évaluer le nombre de décès supplémentaires par cancer du poumon à 2 150 (et à 1 000 par mésothéliome) pour un million d'hommes exposés à l'amiante quarante heures par semaine entre vingt ans et soixante-cinq ans.

« La prévention comme la réparation seraient gravement remises en cause »

Au-delà de la querelle d'ordre statistique, le Comité anti-amiante de Jussieu et l'Andeva considèrent que *« la prévention des cancers dus à l'amiante comme la réparation des maladies causées par l'amiante seraient gravement remises en cause si les affirmations et recommandations énoncées dans le rapport Fournier étaient suivies »*. Deux assertions dudit rapport méritent à cet égard d'être mentionnées.

D'une part, les *« moyens de protection individuelle »* des personnels intervenant sur des matériaux à base d'amiante sont jugés *« très simples »* par les académiciens, ce que semble contredire tout l'arsenal législatif et réglementaire en vigueur. D'autre part, les dangers liés aux opérations de déflocage sont maintes fois soulignés. *« Après avoir choisi des attitudes radicales, sous la pression d'une puissante manipulation médiatique,* écrit notamment le rapporteur, *des pays développés (...) comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis (...) ont répété depuis plusieurs années que la plupart des mesures de déflocage systématique ont été ruineuses et sans amélioration objective de la santé publique. »*

« Il existe d'autres méthodes de protection totale (encapsulage, coffrage, fixation), peu onéreuses, à étudier », ajoute le rapport, qui précise : *« En France, une élimination radicale – et sans danger pour les personnes présentes – de tout l'amiante des bâtiments publics serait une opération d'une ampleur gigantesque et, dans l'immense majorité des cas, inutile, toujours dangereuse pour l'environnement si des précautions draconiennes, à la limite des possibilités techniques, ne sont pas mises en œuvre. »*

Le groupe de travail sur l'amiante constitué au sein de l'Académie de médecine s'était d'emblée défendu *« d'intervenir, par cette démarche, dans des discussions d'ordre politique comme celle du bannissement total ou partiel de l'amiante (...) »*. Son rapport, destiné aux pouvoirs publics, n'en apparaît pas moins orienté.

Laurence Folléa

Le rapporteur soupçonné de « mauvaise foi »

Le professeur Etienne Fournier, toxicologue, ancien chef de service à l'hôpital Fernand-Widal, membre de l'Académie nationale de médecine et rapporteur de son étude sur l'amiante, est également président de la commission des maladies professionnelles au sein du Conseil supérieur des risques professionnels. Il est donc, selon les plaignants, *« parfaitement au fait de toutes les discussions scientifiques et médicales qui se déroulent sur le sujet depuis environ vingt-cinq ans »*. Dénonçant sans ambages sa *« mauvaise foi »*, ils précisent que le professeur Fournier *« a participé activement à la mise en place du Comité permanent amiante* (CPA), *structure qui servit ensuite, pendant plus de dix ans, de support et d'instrument de communication du lobby de l'amiante »*.

Les juges Pauthe et Solaro vont instruire « l'affaire Xavière Tiberi »

Polémique autour de la folle équipée népalaise

DE RETOUR de vacances en Himalaya, où il a accompli l'ascension de l'Island Peak (6 202 mètres), le procureur de la République d'Evry, Laurent Davenas, a qualifié, mercredi 13 novembre, d'*« histoire de fou »* les circonstances de l'ouverture par son adjoint, Hubert Dujardin, et pendant son absence, d'une information judiciaire *« contre Xavière Tiberi et tous autres »* pour détournement de fonds publics, abus de confiance et recel. Cette affaire, confiée aux juges d'instruction Dominique Pauthe et Chantal Solaro, devrait amener le président du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, à s'expliquer sur les salaires de 20 000 francs versés pendant dix mois par le conseil général à l'épouse du maire de Paris pour un travail dont l'intérêt est fortement contesté (*Le Monde* du 9 novembre).

Dans une interview au *Parisien*, M. Davenas a expliqué qu'il n'avait pas ouvert lui-même cette information judiciaire avant son départ en vacances parce qu'*« il n'y avait rien dans le dossier »*. Le procureur avait ouvert une enquête préliminaire le 10 octobre et, dans le *« plan de travail »* communiqué aux policiers ainsi que dans ses réquisitions écrites, avait précisé le calendrier d'une enquête qui devait se poursuivre dans sa phase préliminaire, sans ouverture d'information et sans désignation de juge d'instruction. Disposant de pièces qui n'étaient pas en possession du procureur avant son départ (les fiches de salaires de Mme Tiberi) et manifestement en désaccord sur la stratégie judiciaire à adopter, le procureur adjoint a, en revanche, ouvert une information. Il a également ouvert une information au sujet d'un *« manuel de corruption »* découvert au mois de juin au domicile d'un ancien vice-président du conseil général de l'Essonne, qui a été confiée au juge d'instruction Jean-Marie d'Huy.

« L'institution judiciaire ne se pilote pas à coups d'hélicoptère »

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les autorités françaises ont tenté de contacter M. Davenas pendant ses congés, afin de l'avertir des décisions de son adjoint, font l'objet d'une polémique. *Le Monde* avait révélé qu'un hélicoptère avait été spécialement affrété au Népal pour joindre le procureur de la République. Selon *Le Canard enchaîné*, c'est le ministère de l'intérieur qui aurait effectué la demande à l'ambassade de France à Katmandou pour une opération de recherche évaluée à 3 000 dollars (15 000 francs).

Le ministère de l'intérieur a indiqué, mardi 12, qu'il n'avait *« aucun commentaire à faire sur une affaire qui est du ressort interne du tribunal de grande instance d'Evry »*. Tandis qu'au ministère de la justice on indiquait que *« l'institution judiciaire ne se pilotait pas à coups d'hélicoptère »* et qu'elle n'en avait d'ailleurs *« pas les moyens »*, contrairement, peut-être, à d'autres...

Jean-Michel Dumay

La chute de Marc Braillon, brasseur d'affaires rattrapé par la crise puis par la justice

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Peut-on être à la fois mégalomane et naïf ? L'ancien PDG de l'entreprise de travail temporaire RMO, Marc Braillon, soixante-trois ans, qui comparaît devant le tribunal correctionnel de Grenoble depuis le 12 novembre pour *« banqueroute par détournement d'actifs, abus de biens sociaux, abus de pouvoir et exercice d'une activité de travail temporaire sans garantie financière »*, revendique devant ses juges ces deux qualificatifs. Ce personnage incontournable de la vie économique, sportive et même politique des années 80 dans l'Isère, placé en détention préventive pendant quarante-neuf jours en 1992, tente d'expliquer à la barre l'effondrement, en quelques semaines, d'un empire qu'il avait constitué en trente ans.


PROCÈS

Brasseur d'idées, d'argent et d'affaires, cet homme à la haute stature et à la forte corpulence, que ses amis surnommaient « l'Ogre », vivait au rythme effréné de ses conquêtes. A la tête de la cinquième entreprise française de travail temporaire, il employait, au début des années 90, douze mille intérimaires et plus de cinq cents permanents répartis dans ses trente sociétés de services et de conseil. La plus fructueuse était alors RMO TT (travail temporaire), qui réalisa 2 milliards de chiffre d'affaires en 1991, mais enregistra cette année-là un déficit de 61 millions de francs.

Véritable vache à lait du groupe, elle finança pendant de longues années des filiales, pour la plupart exsangues, comme Anvol. Cette société loua à deux reprises, en 1989 et 1990, le *Norway*, rebaptisé *France* pour les croisières, hautement déficitaires, que le patron grenoblois organisait dans les Caraïbes. Autodidacte, Marc Braillon s'était aussi enthousiasmé pour l'œuvre de George Sand, qu'il réédita après avoir fondé sa propre maison d'édition. La communication n'échappa pas à ses coups de cœur.

Le sport allait mobiliser également toute son énergie, mais aussi beaucoup d'argent ponctionné sur les comptes de ses sociétés. Marc Braillon est-il, comme il le prétend, l'inventeur du sponsoring sportif, qu'il pratiqua dès la fin des années 60 et auquel il consacra 40 millions de francs en 1991, puis 50 millions l'année suivante ? A la tête d'une équipe cycliste dont le leader, Pascal Lino, porta le maillot jaune du Tour de France, en 1992, patron d'une écurie de boxe et d'un champion du monde WBC, René Jacquot, couronné en 1989, armateur du navigateur Laurent Bourgnon, vainqueur de la course La Baule-Dakar en 1991, M. Braillon connut moins de succès à la tête de l'équipe de football de Grenoble. Sollicité, en 1983, par le nouveau maire de la ville, Alain Carignon (RPR), il épongea pendant sept ans les déficits du club. Lorsqu'il abandonna sa présidence, en 1990, celui-ci était en état de cessation de paiements et son passif s'élevait à 30 millions de francs. La cour d'appel l'a condamné, il y a un an, à rembourser le tiers de cette somme.

OBSTINATION

Au moment de sa gloire, le PDG de RMO dessinait ainsi son autoportrait : *« Je n'ai ni le talent vocal de Tapie ni l'élégance britannique de Lagardère. Je suis tout simplement un chef d'entreprise qui s'efforce de diriger ses affaires avec un maximum d'efficacité, de réalisme et d'imagination. »* Sa gestion fut empreinte d'une *« forte dose d'irrationnel »*, affirme un de ses collaborateurs. Malgré la présence à ses côtés d'un « gourou », Daniel Léonard Blanc, un futurologue parisien diplômé d'HEC, conseiller en entreprise, qu'il définit comme *« un visionnaire du troisième millénaire »*, Marc Braillon ne parvint pas à prévoir la crise qui allait s'abattre sur son secteur d'activité à partir de 1989 et engloutir son entreprise.

Son obstination à vouloir rester à la tête de celle-ci, malgré les propositions alléchantes de reprise qui lui étaient faites, allait le faire plonger en quelques mois. Dès octobre 1991, son groupe se trouvait en état de cessation de paiements. Ses dettes atteignaient alors près de 600 millions de francs. Le pool bancaire le lâcha. Sa chute était dès lors programmée : le jour de la liquidation judiciaire du groupe RMO, le 6 août 1992, son passif approchait le milliard de francs.

In extremis, Marc Braillon crut encore pouvoir sauver une partie de son empire en allant chercher hors des circuits financiers traditionnels son salut : 200 millions de francs exigés par les banques pour reconduire leur garantie financière. Il s'engagea alors dans d'étonnantes tractations. Tout d'abord avec un intermédiaire opérant dans les milieux de la boxe, sorti de prison en 1986, Jean-Jacques Bernardini. Puis il négocia avec un spécialiste en recherche de financement, Alfred Demoersman, lui-même interdit bancaire, condamné pour abus de confiance et dont la société FD Conseil international présentait un passif de 1 million de francs. *« Je ne demande pas le casier judiciaire des gens qui discutent avec moi »*, répond l'ex-PDG de RMO au président du tribunal, Jean-Pierre Beroud, qui s'étonne de son extrême légèreté.

Finalement, Marc Braillon devait être la victime – consentante ou non, la justice devra répondre à cette question – d'un faux prince arabe âgé de vingt-huit ans, Echam Zantha, condamné en Belgique pour faux en écriture, escroquerie, faux-monnayage et chèques sans provisions, aujourd'hui en fuite. Ce dernier lui extorqua 5,5 millions de francs contre la promesse d'un prêt de 200 millions de francs qui ne vint jamais renflouer les caisses du groupe RMO. Quatre ans après cet épisode rocambolesque, l'ancien PDG est enfin convaincu d'avoir eu affaire, cette fois-ci, à un *« escroc »*.

Claude Francillon

British Airways devra indemniser les ex-otages du Koweït

LA COUR D'APPEL de Paris a confirmé, mardi 12 novembre, la condamnation de la compagnie aérienne British Airways à indemniser les soixante et un passagers pris en otage par les troupes irakiennes, le 2 août 1990, *lors de l'invasion du Koweït. La cour a notamment estimé* que *« la société British Airways a exposé ses passagers, de manière téméraire et sans raison valable, à un risque de guerre »*. Les avocats de la compagnie ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation.
Quelques heures après l'invasion du pays par les troupes irakiennes, un Boeing 747 de la British Airways, en provenance de Londres et à destination de Madras (Inde) et Kuala-Lumpur (Malaisie), avait fait escale à Koweït-City, avec 392 passagers et membres d'équipage à bord. Soixante et un d'entre eux avaient été retenus en otage et utilisés comme *« bouclier humain »* pour empêcher le bombardement de sites stratégiques. Certains n'avaient été libérés qu'en octobre. Les passagers retenus en otage recevront, en fontion de la durée de leur détention, des indemnisations de 400 000 à 600 000 francs.

Cinq gardiens de Bois-d'Arcy condamnés à la prison avec sursis

CINQ GARDIENS de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), poursuivis pour *« non-assistance à personne en danger »*, après le décès, le 11 décembre 1993, d'un détenu gabonais de 37 ans, mort de faim dans sa cellule (*Le Monde* du 31 octobre), ont été condamnés, mardi 12 novembre, à des peines de prison avec sursis par la 6e chambre du tribunal correctionnel de Versailles.
Loïc Louarn a été condamné à deux ans de prison avec sursis, Fabrice Vilette, Stéphane Martin et Fabrice Hefaya à un an de prison avec sursis et le gardien-chef Guy Lefèbvre à sept mois d'emprisonnement avec sursis. Ils se sont tous vu infliger une amende de 10 000 francs et deux ans de privation des droits civiques. Lionel Fillion, qui effectuait son service national à Bois-d'Arcy au moment des faits, a été relaxé. (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **BOMBE : six personnes ont été légèrement blessées,** mardi 12 novembre, par l'explosion d'une bombe artisanale de faible puissance placée devant une agence de la Finalion, filiale du Crédit lyonnais, dans le sixième arrondissement de Lyon. L'engin était placé dans une boîte de conserve contenant des clous.

■ **INCENDIE : un incendie a ravagé,** mercredi 13 novembre, le palais de justice de Roanne (Loire), ne laissant du bâtiment, un ancien couvent du 18e siècle, que des murs calcinés. Le feu a été circonscrit dans la matinée.

■ **LOGEMENT : dans un entretien accordé au *Point*** du 9 novembre, l'ancien président de la République malgache, Didier Ratsiraka, candidat aux élections du 2 novembre dans son pays, affirme qu'il n'est pas *« le candidat de la France »*. *« Durant mon séjour à Paris,* affirme-t-il, *je n'ai vu personne. Même pas Jacques Chirac, qui est pourtant un ami, puisqu'il m'a alloué un appartement de la Ville de Paris. »*

■ **JOUETS : la commission de sécurité des consommateurs a demandé** à six ministères, début novembre, d'interdire la vente aux mineurs des répliques d'armes. Elle préconise de n'autoriser la vente de ces répliques que dans les magasins agréés et d'en interdire le port dans les lieux publics.

Le préfet des Alpes-Maritimes autorise la tenue d'un référendum contre la mendicité à Nice

L'initiative du maire, M. Peyrat (RPR), provoque une tourmente politique dans la ville

La préfecture des Alpes-Maritimes a fait savoir, mardi 12 novembre, qu'elle autorisait l'organisation par la mairie, le 24 novembre, d'un référendum visant à interdire la mendicité durant l'été dans le centre-ville. Cette initiative du maire RPR Jacques Peyrat est vivement contestée par les partis de gauche et les associations, partagées entre le boycottage et le vote « non ». La droite préfère ne pas se prononcer.

NICE
de notre correspondant

Le préfet des Alpes-Maritimes, Philippe Marland, a décidé, mardi 12 novembre, d'autoriser la tenue d'un référendum sur l'interdiction de la mendicité dans le centre-ville de Nice, organisé par le maire Jacques Peyrat (RPR). La préfecture a exercé un contrôle de légalité sur la délibération prise par le conseil municipal, le 1er octobre 1996, prévoyant cette consultation, et a décidé de ne pas la déférer devant le tribunal administratif.

Le texte de la question a été jugé conforme à la législation. Les Niçois auront donc, le 24 novembre, à répondre par oui ou par non à cette interrogation : *« Estimez-vous que le maire de Nice doit reconduire l'arrêté interdisant, dans les formes prescrites par la loi, du 15 mai au 30 septembre, sur une partie du territoire communal, certaines formes de quête d'argent ou de consommation d'alcool, de nature à porter atteinte à la tranquillité, la sécurité et la salubrité du public ? »*

Le contrôle de légalité de la préfecture a essentiellement porté sur les pouvoirs du maire et l'étendue du référendum. Dans un communiqué, elle précise : *« La réglementation sur le territoire de la commune de certaines activités s'exerçant sur la voie publique relève du domaine de compétence du maire, autorité municipale ; l'objet de la consultation entre donc bien dans le champ d'application des compétences communales. »* Le préfet Philippe Marland s'est ainsi retranché derrière un juridisme sourcilleux, ignorant la tourmente politique provoquée dans la ville par ce référendum.

« ÉGOÏSTE, ÉGOÏSTE »

Samedi, un millier de personnes ont encore défilé dans les rues de Nice et scandé sous les fenêtres du maire : *« Egoïste, égoïste... »* Même si Jacques Peyrat a annoncé la fermeture prochaine *du centre du Mont-Chauve*, où étaient transférés les sans-abri cet été, et son intention de *« réajuster les mesures d'accompagnement social »*, les interrogations demeurent toujours sur les conditions d'exécution, durant l'été, de l'arrêté anti-mendicité. En effet, le tribunal administratif n'a toujours pas statué sur les recours déposés en juillet contre l'arrêté municipal. Par ailleurs, le mystère reste entier *autour d'un cadavre découvert près* du centre du Mont-Chauve (*Le Monde du 26 septembre*). Enfin, le parquet de Nice n'a toujours pas décidé du sort réservé aux vingt-huit plaintes déposées par des sans-abri ramassés dans le centre-ville.

Les opposants au maire n'ont plus guère d'espoir d'arracher le sort des sans-abri au jeu des urnes. Partis de gauche et associations sont aujourd'hui partagés entre le boycottage et le « non ». *« Il n'y a pas de bonnes solutions,* dit Me Ciccolini, avocat des sans-abri, président de l'association Le Bien public. *Mais nous devons continuer notre démarche et voter non. »*

Le Parti communiste estime également que le vote *« non »* sera une *« réponse forte et nette à l'hypocrisie de Peyrat »*. Tout comme le comité départemental de la Ligue des droits de l'homme. Au sein de la fédération départementale du Parti socialiste, le débat a été serré et les partisans de l'abstention l'ont emporté d'une courte majorité. *« Nous ne répondrons pas à une question qui ne doit pas être posée,* explique Paul Cuturello, *chef de file des socialistes* au conseil municipal. *C'est une consultation illégitime que nous ne voulons pas cautionner. »* L'ADN, Association pour la démocratie à Nice, a adopté une attitude similaire.

Le boycottage permettra-t-il, comme le souhaitent ses partisans, de tirer du scrutin un enseignement sur la représentativité de Jacques Peyrat dans sa ville ? La réponse *risque d'être brouillée, d'une* part parce que la participation à une consultation de ce type est traditionnellement faible, d'autre part parce que le Front national appelle également au boycottage. Voulant punir M. Peyrat, ancien membre du Front national, de s'être rallié au RPR, Jean-Pierre Gost, leader du parti d'extrême droite dans les Alpes-Maritimes, a combattu ce référendum et a été rejoint par Jean-Marie Le Pen, qui l'a jugé *« coûteux et inutile »*. Son organisation devrait coûter de 900 000 à 1 million de francs.

Si le gouvernement, par la voix de Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire et maire (UDF) de Marseille, a semblé désavouer l'initiative de M. Peyrat, les partis de la majorité n'ont pas pris de position officielle. A Nice, leurs représentants restent discrets car la question divise les militants. *« Peyrat recherche un plébiscite,* regrette Bruno Miraglia, conseiller régional RPR. *On a besoin de discrétion et d'humanité. »*

Aucune autorité confessionnelle *n'a encore pris part à ce débat.* L'abbé Vial, curé de la cité de l'Ariane, un quartier difficile au nord de Nice, a participé samedi à la manifestation contre le référendum. L'Eglise parlera-t-elle d'une voix ou restera-t-elle silencieuse ? Les responsables de paroisses ont été convoqués, mercredi, par l'évêque de Nice, Mgr François Saint-Maccary.

Jean-Pierre Laborde

La loi de 1992 pose des problèmes d'interprétation

« DE LA PARTICIPATION des habitants à la vie locale ». Sous cette tête de chapitre, la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dite loi ATR, fixe les conditions de mise en œuvre des référendums d'intérêt local. Le terme lui-même ne figure pas dans la loi, qui n'évoque que l'organisation d'une *« consultation »*.

Le texte, inséré dans le code des communes (article L-125-1 et suivants), précise : *« Les électeurs de la commune peuvent être consultés sur les décisions que les autorités municipales sont appelées à prendre pour régler les affaires de la compétence de la commune. La consultation peut ne concerner que les électeurs d'une partie du territoire de la commune pour des affaires intéressant spécialement cette partie. »* La loi indique encore : *« La délibération* [du conseil municipal] *qui décide de la consultation indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. »* Si ces dispositions sont respectées, le préfet n'a donc pas, a priori, à s'opposer à la *consultation. Mais il peut saisir la justice* administrative, s'il s'interroge sur l'objet même du référendum.

Pour ne citer que quelques cas récents, des habitants de deux communes du Territoire de Belfort ont été consultés sur un changement de structure intercommunale, tandis que les habitants d'Achères (Yvelines) se sont prononcés contre le passage d'une autoroute dans leur commune. De tels *cas ne soulèvent guère de difficultés.*

Dans d'autres domaines, en revanche, se pose un problème d'interprétation, car aucun décret n'est venu préciser le champ exact de *« la compétence de la commune »*. La justice administrative fixe donc une jurisprudence, au cas par cas. Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il annulé, a posteriori, en 1992, la délibération municipale d'Hautmont (Nord) organisant un référendum sur l'immigration. En 1994 – cette fois, *avant la consultation* –, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, saisi par le préfet, a déclaré illégal un référendum, organisé malgré tout, par une commune de de Haute-Loire, après l'abandon par le gouvernement d'un projet de barrage.

Qu'en est-il du référendum de Nice ? La mendicité relève des pouvoirs de police du maire. Selon un juriste, la question que pourrait se poser la justice administrative, si elle était saisie, serait la suivante : *« Les mesures prises par le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police relèvent-elles des "affaires de la compétence de la commune" ? »*

Jean-Louis Andreani

La grande distribution ne veut pas du soja génétiquement modifié

ÉCHAUDÉE par l'affaire de la « vache folle », la grande distribution française a décidé de bannir de ses magasins tout produit contenant du soja génétiquement modifié, et ce jusqu'à ce qu'un système d'identification clair ait été mis au point avec les industriels de l'agroalimentaire. Une position commune a été élaborée par les grands groupes de distribution, qui sera rendue publique dans les prochains jours par la Fédération du commerce et de la distribution (FCD). *« Le consommateur a droit à une information précise et crédible, qui exige que nos filières d'approvisionnement soient organisées en conséquence,* explique Jérôme Bédier, le président de la FCD. *En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, nous observons que, dans le cas du soja, les scientifiques ont des avis divergents. »*

Dans l'attente d'un improbable consensus, les grands de la distribution vont donc demander à leurs fournisseurs d'assurer un étiquetage spécifique des produits contenant du soja génétiquement modifié. La FCD va par ailleurs se doter, en février 1997, d'un conseil scientifique constitué de personnalités reconnues et d'un centre d'information sur la santé alimentaire. Il s'agit officiellement de *« se doter d'une capacité de réflexion et de proposition indépendante des fournisseurs, pour faciliter le dialogue avec les pouvoirs publics en matière de sécurité alimentaire »*, explique Jérôme Bédier.

Les dérivés du soja, comme la lécithine, entrent actuellement dans la composition d'une centaine de produits, de la margarine aux aliments pour bébés, en passant par les yaourts ou les pâtes. Il s'agit pour la distribution de forcer les industriels de l'agroalimentaire et, en amont, leurs fournisseurs agriculteurs à prendre leurs responsabilités en assurant la « traçabilité » des produits, *c'est-à-dire leur identification* tout au long de la filière de production, comme c'est désormais le cas dans la filière viande.

Or, actuellement, le soja modifié est banalisé en étant mélangé au soja normal. *C'est le cas aux Etats-Unis*, qui fournissent *60 % des 15 millions* de tonnes de fèves de soja utilisées par l'industrie agroalimentaire européenne. A la suite de la campagne lancée par Greenpeace, certains industriels et distributeurs – en Autriche, en Suisse et en Norvège – ont déjà pris la décision de retirer totalement le soja modifié de leurs produits. Mais, dès lors que les experts de l'Union européenne et des Etats membres n'ont pas relevé de problème de santé publique dans l'utilisation du soja modifié, les Etats-Unis pourront faire valoir auprès du GATT qu'une telle attitude relève plus de la discrimination commerciale que d'une position scientifique. D'autant que, après le soja, d'autres semences sont susceptibles de faire l'objet de modifications génétiques. Autant dire que la *position de la grande distribution française* risque d'être rapidement intenable.

Pascal Galinier

Des milliers de Tamouls ont rendu hommage à Paris aux deux militants indépendantistes assassinés

PRÈS DE SEPT MILLE personnes venues de plusieurs pays d'Europe ont défilé, dimanche 10 et lundi 11 novembre, au funérarium des Batignolles à Paris (XVIIe), devant les dépouilles des deux dirigeants des Tigres tamouls assassinés par balles dans la soirée du 26 octobre dans le dixième arrondissement de Paris (*Le Monde* du 29 octobre). Lors de l'inhumation des deux militants, mardi, près d'un millier de Tamouls leur ont à nouveau rendu hommage en participant à une discrète cérémonie au cimetière parisien de Pantin. Cette *affluence* impressionnante donne la mesure de l'émotion suscitée dans la communauté (environ quarante mille personnes en France) par ce double crime. En effet, pour la première fois *en Europe*, sont visés de hauts responsables des Tigres de libération l'Eelam tamoul (Liberation Tigers of Tamil Eelam, LTTE), parti qui conduit depuis le *début des années 70, dans l'île de* Sri Lanka, une guérilla contre le gouvernement de Colombo. Parmi *la foule* des anonymes venus assister aux obsèques, le silence et la méfiance dominaient, reflétant le trouble d'une collectivité peu habituée à faire parler d'elle. Aux Tamouls de France se mêlaient des représentants venus des Etats-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Suisse et de Norvège. *« Tout le monde a peur. On se dit que même la France n'est plus sûre »*, confiait un militant du Comité de coordination tamoul. Les deux victimes bénéficiaient du statut de réfugié en France depuis de nombreuses années. Kandiah Perinpanathan, trente-deux ans, était le trésorier du secrétariat international du LTTE et vivait à Paris depuis 1984. Kandiah Gagendran, trente ans, à Paris depuis *1988, était le rédacteur en chef* d'*Eela Murasu*, un hebdomadaire indépendantiste diffusant entre 7 000 et 10 000 exemplaires en Europe. Les deux hommes ont été tués boulevard de la Chapelle, à proximité du siège de cette publication consacrée en grande partie aux violations des droits de l'homme commises au Sri Lanka.

SEUL MOTIF

« C'est le travail du gouvernement sri-lankais, accuse Manoharan Vellumylum, directeur du Comité de coordination tamoul en France. *Les deux victimes travaillaient pour la cause tamoule. Il n'existe pas d'autre motif à leur assassinat. »* D'autres *militants évoquent* aussi l'éventuelle manipulation, par le gouvernement, d'un groupe tamoul opposé au LTTE. Des informations parues dans la presse in*dienne font état des pressions* exercées par le gouvernement sri-lankais sur les pays européens pour qu'ils refusent l'exposition publique des corps des deux *« terroristes »* et les manifestations de solidarité consécutif à ce qui est considéré, à Colombo, comme une *« affaire interne »* du *mouvement* séparatiste. Ces pressions semblent ne pas avoir été totalement vaines. Les militants tamouls se plaignent de s'être vu opposer par les autorités britanniques des conditions rédhibitoires au transport des corps à Londres. Selon eux, la France aurait aussi refusé l'octroi de visas à des Tamouls désireux de participer aux cérémonies à Paris.

Philippe Bernard

هكذا من الاصل

TRANSPORTS Les pouvoirs publics organisent jeudi 14 novembre une journée nationale des transports publics afin de promouvoir ce mode de transport en ville. ● L'AFFRONTEMENT pour l'accès à la voirie est devenu de plus en plus vif entre, d'un côté, l'automobile et, d'un autre côté, les systèmes collectifs de déplacement en « *site propre* » : autobus, métropolitains et tramways. Hier maîtresse de la chaussée et adulée par tous, la voiture individuelle devient aujourd'hui, pour la plupart des élus et pour un nombre croissant d'usagers, l'obstacle numéro un à la qualité de la vie en ville. ● LE VISAGE des agglomérations dépend largement des choix qui sont en train de s'opérer. ● VAINQUEUR toutes catégories de cette concurrence : le tramway qui opère son grand retour. A Nantes, où va s'ouvrir une troisième ligne, il devient la colonne vertébrale de la ville.

L'effet tramway transforme et libère Nantes

95 % des habitants de l'agglomération plébiscitent ce mode de transport qui fait son retour dans de nombreuses villes. Succès total : il capte une partie de la circulation automobile, améliore la mobilité, modifie les habitudes de vie et devient le fil conducteur de l'urbanisme

NANTES
de notre correspondant

Quand d'autres villes en sont encore à étudier la mise en place d'un tramway, l'agglomération nantaise, elle, prépare l'ouverture d'une troisième ligne et le prolongement de la première, entrée en service en janvier 1985. Le réseau actuel doit ainsi passer de 27 à 46 kilomètres d'ici à 2005, au prix d'un investissement chiffré à 2,1 milliards de francs. « *Nous ne sommes plus un laboratoire mais une référence que l'on vient étudier pour mesurer l'effet tramway dans la durée* », constate Alain Chenard, président de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan).

Maire de Nantes de 1977 à 1983, ce socialiste au franc-parler reste l'homme qui décida d'implanter le premier tramway nouvelle génération dans une ville française. Ce que ses adversaires de l'époque qualifiaient de « *fleuve d'acier coupant la ville en deux* » fait aujourd'hui l'unanimité. Les études de la Semitan montrent que 95 % des Nantais ont une bonne opinion du tramway, alors qu'ils étaient moins de 50 % en 1982. Au sein du district, qui a la compétence transports en commun pour l'agglomération, les élus de droite comme de gauche réclament le tram pour leur commune. « *Le débat ne porte plus sur le tramway, mais sur les changements d'attitude qu'il va entraîner pour le stationnement ou la circulation, y compris chez les commerçants* », constate Maudez Guillossou, directeur général de la Semitan, au sortir des quarante réunions de concertation organisées avec les riverains pour préparer l'insertion des nouvelles lignes.

De plus en plus de villes conquises

Tramway en projet — Tramway en fonctionnement

DUNKERQUE, VALENCIENNES, LE HAVRE, ROUEN, CAEN, VAL-DE-SEINE, SEINE-SAINT-DENIS, STRASBOURG, MULHOUSE, LE MANS, ORLÉANS, NANTES, TOURS, DIJON, CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE, SAINT-ÉTIENNE, BORDEAUX, MONTPELLIER, NICE, MARSEILLE, TOULON

L'évidence de ce succès est l'intérêt économique du tramway et se lit dans les chiffres de la Semitan. De 1989 à 1994, la clientèle des transports en commun nantais a augmenté de 14 %, les dépenses de 11 %, les recettes de 27 %, grâce à quoi la subvention d'équilibre versée par le district a baissé de 4 %. Avec 13,5 % des « kilomètres roulés » par la Semitan, le tramway transporte 45 % de la clientèle. Près de 40 % de ses utilisateurs ne prenaient pas le bus sur les lignes qu'il a remplacées : « *Sur ces nouveaux clients, un tiers ne se déplaçaient pas, un tiers roulaient en vélo ou marchaient et un tiers prenaient leur voiture.* » La saturation des parkings aménagés aux portes de la ville, près des stations de tram, confirme ce phénomène de vases communicants. « *Chaque jour, 10 000 personnes quittent leur voiture pour prendre le tramway ; cela fait 3 000 voitures qui ne viennent pas polluer le centre-ville et y chercher des places de stationnement* », indique Alain Chenard.

Autre signe de cette mobilité accrue par le tramway : la ligne 2, qui traverse l'agglomération sur un axe nord-sud, transporte 80 000 personnes par jour, alors que les prévisions optimistes tablaient sur 60 000. « *Le tram est rempli dans les deux sens aux heures de pointe. Les gens qui viennent travailler en centre-ville croisent les étudiants qui vont à la faculté. On voit même les étudiants du campus Nord aller déjeuner au restaurant universitaire de la fac de médecine, dans le centre, parce qu'ils le trouvent meilleur et qu'ils peuvent y aller en douze minutes* », constate Maudez Guillossou.

L'effet se lit aussi dans les vitrines des agences immobilières, dont les annonces mettent systématiquement en avant, lorsqu'elle existe, la proximité du tramway. L'observatoire monté par le district et la direction départementale de l'équipement de Loire-Atlantique a recensé quatre-vingt-cinq opérations immobilières réalisées en dix ans, situées volontairement dans les abords immédiats des deux lignes. Derniers en date, une étude notariale, place du 8-Mai à Rezé, et des immeubles de studios pour étudiants, près du campus Nord.

« ELEMENT DE LIEN SOCIAL »

En transformant les habitudes de vie, le tramway est devenu l'un des fils conducteurs de l'urbanisme nantais. « *Les gens des quartiers d'habitation sociale de Nantes nord, de Doulon, à l'est, de Bellevue, à l'ouest, et de Rezé, au sud, se sont sentis enfin reliés au reste de la cité. Le tramway est plus qu'un moyen de transport, c'est un élément du lien social. Il redessine une nouvelle forme de ville et lui donne une cohérence* », note Jean-Marc Ayrault, maire socialiste de Nantes et président du district. Après avoir transformé le cours des Cinquante-Otages en plateau semi-piétonnier pour faire passer la seconde ligne au cœur de la ville de Nantes, la municipalité nantaise a ouvert des concours d'architecture pour le réaménagement complet de quatre places que traverseront les nouvelles lignes.

Sans doute impressionnée par ce succès, la SNCF envisage même d'utiliser de nouveaux matériels roulants pour se connecter directement sur le réseau du tramway, sans rupture de charge pour les passagers. « *C'est très prometteur, car beaucoup de villes ont un réseau ferroviaire désaffecté les reliant aux zones rurales, et elles sont de plus en plus nombreuses à se doter du tramway* », se réjouit Jean-Marc Ayrault, qui entend bien conserver à Nantes la longueur d'avance sur les transports en site propre (espace réservé au tramway ou à un autre mode de transport en commun). Question de tradition, pour une ville qui vit Stanislas Baudry ouvrir, en 1825, la première ligne de transport en commun de France entre la place du Commerce et la Manufacture des tabacs : un itinéraire qu'emprunte aujourd'hui la ligne 1 du tram nantais.

Adrien Favrau

Une troisième ligne à Grenoble

Confronté au succès remporté par ses deux lignes de tramway, longues de 15 kilomètres, qui accueillent chaque année 22 millions de passagers – soit 45 % de la fréquentation totale du réseau des transports en commun de l'agglomération grenobloise, 370 000 habitants –, le syndicat mixte des transports a décidé de construire une nouvelle ligne en site propre d'une dizaine de kilomètres. Elle reliera les communes de Seyssins et de Saint-Martin-d'Hères à travers les « grands boulevards » de Grenoble. L'ouverture de cette ligne, dont le coût est estimé à 1 milliard de francs, est prévue pour 2002. D'autres communes étaient en concurrence pour accueillir les rames du tramway plébiscité par les Grenoblois depuis la mise en service de la première ligne en 1987. – *(Corresp. rég.)*

Seine-Saint-Denis : un prolongement jusqu'à Noisy-le-Sec

Depuis sa mise en service en 1992 sur ses 9 kilomètres de voies aménagées en site réservé, de Saint-Denis à Bobigny, le premier tramway d'Ile-de-France connaît une fréquentation en constante progression. Aujourd'hui, 65 000 voyageurs l'empruntent quotidiennement et le trafic sur cet axe anciennement desservi par trois lignes de bus a été multiplié par 2,5. Fort du succès remporté par « ce métro léger » au design d'avant-garde, rapide, silencieux, non polluant et accessible à tous grâce à son plancher surbaissé, le conseil général du département réclame le lancement des travaux de prolongement de la ligne jusqu'à la gare SNCF de Noisy-le-Sec, et sa connexion avec la future ligne E du RER, Eole. Ce projet prévoit la réalisation de 2,9 kilomètres de voies nouvelles et la construction de quatre stations pour un coût évalué à 450 millions de francs. Outre le tracé, sujet encore à discussion, la question du financement n'est à ce jour pas réglée. Seule la région Ile-de-France a annoncé son intention de verser 126 millions de francs. – *(Corresp.)*

Le grand retour du « collectif »

L'AUTOMOBILE l'avait impitoyablement chassé de la chaussée des villes. Le voici qui revient en force et écarte à son tour la voiture particulière. Le retournement est étonnant, à la mesure de sa fulgurante percée : de Strasbourg à Nantes, le tramway triomphe, au-delà des espérances de ses concepteurs. Aujourd'hui, les usagers le plébiscitent, et la plupart des élus locaux souhaitent que leur cité s'en dote, quoi qu'il en coûte. C'est dire que le tramway, comme les autres formes de transport collectif en « site propre » (c'est-à-dire sur voie réservée), qui connaissent eux aussi des succès de fréquentation, répond à un besoin.

ANALYSE

Il incarne en effet les qualités que les citadins exigent aujourd'hui d'un moyen de transport : il est rapide, économique, sans danger, silencieux, non polluant, confortable. Soit exactement l'inverse de ce que représente la voiture individuelle. Par excès d'usage (la majorité des automobiles ne parcourent pas plus de 3 kilomètres en ville) et par saturation de l'espace urbain (à Paris, par exemple, la voiture occupe 94 % de la voirie alors qu'elle n'assure que le tiers des déplacements), celle-ci est en train de changer d'image dans la conscience collective, qui semblait, pourtant, lui être totalement acquise.

Ce changement culturel de fond, qui est en train de s'opérer dans l'opinion, avec un temps de retard en France par rapport aux pays d'Europe du Nord qui ont développé le modèle rhénan (où la circulation automobile doit s'adapter à la ville), alors que les pays d'Europe du Sud en sont encore au modèle californien (qui soumet la ville à la circulation automobile), Neil Kinnock, le Commissaire européen aux transports, en explique les raisons : « *Au lieu d'élargir la liberté de mouvement à laquelle nous tenons tant, l'automobile contribue par un effet d'ironie à la perte de notre mobilité.* » A preuve, les chiffres du Livre vert publié par la Commission européenne, en décembre 1995 : « *les encombrements coûtent aux pays de l'Union européenne 2 % du PIB, les accidents 1,5 %, et la pollution de l'air et le bruit au moins 0,6 %, soit 250 milliards d'écus par an* » (soit 1 600 milliards de francs environ).

En France, le total des coûts externes – c'est-à-dire sociaux : bruit, pollution, accidents, embouteillages – est estimé à 113 milliards de francs par an (rapport Sofretu-Certu de mars 1994), soit 1,7 % du PIB. En comparaison, le coût social des transports publics est de 4,4 milliards de francs.

OBSTACLE NUMÉRO UN

Progressivement, la voiture individuelle est donc devenue l'obstacle numéro un à la maîtrise de la gestion urbaine. Après l'avoir adulée à coups de rocades, pénétrantes, voies rapides et parkings de centre-ville, les élus ont pris conscience de la paralysie économique, du gâchis financier, et des risques pour la santé publique que son usage paroxysmique entraînait. Et leurs électeurs sont de plus en plus nombreux à leur demander des comptes en la matière. Coup de grâce final du Groupement des autorités responsables de transport (GART), l'organisme public qui regroupe les 150 principales agglomérations françaises : « *On en est arrivé à un stade tel de congestion, de pollution et de nuisances, qu'améliorer le transport public seul ne suffit plus. Il s'avère indispensable, simultanément, de réduire la place de la voiture en ville et les budgets qui lui sont consacrés.* »

Autrement dit, il n'est plus l'heure de marier l'eau et le feu, comme le rappellera le congrès de l'Union des transports publics (UTP), à la fin du mois, à Rouen. L'automobile doit céder la place aux transports en commun pour que ceux-ci puissent développer toutes leurs potentialités d'amélioration de la qualité de la vie. Le grand dessein de la « ville vivable » est à ce prix.

Jean-Paul Besset

Un musée des étoiles pour venir au secours de l'observatoire du pic du Midi

200 000 touristes chaque année sont attendus dans ce sanctuaire scientifique

Du haut de ses 2 872 mètres, au cœur des Pyrénées, l'observatoire du pic du Midi symbolise le meilleur de la science française. C'est là que, depuis plus d'un siècle, des chercheurs observent le Soleil, les astres, l'atmosphère et la Terre. Mais, pour des raisons budgétaires, ce haut lieu de la recherche est menacé de fermeture. Les élus de la région ont imaginé une solution de sauvetage : le tourisme.

TARBES
de notre correspondant

Cette sentinelle est la fierté des Pyrénéens et leur emblème. Elle domine la chaîne montagneuse et peut être aperçue à des kilomètres à la ronde, de Toulouse à Bayonne. Du haut de ses 2 872 mètres, le pic du Midi de Bigorre écrase le paysage, et son destin semble tracé dans les étoiles depuis 118 ans, *date de la construction de l'observatoire* scientifique sur ce piton rocheux. Les astronomes y étudient le Soleil, le milieu interstellaire et les galaxies. Les physiciens y analysent l'atmosphère et les évolu*tions de la couche d'ozone.* Des recherches sur les déformations tectoniques et la sismicité y sont aussi entreprises.

Mais ce sanctuaire de l'observation du ciel est menacé de ferme*ture par l'Institut national des* sciences de l'univers (INSU) depuis une bonne dizaine d'années. De peur de voir ce tabernacle de l'étude des astres, truffé de coupoles et d'antennes, devenir, à *l'aube de l'an 2000, un vulgaire* épouvantail d'acier, les élus de Midi-Pyrénées ont dû faire preuve d'imagination.

Après des mois et des mois de réflexion, un projet de réhabilitation et de reconversion touristique a été élaboré pour venir en aide aux astronomes dont l'horizon semblait définitivement bouché derrière leurs téléscopes. L'idée de créer, parallèlement aux installations scientifiques, un musée des *étoiles, un site de vulgarisation des* phénomènes célestes, a germé. La mobilisation du conseil général des Hautes-Pyrénées, du conseil régional de Midi-Pyrénées, de l'université Paul-Sabatier de Tou*louse, s'est traduite par la pose* symbolique de la première pierre de ce projet de restructuration de la plate-forme.

SÉCURITÉ ET CONFORT

*Les travaux devraient être ache*vés fin 1998. L'espace scientifique sera, dans un premier temps, préservé et amélioré sur 2 000 des 5 000 mètres carrés de la plateforme. L'activité sera repliée et *concentrée autour du télescope de* 2 mètres, Bernard-Lyot, l'un des plus performants du monde. Par la suite, les 3 000 autres mètres carrés seront transformés pour accueillir, sur sept niveaux, 150 000 à 200 000 touristes par an. Jusqu'ici, *60 000 visiteurs seulement pou*vaient accéder au pic du Midi, à pied, durant la seule (courte) période estivale. La double construction d'un téléphérique et d'un funiculaire permettra d'ache*miner toute l'année les touristes* au sommet, soit à partir du versant de la Mongie, soit sur le versant de Barèges. Le public pourra découvrir l'astronomie et les sciences de l'univers dans des conditions de *sécurité et de confort.* Le coût total du projet est chiffré à 120 millions de francs.

Les astronomes voient d'un bon œil cette reconversion, même s'ils restent « *vigilants sur les effets de ce sauvetage providentiel, supposant l'irruption massive de touristes sur leur lieu de travail* ». Un des chercheurs, le Toulousain Gérard Coupinot, le confie : « *Evidemment, les travaux risquent de causer de sérieuses perturbations. C'est la loi des chantiers de haute montagne. Avec une cadence de trente-six rotations d'hélicoptère par jour, la poussière va gêner constamment les repères du coronographe. Sans parler des nuisances sonores de l'été...* »

Autre astronome, Josette Hecquet craint « *les nuisances thermiques qui peuvent influer sur les résultats des observations.* » Malgré ces réserves très parcellaires, les astronomes demeurent « *confiants sur ce tourisme intelligent, culturel et maîtrisé* ». On ne va pas refaire un Futuroscope sur les Pyrénées ! Michel Aurière, le chercheur responsable du coronographe, en est convaincu : « *Les scientifiques continueront à rester invisibles pour le grand public. Ils ne travailleront pas dans une bulle de verre.* » José Marthe, le père du projet, le dit ouvertement : « *Les Pyrénéens se réapproprient le pic du Midi. Ils sont conscients de sauver ce qui est la fierté de leur patrimoine géographique, mais aussi scientifique. La magie du site et cette sorte d'inviolabilité planétaire seront préservées...* »

Jean-Jacques Rollat

Lille crée un conseil communal de concertation

PIERRE MAUROY, MAIRE (PS) DE LILLE, devrait procéder, samedi 16 novembre, à l'installation officielle d'un conseil communal de concertation, une instance présentée comme une première en France. Composée de cent vingt membres (représentants de personnes morales, institutions et associations), cette instance se veut un nouvel outil de démocratie, plus proche des citoyens. Ce conseil de concertation, qui peut s'apparenter à une sorte de conseil économique et social impliqué dans le fonctionnement du conseil municipal, disposera d'un droit d'information, d'avis et de proposition sur des plans d'action à moyen terme et pourra aussi émettre des « *cris d'urgence* » sur des situations plus immédiates, conflictuelles et difficiles. *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **MOSELLE : le conseil général de la Moselle a mis en place,** mardi 12 novembre, un groupe de travail chargé de l'introduction de l'euro *dans les finances des collectivités locales. Ce groupe devra procéder* au recensement des problèmes qui se posent et définir les principales décisions techniques, réglementaires et financières à prendre. La Moselle et la Nièvre, comme les villes de Dax, Besançon et Compiègne, ainsi que les régions Poitou-Charentes et Centre ont été choisies par le premier ministre pour devenir des sites pilotes sur l'introduction de l'euro.

■ **FINISTÈRE : le Parc national marin d'Iroise,** qui s'étendra au large de la pointe du Finistère, entre les îles d'Ouessant, Molène et Sein, pourrait être créé au début de l'année 2000, a annoncé mardi 12 novembre Jean-Yves Cozan, président du Parc régional d'Armorique. Le principe de création de ce parc avait été arrêté le 14 octobre 1995 par le comité interministériel de la mer. Trois autres parcs nationaux sont en projet, dont deux autour de la Corse et un au large de la Guyane.

■ **DOUBS : une vingtaine d'associations opposées au projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Rhin** ont demandé mardi 12 novembre au premier ministre le retrait de la déclaration d'utilité publique (DUP), qui date de 1978. Les « *modifications de fait et de droit* », dues notamment à la loi sur l'eau, la loi d'orientation sur les transports intérieurs et la loi Barnier de renforcement de la protection de la nature rendent cette DUP « *obsolète* », ont déclaré les responsables du Comité de liaison anti-canal (CLAC), qui ont annoncé par ailleurs le dépôt d'un recours en Conseil d'Etat.

■ **PARIS : l'enquête publique** sur le plan d'aménagement de zone et la déclaration d'utilité publique de la ZAC Paris-Rive gauche est prolongée *jusqu'au samedi 30 novembre inclus. Cette décision a été prise* par la commission d'enquête, en accord avec la Mairie de Paris.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvie et Pascal ROCHÉ
ont la joie d'annoncer la naissance de

Elise et Jean-Baptiste,

le 8 novembre 1996, à Strasbourg.

8 *bis*, rue de la Toussaint,
67000 Strasbourg.

Hélène PEYTAVI
et
Johannes MÜLLER
sont heureux d'annoncer la naissance de

Olga Johannes,

le 27 octobre 1996, à Paris.

Alain et Marie-Thé LANCELOT,
Jacques et Jacqueline LIGER-BELAIR
ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 10 novembre 1996, au foyer de
Emmanuel et Dominique Lancelot.

Décès

– Mme le docteur Justine Bernfeld,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Michel BERNFELD,
docteur ès sciences,
avocat à la Cour,

survenu le 11 novembre 1996, dans sa soixante-treizième année.

Levée de corps à l'amphithéâtre de l'hôpital Lariboisière, le 15 novembre, à 10 heures.

Inhumation au cimetière parisien de Bagneux, porte principale, le 15 novembre, à 11 heures.

25, *boulevard Beaumarchais,*
75004 Paris.

– Roger Le Dœuff et Marie,
Paule et Jean Châtelet
et leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Châtelet et Le Dœuff,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacqueline CHÂTELET,
professeur agrégé
au lycée de Quimperlé,

survenu subitement le 5 novembre 1996, dans sa quarante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Quimper, le 7 novembre.

23, rue Yves-Guillou,
29000 Quimper.
25, rue des Rossays,
91600 Savigny-sur-Orge.

– Saint-Egrève (Isère).

Alice Huart,
son épouse,
Ses parents et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques HUART,

survenu le 10 novembre 1996, à l'âge de soixante-seize ans.

– Marie et Philippe Mitschke,
Monique Chrétien,
François et Françoise Chrétien,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

André CHRÉTIEN,
professeur honoraire
des universités Louis-Pasteur
(Strasbourg) et Pierre et Marie-Curie
(Paris),
ancien titulaire de la chaire
de chimie minérale à la Sorbonne,

endormi dans la paix du Seigneur le 8 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale en l'église de Traubach-le-Haut (Haut-Rhin), le 15 octobre.

Une messe sera célébrée à son intention en l'église Notre-Dame d'Auteuil, sa paroisse, 2, place d'Auteuil, Paris-16e, le vendredi 22 novembre, à 18 h 30.

6 *bis*, rue d'Auteuil,
75016 Paris.

– Paris. Genève. Annecy.

Régine Cohen,
son épouse,
Zoé, Michel, Fanny,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Georges et Louisette Cohen
et leur famille,
Freddy et Suzanne Morel
et leur famille,
Edmond et Madeleine Biro
et leur famille,
Hélène Grunwald
et sa fille,
Ainsi que tous ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du passage à l'Orient Eternel de

Sam COHEN,

le 12 novembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Que la beauté l'honore dans la tolérance et la paix qui furent siennes.

– Mme Maurice Duhamel,
son épouse,
M. et Mme Michel Pruilh,
ses enfants,
Alexandre et Caroline Pruilh,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Maurice DUHAMEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de la fédération
nationale du Mérite maritime,

survenu le 7 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Villeneuve-Loubet, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Marina Amiral,
06270 Villeneuve-Loubet.

– Les Amis du Musée Nicéphore-Niepce
ont la tristesse d'informer du décès de leur président fondateur, le

docteur Pierre GUIGNON,

survenu à Chalon-sur-Saône, le novembre 1996.

– Renée Hugon,
son épouse,
Philippe Hugon,
France Macary-Hugon,
Nicole Hugon-Nouel,
Jérôme Nouel,
ses enfants,
Ses quatre petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. René HUGON,
agrégé de l'Université,
professeur honoraire au lycée Montaigne,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 6 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

46, rue Sarrette,
75014 Paris.

– On nous prie d'annoncer la mort de

M. Roger KANN,
homme de lettres
et ancien secrétaire parlementaire,

survenu le 6 novembre 1996, à Boulogne-sur-Seine.

De la part de ses enfants,
Mme Cendrine Kann,
M. et Mme Réginald Kann,
Et de Gaï et Ilan Zvirin,
Philippe Kann,
ses petits-enfants.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6005/12 Eilat (Israël),
24, allée de la Nattée,
91190 Gif-sur-Yvette.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *La Baule. Bastia.*

Béatrix et Bernard Lemee,
Marie-Antoinette, Etienne,
Et les familles Lemee de Torres,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Marie-Claire LEMEE,
substitut du procureur
de la République de Bastia,

à l'âge de trente-deux ans.

Une cérémonie religieuse a eu lieu le *mardi 12 novembre 1996, en la cathédrale* Sainte-Marie de Bastia.

Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame de La Baule, le vendredi 15 novembre, à 16 heures.

22, avenue Jeanne-d'Arc,
44500 La Baule.

– Mme Henri Lerallut,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, le samedi 9 novembre 1996, de

M. Henri LERALLUT,
ancien élève
de l'Ecole *normale supérieure,*
ancien professeur
de mathématiques spéciales
au lycée Janson-de-Sailly,

survenu à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

43, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

– Ploërmel (56).
Ses enfants, petits-enfants,
Belles-sœurs et beaux-frères,
Ses neveux et nièce,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René LERAT,

survenu dans sa soixante-quatorzième année.

Il a été incinéré dans l'intimité, le samedi 9 novembre 1996, au crématorium *de Carhaix-Plouguer (29).*

Ses cendres ont été dispersées au Jardin du souvenir de Carhaix, selon ses volontés.

La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à sa *peine.*

Conoir Ploërmel.
Tél. : 02-97-93-62-93.

– Le Festival international de *programmes audiovisuels,*
Les familles Mitrani et Pisanti,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel MITRANI,

survenu le samedi 9 novembre *1996,* à Paris, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 14 novembre, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux, entrée principale, 43, avenue Marx-Dormoy.

– Le président, Marcel Bluwal,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,

sont profondément affectés par la disparition de leur ami et confrère

Michel MITRANI.

Ils saluent en lui l'un des esprits les plus originaux de l'audiovisuel français de notre époque, toutes disciplines confondues, *et le mainteneur intransi*geant d'une notion d'auteur pleine et entière.

Ils adressent à ses amis l'expression de leur profonde affection.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.
(*Le Monde* du 13 novembre.)

– Laurette, Bruno, Marc,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Patrick TREVIDIC,

survenu le 8 novembre 1996.

La cérémonie se déroulera le 15 novembre, à partir de *11 heures,* au cimetière du Père-Lachaise, chapelle de l'Est.

15, rue Brancas,
92310 Sèvres.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Claude Henri Villette,
son épouse,
M. Antoine Villette,
Mlle Marie-Laurence Villette,
ses enfants,
Mme René Camuet,
sa sœur,
M. Christian Camuet,
son neveu,
M. et Mme Philippe Marchat
et leurs enfants,
Ses cousins,
Mlle de Boucians,
sa cousine,
Les familles Gaté, Habert et Daupeley,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Claude Henri VILLETTE,
conseiller de Paris,
vice-président
du Conseil général de Paris,
ancien maire adjoint du 9e arrondissement,
ancien président
de la fédération des clubs
Perspectives et Réalités de Paris,
officier de l'ordre national
du Mérite,

survenu le lundi 11 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 novembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 31 *bis*, avenue Marceau, Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le maire de Paris,
Le Conseil de Paris,
Le Conseil du 15e arrondissement,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude Henri VILLETTE,
conseiller de Paris,
vice-président
du Conseil général de Paris,
ancien président de la fédération
des clubs Perspectives et Réalités de Paris,
officier de l'ordre
national du Mérite,

survenu le lundi 11 novembre 1996.

Les obsèques seront célébrées le jeudi *14 novembre, à 9 heures, en l'église* Saint-Pierre de Chaillot, 31 *bis*, avenue Marceau, Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Les salariés du GPA,
Et l'ensemble des collaborateurs d'Athena Assurances,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude Henri VILLETTE,
directeur des affaires sociales
et secrétaire général
de GPA/Athena Assurances,

survenu le 11 novembre 1996.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 14 novembre 1986,

Robert DELY

nous quittait.

– En ce huitième anniversaire de la séparation, souvenons-nous de

Christiane GALLENCA,
professeur des universités

« Beauty's ensign yet
Is crimson in thy lips and in thy cheeks. »

Avis de messe

– M. Edmond Faure,
son cousin,
Ses amis,
Ses ex-collègues et élèves,
La paroisse universitaire,

vous invitent, le samedi 16 novembre 1996, à 18 heures, à la messe paroissiale de Notre-Dame-Saint-Vincent, à Lyon, pour porter dans la prière le souvenir de

Mlle Germaine GROS,
professeur honoraire de philosophie
au lycée Edouard-Herriot de Lyon,

décédée le 6 août 1996.

Colloques

– La revue *Passages* et l'*Association des amis de Passages* organisent un colloque international sur le thème :

France-Amérique : les modèles politiques en question et l'avenir des discours idéologiques, le lundi 25 novembre 1996, au Sénat, palais du Luxembourg, salle Clemenceau, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Manifestation placée sous le parrainage du ministère des affaires étrangères, du ministère de la culture et de l'ambassade des Etats-Unis en France. Autour de la rédaction de *Passages*, avec : Emile Malet, Christopher Snow, Jacques Andréani, Jean-Jacques Salomon, Ronald Koven, Ronald Walters, Alain Touraine, Flora Lewis, Arnaud Spire, Fred Siegel, Axel Krause, Jean Kaspar, Michel Jaoul, Lucien Sfez, Christian Schmidt, Claude Moisy, Bernard Ullmann, Bernard E. Brown.

Accès palais du Luxembourg : 15 *ter*, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Réservation et inscription tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.

– **Le Centre Michel-Baude « littérature et spiritualité » de l'université de Metz**
organise un colloque :

« Spiritualité verlainienne »

qui aura lieu à Metz, les 14-15-16 novembre 1996.

Renseignements : Christiane Neumann, tél. : 03-87-31-59-03.

Conférences

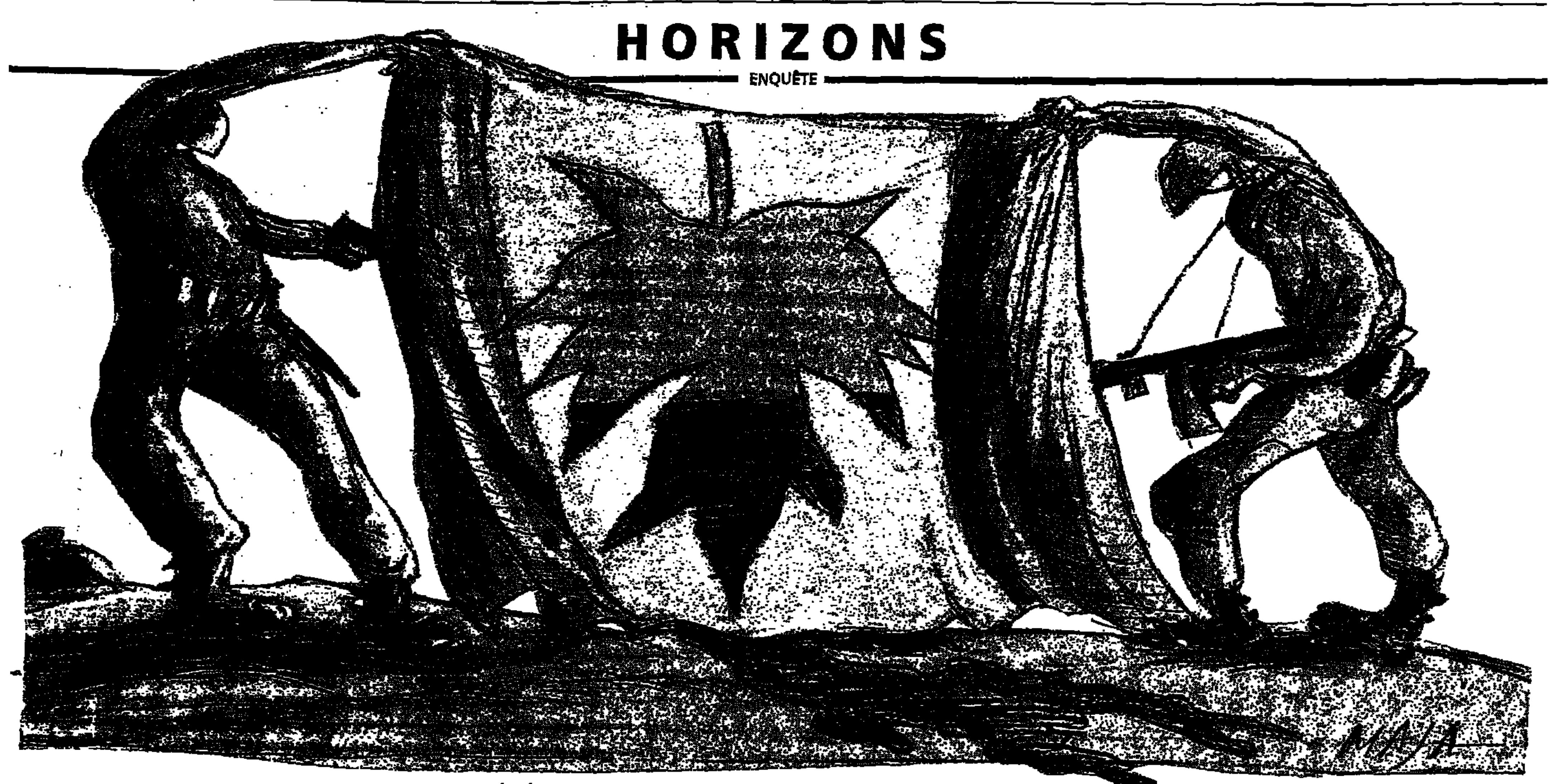
Conscrits et professionnels
dans les armées de Rome
par Yann Le Bohec, professeur à l'*université* Lyon-III, le lundi 18 novembre 1996, à 18 heures, palais Abbatial, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.

Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences Armées professionnelles et citoyennes : une perspective historique.



HORIZONS

ENQUÊTE



L'honneur perdu des « casques bleus » canadiens

Les sévices et les tortures commis en 1993 par les soldats canadiens en Somalie ont atteint le moral de l'armée. Les couronnes naguère tressées par l'opinion aux « soldats à la feuille d'érable » sont aujourd'hui passablement fanées

AU cours du XXe siècle, les soldats canadiens gagnèrent leurs titres de gloire sur les champs de bataille de l'Europe en guerre : Vimy, Dieppe et les plages de Normandie. Après la seconde guerre mondiale, le Canada s'illustra dans toutes les missions de paix des Nations unies, depuis la mission de surveillance de la trêve en Palestine, en 1948, jusqu'à celle en cours en Haïti. Entre-temps, un premier ministre canadien, Lester B. Pearson, inventa le concept des « casques bleus », mis en application à Suez en 1956, et reçut pour cela le prix Nobel de la paix en 1957.

Si l'image du soldat à la feuille d'érable portant le casque symbolique des troupes internationales et secourant les populations dans les pays en guerre emplit encore de fierté le cœur des Canadiens, le charme est rompu, le prestige a disparu, et l'honorable réputation des soldats canadiens a peut-être été irrémédiablement perdue en Somalie, en 1993. Les Canadiens ont surtout retenu de cette calamiteuse expédition que leurs soldats de la paix pouvaient se transformer en tortionnaires.

Les faits, qui ont plongé l'armée canadienne dans une tourmente dont elle est encore loin d'être sortie, remontent au déploiement en Somalie du régiment aéroporté des forces canadiennes, dans le cadre d'une mission des Nations unies. Les soldats canadiens sont alors chargés de protéger les convois d'aide humanitaire dans un pays ravagé par la famine et par les guerres de clans. Mais à Belet Huen, le 4 mars 1993, des soldats canadiens tuent un Somalien qui tentait de pénétrer dans l'enceinte de leur camp pour voler de la nourriture. Quelques jours plus tard, ils en capturent un autre, le ligotent et le torturent à mort. Deux autres civils sont tués dans des circonstances non élucidées.

L'affaire commence à s'ébruiter au Canada en avril 1993. Mais le scandale n'éclate que lorsque des témoignages et des photos viennent apporter la preuve de la sauvagerie avec laquelle le jeune Somalien Shidane Abukar Arone, âgé de seize ans, a été maltraité pendant plusieurs heures, battu et torturé à mort. De mai 1993 à décembre 1994, sept soldats et officiers sont traduits en cour martiale. Un soldat est condamné à cinq ans de prison, un officier est rétrogradé, un autre limogé ; les quatre autres sont relaxés. Le soldat Clayton Matchee, principal suspect dans le meurtre de Shidane Abukar Arone, fait une tentative de suicide qui le plonge dans le coma, et il ne sera pas jugé.

Au cours de l'année 1994, l'« affaire somalienne », si odieuse qu'elle soit, n'en est pas moins considérée comme un dérapage de la part de quelques brebis galeuses qu'il suffira d'écarter pour que tout rentre dans l'ordre. Mais des révélations troublantes continuent d'affluer. Le major Barry Armstrong, médecin-chef du régiment en Somalie, affirme que, après avoir examiné le corps de la victime et affirmé à ses supérieurs qu'il s'agissait d'une exécution, il avait reçu l'ordre de détruire toutes les photos qui justifiaient une incrimination. Il refusa d'obéir.

Au même moment se mirent à circuler dans les médias des cassettes vidéo montrant les séances d'initiation immondes et sadiques auxquelles se livraient régulièrement les soldats du régiment aéroporté. D'autres photos et cassettes montraient la présence au sein des troupes de nombreux éléments d'extrême droite, prônant la suprématie blanche.

Ces révélations secouèrent l'opinion publique et, en janvier 1995, le ministre de la défense, David Collenette, annonça la dissolution du régiment d'élite. Deux mois plus tard, le ministre annonçait l'ouverture d'une enquête publique chargée de faire la lumière sur les circonstances entourant le déploiement du régiment aéroporté en Somalie, les agissements des soldats canadiens durant leur mission de décembre 1992 à juin 1993 et la manière dont les dirigeants militaires et civils s'étaient comportés durant et après cette période.

C'est alors que commence un feuilleton à rebondissements, où, à la faveur de comparutions devant les membres de la commission ou de fuites dans les journaux, les Canadiens, médusés, apprennent qu'il y a quelque chose de pourri dans leur institution militaire. De nouvelles photos circulent : l'une montre un groupe de cinq jeunes Somaliens ligotés, les yeux bandés, une pancarte sur laquelle il est inscrit « Je suis un voleur » pendant au cou, sous l'oeil d'un soldat canadien, l'aumônier du régiment, Mark Sergeant.

Durant l'été 1995, la commission d'enquête demande au ministère de la défense de lui remettre tous les documents relatifs à l'affaire somalienne. Le ministère tarde à s'exécuter. En même temps, on apprend qu'un journaliste de la radio publique CBC avait obtenu du ministère de la défense, fin 1993, des renseignements sur cette affaire en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Mais, en septembre 1995, ce journaliste découvre que ces documents ont été falsifiés. Il dépose une plainte auprès du commissaire à l'information du Canada, qui ouvre sa propre enquête, et, quelques mois plus tard, il donne dans une lettre adressée au ministre de la défense le nom des auteurs des faux.

L'une des personnes soupçonnées, le colonel Geoff Haswell, ancien directeur des relations publiques au ministère, affirme à son tour que les trois plus hauts dirigeants du ministère de la défense nationale en 1993, le général John de Chastelain (alors chef d'état-major), le général Jean Boyle (alors sous-ministre adjoint aux relations publiques) et le sous-ministre Robert Fowler, ont approuvé la falsification et la destruction des documents compromettants.

« Des témoignages et des photos viennent apporter la preuve de la sauvagerie avec laquelle le jeune Somalien Shidane Abukar, âgé de seize ans, a été battu et torturé à mort »

Au printemps dernier, le caporal Michel Purnelle, un ancien para du régiment aéroporté, publie *Une armée en déroute*. Dans cet ouvrage qui fait sensation, il trace le portrait d'une armée où règne la gabegie, l'alcoolisme, la drogue et la violence. Le caporal, astreint au devoir de réserve, comparaîtra bientôt devant la cour martiale.

Le 1er avril 1996, le président de la commission d'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, s'impatiente et somme le ministère de lui fournir tous les documents. C'est alors que le général Jean Boyle, promu chef d'état-major en janvier, demande aux employés civils et militaires du ministère de la défense de fouiller, pendant une journée entière, les fonds de tiroir afin de retrouver des pièces manquant au dossier. Certaines sont présentées au juge.

Mais le malaise s'accroît au sein des forces armées. Invité à s'expliquer devant la commission d'enquête, le général Boyle reconnaît sa responsabilité mais blâme ses subordonnés pour leur manque de *« fibre morale »*.

LES langues se délient : plusieurs généraux à la retraite critiquent le chef d'état-major pour avoir cherché à se défausser sur ses subalternes. D'autres faits ou soupçons sont portés à la connaissance du public. Des militaires canadiens en poste en Bosnie se seraient rendus coupables d'*« inconduite »* à l'hôpital psychiatrique de Bakovici, de violence envers les patients et de relations sexuelles avec des infirmières, en violation du règlement. Un rapport sur ce sujet est attendu à la fin novembre. D'autre part, la presse a publié des photos de soldats canadiens posant à côté de cadavres au Koweït en 1991. L'opinion s'indigne, et la confusion gagne les esprits. Du meurtre à l'incartade, tout concourt à nourrir le scandale.

Le 4 octobre, le ministre de la défense démissionne. Quatre jours plus tard, le chef d'état-major lui emboîte le pas. Le nouveau ministre, Doug Young, déclare que l'armée canadienne est *« en crise profonde »* et s'attelle à la tâche délicate de choisir un nouveau chef d'état-major qui saura remettre de l'ordre dans les forces armées et redorer le blason d'une institution militaire déshonorée.

En moins de trois ans, le Canada a eu trois ministres de la défense et trois chefs d'état-major. L'alternance politique, la démission du premier ministre conservateur Brian Mulroney, et le bref intérim de Kim Campbell à la tête du gouvernement, suivis par la défaite conservatrice d'octobre 1993 qui a amené les libéraux au pouvoir, expliquent en grande partie ces changements. Mais, pour une armée qui cherche à redéfinir son rôle dans l'après-guerre froide et qui doit repenser son fonctionnement en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles elle est soumise, cette instabilité au sommet devient source de mécontentement.

L'affaire somalienne et la manière dont elle a été « gérée » par les autorités civiles et militaires ont révélé et exacerbé les graves problèmes qui agitent l'armée canadienne. Dans un ouvrage accablant publié en octobre 1996, *Tarnished Brass-Crime and Corruption in the Canadian Military*, les auteurs Scott Taylor et Brian Nolan dénoncent la prévarication et la corruption au sein de la hiérarchie militaire.

Sans aller aussi loin, les spécialistes des questions de défense s'accordent pour reconnaître que l'armée canadienne est déboussolée et que les troupes démoralisées souffrent d'un manque aigu de discipline. *« Le régiment aéroporté était un régiment difficile, composé de soldats qui ne sont pas des enfants de chœur et qu'il faut avoir à l'œil. Le problème, c'est qu'en temps de paix, pour monter en grade, les officiers évitent à tout prix de prendre des risques et des mesures disciplinaires qui pourraient nuire à leur avancement »*, dit Desmond Morton, historien spécialisé dans les affaires militaires et directeur de l'Institut d'études canadiennes à l'université McGill.

Avant même que soit décidée la participation des unités des forces canadiennes à la mission des Nations unies en Somalie, le régiment aéroporté s'était signalé par son indiscipline, les comportements violents de certains de ses membres, l'esprit « Rambo » qui régnait dans ses rangs et une chaîne de commandement imprécise. En dépit des réserves de plusieurs dirigeants militaires, ce régiment fut chargé de cette mission, pour laquelle il n'était ni compétent ni suffisamment préparé.

Comme bon nombre de spécialistes, Desmond Morton impute une grande partie des problèmes de l'armée à la réorganisation qu'elle a subie, avec l'unification des armes sous une même structure de commandement, en 1967, et son réaménagement administratif avec l'établissement d'un nouveau quartier général de la défense englobant les fonctions militaires et civiles. *« Cela a eu pour effet de transformer la fonction militaire en une fonction publique en uniforme. On est passé d'une structure de commandement à une structure de gestion bureaucratique »*, dit-il.

Dans un ouvrage directement inspiré par l'affaire somalienne, *Significant Incident-Canada's Army, the Airborne and the Murder in Somalia*, l'historien David Bercuson explique de manière concrète la bureaucratisation du haut commandement militaire : *« Toutes les promotions supérieures au rang de colonel doivent être approuvées par le ministre de la défense, sur recommandation du chef d'état-major. Il faudrait être bien naïf pour croire qu'un officier qui aurait déplu au sous-ministre puisse facilement gagner du galon. (...) Les officiers sont bien conscients que leurs perspectives d'avancement dépendent de leur docilité envers les bureaucrates du quartier général. »* Et il ajoute : *« La réunion des conseillers militaires et civils au quartier général a été un désastre. Le rôle de la fonction publique est de mettre à exécution les volontés du Parlement ; (...) celle des dirigeants militaires est de maintenir opérationnelle une force de combat. (...) Les dirigeants militaires ne devraient pas diluer leur avis pour plaire à leur maîtres politiques. »*

CES analyses d'experts n'expliquent pas la mort violente de Shidane Abukar Arone, le 16 mars 1993. Mais elles permettent de comprendre pourquoi, dans l'affaire somalienne, considérations politiques et militaires ont été intimement liées. La presse a rapporté que les autorités militaires et civiles du ministère de la défense ne souhaitaient pas *« faire de vagues »* à propos des multiples incidents au camp de Belet Huen pour ne pas nuire à la campagne que menait le ministre de la défense, Kim Campbell, en vue de succéder au premier ministre démissionnaire Brian Mulroney à la tête du parti conservateur et du gouvernement, au cours du printemps 1993.

L'affaire somalienne est loin d'être close. Avant de remettre son rapport, attendu au mois de mars 1997, la commission d'enquête aura fait comparaître d'autres responsables militaires et politiques canadiens, et elle aura dressé, jour après jour et à la plus grande stupeur des Canadiens, le bilan d'une armée en déliquescence.

Sylviane Tramier
Dessin : Daniel Maja

Contre une intervention au Kivu *par Alain Destexhe*

UNE intervention militaire au Kivu ne résoudrait en rien le problème central : la déstabilisation de la région par les milices hutues responsables du génocide au Rwanda. Les conséquences politiques d'une telle action internationale anéantiraient largement les bénéfices humanitaires escomptés.

Il n'y aura pas d'ébauche de solution aussi longtemps que les réfugiés ne retourneront pas au Rwanda et ils ne le feront que s'ils y sont contraints par la force ou par la faim

Au prix de 1 million de dollars par jour, l'aide humanitaire a fixé durablement les réfugiés rwandais au Kivu. Depuis deux ans, à de rares exceptions près, les organisations caritatives ont préféré jeter un voile de silence pudique sur les conséquences de leur action. Alors qu'aucun recensement n'a été autorisé par les milices hutues – le nombre de réfugiés étant largement surestimé –, celles-ci se sont chargées de la distribution de l'aide internationale aux réfugiés.

Ces derniers se voyaient taxés sur tous leurs revenus – notamment les salaires versés par les organisations humanitaires – pour entretenir l'effort de guerre contre le Rwanda. Cette manne financière ainsi que le poids du nombre ont permis aux milices de s'attaquer aux Tutsis zaïrois et à d'autres ethnies locales, rompant les fragiles équilibres de la région et faisant des dizaines de milliers de victimes sans susciter la moindre réaction internationale.

Comment, dès lors s'étonner que, devant la perspective d'être anéantis ou de devenir eux-mêmes réfugiés, certains groupes ethniques ou politiques aient pris les devants en passant à l'offensive ? Qu'ils bénéficient du soutien du Rwanda ou du Burundi, eux-mêmes déstabilisés par cette menace, n'y change pas grand chose. L'intangibilité des frontières pèse peu face à l'impératif de survie.

Il n'y aura pas d'ébauche de solution au Kivu aussi longtemps que les réfugiés ne retourneront pas au Rwanda, et ils ne le feront que s'ils y sont contraints par la force ou par la faim. On imagine mal une force internationale les obliger à rentrer par la force ou séparer les miliciens du reste de la population réfugiée. La proposition française reste d'ailleurs muette sur ce point fondamental. Une opération militaire aurait comme conséquence de rétablir des camps de réfugiés et recréerait une situation meurtrière, injuste et instable.

Si, au contraire, un large effort humanitaire civil était déployé du côté rwandais de la frontière, un grand nombre de réfugiés pourraient rentrer chez eux. Dans le désordre actuel, ils ont la possibilité de se soustraire aux autorités de l'ancien régime qui, autant que la peur du nouveau, les empêchent de rentrer au Rwanda. Certes, dans cette hypothèse, le futur est sombre pour les milliers – voire les dizaines de milliers – de meurtriers qui se cachent parmi les réfugiés. Mais qui s'en plaindra ? Rappelons que le génocide a fait entre cinq cent mille et un million de victimes.

Après les avoir utilisés comme une carte politique pour obtenir sa réhabilitation internationale, le Zaïre s'aperçoit qu'il a tout à perdre au maintien des réfugiés sur son territoire et réclame leur retour au Rwanda. Ce dernier se dit disposé à les reprendre. Il faut le prendre au mot, déployer un effort humanitaire massif du côté rwandais avec des centaines d'expatriés et d'observateurs non armés pour contrôler la sécurité des réfugiés… et le faire savoir. S'il y a eu des règlements de comptes, l'immense majorité de ceux qui sont déjà rentrés n'ont pas été persécutés.

Dans d'autres circonstances, d'autres réfugiés n'ont pas eu le choix : ainsi les camps de Cambodgiens en Thaïlande ont été vidés contre la volonté de nombre de réfugiés. A l'époque, il ne s'est trouvé personne pour s'en émouvoir. Parfois, une solution politique douloureuse est préférable à une politique de compassion qui aggrave la donne politique et sème les germes de nouveaux drames humains.

Mais peut-être s'agit-il d'autre chose ? Sous couvert de bons sentiments, de faire pression sur Kigali en permettant aux auteurs du génocide de continuer leur sinistre besogne ? Ou, plus simplement, d'utiliser l'alibi humanitaire pour reprendre le contrôle du Kivu pour le compte de Kinshasa ? Dans le cas de la France, ces questions ne peuvent être balayées d'un simple revers de la main et on aimerait que Jacques Chirac se démarque aussi nettement sur le Rwanda que sur la Bosnie de la politique suivie par son prédécesseur.

C'est au Zaïre de rétablir son autorité sur le Kivu, non à une armada humanitaire. Dans ce but, encore faudrait-il que Kinshasa commence par donner aux Zaïrois d'origine rwandaise établis depuis plus d'un siècle sur son territoire des droits politiques égaux à ceux des autres citoyens.

La communauté internationale n'a pas bougé le petit doigt au printemps 1994 lorsque les Tutsis et les opposants hutus étaient massacrés par centaines de milliers et qu'une opération militaire s'imposait. Aujourd'hui, une intervention est en préparation alors que d'autres options sont possibles et préférables. Recréer des camps, sous prétexte d'assister les réfugiés, serait une grave erreur. La crise actuelle offre une opportunité de ne pas reproduire celles des deux dernières années. Encore faut-il commencer par les reconnaître.

***Alain Destexhe** est membre du Sénat de Belgique.*

AU COURRIER DU « MONDE »

POMPE ET CIRCONSTANCE

Si on peut, en principe, se méprendre, aux premiers vers de Bérénice, sur la *« pompe (...) nouvelle »* qu'Arsace voit avec étonnement chez Titus, l'anglais n'a pas ici l'ambiguïté du français. A l'Albert Hall, le dernier soir des *Proms*, c'est *Pomp and Circumstance* qui se joue toujours. Avec un *u* au lieu de l'*o* *(« Pump »)* et un pluriel rien moins que majestueux *(« Circumstances »)* apparaît, dans *Le Monde* du 26 octobre, l'image incongrue d'une sorte de pompe à phynances que le malheureux Elgar n'aurait sans doute pas une seconde songé à mettre en musique !

L'autre surprise du même numéro est de *se retrouver*, en page VI de votre supplément *Terres d'Asie*, au bar de l'hôtel Raffle's à Singapour. Quoi qu'on pense du fondateur de la ville, et même si Sir Thomas Stambord Raffles (1781-1826) n'a certes pas été le héros le plus pur que l'Empire britannique ait produit, il est injuste de le priver de son *s* final et de lui infliger l'apostrophe de l'aubergiste.

Christian Leruste, Paris

L'absurde référence ethnique *par Servilien M. Sebasoni*

LA querelle sur la nationalité n'est pas nouvelle au Zaïre ; *elle couve* comme une endémie et renaît périodiquement dans cet immense territoire qui n'a jamais réussi à devenir une nation. Périodiquement, l'utopique croyance en l'existence de l'homme autochtone, issu du sol, pousse à chasser le voisin comme un étranger usurpateur et dangereux. Les purifications ethniques du Kasaï comme celles du Shaba-Katanga, et même – déjà ! – du Kivu, sont dans toutes les mémoires. Elles sont antérieures au génocide rwandais et à l'afflux des réfugiés dans la région des Grands Lacs.

L'indifférence de Kinshasa aux massacres du Masisi, hier, et la guerre déclarée aujourd'hui, au Sud-Kivu, à des Zaïrois censés ne pas être autochtones illustrent la difficulté d'être Zaïrois dans un pays où cette identité demeure la plus fragile parmi une multiplicité d'autres.

Parmi les Zaïrois qui combattent aujourd'hui les Banyamulenges, il y en a dont l'arrivée au Zaïre est infiniment plus récente et qui feraient peut-être bien de réfléchir au malheur infligé à ces pauvres gens installés dans leurs montagnes depuis près de deux siècles.

L'afflux récent de réfugiés rwandais – à qui le système Habyarimana aux abois avait présenté le retour de réfugiés tutsis comme une menace mortelle avant de les emmener en exil comme otages – n'a pas arrangé les choses. A côté d'innocents non encore identifiés par la justice, cette masse comprend des tueurs dont l'ethnie est la référence suprême et le génocide, le remède à tous les maux.

Avec le massacre du Masisi et la chasse aux Banyamulenges, le Zaïre est ainsi devenu une étape d'un projet qui relie le génocide rwandais et la crise burundaise. Un projet explicite qui s'exprime aujourd'hui encore jusqu'à l'intérieur du Rwanda et dont le fondement est la croyance utopique en une région ethniquement purifiée où le paradis viendrait avec l'extermination du dernier Tutsi.

La diplomatie préventive devrait employer ses alliances, ses amitiés et ses ressources *à la consolidation de l'identité citoyenne*

En arrivant au Rwanda, l'étranger qui apprenait la langue et acceptait de partager le destin commun des Rwandais cessait d'être étranger et devenait Rwandais : un citoyen nommé Habyarimana, qui aura laissé une trace durable dans son pays, était un Rwandais de la première génération. En arrivant au Zaïre, au contraire, on ne cesse pas d'être étranger. Dans les années 80, on faisait observer à Mobutu qu'un décret ôtant la nationalité zaïroise aux Rwandais risquait un jour d'être utilisé contre lui-même.

Pour endiguer ces pulsions suicidaires, la « communauté internationale » est, hélas ! de peu de secours. D'abord parce qu'elle ne peut ou ne veut voir que la queue du cyclone : les masses de peuples déplacés, et ne montre qu'une indignation incohérente. Silencieuse sur les massacres du Masisi, elle réclamait de masser des troupes tout près des lieux de ces massacres pour préserver le Burundi d'un génocide éventuel. Incapable de séparer les bourreaux des innocents dans les camps de réfugiés rwandais, et même d'éloigner ces camps à la distance qu'elle a elle-même fixée, cette « communauté » déplore à peine les infiltrations en territoire rwandais à partir de ces camps et s'alarme bruyamment de l'accueil musclé que les infiltrés trouvent au Rwanda.

Réclamant sans cesse d'intervenir pour empêcher *les catastrophes*, elle évacue au plus vite dès que ces catastrophes éclatent. Ainsi, pour cette « communauté internationale », les Banyamulenges ne sont-ils déjà plus qu'un souvenir. Elle ne s'intéresse désormais *qu'aux réfugiés fuyant leurs lieux de refuge*.

Cette « communauté » n'est peut-être qu'un mirage. Il existe, par contre, des Etats bien réels qui affichent une ferme adhésion à une diplomatie préventive. Si elle a un sens, *cette diplomatie devrait* s'employer davantage à décourager ceux qui, dans la région, s'imaginent capables de détruire autrui sans encourir aucun dommage. Elle devrait prendre garde à ne jamais donner à penser qu'il peut y *avoir quelque indulgence* à l'égard du génocide. Elle devrait employer ses alliances, ses amitiés et ses ressources à la consolidation de l'identité citoyenne dans une région où la paix ne viendra que le jour où chacun aura dépassé sa *référence « ethnique »*.

Une citoyenneté qui n'est ni une donnée de la nature ni un droit lié à quelque chronologie incertaine des arrivées. Une citoyenneté qui est une volonté politique et qui peut seule fonder un Etat de droit.

***Servilien M. Sebasoni** est représentant permanent du Front patriotique rwandais en Europe.*

Le cas Thomson : erreur ou renoncement suicidaire ? *par Jean-Pierre Chevènement*

N'ÉTANT pas personnellement partisan de la privatisation des industries de défense qui sont des industries de souveraineté, je dois cependant m'incliner, en démocrate, devant le choix du président de la République et de l'actuelle majorité. Pour autant, la représentation nationale doit veiller à ce que les intérêts stratégiques et patrimoniaux de l'Etat soient préservés.

La commission de privatisation a la même mission de sauvegarde à remplir. Saura-t-elle s'en acquitter ? Que le gouvernement ait fait connaître par avance sa préférence *ne serait pas illégitime*, s'il était clair que l'avis conforme de la commission sera néanmoins rendu en toute liberté.

Du point de vue des intérêts de la défense nationale, le gouvernement plaide pour une logique *d'intégration verticale entre un ensemblier* (Matra) et un fabricant d'équipements (Thomson). L'autre logique, celle de l'intégration horizontale, mettait en avant le développement de technologies duales (à la fois civiles et militaires) dans une période de restrictions budgétaires, et surtout l'adossement à un grand groupe de taille mondiale. Je n'entrerai pas dans cette discussion pour des raisons de fond et de principe à la fois.

Ma surprise vient de ce que le chef de l'Etat avait annoncé une vente unique, préservant l'unité du groupe Thomson, alors que *l'opération retenue par le gouvernement* consiste à vendre simultanément deux morceaux : la partie militaire à Matra, la partie électronique grand public au groupe coréen Daewoo. La commission de privatisation va donc devoir se *prononcer sur deux dossiers* très différents, et pourtant inextricablement liés.

Si les 6 milliards de francs de recapitalisation que Thomson réclamait à l'Etat en 1990 avaient été accordés, la société aurait été allégée des charges financières assassines qui l'accablent aujourd'hui et il ne serait nul besoin d'opérer une recapitalisation à hauteur de 11 milliards de francs, et cela pour vendre l'ensemble pour 1 franc symbolique !

La préservation des intérêts patrimoniaux de l'Etat sera-t-elle assurée ? Le gouvernement a décidé d'organiser un débat parlementaire, pour *lui* sans risque, après l'avis de la commission de privatisation. Il entend ainsi s'éviter la constitution d'une commision d'enquête parlementaire. Dans ces conditions, la responsabilité de la commission de privatisation n'en serait que plus grande. La recapitalisation de la société mère, Thomson SA, pour 11 milliards de francs, permettra d'éponger 11 milliards sur les 12,5 milliards de francs (ces chiffres ont été cités par M. Lagardère devant la commission de la défense le 5 novembre) de dettes de cette société. Matra indemnisera, par ailleurs, les actionnaires minoritaires (42 %) de Thomson CSF, ou du *moins ceux qui le souhaiteront*, sur la base de 156 francs l'action, cours légèrement inférieur à la cotation actuelle (un peu plus de 160 francs).

Les deux repreneurs, Matra et Daewoo, payent-ils le juste prix de l'effort consacré par le personnel de Thomson et par la nation à la constitution d'une « filière électronique » française ?

Il est probable que Matra n'aura pas à débourser l'intégralité de la *somme de 7,8 milliards de francs* qui résulterait d'une indemnisation de la totalité des actionnaires minoritaires. Beaucoup préféreront sans doute conserver des actions Matra-Thomson. Toujours selon son PDG, Matra devra prendre en charge 9,5 des 17 milliards de dettes de Thomson Multimédia, filiale à 100 % de Thomson SA. Le reste, soit 7,5 milliards de francs, sera effacé par Daewoo, qui consacrera 2,2 milliards supplémentaires à un investissement de capacité dans la fabrication de téléviseurs. Au total, Matra consacrerait donc, selon son président, au maximum 18,8 milliards de francs à la reprise de Thomson.

Si on ajoute les 7,5 milliards de francs qui seront alloués par Daewoo à l'apurement de la dette de Thomson Multimédia, on arriverait ainsi aux 26 milliards de francs qui, selon M. Lagardère, représenteraient le coût réel de Thomson. On peut, bien sûr, s'interroger sur le fait de savoir si la reprise d'une grande entreprise implique automatiquement l'apurement de ses dettes. *J'ai cru apercevoir le* contraire dans plusieurs opérations de ce type où la reprise de l'entreprise s'est financée à crédit.

Quant à la part de la société de semi-conducteurs, SGS-Thomson, détenue par Thomson (17,5 % du capital, *soit 6 milliards de francs*), elle serait rachetée par CEA-Industries sans que cette somme rondelette puisse, selon M. Lagardère, venir en déduction de l'effort de Matra. Elle entrerait en effet déjà dans l'évaluation de *Thomson CSF, si du moins j'ai* bien compris l'argument. Il me semble cependant qu'on peut soutenir une thèse différente : la reprise de Thomson se fera, partiellement du moins, par cession d'actifs.

Les deux repreneurs, Matra et Daewoo, payent-ils le juste prix de l'effort consacré par le personnel de Thomson et par la nation à la constitution d'une filière électronique française ? L'Etat fait-il un bon calcul en payant 11 milliards moins 1 franc pour perdre la propriété à 58 % de Thomson CSF, société rentable, et de 100 % de Thomson Multimédia, dont son président *affirme qu'elle le redeviendra mécaniquement* ? L'Etat, en recapitalisant Thomson SA à hauteur de 11 milliards de francs (et non plus de 6, comme le principe en était acquis en 1990), ne permettrait pas aujourd'hui à *Thomson Multimédia* de sortir de sa situation déficitaire grâce à l'émergence des technologies numériques, dont elle est l'un des leaders mondiaux, et grâce aussi à l'arrivée des ressources supplémentaires de ses brevets, à hau*teur de 1 milliard de francs par an* à partir de 1999 ?

La question décisive est celle de la préservation des intérêts stratégiques du pays. Le choix a *été* fait, lors d'un conseil des ministres de juillet 1982, de constituer une puissante filière électronique française. Ce défi n'a été que partiellement relevé, faute d'une politique industrielle cohérente et ambitieuse dans la durée. *L'Etat n'a* qu'insuffisamment rempli son rôle d'actionnaire. Cette politique a néanmoins permis de constituer quelques *« très grands »* de l'électronique mondiale. Si l'actionnaire exige un retour rapide sur ses *investissements, il lui fallait se* débarrasser il y a quelques années d'Airbus, qui vaut aujourd'hui beaucoup d'argent, comme l'atteste l'évaluation récente d'une banque américaine. N'y a-t-il aucune chance qu'il en aille de *même pour Thomson Multimédia* si l'Etat le décide ? A-t-on évalué le risque qu'il y aurait à essayer ? Craint-on sérieusement de ne pas retrouver demain des conditions de vente aussi « favorables » qu'aujourd'hui ?

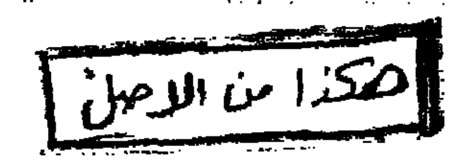
L'Etat ne peut se désintéresser des conditions industrielles de la fourniture en armements de ses forces. Et pas davantage de l'avenir d'une branche industrielle où se développent nombre de technologies de pointe, employant 250 000 personnes et fortement exportatrice. L'Etat, enfin, seul client national de cette industrie, doit protéger sa position d'acheteur en veillant à ce que ne se constituent pas des monopoles par secteurs, fussent-ils européens. Ce qui signifie le maintien de sa présence dans le capital des entreprises du secteur de la défense, particulièrement cruciale durant la période des choix et de la première mise en œuvre des nouvelles stratégies d'alliances. L'exemple de Thomson CSF est là pour montrer que le contrôle majoritaire de l'Etat n'a empêché ni une gestion concurrentielle, ni le *recours au marché*, ni le dévelop*pement* d'une stratégie européenne très étendue.

Quels que soient les talents réels de M. Lagardère, on ne peut que s'étonner que ce soit au moment précis où doivent être faits des choix engageant profondément et durablement la nation que l'Etat se décharge de la conduite de ces choix sur une entreprise privée.

Toute entreprise a sa logique et M. Lagardère a parfaitement raison de revendiquer une position de monopole dans le domaine des missiles et de l'espace. C'est une logique entrepreneuriale incontestable. Mais qui défendra désormais les intérêts de l'Etat ?

Finalement, une question plus fondamentale encore est adressée à la commission de privatisation et aux parlementaires : celle de savoir ce qui est acceptable en *République*.

***Jean-Pierre Chevènement** ancien ministre, est député (République et Liberté) du Territoire de Belfort.*





Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le nouveau « ni-ni » des socialistes

Suite de la première page

Adepte du *« réalisme de gauche »*, M. Jospin a voulu marquer un double refus : celui d'une *« politique unique »*, qui obligerait chaque gouvernement, du fait des contraintes économiques et de la mondialisation, à mettre ses pas dans ceux de son prédécesseur, et celui de l'« autre politique », qui entraînerait les socialistes à larguer les amarres de l'Union européenne. Les socialistes qui voulaient défendre l'héritage de Pierre Bérégovoy n'ont pas été écoutés. La petite musique d'Henri Emmanuelli, l'ordonnateur de cette convention, sur une révision des parités entre le franc et le mark n'a pas rencontré d'amateurs.

Les socialistes ont pris acte de l'économie de marché et ne songent plus à en mettre les fondements en cause. M. Emmanuelli l'a reconnu dès son premier rapport fin août. Ils en acceptent le jeu, mais veulent en réguler le fonctionnement. La formule de Dominique Strauss-Kahn plaidant pour *« une nouvelle alliance entre l'Etat et le marché »* n'a pas fait florès, mais le PS est convaincu que l'Etat doit jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités.

Plus qu'un virage à gauche, le PS effectue un recentrage social-démocrate, en cohérence avec l'objectif que M. Jospin assignait à son parti, le 31 mars, de *« bâtir un nouveau compromis social-démocrate en Europe »*. S'il rompt avec la politique de l'offre et avec la rigueur salariale, il refuse aussi le retour aux grandes ruptures – avec le capitalisme ou même, comme le souhaitait Martine Aubry, avec le libéralisme – et aux longs catalogues d'entreprises à nationaliser. M. Jospin annonce un coup d'arrêt aux privatisations et ne s'interdit rien pour l'avenir, mais il n'y a eu aucun débat sur de nouvelles nationalisations ou des renationalisations. La Gauche socialiste elle-même a renoncé à se battre pour nationaliser les compagnies de distribution d'eau. Le PS se contente de dire que France Télécom devra rester dans le secteur public, mais évite, par exemple, de se prononcer sur ce qu'il fera de Thomson si la privatisation, à laquelle il est violemment opposé, est menée à son terme.

Ce recentrage social-démocrate repose principalement sur le retour de l'Etat investi des missions de lutter contre la montée de l'exclusion, de cadrer la réduction de la durée du travail, de créer lui-même ou par l'intermédiaire des collectivités locales la moitié des emplois promis aux jeunes et d'impulser une véritable politique des revenus. Si la proposition d'une conférence nationale salariale, qui date de la campagne présidentielle de M. Jospin, est mise en œuvre, les négociations salariales se trouveront, de fait, très encadrées. C'est bien une politique des revenus qui, si l'on en croit François Hollande et Pierre Moscovici, deux secrétaires nationaux proches de M. Jospin, suppose *« une croissance permettant de distribuer du pouvoir d'achat »* et *« des partenaires sociaux forts et coopératifs »*. La deuxième condition est loin d'être réunie.

MM. Hollande et Moscovici avaient défini, dans un livre publié il y a six ans, *L'Heure des choix* (éditions Odile Jacob), le *« retour vers le progressisme »*. *« Une politique économique conforme aux valeurs de la gauche »* nécessitait, pour eux, de *« rechercher les conditions de la croissance la plus élevée possible »*. Ils en désignaient les *« piliers principaux »* – l'investissement privé et les dépenses productives publiques – et la condition primordiale, *« le redressement de l'épargne nationale »*. Il y a aujourd'hui bien des similitudes entre ce *« retour vers le progressisme »*, construit autour de *« l'obsession centrale »* de la lutte contre le chômage, et ce recentrage social-démocrate. Mais il demeure bien des interrogations.

A court terme, M. Jospin devra rassurer sur la crédibilité de son projet. Comment le financera-t-il, lui qui, candidat à l'Elysée, avait présenté un programme équilibré ? Seul a été esquissée une première réponse pour le pacte national pour l'emploi des jeunes, auquel seraient attribués 65 milliards de francs venant de la suppression des exonérations sociales et du redéploiement des crédits de la formation. Mais comment, alors que le PS promet de stabiliser à la fois la dépense publique et le niveau des prélèvements obligatoires, pourra-t-il faire jouer à l'Etat ce rôle central qu'il lui assigne ?

Quel espace laissera-t-il à la politique contractuelle, alors que les syndicats demeurent faibles, tant sur les salaires que sur les trente-cinq heures ? Comment s'assurera-t-il la nécessaire coopération des entreprises dès lors qu'il aura sensiblement chargé leur barque, en supprimant des exonérations, en relevant l'impôt sur les sociétés, en les incitant à augmenter les salaires, en les obligeant à embaucher des jeunes, en rétablissant l'autorisation de licenciement et en les contraignant à utiliser les gains de productivité pour financer une semaine de trente-cinq heures payée sur la base de trente-neuf heures ?

Plus qu'un virage à gauche, le PS effectue un recentrage social-démocrate

Le pari du PS repose aussi sur une issue positive des négociations sur la monnaie unique. L'Allemagne acceptera-t-elle une Union monétaire ne se réduisant pas à un *« noyau dur »*, un gouvernement européen, un *« pacte de solidarité et de croissance »*, une non-surévaluation de l'euro par rapport au dollar ? De ce bras de fer avec Bonn dépend aussi la réussite de ce pari, la France pouvant difficilement être à contre-courant en Europe comme elle l'avait été en 1981. Aujourd'hui, les marchés frémissent devant autant de nouvelles « usines à gaz » et d'incertitudes. Demain, il faudra aussi ne pas se les aliéner, ne serait-ce qu'en précisant davantage la méthode et le calendrier de ces différentes réformes.

A moyen terme, M. Jospin devra aller au-delà de son engagement « euroréaliste » ou de son choix pour une économie sociale de marché, plus régulée et plus planifiée. La refondation de l'identité du PS ne peut se limiter à la définition de dix orientations prioritaires, même si elles ont leur cohérence. Celles-ci répondent à son souci de donner *« une revanche aux Français sur l'emploi et les inégalités »*, mais elles ne dessinent pas encore le *« projet historique »* que M. Jospin annonçait en janvier, quelques semaines après la mort de François Mitterrand. Avec ses trois conventions de 1996 – Europe, démocratie, économie –, le PS est revenu sur le terrain du débat d'idées. Sauf accélération des échéances, M. Jospin a encore un an pour établir ce qui sera vraiment le programme du PS et pour « tester » ses propositions. Le temps ne sera pas de trop pour proposer du sens à une société à la dérive.

Michel Noblecourt

Le Monde
ÉDITORIAL

Bien joué, Monsieur Bébéar

LES vraies réussites « industrielles » sont trop rares, en France, pour ne pas être saluées. Celle de Claude Bébéar et de son groupe d'assurances AXA, couronnée aujourd'hui par l'absorption de l'UAP, le mérite pour deux raisons au moins. Elle est d'abord le succès d'un homme qui, fidèle à ses convictions et grâce à son professionnalisme, a bâti, en une quarantaine d'années et à partir d'une petite mutuelle normande, l'une des plus grandes sociétés mondiales de l'assurance. Elle dote ensuite la France d'un géant financier capable de défendre, à l'heure de la mondialisation, les intérêts économiques du pays. Face aux mastodontes anglo-saxons, le mariage des deux assureurs permet à la France de jouer dans la cour des grands.

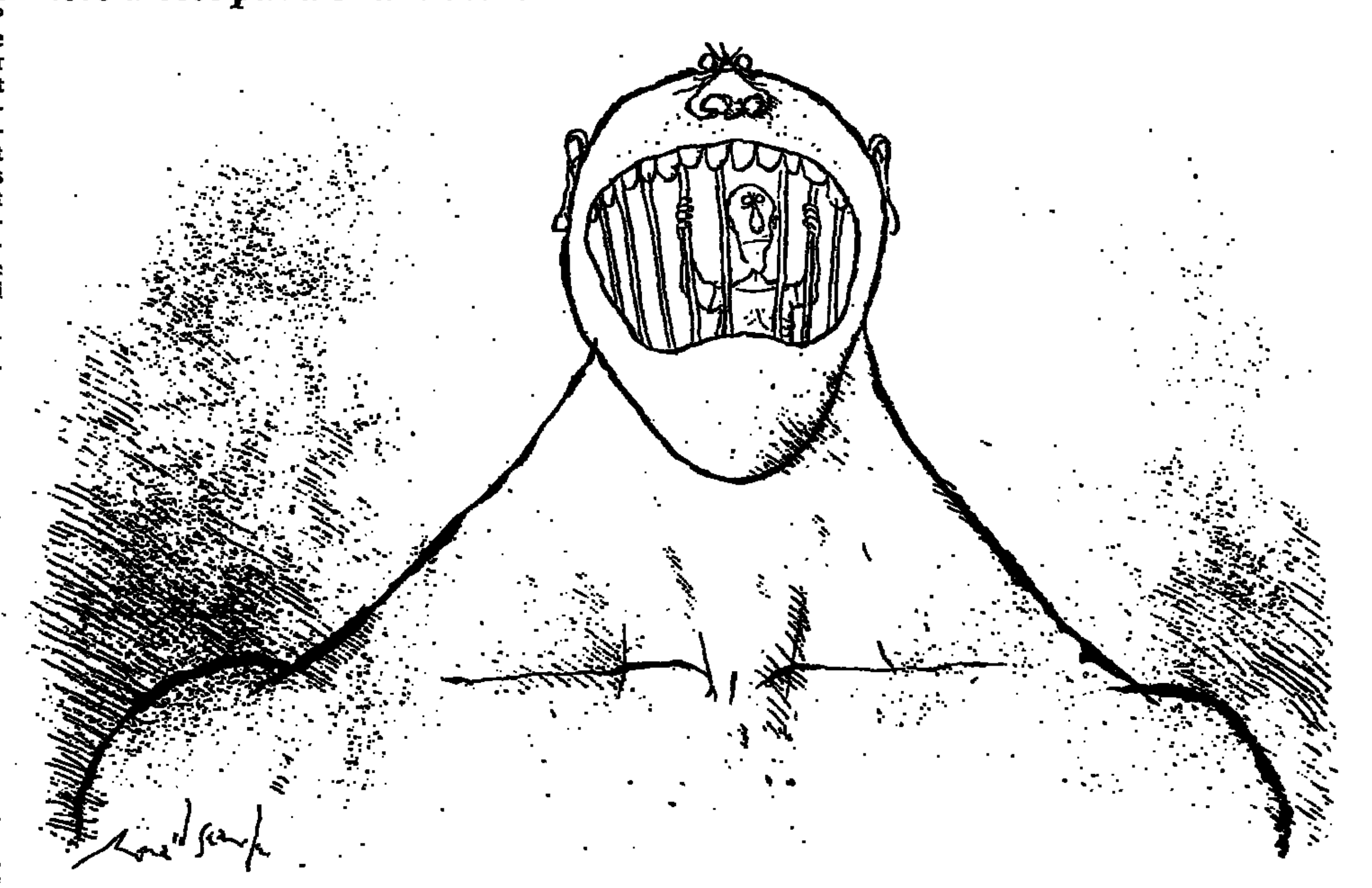
Atypique dans le capitalisme français, Claude Bébéar l'est à plus d'un titre. Paradoxalement, c'est sans doute ce qui explique sa réussite. Fils d'une famille d'instituteurs du Sud-Ouest, il n'est pas un héritier. Polytechnicien certes, il n'est cependant pas énarque, encore moins inspecteur des finances. Surtout, il a des convictions, fortes, que l'on peut ne pas partager, mais auxquelles, il faut le reconnaître, il est resté fidèle.

Libéral militant (proche du Parti républicain), catholique pratiquant et patron ouvert au monde, Claude Bébéar a constamment agi, à la tête de son entreprise, en conformité avec ses idées. Rare, là encore. L'homme croit au marché. Il en joue, sans naïveté. Contrairement à nombre de ses pairs français, il n'a pas bâti son groupe sur les dépouilles de l'Etat, ni à partir de quelconques subventions publiques. Il n'a pas non plus appuyé son expansion sur quelques coups de Bourse. Industriel de l'assurance, il a développé son entreprise en vendant, besogneux, ses « polices » et en achetant, l'une après l'autre, des sociétés mal en point. En France d'abord, à l'étranger ensuite. Il a compris, avant d'autres, la mondialisation et s'est attaqué à l'Amérique puis à l'Asie. Il y a pris des coups, durs parfois. Il a su rebondir.

L'homme, ensuite, ne s'est pas laissé griser par l'argent, accumulé, au sein de son groupe – des sommes considérables. Certains de ses confrères assureurs, volontiers donneurs de leçons, se sont égarés dans l'immobilier ou la banque. Conscient que l'argent d'une compagnie d'assurances, c'est celui de ses assurés et de ses actionnaires, M. Bébéar est resté fidèle à son métier. Il a su éviter toutes ces tentations. Il a géré, avec habileté jusqu'à présent, les fonds dont son groupe avait la charge. Militant de « l'entreprise citoyenne », il a certes tiré de sa réussite une fortune personnelle ; mais ses salariés, ses actionnaires et ses clients en ont aussi bénéficié.

La naissance d'un géant mondial n'est-elle pas aussi celle d'un monstre ? La fusion d'AXA et de l'UAP conduit, il est vrai, à une concentration de moyens considérable. Elle installe, dans le capitalisme français, une puissance financière privée énorme. A un Etat omniprésent pourrait se substituer un monopole privé pesant. Les risques d'excès de pouvoir sont réels. Des contre-pouvoirs existent cependant : ce sont les actionnaires, les assurés et les salariés. Encore faudra-t-il qu'ils puissent s'exprimer.

Tête-à-tête *par Ronald Searle*



La Russie, l'Europe et l'OTAN

SI LA LÉGENDE veut que le congrès s'amusa, il ne fit pas rire les Français. Le congrès de Vienne de 1815 est resté pour eux une entreprise montée par les puissances victorieuses pour se partager les dépouilles de l'empire napoléonien. Mais ce n'est pas une conception unanimement partagée. Admirateur de Metternich, Henry Kissinger le tient pour l'exemple réussi de *Realpolitik*, de l'organisation des relations internationales selon le principe de l'équilibre des forces (*balance of power*), qui – ajoute-t-il dans son livre *Diplomatie* – maintint la paix entre les puissances européennes pendant plus de cinquante ans.

Pourquoi reparler du congrès de Vienne ? Parce que l'Europe du postcommunisme est toujours à la recherche de principes d'organisation que ne satisfont pleinement ni l'Union européenne, ni l'élargissement de l'OTAN vers les pays de l'Est, ni le Partenariat pour la paix inventé par les Américains pour amadouer les Russes, ni l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organisation diaphane qui ne réussit pas à prendre des couleurs. Cette absence de principe organisateur a été au centre des débats d'une conférence sur l'avenir de l'Europe récemment organisée par l'antenne de la radiotélévision italienne en Vénétie.

L'Europe a-t-elle besoin d'une grande conférence où tous les Etats du continent seraient invités à se doter des règles communes, pour remplacer le face-à-face entre les deux blocs militaro-idéologiques, comme l'ordre du congrès de Vienne a remplacé l'Europe napoléonienne ? Depuis 1990, de telles conférences ont déjà eu lieu, sans déboucher sur autre chose que de vagues déclarations de principes, puisque les décisions doivent être prises à l'unanimité.

La question essentielle concerne le statut de la Russie. Elle a perdu la guerre froide et n'est plus en mesure d'imposer sa loi, fût-ce à la moitié de l'Europe. Mais la sagesse – le principe justement de *« l'équilibre des forces »* – veut qu'on n'humilie pas l'adversaire battu, qu'on lui trouve, au contraire, une place dans l'ordre nouveau. C'est ce à quoi s'emploient les Occidentaux depuis la chute du mur de Berlin. Pourtant, ils n'ont pas vraiment choisi entre deux voies : ou étendre l'Alliance atlantique de Brest au Bug, comme une sorte d'ordre occidental régnant sur l'Europe et laissant Moscou sur les marges, ou intégrer la Russie dans un système paneuropéen, avec les Etats-Unis et le Canada.

PROVOCATION

Jusqu'à maintenant, les Occidentaux ont fait un peu des deux, non sans provoquer des contradictions soulignées par les Russes. La première concerne l'affirmation selon laquelle l'OTAN a vocation à rassembler les démocraties européennes ; pourquoi pas alors la Russie elle-même, dont les dirigeants occidentaux soutiennent – contre l'évidence – que Boris Eltsine lui a fait faire des progrès essentiels dans ce sens ? La deuxième est une variante de la première : si l'adhésion à l'OTAN est ouverte à tous les pays démocratiques qui le souhaitent, pourquoi refuser que les Etats baltes soient concernés par la première vague de l'élargissement ? Peut-on enfin affirmer à la fois que la participation à l'OTAN est une garantie de sécurité et que les nouveaux adhérents ne sont menacés par personne. Et surtout pas par la Russie. Parce que dire le contraire serait laisser entendre que l'élargissement de l'OTAN est dirigé contre Moscou, ce qui est officiellement nié.

Tant et si bien que les Etats appelés à rejoindre l'OTAN parmi les premiers (Pologne, Hongrie, République tchèque et peut-être Slovénie) sont ceux qui ont le moins besoin de cette garantie supplémentaire, alors que les plus fragiles, sinon les plus menacés, comme les pays baltes (*Le Monde* du 13 novembre), vont être laissés en dehors. Etant les plus proches de la Russie, ayant appartenu pendant des siècles à l'empire russe, leur entrée dans l'OTAN serait considérée à Moscou comme une provocation, à laquelle les Occidentaux ne veulent pas se livrer.

Au contraire. Ils mettent tout en œuvre pour que la pilule de l'élargissement ne soit pas trop amère pour le Kremlin. Le sommet de l'OSCE à Lisbonne, début décembre, puis le Conseil atlantique à Bruxelles, vont être pour eux l'occasion de préciser leurs propositions : développement du Partenariat pour la paix, création d'organes de consultation, échange d'ambassadeurs et de missions militaires, multiplication des exercises communs, etc., à tel point que certains observateurs voient dans la Russie, à terme, un membre furtif de l'OTAN. Le tout couronné par une charte entre l'Alliance atlantique et Moscou, codifiant les relations, organisant la concertation, prévoyant des mécanismes d'action commune afin de maintenir la paix en Europe. Pas une nouvelle sainte alliance, mais la vision idéaliste des fondateurs des Nations unies appliquée à l'Europe.

Daniel Vernet

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ
Patrick Apel-Muller

■ Un superprédateur. Si Claude Bébéar et Jacques Friedmann ont pris la décision de rapprocher AXA et l'UAP, ce n'est pas pour lancer des cocoricos du sommet d'un palmarès mondial des assureurs. L'or qu'ils visent n'est pas celui des médailles, mais celui des sommes gigantesques qui seraient livrées aux marchés financiers par le biais des fonds de pension (...) Pour les marchés, les capitaux consacrés aux retraites par les salariés sont des fortunes gâchées. Il faut récupérer ces fonds à toute force pour réalimenter une bulle financière qui fonctionne à la manière des typhons, gonflée par ce qu'elle dévore avant de s'essouffler (...) Désormais, l'épargne même des salariés doit être drainée vers le tourbillon. Voilà qui justifie la plus importante fusion jamais réalisée sur le marché financier français.

FINANCIAL TIMES

■ La grande question est de savoir si, dans l'assurance, des économies d'échelle suffisantes peuvent justifier une telle fusion (AXA-UAP). Des gains peuvent, certes, être réalisés sur les frais de gestion et les coûts d'équipements, grâce aussi à la négociation de taux de réassurance plus bas. Mais les marchés de l'assurance restent encore organisés, dans le monde, sur une base nationale. Et dans la plupart des pays, la distribution se fait par des agents indépendants plutôt que par des salariés directs. Ce sont là deux éléments qui limitent les possibilités d'économies d'échelle (...) L'avantage ira aux compagnies qui sauront le mieux s'adapter à une industrie en pleine transformation (...). La taille seule n'est pas un indice suffisant pour savoir si une société possède ces qualités d'adaptation. Elle peut même être un handicap.

هكذا من الأصل

blicité)

Sommet mondial de l'alimentation

Rome 13/17 novembre 1996





FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AUTOMOBILE PSA et Renault, après la fin de la « juppette », sollicitent à nouveau l'aide du gouvernement. Ils souhaitent faire partir en préretraite près de 40 000 salariés en échange de l'embauche de 14 000 jeunes. ● LE VIEILLISSEMENT de leurs effectifs de production, dont la moitié ont plus de quarante-cinq ans, serait un handicap important par rapport à leurs concurrents européens et asiatiques. ● DANS LA PLUPART DES PAYS européens, l'industrie automobile a bénéficié de régimes spéciaux de préretraites, abaissant l'âge du départ entre cinquante et cinquante-cinq ans. ● LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE est sensible aux arguments de Peugeot et de Renault, mais celui du travail et des affaires sociales est plus réticent. ● LE PROBLÈME du vieillissement des salariés ne concerne pas que l'automobile, mais l'ensemble de l'industrie française, en raison d'une gestion sociale qui a accentué les rigidités.

Renault et PSA sollicitent l'Etat pour rajeunir leurs effectifs

Les deux constructeurs veulent faire partir leurs ouvriers dès 50 ans, afin de se mettre au niveau de leurs concurrents européens et asiatiques. Un plan de 40 000 préretraites est à l'étude. Les pouvoirs publics hésitent

PSA ET RENAULT ne désarment pas. Un mois et demi après la fin de la « juppette », les deux constructeurs français sollicitent à nouveau le gouvernement. Il ne réclament plus de primes à la vente, qui ont trop favorisé les importations, mais des aides exclusives à l'industrie française. Pour cela, ils soulèvent un problème bien connu des experts, et pas seulement dans l'automobile : le vieillissement des salariés.

Avec une moyenne d'âge oscillant entre 42 et 45 ans, PSA et Renault considèrent qu'ils supportent un handicap de poids face à leurs concurrents. Aussi proposent-ils au gouvernement de faire partir en préretraite quelque 40 000 salariés au cours des prochaines années. En échange, ils pourraient embaucher quelque 14 000 jeunes sur la même période. Selon *Le Canard Enchaîné*, qui révèle l'information le 13 novembre, les présidents des deux firmes, Louis Schweitzer pour Renault, Jacques Calvet pour PSA, ont écrit le 16 juillet, à Alain Juppé pour lui faire part de leurs propositions.

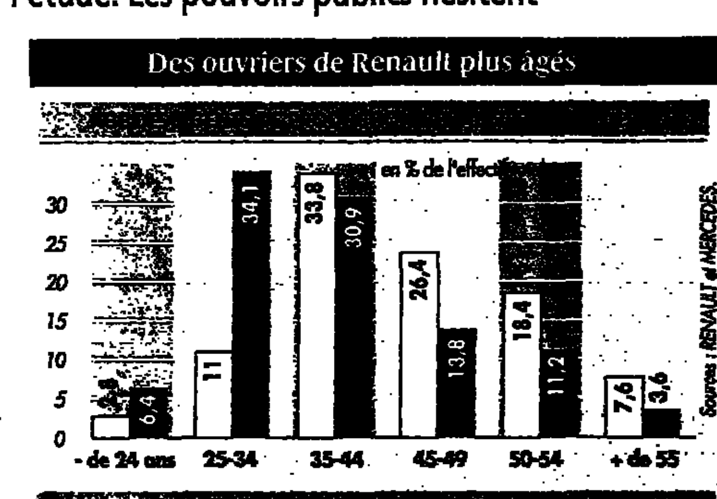
Dès le Mondial de l'Automobile, début octobre, Franck Borotra, ministre de l'industrie, avait souligné qu'il *« discutait avec les industriels des moyens à mettre en place pour préparer le choc que représentera l'ouverture totale du marché au 1er janvier 2000 »*. A cette date, en effet, selon l'accord signé entre Bruxelles et Tokyo en juillet 1991, les constructeurs japonais seront totalement libres de vendre le volume de voitures qu'ils souhaitent en Europe. La chute des résultats financiers des constructeurs français ces derniers mois a constitué un signal d'alarme.

PYRAMIDE DES ÂGES

La comparaison de leurs usines avec celles de leurs concurrents est éloquente. En France, le site le plus « jeune » est Sevelnord, l'usine construite par Peugeot et Fiat dans le Valenciennois au début des années 90. La moyenne d'âge n'y est que de 29 ans. Mais il s'agit là d'une exception. Chez Renault, la moyenne d'âge atteint 46,1 ans à Flins, 45 ans à Sandouville et 44 ans au Mans. En revanche, chez Fiat, elle n'atteint que 40 ans à Cassino, 33 ans dans son usine de Pologne et 26 ans à Melfi, dans le Mezzogiorno. Chez Opel, la moyenne d'âge est de 37 ans à Saragosse, en Espagne et de 35 ans à Eisenach, une en Allemagne, considérée comme la plus productive d'Europe. Chez Volkswagen, elle est de 28 ans dans les usines de Bratislava (Slovaquie) et de Mosel-Sarren. Quant aux « transplants» japonais installés en Grande-Bretagne, la moyenne d'âge y est aujourd'hui de 29 ans chez Honda, 30 ans chez Nissan et 31 ans chez Toyota.

Le problème, pour l'automobile française, est moins la moyenne que la pyramide des âges. Chez Renault, plus de la moitié des ouvriers ont 45 ans ou plus. D'ici à l'an 2000, *« 50 % de notre effectif sera âgé de plus de 50 ans »*, écrivent MM. Schweitzer et Calvet dans leur lettre au premier ministre. Ce vieillissement est la conséquence des plans sociaux depuis quinze ans. Ceux-ci permettent le départ de salariés de plus de 57 ans mais interdisent de faire partir les salariés âgés de 50 à 57 ans.

Entre 1982 et 1995, l'effectif total de l'automobile française a baissé de plus de 85 000 salariés, dont près de 30 000 depuis 1990. Des départs qui se sont accompagnés *« d'une diminution des embauches et de la fin des recours aux contrat à durée déterminée et aux intérimaires qui représentaient la main d'oeuvre jeune et qui tenaient les postes les plus durs physiquement »*, observait un rapport du Centre de recherche et d'études sur l'âge et les populations au travail, qui a réalisé, dès 1994, une étude sur les conséquences du vieillissement dans l'usine Renault de Flins.



Chez les constructeurs français, la moitié des ouvriers ayant plus de 50 ans en l'an 2000.

En matière de compétitivité, les deux constructeurs sont formels : cette différence d'âge est un handicap très lourd. D'autant que leurs concurrents, eux, ont pu bénéficier de mesures de préretraites. Fiat, en 1992, lors de la création de deux usines dans le sud de l'Italie, à Melfi et Pratola Serra, a obtenu du gouvernement italien la mise en préretraite de 8 000 salariés, à 45 ans pour les femmes et à 50 ans pour les hommes. En Allemagne, les constructeurs ont pu mettre 20 000 personnes à la retraite à 55 ans. Mercedes a aujourd'hui une moyenne d'âge de 34 ans (38 ans pour les ouvriers). En Belgique, le seuil de la préretraite a été abaissé, pour l'automobile, à 52 ans, et à 53 ou 55 ans en Espagne.

Concrètement, les constructeurs français envisageraient de lier deux types de mesures : les préretraites progressives et l'aménagement du temps de travail. Les salariés de plus de 50 ans ne travailleraient plus que 80 % d'un temps plein. Cinq salariés bénéficiant de cette mesure permettraient donc l'embauche d'un jeune. Selon certains, les constructeurs pourraient être tentés d'organiser le temps de travail sur l'année.

« FUITE »

Mais Peugeot et Renault ne partagent pas les mêmes conceptions sur ce sujet. Les constructeurs pourraient faire travailler les salariés à temps plein durant les huit premiers mois de l'année et nettement moins par la suite, puisque c'est presque toujours en fin d'année que se situent les périodes de chômage partiel.

Si M. Borotra a montré qu'il n'était pas insensible aux arguments des constructeurs, le ministre du travail et des affaires sociales est forcément plus réservé. Ce n'est sans doute pas un hasard si la « fuite » intervient au moment même où le Parlement discute du budget du ministère du travail qui entend... réduire l'accès aux préretraites et rendre plus onéreux pour les entreprises le système des préretraites progressives.

Enfin, le ministère du travail peut soulever deux objections. Les autorités européennes peuvent-elles valider ce projet alors qu'elles viennent de confirmer que le dispositif du Fonds national de l'emploi devait être inclus dans les aides de l'Etat et donc soumis aux règles de concurrence du traité de Rome ? La récente polémique autour des aides accordées par la Basse-Saxe à Volkswagen n'invite guère à l'optimisme.

Seconde réserve des services de Jacques Barrot : l'effet boîte de Pandore. L'automobile justifie-t-elle un vrai traitement de faveur, alors que, par exemple, l'Etat refuse toujours d'accorder de simples préretraites au secteur bancaire ?

Pascal Galinier et Frédéric Lemaître

L'ensemble de l'industrie manufacturière vieillit

TOUTE L'INDUSTRIE manufacturière française, du textile à la sidérurgie en passant par la chimie, est confrontée au problème du vieillissement de ses effectifs. Dans les entreprises de plus de 200 salariés, les salariés de quarante ans et plus représentent une forte majorité, selon une étude du ministère du travail sur le vieillissement de la main-d'œuvre. Le personnel de plus de cinquante ans, encore assez nombreux, décroît au fur et à mesure qu'il dépasse cinquante-sept ans, seuil le plus fréquent des préretraites aidées par l'Etat. Les firmes plus petites embauchent plus de jeunes : 10 % des salariés, en moyenne, ont moins de vingt-cinq ans dans les établissements de moins de 50 salariés, contre 5 % dans ceux de plus de 200 salariés. Elles comptent moins de salariés dans la quarantaine (27 % contre 34 % dans les grands groupes), mais davantage de personnes âgées de soixante ans et plus (2 %, contre 0,5 % dans les grands établissements).

La déformation de la pyramide des âges dans les grandes entreprises est le fruit de la politique sociale menée depuis vingt ans. Le modèle est venu de la sidérurgie. Premier secteur confronté aux restructurations lourdes au milieu des années 70, il a choisi, avec l'assentiment et l'argent des pouvoirs publics, d'adoucir le coût social de son adaptation avec les mesures d'âge. Les salariés de plus de cinquante ans ont été poussés hors des entreprises avec les préretraites et toutes les embauches de jeunes ont été gelées.

Aujourd'hui, les grands groupes commencent à découvrir les effets pervers de cette gestion sociale. L'absence d'embauches a été source de rigidités. Les nouvelles technologies, perçues comme des menaces pour l'emploi, sont mal acceptées. Les salariés, redoutant le chômage, admettent mal les changements et tout plan social est vécu comme un drame. Les sociétés n'ont pas assuré la transmission des savoir-faire.

Prenant la mesure du vieillissement de ses salariés, Usinor Sacilor a décidé, en 1995, de mettre en place une nouvelle politique sociale. Préconisant le travail à temps partiel, les préretraites progressives, le tutorat, le groupe sidérurgique s'est engagé en contrepartie à embaucher des jeunes. Grâce à cette formule, 600 jeunes ont été recrutés dans le groupe cette année. Pechiney, en pleine restructuration, pense l'imiter.

Martine Orange

L'Etat vend sa participation de 10 % dans Elf

LE MINISTÈRE des finances a annoncé, le 13 novembre, la vente de la participation de 10 % que l'Etat détenait, via la holding publique Erap, dans Elf Aquitaine. Cette sortie du groupe pétrolier, privatisé en février 1994, était prévue. Pour favoriser le placement, l'opération a été scindée. Un premier bloc d'actions, représentant 4,6 % du capital d'Elf, a été pris par un consortium bancaire, associant Paribas et SBS Warburg. Celui-ci assurera la vente des titres sur le marché dans les prochains jours. Un deuxième bloc d'actions, qui équivaut à 4,5 % du capital, est repris par Fingestval, sous-filiale d'Elf. Le groupe contourne ainsi la loi sur l'autocontrôle, et conserve les droits de vote attachés aux titres rachetés.

RELIQUAT

L'ERAP conservera momentanément 0,75 % du capital du groupe. Ce reliquat correspond aux actions nécessaires pour assurer la distribution de titres gratuits aux salariés en février prochain. Il assure aussi la contrepartie de certificats pétroliers qui doivent être convertis en actions dans les mois qui viennent.

Ce désengagement intervient alors que le cours d'Elf, à 425 francs, est à son plus haut depuis plus de dix-huit mois. Malgré une décote liée à la vente en bloc, l'Etat devrait encaisser environ 10 milliards de francs. Cette recette correspond, à 1 milliard près, à la somme dont l'Etat a besoin pour recapitaliser Thomson. Le ministère des finances, qui affirme ne pas avoir *« vocation à garder des participations minoritaires dans des entreprises »*, a déjà vendu, en début d'année, les 3,3 % qu'il détenait dans Total et en octobre, sa participation de 4 % dans le Crédit local de France. Cette gestion active de portefeuille va lui permettre de recueillir une vingtaine de milliards de francs cette année. Ce sera sans doute une des dernière fois. L'Etat n'a plus à vendre que ses participations dans Usinor Sacilor et Pechiney.

M. O.





NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



VOTRE ACQUISITION DANS LE NEUF :
PROFITEZ DE DEUX MESURES ENCORE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1996

SI, AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1996 :

- vous vendez des parts de Sicav de capitalisation pour acheter ou faire construire votre résidence principale ou secondaire, vos plus-values seront exonérées, quel que soit le montant des parts de Sicav, à condition qu'elles soient totalement réinvesties dans l'immobilier avant le 28 février 1997 ;
- vous effectuez une demande de prêt au titre du PEL (Plan d'Epargne Logement) vous pouvez bénéficier d'une majoration de 20 % des droits à prêt qui peut s'appliquer soit sur le montant du droit à prêt, plafonné à 600.000 francs, soit sur l'allongement de la durée de remboursement.

ET N'OUBLIEZ PAS LA NOUVELLE MESURE D'AMORTISSEMENT FISCAL D'UN BIEN IMMOBILIER LOCATIF NEUF AUJOURD'HUI EN VIGUEUR.

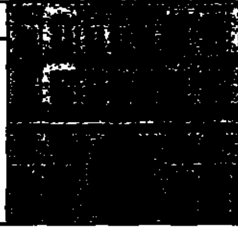
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANT A LA FNPC, FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS.

PARIS RIVE DROITE

[illegible] arrondissement

6, rue de la Paix

GEORGE V Promotion
8, rue du Général Foy
75008 Paris
Fax : 01 44 70 27 44
(depuis l'étranger :
33 1 44-70 27 44)



Des appartements à votre mesure, du studio au 8 pièces, à partir de 1 290 000 F*.

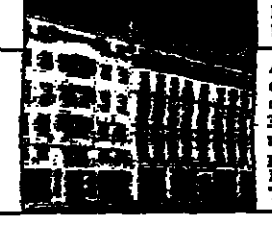
- A 60 mètres de la place Vendôme, un immeuble prestigieux aux façades de 1825.
- Le charme d'un jardin intérieur privé.
- *Ce programme peut vous permettre de bénéficier de différents avantages fiscaux.*

N° vert : 08 00 006 002.
Internet : http://www.immonet.com/georgeVpromotion
*(Dans la limite des stocks disponibles).



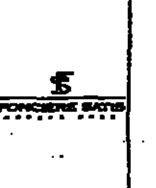
Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 01.45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

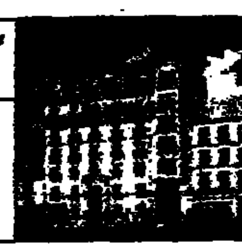
Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Bureau de vente sur place 49 rue Vivienne, Paris 2e.
Tél.: 01.45.49.52.52



10e arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 01.46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Téléphonez tout de suite au 01.46.03.22.00 pour faire partie des privilégiés !
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.





[illegible] arrondissement

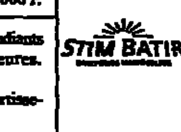
Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01.47.12.54.44.



Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie : du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370.000 F et 2 pièces à partir de 690.000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures.
Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél.: 01.47.12.54.44.



[illegible] arrondissement

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
N° Vert : 0800.33.59.00.

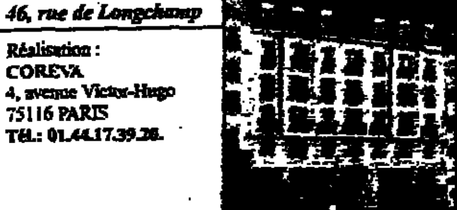


33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.
Ex.: 5 pièces 138,80 m², 2e étage 3.990.000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente: tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° Vert : 0800.33.59.00.

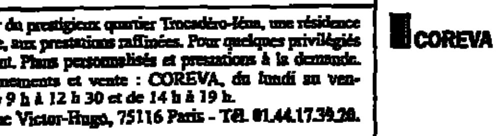
46, rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor-Hugo
75116 PARIS
Tél.: 01.44.17.39.20.



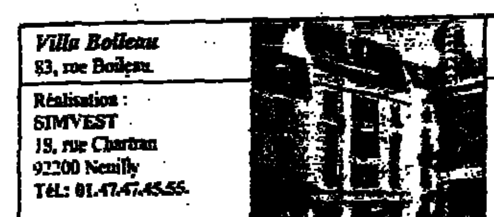
22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27.500 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande.
Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01.44.17.39.20.



Villa Boileau
83, rue Boileau.

Réalisation :
SIMVEST
18, rue Chartran
92200 Neuilly
Tél.: 01.47.47.45.55.

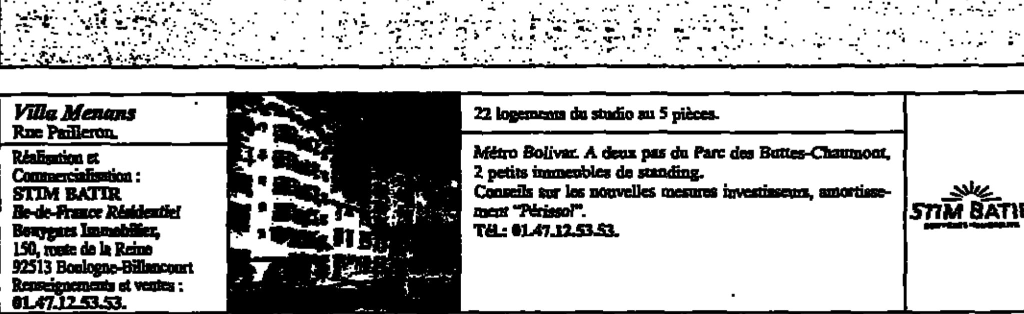


8 appartements du studio au 5/6 pièces, duplex, caves, parkings.
29.000 F le m² moyen.

Une petite résidence dans une rue typique et calme du Village d'Auteuil, bordée d'immeubles résidentiels et de villas. A 200 m de l'Avenue de Versailles, son marché et ses commerces de proximité. *Proche des écoles, lycées et sorties de Paris.* Balcons, terrasses ou jardins. Prestations luxueuses (pierre de taille, marbre, volets roulants électriques, portes blindées, vidéophone...
SIMVEST - Tél. 01.47.47.45.55 du lundi au vendredi.

SIMVEST

PARIS RIVE DROITE (suite)



Villa Menans
Rue Pailleron.

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01.47.12.53.53.

22 logements du studio au 5 pièces.

Métro Bolivar. A deux pas du Parc des Buttes-Chaumont, 2 petits immeubles de standing.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél.: 01.47.12.53.53.



Villa Gambetta
Appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 01.45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
20.000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, *souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.* Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél.: 01.45.49.52.52.

PARIS RIVE GAUCHE

Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 01.45.49.52.52.

Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
21.000 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements neufs en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 01.45.49.52.52.

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 01.45.49.52.52.



Du studio au 3 pièces.
25.800 F le m² moyen.

Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Livraison : 1er trimestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 01.45.49.52.52.

14, rue Beatrix Dussane

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor-Hugo
75116 PARIS
Tél.: 01.44.17.39.20.

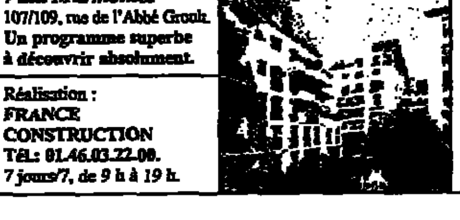
11 logements du 2 pièces au 4/5 pièces.
Prix de lancement à partir de 19.000 F le m².

Dans une rue calme à 100 m. du métro Dupleix, quelques appartements spacieux et lumineux, avec de très belles terrasses plantées orientées sud-ouest.
Livraison immédiate.
Bureau de vente sur place les mardi, jeudi et samedi de 14 h à 19 h.
Tél. 01.44.17.39.20.

COREVA

Villa Marmontel
107/109, rue de l'Abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 01.46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23.500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol *et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces.* Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

RÉGION PARISIENNE

Le Saint-Louis
Rue de Montreuil.

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01.47.12.54.44.

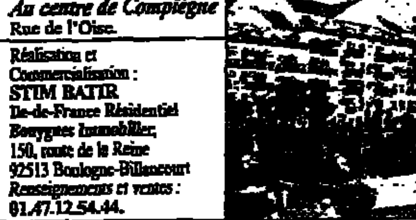
Idéal investissement - Défiscalisation 1996.
Trois studios livrables immédiatement.

A proximité du RER et du métro, cet immeuble de standing offre la garantie d'un placement de qualité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél.: 01.47.12.54.44.

STIM BATIR

Au centre de Compiègne
Rue de l'Oise.

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01.47.12.54.44.



- A deux pas de l'Université. *Idéal Investisseurs.*
Studio, 2 Pièces MEHAIGNERIE - PERISSOL.
A partir de 380.000 F. Parking, Cave, Frais de Notaire et garantie locative de 3 mois INCLUS.
LIVRAISON 06/97.
- Grands appartements traversant - 4/5/6 Pièces.
Derniers étages - Vue sur l'Oise - Grande terrasse.
A partir de 850.000 F Parking et cave inclus.

STIM BATIR

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

Pont-Neuf, stdg, rue et jard., 3/4 p., 91 m², à rafr., parking. 01-43-35-18-36

VUE PLACE INNOCENTS Somptueux 2 p., caractère, ptte terr. - 01-45-08-53-84

3e arrondt

MARAIS HÔTEL XVIIe 128 m² liv. 3 chbres, charme, prestations de gde qualité, parquet, cheminée est/ouest. 3 425 000 F. T. : 01-47-00-77-27

4e arrondt

ILE ST-LOUIS STUDIO SUR SEINE vue Notre-Dame 1 250 000 F S. Kayser 01-43-26-43-43

Quai Henri-IV, 6 p., 130 m², plein sud. 2 bains, 2 wc, vue panoramique sur Seine, asc., 2 caves, poss. parking, 3 500 000 F 01-43-54-46-27

5e arrondt

Face Jard. des plantes, imm. rénové, surface à aménager, à voir. SCOTT - 01-42-72-81-81

INVESTISSEZ PRÈS PANTHÉON 650 000 F Beau studio rentable S. Kayser 01-43-26-43-43

PORT-ROYAL récent séj. dble. 3 chbres, parking. 2 200 000 F 01-43-25-32-56

RUE ST-JACQUES imm. 18e, duplex, 5/6e asc., living, 2 chbres, vue. 01-45-51-59-48

Mo MONGE, 4 P., duplex. 90 m², ét. élevé, vue, asc. 01-43-59-14-05

6e arrondt

VAVIN, imm. anc., asc., ét. él., calme, soleil, stud. tt cft, à rafr. px int. 01-43-35-18-36

Coeur Montparnasse, b. anc., 5 p., cft, 100 m², calme faibles ch. 01-43-35-18-36

Odéon, imm. XVIIIe, 4 p. duplex, 100 m², à rafr., chf, ind. gaz, urgt 01-43-35-18-36

N.-DAME-DES-CHAMPS **3/4 P. EN DUPLEX** DERNIER ETG. PARKING 2 490 000 F - 01-43-20-32-71

BEAUX-ARTS charme, gd 5 PIÈCES, travaux 4e ét., dble expo, 4 300 000 F S. Kayser 01-43-26-43-43

7e arrondt

Sèvres-Babylone stand. pierre de t., 4e, soleil, récept. 2/3 chbres + serv. 5 200 000 S. Kayser 01-43-26-43-43

FG ST-GERMAIN, 4 p., 120 m², caractère, 3e asc., imm. 18e, 4 200 000 F 01-45-75-73-94

Varenne, 190 m² tr. spacieux, une très bonne affaire 01-46-22-03-80 - 01-53-77-67-09

LA BOURDONNAIS 4 P. 120 m², 2 ch. bon état, p. de t. 01-43-59-14-05

VERNEUIL, imm. XVIIe, exceptionnel, 146 m², étage noble, parking. Tél. : 01-45-49-16-03

RUE DU BAC Dans voie privée, exceptionnel, 120 m², calme, soleil, park. Tél. 01-45-49-16-03

9e arrondt

Mo ST-GEORGES, 3 p. 65 m², 790 000 F, bon plan. Tél. : 01-43-59-14-05

10e arrondt

Immeuble neuf standing, superbe 4 pièces 91 m², cave et park. en sous-sol, possib. avantages fiscaux, 01-47-70-77-24

Dans imm. nf standing, 4 pièces 91 m², 2e ét., balcon, cave et park. en sous-sol, frais de notaire réduits, 1 750 000 F 01-47-70-77-24

RÉPUBLIQUE (PRÈS DE) Imm. haussmannien, pdt, parfait état, soleil, 120 m², 5 p., 4e étg, cuis. équipée, balcon, 2,1 MF. Tél. : 06-08-09-10-11 ou après 20 h 01-42-39-20-39

11e arrondt

ST-ANTOINE 150 M² superbe loft liv., 3 chbres s/cour, verdure + atelier 40 m² 3 500 000 F. 01-47-00-77-27

LEDRU-ROLLIN **SUPER LOFT** comme une maison 2 900 000 S. Kaiser 01-43-26-43-43

Beau 52 m² cachet, bel imm. rénové, asc., 3e, très clair, 780 000 F SCOTT - 01-42-72-81-81

13e arrondt

PL. ITALIE STANDG Beau 3 p., 73 m², tt cft. park., 1 450 000 F - 01-45-89-49-34

14e arrondt

ALESIA, pdt 2/3 p., 53 m² à rafr., bon plan, calme, faibles ch. - 01-43-35-18-36

Pr. Montsouris, stdg FNR 4/5 p. 110 m², ss vis-à-vis, pl. soleil. 01-43-35-18-36

AV. RENÉ-COTY GRAND STANDING **STUDIO S/JARDIN 530 000 F** 01-43-35-06-73

Face parc MONTSOURIS b. anc. 6 p., 121 m², à refaire, pl. soleil. 01-43-35-18-36

Alésia, b. anc. 3/4 p., 80 m², fbles ch., et 6 p. 140 m² en dupl. faibles ch. 01-43-35-18-36

RASPAIL 2 PCES LUMINEUX et CALME 590 000 F - 01-43-20-32-71

15e arrondt

BOUCICAUT 4 P. 104 M² + LOGGIA 18 M² 3e étg, asc., PARKING 2 200 000 F - 01-43-20-32-71

16e arrondt

TROCADÉRO. Av. Poincaré, gd séjour, salon, 4 chbres, gd confit, 250 m², imm. pdt, 4 500 000 F. - 01-53-92-25-39

G. MANDEL 3/4 P. Luxe, angle, soleil, cave, pkg, à saisir. Part. 01-45-03-10-03

ASSOMPTION 5 P. 95 m² duplex, dern. étg, asc., bon état. T. 01-43-59-14-05

YVELINES

VERSAILLES. Face théâtre, appt 105 m², s.-o. sur jard. 2 chb, 1 salon s. à m., cuis. aménagée, s. d. b., douche, pt bureau, cave + dépendances. Pas sérieux s'abstenir. 2,5 MF - 01-42-53-08-73 ap. 20 h 30 01-42-53-82-54

HAUTS-DE-SEINE

LEVALLOIS-NEUILLY immeuble bon standing, PLUSIEURS 2 P. avec park. ext. ou s.-sol de 49 m² à 53 m² 01-34-68-01-69

VAL-DE-MARNE

10' BOIS VINCENNES 5' bords de Marne JOINVILLE-FOCH **TRIPLEX** à aménager 60-90-120 m². Px à partir de 550 000 F. Prêt 0 %, frais notaire réduits - 01-42-65-11-66

APPARTEMENTS ACHATS

CABINET KESSLER 78, Champs-Elysées, 8e Rech., tte urgence, beaux appts de standing, ptes et gdes surfaces. Evaluation gratuite sur demande. 01-46-22-03-80/01-53-77-67-09

PROPRIÉTÉ

Vends bergerie rénovée, 180 m² hab., 2 ha terrain, 800 m alt., vallée d'Ossau sur chemin rural, 30 km Pau Tél. : 01-46-34-01-44

A SAISIR 1 h Paris sud, direct A 6, gare SNCF MONTARGIS golf, tennis, équitation sur place. Splendide MAISON DE CAMPAGNE tt en pierres apparentes, tuiles pays sur **TERRAIN 3 HECTARES** arbré, site protégé, grand séjour rustique, cheminée, mezzanine, 4 p. + grenier, grange. Prix : 649 000 F. Crédit 90 %, 24 h/24. Tél. : 02-38-85-22-92

MAISONS

VANVES dans voie privée, coup de coeur état impecc., terrain 200 m², 6 p. 2 950 000 F 01-45-31-51-10

SEDAN (Ardennes) BELLE MAISON BOURGEOISE Prox. centre - Type F8 - ch. fuel - Caves voûtées, garage 4 voit. ; grande cour privative + maison annexe louée à usage de bureaux 850 000 F à débattre Rens. 03-24-29-04-16 après 19 h

PRÈS LAMORLAYE DS CADRE EXCEPTIONNEL **MAISONS AVEC JARDINS** de 126 m² à 212 m². A PARTIR DE : **830 000 F** 01-34-68-01-69

VIAGERS

Boulogne, occupé 79 ans, 3/4 p. + loggias, 84 m² réc., 600 000 + 4 858 p.m. Tél. : 01-42-65-07-57

LOCATIONS

OFFRES PARIS

METRO GAITE-14e – studio 25 m², 4e ét. cave, park. 3 084 F ch. comp. com. : 1 952 F. – 2 P 49 m², 3e ét., cave, park. 5 822 F ch. comp. com. : 3 668 F. AGIFRANCE 01-43-20-54-58

17e PORTE-MAILLOT Imm. moderne. Gd studio, cuis., bns, cave, pkg. 4 500 F c.c. PAP 01-48-25-49-46.

5e QUAI TOURNELLE TRIPLEX SUR SEINE, 5/6 p. terr. EMBASSY 01-47-20-30-05

LOCAUX COMMERCIAUX

PARIS, 3e arrdt, local com., 50 m² rénovés. 1er étg, sur rue, 5 mn Place de la République. 01-69-58-80-78 ap. 16 h

IDEAL EDITEUR OU AVOCAT 6e SUGER. 120 + 65 m² ds hôtel part. 01-45-08-53-84

BUREAUX

XVIIe Saussure à louer, bureaux 500 m² + 200 m², accès direct parking. Tél. : 01-44-54-21-65

LA DEFENSE TOUR ATLANTIC PROPRIETAIRE LOUE 700 000 F/an hors charges, PLATEAU 8e étg. 800 m² entièrement AGENCÉS DIVISÉS EN BUREAUX Tél. : 01-44-94-85-57

PROPOSITION COMMERCIALE

Institution américaine de crédit recherche partenaire financier sérieux pour produit financier. Bankomat 10051 Umberland Place Boca Raton Florida 33428 Fax 15 61 18 20 028 (Belgique 32 25 24 05 09)

OFFRES RÉGION PARISIENNE

POISSY AV. DES URSULINES Résidence 1982 en plein centre entre mairie et le marché avec balcon, cave, chauf. et eau chaude collectifs. – 3 P de 68 m² et 72 m² 4 400 à 4 825 F. ch. comprises ; – 4 P. de 81 m² de 5 050 à 5 071 F. ch. comprises. AGIFRANCE 01-30-74-32-14

95 SANNOIS. Studio 25 m². 50 m du RER, 4e étg, entièrement neuf, proximité commerces. 2 700 F cc. 01-39-81-20-66

ROCQUENCOURT Beau studio 45 m² r.-d.-c. 3 690 F ch. comp. com. 2 207 F 2 P 66 m² r.-de-c., cave et park. 5 555 F ch. comp. com. : 3 331 F. 2 P 65 m² r.-de-c. cave et park 5 474 F ch. comp. : 3 224 F. AGIFRANCE 0?-39-55-87-21

DEMANDES

EMBASSY SERVICE 43, avenue Marceau, 75116 Rech. pour CLIENTS ETRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER et VILLAS OUEST PARIS VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE **01-47-20-30-05**

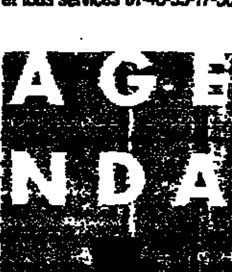
MASTER GROUP 47, rue Vaneau, 75007 Paris, rech. appts vides ou meublés, tres surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS Tél. 01-42-22-98-70

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 01-43-55-17-50

PARKING

INVESTISSEURS :
PARIS 9e - OPÉRA GARNIER
EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL
FISCALITÉ EXCEPTIONNELLE
Économie d'impôts 96 - 97 - 98 - 130 000 F (tranche fiscale 50 %)
RENTABILITÉ EXCEPTIONNELLE
7 % net de gestion garantie
Financement 100 % - Taux 5,20 % Hors Assurances
Prix : 250 000 F HT
Tél : Paris : 01 53 45 54 74
Tél : Province : 02 97 46 37 16



AUTOMOBILES

A vendre C 15 D. Mle 92 rouge. 95 000 kms. Prix Argus 21 200 F. Tél. : 01-40-31-69-97

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie. ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix

FORMATION

Expression vocale et émotion Université René-Descartes *Journées scientifiques de musicothérapie* les 15 et 16 novembre 1996 Renseignements et inscriptions : J. Houry-Soner Tél. : 01-42-86-20-99

ASSOCIATIONS

COURS

COURS D'ARABE Ts niv. jour, soir, samedi. Enfants : mercredi et samedi. Insc. AFAC Tél. : 01-42-72-20-88

EMPLOI

OFFRES

Les journaux recrutent **PIGISTES** Sur le 3615 PIGEPLUS (1,29 F/mn)

ASSISTANTE DE DIRECTION Le (la) candidat(e) doit avoir un diplôme universitaire, connaître l'anglais et être prêt(e) à s'établir en Californie. Envoyer CV et photo à : AG INC., 3857 Birch Street, suite 454, Newport Beach, CA 92660-2660 USA.

SERVICE MEDICAL DU BTP recherche **MEDECIN DU TRAVAIL** avec ou sans expérience Adr. cand. au SMBTP 1, rue Cassini 76600 LE HAVRE Tél. 02-35-25-84-92

AGENCE DE PRESSE MÉDICALE **JOURNALISTE** Formation scientifique exigée Env. CV au *Monde Publicité* Sous no 9049 133, av. des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08

DEMANDES

J. H., 34 ans, 5 a. exp. compta. paye-budg., rech. pl. st. compt. Tél. : 01-47-80-63-68 (rép.)

H. 35 ans Bac+5 en gestion 10 ans exp. dir. affaires Eco/emploi/formation, ch. emploi poste similaire ttes régions. Tél. : 01-49-63-07-85.

ALLEMAGNE HEC, bilingue, très expérimenté, cherche contrat sur l'outre-Rhin. Ecrire au *Monde Publicité* Sous no 9047 133, av. des Champs-Elysées, 75409 Paris cedex 08

H. 39 ans, Bac+4, rech. emp. resp. com. ou management France ou étranger, anglais courant, 15 a d'exp. com. et tech. T. 01-40-86-15-82 P. Guilbert

Jeune homme, 26 ans, DESSINATEUR-MAQUETTISTE GRAPHISTE cherche emploi stable, exp. 4 ans. Connaiss. logiciels : X-PRESS 3.1. ILLUSTRATOR 2.5 PHOTOSHOP 3.2. Nbreux stages effectués dans diverses sociétés. Tél. : 01-46-70-84-52 (rép.)

EDITEUR beaux-arts et photographies, rech. emploi de directeur éditorial ou chef de coll. Tél. : 01-43-22-70-57

EX-POMPIER DE PARIS (15 ans de service), je vous propose mes compétences : chef d'équipe d'interventions, maint. et vérification du système de détection incendie, rondes et préventions, gestion et mise en œuvre des matériels spécialisés, formation à la sécurité. Ainsi que ma formation : BNPS, initiation à la prévention, initiation aux risques radiologiques et chimiques, spécialiste secours routiers, certificat de chef d'équipes incendie IGH et CTE-CME. Mon profil vous intéresse ? Alors n'hésitez pas à me contacter pour un poste de CHEF D'ÉQUIPE ou AGENT DE SÉCURITÉ IGH2 (ouvert à ttes propositions) au 01-42-43-83-15. Merci

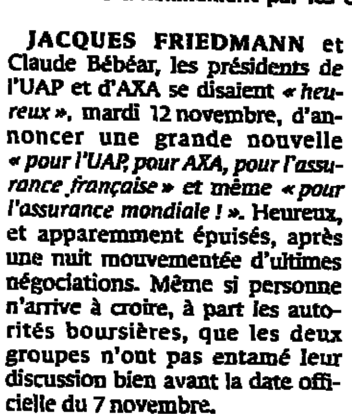
J.F., célibataire, 30 ans, 7 ans d'exp., souh. intégrer struct., dynamique (agence ou entrep.) pour valoriser ses qualités rédaction. et relation. Mobilité géographique. Tél. : 01-47-49-57-01 (rép.)

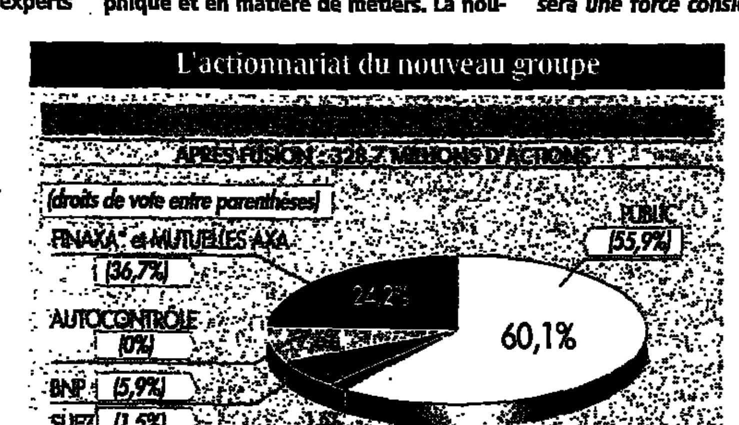
H. 50 ans, nation. fr., universitaire, docteur en traitement autom. des langues, bil. fr.-polonais ; all., russe, ukrainien courants (parlés, écrits, lus) ; tchèque, serbocroate, langues baltes (lus, parlés) ; bonnes not. d'angl. et d'espagnol ; pratique de l'informatique ; systèmes d'exploit. DOS et Windows ; langages de programm. Prolog., Pascal, PL/1, notions de C/C++ ; trait. de texte Word, WordPerfect, Wordstar, bases de données. Spécial. du traitement de langues slaves et baltes par ordinateur (systèmes de recherche d'information) examinerait proposit. d'emploi permettant d'utiliser langues et compétences techniques. Tél/Fax : 01-46-08-32-68

AXA devra démontrer que plus grand veut dire aussi plus efficace

Les analystes saluent la fusion avec l'UAP, la plus importante jamais réalisée sur le marché financier français, mais estiment que c'est le pari le plus difficile de l'histoire du groupe de M. Bébéar

L'annonce, mardi 12 novembre, de la fusion entre AXA et l'UAP (*Le Monde* du 13 novembre), la plus importante jamais réalisée sur le marché financier français, a été saluée unanimement par les experts et le monde des affaires. L'opération va créer le deuxième groupe d'assurances au monde et associe deux compagnies très complémentaires sur le plan géographique et en matière de métiers. La nouvelle entité va aussi devenir le premier gestionnaire d'actifs au monde. *« Nous serons la seule entreprise à avoir une couverture véritablement mondiale. Ce sera une force considérable de servir les clients dans toutes les monnaies, sur tous les marchés »*, explique Claude Bébéar, le président d'AXA. Mais au-delà du courage et de l'ambition des deux groupes, les analystes financiers jugent que la tâche des dirigeants s'annonce difficile. Il va falloir gérer un véritable mastodonte et associer des cultures d'entreprises très différentes. *(Lire aussi notre éditorial page 17.)*





Les Mutuelles conservent le contrôle du nouvel ensemble.

JACQUES FRIEDMANN et Claude Bébéar, les présidents de l'UAP et d'AXA se disaient *« heureux »*, mardi 12 novembre, d'annoncer une grande nouvelle *« pour l'UAP, pour AXA, pour l'assurance française »* et même *« pour l'assurance mondiale ! »*. Heureux, et apparemment épuisés, après une nuit mouvementée d'ultimes négociations. Même si personne n'arrive à croire, à part les autorités boursières, que les deux groupes n'ont pas entamé leur discussion bien avant la date officielle du 7 novembre.

Lundi 11 novembre, à 22 h 30, certains actionnaires de l'UAP, à commencer par le premier d'entre eux, la BNP, refusaient les modalités de l'opération. La situation s'est finalement débloquée à 2 heures du matin mercredi 12 novembre, par la grâce d'une augmentation de la valeur de la soulte promise aux actionnaires de l'UAP (le certificat de valeur garantie) en cas de performance décevante, d'ici à juin 1999, de leur nouveau titre AXA. Au début des négociations, les actionnaires de l'UAP devaient se voir garantir une valeur de 140 francs pour leur titre UAP, à l'issue des discussions, la valeur était passée à 157 francs dans deux ans et demi.

ANNONCE PRÉCIPITÉE

Le principal obstacle étant levé, les deux groupes ont pu précipiter l'annonce de leur mariage, alors que la spéculation boursière autour de l'action UAP risquait de mettre à mal le montage. Le nouvel ensemble, fort de 313 milliards de francs de chiffre d'affaires, de 100 milliards de capitalisation boursière et de 6,7 milliards de bénéfices attendus en 1997, a fière allure, au moins sur le papier.

« Le nouveau groupe est remarquablement équilibré sur le plan géographique et dans ses métiers », explique un analyste financier. *« Son chiffre d'affaires sera de 100 milliards de francs environ en France, 100 milliards dans le reste de l'Europe avec une place de numéro deux en Allemagne et numéro trois au Royaume-Uni, 65 milliards aux Etats-Unis et le reste en Asie et dans la réassurance »*, ajoute-t-il. Le plus spectaculaire tient à l'importance des actifs gérés par le nouveau groupe (2 295 milliards de francs), qui en fait le numéro un mondial dans cette activité en plein développement, devant les géants américains de la gestion collective, comme Fidelity.

Pour ne pas gâcher la fête, Claude Bébéar et Jacques Friedmann se sont engagés solennellement à ce qu'il n'y ait pas le moindre licenciement collectif en France. Pour y parvenir, AXA compte utiliser sa science de la croissance externe. Le groupe de M. Bébéar s'est construit par acquisitions successives. En France, celles de Drouot en 1982, de la Providence en 1986, de la Compagnie du Midi – dans des conditions plus mouvementées – en 1989 ; aux Etats-Unis, celles d'Equitable en 1992 et, en Australie, de National Mutual en 1994. Mais cette fois, il s'agit sans doute du rapprochement le plus difficile jamais tenté par Claude Bébéar.

CULTURES DIFFÉRENTES

Il va falloir prouver que plus grand, beaucoup plus grand, veut dire aussi plus efficace. L'occasion était sans doute unique avec le cours d'AXA au plus haut et celui de l'UAP proche de ses plus bas.

Le groupe de M. Bébéar trouve une occasion inespérée de se renforcer en France et en Europe, et d'être ainsi moins sensible aux cycles économiques américains. Mais la culture d'« entreprise publique » de l'UAP et celle de « coups » d'AXA sont différentes. Le patron d'AXA aura du mal à faire pression sur les dirigeants de l'UAP, comme il a su le faire avec ceux d'Equitable et National Mutual.

AVANTAGES IMMÉDIATS

« Les prises de contrôle d'Equitable et de National Mutual étaient aussi des paris, mais plus ciblés, et, surtout, AXA disposait du savoir-faire pour remettre en marche des mutuelles poussiéreuses », estime un analyste. *« Il suffisait de les moderniser, de les transformer en groupes privés et d'utiliser leur remarquable fonds de commerce. Une tâche difficile, mais qui correspond à la culture d'AXA. Remettre d'aplomb un ensemble de 155 milliards de francs de chiffre d'affaires comme l'UAP, c'est vraiment autre chose »*, ajoute-t-il.

AXA dispose d'atouts non négligeables. A commencer par le contrôle bien réel du nouvel ensemble qui reste à l'actionnaire principal d'AXA, Finaxa. Il s'agit d'un *« rapprochement entre deux égaux »* qui ne le sont pas. La composition attendue du futur directoire suffit à le prouver. Il sera constitué de quatre personnes : trois viennent d'AXA, Claude Bébéar, qui sera président du directoire, Henri de Castries, Claude Tendil, et une de l'UAP, Dominique Bazy. Jacques Friedmann sera président du conseil de surveillance (*Le Monde* du 13 novembre). AXA compte aussi sur les avantages comptables et financiers immédiats nés du rapprochement. L'UAP a la possibilité, un peu miraculeuse, d'effacer les 22 milliards de francs de « survaleurs » résultant de l'acquisition entre 1987 et 1995, pour 44 milliards de francs, de filiales d'assurances en Europe à des prix trop élevés. *« La fusion était la seule façon d'amortir le stock de survaleurs qui handicape lourdement l'UAP sans que cela transparaisse dans les résultats »*, explique un analyste.

Les profits du nouvel ensemble vont en être automatiquement améliorés d'au moins 500 millions de francs par an. Cela va permettre à AXA de préserver son bénéfice par action en dépit de l'émission de 135 millions d'actions nouvelles. *« L'opération débouche tout de même sur un appauvrissement de l'ensemble puisque les survaleurs viennent en déduction des fonds propres du nouveau groupe. Il est d'autant plus facile à AXA d'afficher un ratio de rentabilité sur fonds propres inchangé »*, souligne un autre analyste.

Autant la décision d'AXA de tenter le pari se comprend, autant celle de l'UAP ressemble à un aveu d'impuissance. L'UAP remet son destin entre les mains d'AXA moins de deux ans et demi après sa privatisation et sans avoir, loin de là, mené à son terme son redressement. *« Il s'agit qu'on le veuille ou non d'un échec pour la direction de l'UAP, qui espère régler ses problèmes dans un ensemble plus vaste »*, souligne un banquier.

L'UAP trouve dans le rapprochement un moyen de retrouver du dynamisme, d'effacer ses survaleurs, et de régler plus facilement son problème de sureffectifs. *« C'est fantastique comme porte de sortie pour M. Friedmann. Il peut se présenter comme l'architecte de la construction de la première compagnie d'assurances en Europe, alors qu'il éprouvait les pires difficultés à remettre d'aplomb un groupe malade »*, conclut un assureur.

Eric Leser

Plus de 100 milliards de capitalisation boursière

Le géant de l'assurance regroupant AXA et l'UAP dont la naissance est annoncée pour le printemps 1997 devrait avoir une capitalisation boursière supérieure à 100 milliards de francs et ainsi entrer dans le club très fermé des principales capitalisations boursières de la Bourse de Paris. On y trouve par ordre d'importance Carrefour dans le secteur de la distribution (119,2 milliards de francs), L'Oréal dans le compartiment des biens de consommation (116,8 milliards de francs), Elf Aquitaine dans les valeurs de l'énergie (116,1 milliards de francs) et LVMH, dans le secteur agroalimentaire (111,5 milliards de francs). Le poids boursier de la nouvelle entité sera deux fois plus important que celui de la BNP (41 milliards de francs), de Paribas (42,5 milliards de francs) ou de la Société générale (52 milliards de francs).

La création d'un géant de l'assurance va contraindre les concurrents à réagir

LA TAILLE ne suffit pas pour rendre immortel. Pour survivre, il faut également rendre ses actionnaires heureux. L'UAP, dotée d'un slogan aujourd'hui bien encombrant (« numéro un oblige »), vient d'apprendre cette leçon en l'espace de quelques jours. Le temps pour Claude Bébéar, le patron d'Axa, de proposer, si ce n'est d'imposer, à un Jacques Friedmann, affaibli par les mauvaises performances de son groupe, un marché qui va l'engloutir. Mais, si la course à la taille n'est en effet pas un but en soi, le souffle que va provoquer l'émergence d'un mastodonte présent sur quasiment l'ensemble de la planète second assureur mondial, premier gestionnaire d'actifs, issu de deux entités détenant de nombreuses participations industrielles, va faire tanguer plus d'une stratégie.

Il n'est pas un état-major, français ou européen, banquier ou assureur, qui n'analyse, au lendemain de l'annonce, les conséquences d'une telle opération. Sur un plan franco-français tout d'abord, elle va faire exploser à plus ou moins brève échéance le capitalisme à la française fait de participations croisées et autres « noyaux durs » censés protéger les groupes hexagonaux d'opérations hostiles. Paribas va se retrouver avec un actionnaire unique qui détiendra 15 % de son capital et qui peut ne pas considérer la banque d'affaires comme un actif stratégique. La présence d'André Levy-Lang, président de la Compagnie financière de Paribas, à la conférence de presse donnée mardi 12 novembre par Claude Bébéar et Jacques Friedmann, est à ce titre symptomatique.

Le savant équilibre construit entre la BNP et l'UAP va voler en éclats. Michel Pébereau, absent, lui, de toute manifestation officielle, mais qui a œuvré au calcul des parités et a imposé la création d'une soulte, voit le rapport de force avec son principal actionnaire changer de nature. Peu enclin à livrer ses états d'âme, le patron de la BNP a publié mardi en fin de journée un communiqué parfaitement distancié. La BNP salue *« le rapprochement d'Axa et de l'UAP qui va permettre de constituer un groupe d'assurances dont la capitalisation boursière et les parts de marché en font un acteur de tout premier ordre au niveau mondial. La complémentarité des positions acquises par Axa aux Etats-Unis et en Asie avec celles de l'UAP, notamment en Europe, donne à ce nouvel ensemble des capacités de développement remarquables »*. La BNP *« se réjouit de la création de ce groupe, leader mondial de l'industrie d'assurances »*, conclut le communiqué. Michel Pébereau va-t-il avoir les mains aussi libres avec Claude Bébéar qu'avec Jacques Friedmann pour poursuivre son projet de rachat du groupe bancaire CIC ? L'arrivée d'un actionnaire dominant va-t-il accélérer ou ralentir les projets de rapprochement envisagés de longue date avec la Dresdner Bank ? Quelle va par ailleurs la pérennité de sa participation de 5 % dans Suez, où il se trouve aux côtés de l'UAP qui en détient 2 % ?

Les AGF vont peut-être devoir bouger, au risque d'être elles-mêmes absorbées

Les questions sont aussi nombreuses chez les professionnels de l'assurance. Le secteur va se trouver largement dominé par le nouvel ensemble. Rien d'inédit si l'on observe la situation de nos voisins européens : Allianz en Allemagne, Generali en Italie, ING aux Pays-Bas, Royal/Sun Alliance en Grande-Bretagne... Pourtant, les analystes parient sur de nouveaux mouvements. D'ici au début de l'année prochaine, le GAN pourrait faire l'objet d'une privatisation de gré à gré par l'Etat qui en est l'unique actionnaire. Le belge Fortis, l'américain AIG, le néerlandais ING, l'allemand Allianz, et l'italien Generali regardent déjà le dossier de très près. Aux yeux des analystes, Generali et plus encore Allianz sont condamnées à réagir à l'émergence d'un concurrent d'une taille aujourd'hui supérieure à la leur. La meilleure façon d'affirmer leur combativité serait de renforcer leur présence en France.

Le GAN détient 5 % du marché hexagonal, ce qui constitue une aubaine pour tout étranger qui veut s'y implanter. En revanche, la compagnie d'assurances présidée par Jean-Jacques Bonnaud traîne un énorme boulet immobilier qui nécessite encore de grosses provisions. De quoi faire reculer plus d'un candidat. Y compris les AGF. L'annonce de la fusion AXA-UAP a fait resurgir les rumeurs d'un rapprochement de la compagnie de la rue de Richelieu avec le GAN. Une perspective à l'opposé des déclarations faites par son président, Antoine Jeancourt-Galignani, qui s'est toujours défendu de mener une politique de la course à la taille. Saura-t-il résister à la pression de ses troupes ? Si la compagnie n'a pas perdu sa place de numéro deux français et se situe, par son contrôle de l'allemand AMB, en bonne position sur le plan européen, l'écart creusé par l'association AXA-UAP rend l'immobilité difficile. Certains évoquent aussi un possible rapprochement avec Athena, filiale de Worms et Cie, dont les AGF détiennent plus de 10 %.

Privatisée avec succès, la compagnie va peut-être devoir bouger, au risque d'être elle-même absorbée. Pour les observateurs, les AGF, dont le capital n'est pas verrouillé, font même aujourd'hui figure de proie idéale pour un assureur étranger. Le groupe est en bien meilleure santé que le GAN et réalise 70 % de son activité en France, ce qui intéresserait avant tout un acquéreur européen. L'action AGF a d'ailleurs gagné, sur ce type de raisonnement, près de 4 % mardi 12 novembre à la Bourse de Paris.

Babette Stern

La Lyonnaise et la Générale des eaux s'affrontent sur les marchés de l'eau en Asie-Pacifique

La région devrait constituer leur principal terrain d'expansion dans les années à venir

La Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux se livrent à une concurrence acharnée sur les marchés d'Asie-Pacifique. Cette région devrait constituer le principal pôle d'expansion des deux groupes français. Selon la Banque mondiale, dès 2000, 60 % de la consommation mondiale d'eau se fera en Asie. Les deux groupes se sont d'ores et déjà fixé un objectif identique : devenir numéro un mondial du secteur de l'eau.

SYDNEY
de notre correspondante

Ils se sont presque croisés. A quelques jours d'intervalle, le PDG de la Générale des eaux, Jean-Marie Messier, et celui de la Lyonnaise des eaux, Jérôme Monod, viennent de faire un rapide séjour en Australie. Les deux patrons ont inauguré une usine d'eau, bâtie sous leur couleur respective. Ces déplacements sont une des illustrations de la rivalité silencieuse mais acharnée qui oppose les deux groupes d'eau français depuis quatre ans en Asie du Sud-Est. Le continent du bout du monde est le terrain d'expansion où ils entendent concentrer leurs forces et leur énergie dans les mois et années à venir, avec l'Australie comme *« base arrière »*.

Les deux sociétés sont présentes depuis plusieurs années sur le marché australien. En septembre 1993, la Lyonnaise des eaux remportait la première manche. Le consortium franco-australien qu'elle dirige, Australian Water Services, gagnait contre dix-sept concurrents internationaux, dont la Générale des eaux, le contrat d'une usine pour traiter 85 % des eaux de Sydney puis, deux ans plus tard, le contrat d'une station d'épuration dans le Queensland. La Générale des eaux, présente dans le pays depuis 1991 dans le secteur de la propreté (Collex), répliquait, en décembre 1994, en obtenant la construction de deux usines de traitement d'eau, toujours à Sydney. Le groupe, en partenariat avec le britannique Thames Water, arrachait, en 1995, contre Australian Water Services, l'ensemble du traitement, de l'épuration et de la distribution de l'eau à Adélaïde en Australie du Sud. L'une des deux « défaites » majeures (avec celle de Porto Rico) que la Lyonnaise ait eu à essuyer contre la Générale des eaux au cours de ces dernières années.

L'Australie, qui va continuer la privatisation ou la *« délégation au secteur privé »* d'un grand nombre de services publics, pourrait aussi être un terrain de prédilection pour les autres activités (électricité, télécoms, BTP) des deux groupes français. L'ambition de la Générale des eaux serait de se développer, comme en Grande-Bretagne, dans tous les secteurs. Même s'il entend profiter de son partenariat avec la société australienne Lend Lease pour entrer dans d'autres activités sur le marché australien, le groupe de Jérôme Monod, lui, rappelle que l'eau est l'activité *« historique, de base, et d'avenir de la Lyonnaise »*.

« PÔLES DE DÉVELOPPEMENT »

« L'année 1997 sera l'année de l'Asie », affirme Guy de Panafieu, vice-président de Lyonnaise des eaux. Le groupe, qui vient de signer un contrat avec la municipalité chinoise de Chaoyang, pour lui fournir de l'eau potable, concourt aussi à Manille et à Djakarta, pour desservir à chaque fois plus de 5 millions d'habitants. A Ho Chi Minh-Ville, il groupe étudie avec le gouvernement de Hanoï la construction d'une usine de purification d'eau. Sans parler de la Malaisie, où le groupe a ouvert un bureau depuis onze ans, et de la Thaïlande, où plusieurs appels d'offres, dont celui pour l'eau de Bangkok, devraient être lancés, après les élections.

« Fin novembre, j'irai au Japon, en Indonésie et aux Philippines pour préparer nos propositions aux appels d'offres de Manille de Djakarta mais aussi de Cebu [Philippines], *Bandoung et Surrabaya* [Indonésie] », déclarait pour sa part, lors de son voyage en Australie, Jean-Marie Messier. La Générale des eaux, qui a gagné, en 1994, la production d'eau potable de tout l'Etat du Selangor (Malaisie), considère ce pays comme l'un de ses *« pôles de développement »*.

DEVENIR NUMÉRO UN MONDIAL

L'estimation de la Banque mondiale, selon laquelle, dès 2000, 60 % de la consommation mondiale d'eau se fera en Asie, n'est sans doute pas étrangère au *« bouillonnement »* du moment dont parle Jean-Louis Diefenbacher, nommé, en septembre 1995, délégué général à l'Asie-Pacifique pour la Générale des eaux. Pour avoir un objectif identique – *« devenir numéro un mondial »* et *« être partout »* – les deux concurrents français disposent néanmoins de stratégies et d'atouts différents.

Si le groupe de Jean-Marie Messier ne souhaite pas être *« la banque des projets d'infrastructures »*, et préfère les contrats d'exploitation à la concession, la Lyonnaise des eaux, en revanche, dit qu'elle *« ne se contentera pas de gérer sans investir »*. Et M. Monod d'ajouter : *« C'est ce qui fait notre force et notre crédibilité tant vis-à-vis de nos partenaires que vis-à-vis des pays, souvent en voie de développement, dans lesquels nous nous implantons. »*

Se servant d'abord de leurs filiales les mieux implantées dans la région comme la Société générale d'entreprise depuis onze ans à Hongkong ou Degrémont en Asie depuis quarante ans, la Générale des eaux et la Lyonnaise cultivent toutes deux, avec une ardeur prononcée, leur réseau de partenaires locaux. Les deux Français sont convaincus qu'il faut s'allier pour le moyen et le long terme : avec le chinois New World ou l'australien Lend Lease pour la Lyonnaise, avec le japonais Marubeni pour la Générale.

M. Monod tient à soutenir sa logique de partenariats locaux et internationaux, par l'établissement de réseaux formés de « centres » régionaux, multiples et polyvalents. La Lyonnaise s'est dotée d'un centre à Singapour, d'un autre à Hongkong ; la Malaisie est *« à part »*, et la création d'un de ces « centres » est envisagée à Sydney. M. Messier, à l'inverse, qui a commencé par transformer l'organigramme asiatique afin de passer *« de la compétition interne* [entre filiales] *au succès partagé »*, a pour le moment mis en place une tête régionale (Asie-Pacifique) à Singapour.

Aujourd'hui, avec 2 600 employés, la Générale des eaux ne fait encore que 1,8 milliard de francs de chiffre d'affaires en Asie-Pacifique (tous métiers confondus), et elle dessert en eau 5 millions d'habitants. La Lyonnaise des eaux, elle, dessert 9 millions de personnes, a un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards de francs et emploie 15 000 personnes dans la région. D'ici quelques mois, l'écart pourrait se creuser... ou se combler.

Florence de Changy

Dominion lance une OPA sur East Midlands Electricity

LE GROUPE américain Dominion, basé en Virginie et spécialisé dans l'énergie, a annoncé mercredi 13 novembre le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) amicale sur la compagnie britannique de distribution d'électricité East Midlands Electricity, pour environ 1,3 milliard de livres (10,8 milliards de francs). Le conseil d'administration d'East Midlands Electricity a recommandé cette offre.

Dominion avait fait savoir le 7 novembre qu'elle envisageait de lancer une OPA. Mais le prix proposé, qui valorisait East Midlands Electricity à 1,2 milliard de livres, avait été rejeté par la direction de cette dernière société. Sept compagnies régionales d'électricité britanniques sur douze ont déjà été rachetées depuis mars 1996, date à laquelle a cessé la protection gouvernementale dont elles bénéficiaient depuis leur privatisation en 1990.

DÉPÊCHES

■ **WESTINGHOUSE** : le groupe américain s'apprête à créer une société rassemblant ses activités industrielles, distincte de son activité dans la radio et la télévision et cotée en Bourse, selon le *Wall Street Journal et le Financial Times* du mercredi 13 novembre.

■ **SUNBEAM** : le fabricant américain de petit électroménager a annoncé, mardi 12 novembre, la fermeture de 18 usines, la suppression de 6 000 emplois sur 12 000 et l'abandon de 87 % de ses produits (ameublement, thermomètres, textile...).

■ **USAir** : la sixième compagnie aérienne américaine, qui va changer de nom en 1997 pour devenir US Airways, a annoncé, mardi 12 novembre, qu'après la signature d'un contrat avec Airbus portant sur 400 appareils, elle négocie l'achat de gros porteurs (Airbus A330 ou Boeing 777) pour développer ses liaisons transatlantiques. La rupture de son accord de partage de réservations avec British Airways sera effective en mars 1997.

■ **SNCF** : le trafic ferroviaire était très fortement perturbé, mercredi 13 novembre, en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Les agents de conduite devaient rencontrer la direction régionale pour négocier les réductions d'effectifs.

■ **EUROSTAR** : un programme de fidélisation, *« Eurostar Voyageur Fréquent »*, va être lancé par les transporteurs ferroviaires français, britannique et belge (SNCF, Eurostar UK, SNCB), qui permettra de gagner des voyages gratuits ou des réductions sur d'autres services.

■ **FRANCE TELECOM** : l'exploitant téléphonique estime que 60 % des 12 000 salariés éligibles en 1997 pour les départs en *pré-retraite* à partir de 55 ans ont fait acte de candidature.

■ **MITSUBISHI** : le groupe japonais a annoncé, mercredi 13 novembre, qu'il va délocaliser en Asie une partie de l'activité de son usine de Vitré (Ille-et-Vilaine), mais que cette décision sera sans impact sur l'emploi.

■ **DAEWOO** : l'Union interprofessionnelle CFDT a indiqué, mardi 12 novembre, qu'elle va déposer un recours devant les prud'hommes pour faire annuler la mise à pied de deux jours, avec retenue de salaire, infligée à son délégué syndical chez Daewoo à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

■ **GRANDE-BRETAGNE** : les autorités britanniques s'apprêtent à délivrer 46 licences pour des services téléphoniques internationaux selon le *Financial Times* du mercredi 13 novembre.

■ **BULL** : le groupe informatique français a annoncé, mercredi 13 novembre, un chiffre d'affaires de 15,6 milliards de francs sur les neuf premiers mois de 1996, contre 16,5 milliards (chiffre retraité) un an plus tôt.

■ **ALCATEL ALSTHOM** : le groupe français a publié, mardi 12 novembre, un chiffre d'affaires de 111,5 milliards de francs sur les neuf premiers mois de 1996, contre 116,9 milliards un an plus tôt.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé la séance en baisse, mercredi 13 novembre. L'indice Nikkei perdait 226,99 points, à 20 979,44 points, soit un recul de 1,07 %.

■ **L'OR** a ouvert en hausse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 382,40-382,70 dollars, contre 381,60-381,90 dollars mardi à la clôture.

■ **LE DOLLAR** était en légère hausse, mercredi, sur le marché des changes de Tokyo, selon le dernier cours indicatif. Le billet vert s'échangeait à 111,66 yens, contre 111,63 yens la veille.

■ **WALL STREET** a enregistré un nouveau record, mardi, profitant d'un recul des taux d'intérêt à long terme. Le Dow Jones a gagné 10,44 points, soit 0,17 %, à 6 266,04 points.

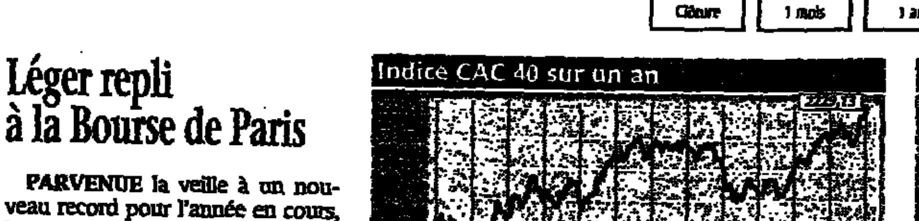
■ **LA BOURSE D'ATHÈNES**, secouée par un scandale financier, est restée fermée, mardi, pour le troisième jour consécutif. Le gouvernement a fait appel à des contrôleurs internationaux.

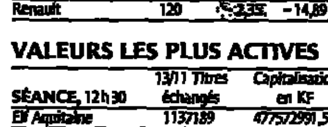
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Léger repli à la Bourse de Paris





PARVENUE la veille à un nouveau record pour l'année en cours, la Bourse de Paris subissait mercredi des prises de bénéfice en dépit d'un quasi *statu quo* sur les marchés obligataires avant la réunion dans la journée de la Réserve fédérale américaine (Fed). En repli de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 enregistrait une heure plus tard une perte de 0,53 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises affichaient en moyenne un repli de 0,36 % à 2 221,06 points. Le marché était encore actif avec un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs sur le compartiment à règlement mensuel.

Mardi, la Bourse qui avait atteint son plus haut niveau depuis février 1994, avait été stimulée par l'annonce du rapprochement entre l'UAP et AXA. Les valeurs financières étaient notamment recherchées. Cette opération favorisait la naissance de rumeurs sur d'éventuels rapprochements dans le secteur bancaire.

Du côté des valeurs, Elf Aquitaine cédait 1,3 % dans un marché de 400 millions de francs. L'Etat va céder la quasi-totalité de sa participation (24,9 millions de titres) dans le groupe pétrolier Elf Aquitaine pour un montant d'environ 10 milliards de francs. UIC, qui procède à une augmentation de capital et annonce une aggravation de ses pertes au second semestre, reculait de 11 %.

BNP, valeur du jour

BONNE SÉANCE, mardi 12 novembre à la Bourse de Paris pour la BNP, dont le titre a terminé en tête des plus fortes hausses du règlement mensuel avec un gain de 8,5 %. Le plus gros actionnaire de l'UAP, avec 17,5 % du capital, termine la séance à 216,80 francs, avec des échanges portant sur 3,35 millions de titres.

Selon les intervenants, avec un certificat de valeur garantie qui permet d'assurer un prix de 157 francs par action UAP d'ici à juin 1999, la participation de la banque est de facto valorisée ou, tout au moins, ses moins-values latentes sont effacées.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 13/11	Var. % 12/11	Var. % 31/12
Legris indust.	219	[illegible]	+37,39
C.C.F.	250,80	[illegible]	+0,36
Primagaz	549	[illegible]	+41,13
Paribas	350,90	[illegible]	+30,68
Worms & Cie	274,40	[illegible]	+18,53
Bazar Hot. Ville	470	[illegible]	+26
Casino Guich.ADP	172	[illegible]	+60,07
Societe Generale	577	[illegible]	−4,62
Klepierre	659	[illegible]	+14,60
Essilor Intl	1461	[illegible]	+56,08
BAISSES, 12h30			
UIC	35,95	[illegible]	−38,96
GTM-Entrepose	231,50	[illegible]	−32,60
Zodiac ex.dt divid	1475	[illegible]	+93,06
Coflexip	230	[illegible]	+26,02
OLIPAR	87	[illegible]	−72,98
Legrand ADP	567	[illegible]	+15,71
Dassault-Aviation	1062	[illegible]	+232,91
Eramet	271	[illegible]	−15,31
Lagardere	156,50	[illegible]	+73,88
Renault	120	[illegible]	−14,89

VALEURS LES PLUS ACTIVES

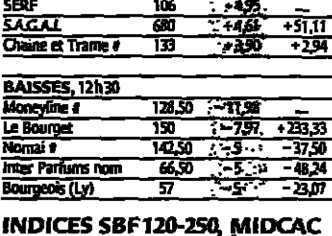
SÉANCE, 12h30	13/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	1137189	477572991,50
B.N.P.	1079944	228892562,90
Total	322941	127786090,10
Societe Generale	222011	127327773
AGF-Ass.Gen.France	609745	98514137,10
Paribas	279981	96943514,20
Sanofi	203199	96023702,20
C.C.F.	251423	62404910,20
Saint-Gobain	86688	61776113
Carrefour	19501	60740332

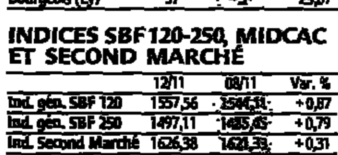
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

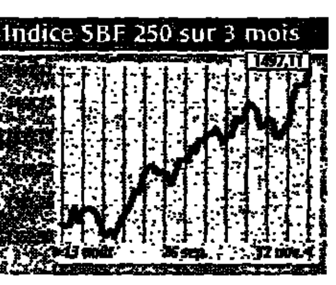
HAUSSES, 12h30	Cours au 13/11	Var. % 12/11	Var. % 31/12
DAL'ALU	80	+14,29	—
Steph.Kelian #	61,10	+4,98	−28,11
SERF	106	+4,95	—
S.A.G.A.L.	680	+4,64	+51,11
Chaine et Trame #	133	+3,90	+2,94
BAISSES, 12h30			
Moneyline #	128,50	−11,98	—
Le Bourget	150	−7,97	+233,33
Nomai #	142,50	−5	−37,50
Inter Parfums nom	66,50	−5	−48,24
Bourgeois (Ly)	57	−5	−23,07

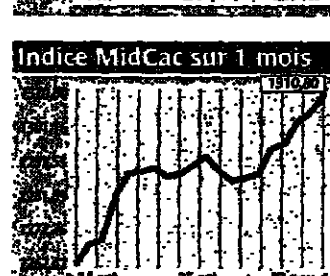
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	12/11	08/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1557,56	1546,11	+0,87
Ind. gén. SBF 250	1497,11	1485,45	+0,79
Ind. Second Marché	1626,38	1621,33	+0,31
Indice MidCac	1310,80	1305,67	+0,39
Valeurs Indus.	1692,44	1683,27	+0,55
1 - Energie	1682,89	1683,60	−0,04
2 - Produits de base	1596,96	1586,11	+0,68
3 - Construction	1510,31	1507,69	+0,18
4 - Biens d'équip.	1163,79	1157,45	+0,55
5 - Automobile	1796,96	1774,68	+1,26
6 - Biens consom.	2928,45	2925,17	+0,11
7 - Indus. agro-alim.	1515,80	1494,05	+1,46
Services	1717,07	1703,48	+0,80
8 - Distribution	3314	3262,94	+1,58
9 - Autres services	1104	1102,60	+0,13
Sociétés financières	1089,42	1075,25	+1,32
10 - Immobilier	694,45	693,22	+0,18
11 - Services financ.	1073,33	1054,73	+1,76
12 - Sociétés invest.	1435,71	1430,61	+0,36







Prises de bénéfice à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en nette baisse, mercredi 13 novembre, affectée par des prises de bénéfice et des ventes de contrats à terme. L'indice Nikkei a perdu 226,99 points, soit 1,07 %, à 20 979,44 points. Selon les boursiers, les investisseurs japonais se sont montrés discrets, et la tendance du marché reste incertaine.

La veille, Wall Street enregistrait un nouveau record, profitant d'un recul des taux d'intérêt à long terme, après avoir baissé initialement sous la pression de prises de bénéfice. L'indice Dow Jones a gagné 10,44 points, soit 0,17 %, à 6 266,04 points. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse assez nette, dopée par un marché obligataire très ferme. L'indice Footsie des cent principales valeurs a fini en hausse de 19,9 points par rapport à lundi, à 3 934,2 points, soit une progression de 0,50 %. En Allemagne, la Bourse de Francfort a gagné 0,22 %, l'indice DAX terminant à 2 734,30 points grâce à une légère réappréciation du dollar face au deutschemark. Selon les courtiers, les investisseurs commencent à se concentrer sur la cotation de Deutsche Telekom, et adaptent en conséquence leurs liquidités.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 12/11	Cours au 08/11	Var. en %
Paris CAC 40	2205,20	2205,28	—
New-York/DJ indus.	6255,60	6219,83	+0,57
Tokyo/Nikkei	21065,10	21201	−0,65
Londres/FT100	3914,40	3910,80	+0,09
Francfort/Dax 30	2728,32	2739,83	−0,42
Frankfort/Commer.	952,52	953,86	−0,14
Bruxelles/Bel 20	2176,04	2176,04	—
Bruxelles/Général	1823,69	1823,69	—
Milan/MIB 30	958	958	—
Amsterdam/Gé. Cbs	404,90	401,60	+0,82
Madrid/Ibex 35	384,24	384,76	−0,14
Stockholm/Affarsal	1681,12	1682,47	−0,08
Londres FT30	2764,40	2788,20	−0,86
Hong Kong/Hang S.	12771,90	12751,20	+0,16
Singapour/Strait t	2117,23	2117,23	—

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

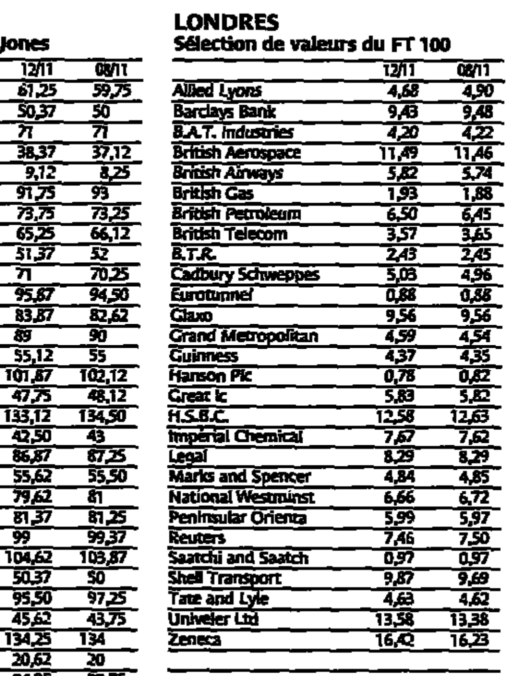
	12/11	08/11
Alcoa	61,25	59,75
American Express	50,37	50
Allied Signal	71	71
AT & T	38,37	37,12
Bethlehem	9,12	8,25
Boeing Co	91,75	93
Caterpillar Inc.	73,75	73,25
Chevron Corp.	65,25	66,12
Coca-Cola Co	51,37	52
Disney Corp.	71	70,25
Du Pont Nemours&Co	95,87	94,50
Eastman Kodak Co	83,87	82,62
Exxon Corp.	89	90
Gén. Motors Corp.H	55,12	55
Gen. Electric Co	101,87	102,12
Goodyear T & Rubbe	47,75	48,12
IBM	133,12	134,50
Intl Paper	42,50	43
J.P. Morgan Co	86,87	87,25
Mc Don Dougl	55,62	55,50
Merck & Co.Inc.	79,62	81
Minnesota Mng.&Mfg	81,37	81,25
Philip Moris	99	99,37
Procter & Gamble C	104,62	103,87
Sears Roebuck & Co	50,37	50
Texaco	95,50	97,25
Union Carb.	45,62	43,75
Utd Technol	134,25	134
Westingh. Electric	20,62	20
Woolworth	24,25	22,75

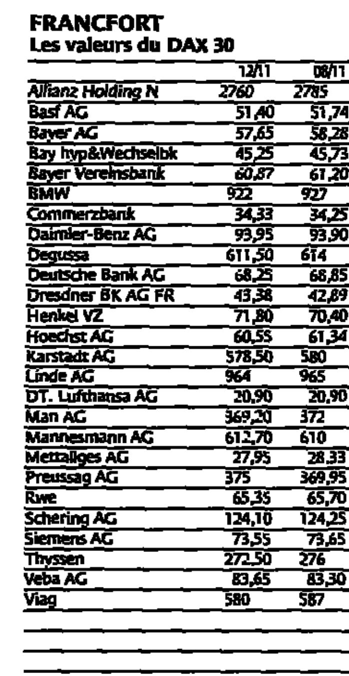
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

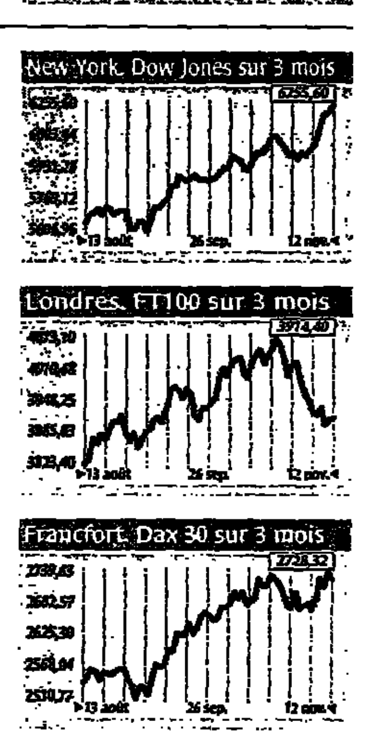
	12/11	08/11
Allied Lyons	4,68	4,90
Barclays Bank	9,43	9,48
B.A.T. industries	4,20	4,22
British Aerospace	11,49	11,46
British Airways	5,82	5,74
British Gas	1,93	1,88
British Petroleum	6,50	6,45
British Telecom	3,57	3,65
B.T.R.	2,43	2,45
Cadbury Schweppes	5,03	4,96
Eurotunnel	0,88	0,88
Glaxo	9,56	9,56
Grand Metropolitan	4,59	4,54
Guinness	4,37	4,35
Hanson Plc	0,78	0,82
Great Ic	5,83	5,82
H.S.B.C.	12,58	12,63
Imperial Chemical	7,67	7,62
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,84	4,85
National Westminst	6,66	6,72
Peninsular Orienta	5,99	5,97
Reuters	7,46	7,50
Saatchi and Saatch	0,97	0,97
Shell Transport	9,87	9,69
Tate and Lyle	4,63	4,62
Univeler Ltd	13,58	13,38
Zeneca	16,42	16,23

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	12/11	08/11
Allianz Holding N	2760	2785
Basf AG	51,40	51,74
Bayer AG	57,65	58,28
Bay hyp&Wechselbk	45,25	45,73
Bayer Vereinsbank	60,87	61,20
BMW	922	927
Commerzbank	34,33	34,25
Daimler-Benz AG	93,95	93,90
Degussa	611,50	614
Deutsche Bank AG	68,25	68,85
Dresdner BK AG FR	43,38	42,89
Henkel VZ	71,80	70,40
Hoechst AG	60,55	61,34
Karstadt AG	578,50	580
Linde AG	964	965
DT. Lufthansa AG	20,90	20,90
Man AG	369,20	372
Mannesmann AG	612,70	610
Mettallges AG	27,95	28,33
Preussag AG	375	369,95
Rwe	65,35	65,70
Schering AG	124,10	124,25
Siemens AG	73,55	73,65
Thyssen	272,50	276
Veba AG	83,65	83,30
Viag	580	587







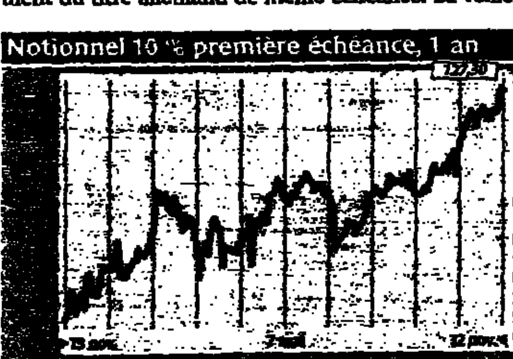
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mercredi 13 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait 18 centièmes, à 127,56 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,84 %, soit 0,02 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en nette hausse. Le rendement du titre à 30 ans était tombé juqu'à 6,44 %, son plus bas niveau depuis le mois de mars. Les investisseurs parient sur un statu quo monétaire à l'issue de la réunion, mercredi, du conseil de la Réserve fédérale américaine.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.

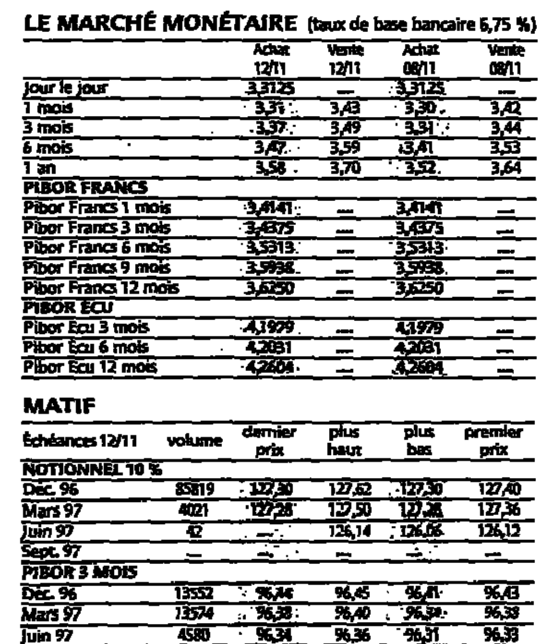


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 12/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,80	6,80	2,30
Allemagne	3	5,88	6,75	1,60
Grande-Bretagne	6,31	7,26	7,85	2,70
Italie	7,75	7,82	8,36	4,30
Japon	0,47	2,36	—	−0,20
Etats-Unis	5,25	6,26	6,51	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 12/11	Taux au 08/11	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,49	4,50	102,53
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,25	5,26	105,20
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,68	5,69	106,08
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,07	6,04	105,31
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,61	6,56	108,08
Obligations françaises	5,98	6,01	106,11
Fonds d'État à TME	−2,21	−2,36	101,77
Fonds d'Etat à TRE	−1,87	−1,91	102,05
Obligat. franç. à TME	−1,97	−1,95	101,32
Obligat. franç. à TRE	+0,09	+0,09	100,45



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 12/11	Vente 12/11	Achat 08/11	Vente 08/11
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,31	3,43	3,30	3,42
3 mois	3,37	3,49	3,31	3,44
6 mois	3,47	3,59	3,41	3,53
1 an	3,58	3,70	3,52	3,64
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4141	—	3,4141	—
Pibor Francs 3 mois	3,4375	—	3,4375	—
Pibor Francs 6 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,5938	—	3,5938	—
Pibor Francs 12 mois	3,6250	—	3,6250	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1979	—	4,1979	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2031	—	4,2031	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2604	—	4,2604	—

MATIF

Échéances 12/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	85819	127,30	127,62	127,30	127,40
Mars 97	4021	127,28	127,50	127,28	127,36
Juin 97	42	—	126,14	126,06	126,12
Sept. 97	—	[illegible]	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	13552	96,44	96,45	96,41	96,43
Mars 97	13574	96,38	96,40	96,34	96,38
Juin 97	4580	96,34	96,36	96,31	96,33
Sept. 97	2925	96,23	96,31	96,23	96,28
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1278	—	94,66	94,58	94,58
Mars 97	—	—	—	—	94,14

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 12/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 96	17359	2214	2246	2203	2243
Déc. 96	690	2219	2250	2209	2248
Janvier 97	334	2224	2251	2216	2253
Mars 97	352	2262	2262	2256	2264,50

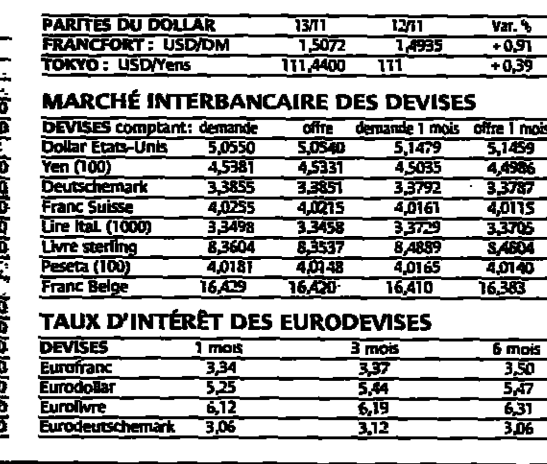
LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0735 | US/DM ↗ 1,5072 | US/Y ↗ 111,4400 | DM/F ↗ 3,3835 | £/F ↘ 8,3585

Reprise du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN HAUSSE, mercredi matin 13 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5070 mark, 5,0946 francs et 111,56 yens. La veille, le billet vert était tombé jusqu'à 1,4890 mark, 5,05 francs et 110,80 yens, ses plus bas niveaux depuis deux mois, avant que les déclarations de plusieurs membres du conseil de la Bundesbank lui permettent de se redresser. Hans-Jürgen Krupp et Edgar Meister ont jugé qu'un dollar plus fort serait mieux approprié. Le président de l'institut d'émission allemand Hans Tietmeyer a pour sa part affirmé que la bonne voie, pour le dollar, était celle de la hausse.

Sur le marché des devises européennes, le franc se reprenait, mercredi matin, face à la monnaie allemande, cotant 3,3805 francs pour 1 mark.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 12/11	% 08/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,3500	+0,09	326	350
Écu	6,4670	−0,10	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0735	−0,58	4,8200	5,4200
Belgique (100 F)	16,4190	+0,08	15,8600	16,9600
Pays-Bas (100 fl)	301,6700	+0,07	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3510	−0,22	3,1100	3,6100
Danemark (100 krd)	88,0800	+0,17	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,3835	−0,65	8,0100	8,7600
Gde-Bretagne (1 L)	8,3585	−0,74	7,9700	8,8200
Grèce (100 drach.)	2,1375	−0,12	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	76,7700	−0,43	71	81
Suisse (100 F)	402,6900	+0,34	389	413
Norvège (100 k)	80,5500	−0,06	74,5000	83,5000
Autriche (100 sch)	48,0850	+0,09	46,4000	49,5000
Espagne (100 pes.)	4,0170	+0,04	3,7200	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3400	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8041	−0,75	3,5400	4,1400
Japon (100 yens)	4,5564	−0,11	4,3300	4,6800
Finlande (mark)	112,1500	+0,11	105,5000	116,5000

PARITES DU DOLLAR	13/11	12/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5072	1,4935	+0,91
TOKYO : USD/Yens	111,4400	111	+0,39

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0550	5,0540	5,1479	5,1459
Yen (100)	4,5381	4,5331	4,5035	4,4986
Deutschemark	3,3855	3,3851	3,3792	3,3787
Franc Suisse	4,0255	4,0215	4,0161	4,0115
Lire Ital. (1000)	3,3498	3,3458	3,3729	3,3705
Livre sterling	8,3604	8,3537	8,4889	8,4604
Peseta (100)	4,0181	4,0148	4,0165	4,0140
Franc Belge	16,429	16,420	16,410	16,383

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,34	3,37	3,50
Eurodollar	5,25	5,44	5,47
Eurolivre	6,12	6,19	6,31
Eurodeutschemark	3,06	3,12	3,06

L'OR

	cours 12/11	cours 08/11
Or fin (k. barre)	61900	61900
Or fin (en lingot)	62350	62350
Once d'Or Londres	378,15	—
Pièce française(20f)	357	357
Pièce suisse (20f)	357	357
Pièce Union lat(20f)	357	358
Pière 20 dollars us	2355	2355
Pièce 10 dollars us	1340	1320
Pièce 50 pesos mex.	2305	2325

LE PÉTROLE

En dollars	cours 12/11	cours 08/11
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	12/11	08/11
Dow-Jones comptant	234,76	234,76
Dow-Jones à terme	386,83	386,32
CRB	240,64	239,72

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2062	2087
Cuivre à 3 mois	1991	2012
Aluminium comptant	1417,50	1442
Aluminium à 3 mois	1439	1460,50
Plomb comptant	726,50	749,50
Plomb à 3 mois	728,50	746,50
Etain comptant	5860	5895
Etain à 3 mois	5910	5943
Zinc comptant	1031	1048
Zinc à 3 mois	1052	1068
Nickel comptant	7065	7115
Nickel à 3 mois	7175	7220

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,89	4,80
Platine à terme	—	384,90
Palladium	118	117,75
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Ble (Chicago)	3,85	3,76
Mais (Chicago)	2,68	2,65
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	226,50	229
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	40	40
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1536	1332
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	1,07	1,11

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 13 NOVEMBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,40 %
CAC 40 : 2220,25

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
S.N.P. (T.P)	936	936	—	30/07/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	799	795	- 0,50	22/10/96
Renault (T.P.)	1603	1600	- 0,18	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	1845	1850	+ 0,27	07/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1210	1200	- 0,82	15/07/96
Thomson S.A (T.P)	1018	1025	+ 0,68	01/08/96
Accor	647	648	+ 0,15	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	164,10	164,10	—	15/07/96
Air Liquide	782	775	- 0,89	03/06/96
Alcatel Alsthom	441	441,60	+ 0,13	26/07/96
Axa	318,50	—	—	06/06/96
[illegible]	531	—	—	—
Bail Investis.	760	760	—	12/07/96
Bancaire (Cie)	565	565	—	14/05/95
Bazar Hot. Ville	461,10	470	+ 1,95	14/06/96
Bertrand Faure	157,90	157,30	- 0,31	08/07/96
BIC	770	767	- 0,38	15/07/96
BIS	552	556	+ 0,75	01/07/95
B.N.F.	216,60	212,30	- 2,07	18/07/96
Bollore Techno.	556	557	+ 0,17	01/07/96
Bongrain	2049	2049	—	15/05/96
Bouygues	509	507	- 0,39	02/08/96
Bouygues Offshore	125	124	- 1,58	—
Canal +	1271	1259	- 0,94	29/06/96
Cap Gemini	245,10	246,60	- 0,61	10/07/92
Carbone Lorraine	751	753	+ 0,26	03/07/96
Carrefour	3118	3132	+ 0,44	25/04/96
Casino Guichard	236	236,50	+ 0,21	10/06/96
Casino Guich.ADP	169	172	+ 1,77	10/06/96
Castorama Dl (Li)	905	902	- 0,33	02/07/96
C.C.F.	245,70	250,50	+ 2,91	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,50	43,20	- 0,23	01/07/96
Cegid (Ly)	495	494	- 0,20	24/05/96
CEP Communication	362,30	364,90	+ 0,71	01/07/96
Cerus Europ.Reun	122,30	121,70	- 0,49	01/07/96
Cetelem	1200	1205	+ 0,41	01/04/96
CGIP	1245	1241	- 0,32	13/05/96
Chargeurs Intl	225	229,50	+ 0,65	—
Christian Dior	728	727	- 0,13	22/06/96
Ciments Fr.Priv.B	174,90	175	+ 0,05	01/07/96
Cipe France Ly #	598	590	- 1,33	09/05/96
Clarins	718	717	- 0,13	19/07/96
Club Mediterranee	316	314,60	- 0,44	24/05/96
Coflexip	257	250	- 2,95	27/05/95
Colas	636	641	+ 0,78	25/06/96
Comptoir Entrep.1	9,45	9,35	- 1,05	15/07/92
Comptoir Moder.	2630	2615	- 0,57	14/05/96
CPR	407,10	412	+ 1,20	01/07/96
Cred.Fon.France	69,25	69,15	- 0,14	16/06/95
Credit Local Fce	457,50	456	- 0,32	17/06/96
Credit Lyonnais CI	137,90	138,50	+ 0,43	01/07/93
Credit National	275,40	278,50	+ 1,12	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	238,50	237,50	- 0,41	02/07/96
Damart	4215	4150	- 1,54	19/12/95
Danone	726	723	- 0,41	13/05/96
Dassault-Aviation	1091	1062	- 2,65	25/06/96
Dassault Electro	457	446,50	- 2,29	12/06/96
Dassault Systemes	244	245	+ 0,40	—
De Dietrich	210	211,50	+ 0,71	04/07/96
Degremont	391,20	390	- 0,30	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	40	39,15	- 2,12	—
DMC (Dollfus Mi)	136	135	- 0,73	20/06/96
Dynaction	125,80	124,50	- 1,03	10/07/92
Eaux (Gle des)	638	637	- 0,15	03/07/96
Eiffage	220	219	- 0,45	01/07/96
Elf Aquitaine	425,50	420,10	- 1,26	18/06/96
Eramet	278	271	- 2,51	15/07/96
Eridania Beghin	814	817	+ 0,36	12/07/96
Essilor Intl	1442	1461	+ 1,31	02/07/96
Essilor Intl ADP	1119	1100	- 1,69	02/07/96
Esso	525	529	+ 0,76	27/06/96
Eurafrance	2285	2273	- 0,52	26/12/95
Euro Disney	10,40	10,40	—	23/02/93
Europe 1	1091	1089	- 0,18	03/04/96
Eurotunnel	7,70	7,55	- 1,94	—
Filipacchi Medias	1110	1100	- 0,90	01/07/96
Fimalac SA	468	465	- 0,64	20/06/96
Finextel	82	81,50	- 0,60	26/06/96
Fives-Lille	482	476	- 1,24	10/07/96
Fromageries Bel	4372	4395	+ 0,52	29/07/96
Galeries Lafayette	1841	1841	—	05/07/95
GAN	117	117,40	+ 0,34	05/07/94
Gascogne (B)	440	436,90	- 0,70	10/06/96
Gaumont #	438	437	- 0,22	30/04/96
Gaz et Eaux	2130	2130	—	19/06/96
Geophysique	357	358	+ 0,28	12/07/93
G.F.C.	435	436	+ 0,22	26/07/96
Groupe Andre S.A.	374,60	368,10	- 1,73	12/02/96
Gr.Zannier (Ly) #	109,50	107,50	- 1,82	01/07/96
GTM-Entrepose	239,60	231,50	- 3,38	09/08/96
Guilbert	848	843	- 0,58	01/07/96
Guyenne Gascogne	1900	1880	- 1,05	13/06/96
Havas	341	336,10	- 1,43	22/08/96
Havas Advertising	599	603	+ 0,66	03/09/96
Imetal	814	812	- 0,24	04/07/96
Immeubl.France	317,50	318	+ 0,15	01/07/96
Ingenico	80,80	80	- 0,99	02/09/96
Intercall	218	218	—	01/07/96
Intertechnique 1	905	905	—	30/09/96
Jean Lefebvre	251	251	—	12/06/96
Klepierre	650	659	+ 1,38	01/04/96
Labinal	913	904	- 1,52	10/07/96
Lafarge	303,90	303,50	- 0,03	08/07/96
Lagardere	160,50	156,50	- 2,49	08/08/96
Lapeyre	267,50	265,90	- 0,59	04/06/96
Lebon	187	187	—	05/07/96
Legrand	923	907	- 1,73	14/06/96
Legrand ADP	583	567	- 2,74	14/06/96
Legris indust.	210	219	+ 4,28	12/07/96
Locindus	740	740	—	03/07/96
L'Oreal	1782	1777	- 0,28	25/06/96
LVMH Moet Vuitton	1277	1273	- 0,31	14/06/96
Lyonnaise Eaux	471,40	467,40	- 0,84	31/07/96
Marine Wendel	475	472,50	- 0,52	30/11/95
Metaleurop	47,50	46,60	- 1,89	04/07/90
Metrologie Inter.	13,45	13,40	- 0,37	—
Michelin	259,30	256,70	- 1	30/07/96
Moulinex	110	110	—	14/09/92
Nord-Est	127,30	127,10	- 0,15	08/07/96
Nordon (Ny)	342	340	- 0,58	—
NRJ #	660	657	- 0,45	15/04/96
OLIPAR	89,50	87	- 2,79	—
Paribas	343	350,90	+ 2,30	04/06/96
Pathe	1267	1283	+ 1,26	—
Pechiney	222,50	221	- 0,67	14/08/96
Pernod-Ricard	289,90	286,40	- 1,20	14/05/96
Peugeot	578	580	+ 0,34	05/07/96
Pinault-Prin.Red.	1960	1957	- 0,15	01/07/96
Plastic-Omn.(Ly)	456	455	- 0,21	05/07/96
Primagaz	534	549	+ 2,80	12/06/96
Promodes	1517	1532	+ 0,98	07/06/96
Publicis	441,90	442,90	+ 0,22	12/07/96
Remy Cointreau	125,10	126,70	+ 1,27	02/11/96
Renault	122,90	120	- 2,35	03/08/96
Rexel	1515	1519	+ 0,26	01/07/96
Rhone Poulenc A	161,70	159,10	- 1,60	03/06/96
Rochette (La)	23,85	23,80	- 0,20	25/06/92
Roussel Uclaf	1350	1355	+ 0,37	10/06/96
Rue Imperiale(Ly)	4600	4600	—	10/07/96
Sade (Ny)	177	177	—	28/06/96
Sagem SA	3170	3169	- 0,03	10/07/96
Saint-Gobain	720	712	- 1,11	25/06/96
Saint-Louis	1310	1285	- 1,90	19/06/96
Salomon (Ly)	456	454,50	- 0,32	01/10/96
Salvepar (Ny)	401	401	—	27/09/96
Sanofi	466,50	470,80	+ 0,92	18/06/96
Sat	1689	1685	- 0,23	10/07/96
Saupiquet (Ns)	730	721	- 1,23	14/06/96
Schneider SA	252,40	246,70	- 2,25	04/07/96
SCOR	186,90	183,90	- 1,60	10/06/96
S.E.B.	1075	1074	- 0,09	02/05/96
Sefimeg	395	399	+ 1,01	08/07/96
SEITA	195	194,50	- 0,25	17/06/96
Selectibanque	73,70	73,60	- 0,13	12/07/96
SFIM	1099	1075	- 2,18	01/08/96
SGE	102,70	101,20	- 1,46	08/08/95
Sidel	332,20	333,20	+ 0,30	07/06/96
Simco	434	433	- 0,23	29/07/96
S.I.T.A.	1071	1069	- 0,18	08/07/96
Skis Rossignol	136	134,30	- 1,25	27/09/96
Sligos	551	—	—	12/07/96
Societe Generale	567	577	+ 1,76	20/05/96
Sodexho	2399	2400	+ 0,04	05/03/96
Sommer-Allibert	149	149	—	25/06/96
Sophia	197,10	195,10	- 1,01	01/07/96
Spir Communication	534	530	- 0,74	28/06/96
Strafor Facom	378	377	- 0,26	22/07/96
Suez	226,50	224	- 1,10	26/07/96
Synthelabo	499,60	499,20	- 0,08	25/06/96
Technip	473	480	+ 0,81	31/05/96
Thomson-CSF	163	162	- 0,61	12/08/96
Total	399	394,90	- 1,02	24/07/96
UAP	116,90	—	—	06/08/96
UFB Locabail	451	451	—	01/04/96
UIC	38,20	35,95	- 5,89	06/03/93
UIF	403,20	401	- 0,54	31/07/96
UIS	164	[illegible]	—	03/07/96
Unibail	505	[illegible]	—	10/06/96
Union Assur.Fdal	602	[illegible]	- 0,83	17/06/96
Usinor Sacilor	79,80	79	- 1	01/07/96
Valeo	323,50	[illegible]	- 0,98	03/07/96
Vallourec	280	[illegible]	- 1,42	04/07/96
Via Banque	131,90	130	- 1,44	13/06/95
Worms & Cie	268,90	274,40	+ 2,04	14/06/96
Zodiac ex.dt divid	1526	[illegible]	- 3,34	23/04/96
Elf Gabon	1200	1202	+ 0,16	25/06/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	306,40	303,30	- 1,01	29/08/96
Adecco S.A.	1325	1343	+ 1,35	—
Adidas AG #	460	443	- 3,69	31/05/96
American Express	253,70	255,10	+ 0,55	08/11/96
Anglo American #	294,90	291	- 1,32	26/09/96
Amgold #	440	—	—	05/09/96
Arjo Wiggins App.	14,40	14,10	- 2,08	15/11/96
A.T.T. #	191,90	196	+ 2,13	01/11/96
Banco Santander #	273,70	273	- 0,25	04/11/96
Barrick Gold #	138,50	143,30	+ 3,46	14/06/96
B.A.S.F. #	176,50	173,50	- 1,69	10/05/96
Bayer #	196,30	197	+ 0,35	26/04/96
Blenheim Group	41	40,45	- 1,34	05/02/96
Cordiant PLC	8,05	8	- 0,62	—
Crown Cork ord.	252	255	+ 1,19	28/11/96
Crown Cork PF CV	244,40	242,10	- 0,94	28/11/96
Daimler Benz #	321	330	+ 2,80	26/02/96
De Beers #	145,90	150	+ 2,81	23/10/96
Deutsche Bank #	237	238,50	+ 0,63	29/05/96
Dresdner Bank #	147,90	146,50	- 0,94	13/05/96
Driefontein #	64,40	64,50	+ 0,15	07/08/96
Du Pont Nemours #	478	486,30	+ 1,73	12/09/96
Eastman Kodak #	421	425,30	+ 1,02	01/10/96
East Rand #	2,06	2,09	+ 1,45	15/08/96
Echo Bay Mines #	40	40,80	+ 2	01/07/96
Electrolux #	288	290,70	+ 0,93	28/05/96
Ericsson #	146,50	148,50	+ 1,36	21/05/96
Ford Motor #	160	160	—	02/12/96
Freegold #	45	45,10	+ 0,22	13/09/96
Gencor Limited #	17,20	17,20	—	27/09/96
General Elect. #	519	518	- 0,19	25/10/96
General Motors #	279,80	280,70	+ 0,32	10/09/96
Gle Belgique #	380,80	380	- 0,21	28/05/96
Grd Metropolitan	38,50	38,80	+ 0,77	07/10/96
Guinness Plc #	36,65	37,35	+ 1,90	05/11/96
Hanson Plc	6,60	6,65	+ 0,75	01/10/96
Harmony Gold #	39,90	39,80	- 0,25	01/08/95
Hitachi #	47	47	—	01/10/96
Hoechst #	209	209	—	03/05/96
I.B.M #	682	678	- 0,58	10/12/96
I.C.I #	64,30	64,05	- 0,38	07/10/96
Ito Yokado #	251,90	252	- 0,03	31/12/99
Matsushita #	86	86	—	31/12/99
Mc Donald's #	240	239,20	- 0,33	13/08/96
Merck and Co #	405,30	404,30	- 0,24	01/10/96
Mitsubishi Corp.#	60	61,50	+ 2,50	31/12/99
Mobil Corporat.#	596	600	+ 0,67	10/12/96
Morgan J.P. #	443,60	—	—	15/10/96
Nestle SA Nom. #	5730	5720	- 0,17	05/06/96
Nipp. MeatPacker #	68,50	68,50	—	31/12/99
Nokia A	253	253,30	+ 0,11	16/04/96
Norsk Hydro #	246,10	248,50	+ 0,97	15/05/96
Petrofina #	1599	1595	- 0,25	20/05/96
Philip Morris #	501	503	+ 0,39	10/10/96
Philips N.V #	186	185,50	- 0,26	11/04/96
Placer Dome Inc #	129,50	133,80	+ 3,32	25/09/96
Procter Gamble #	528	535	+ 1,32	15/11/96
Quilmes	278	278	—	17/07/96
Randfontein #	25,30	25,80	+ 1,97	30/07/96
Rhone Poul.Rorer #	362	361	- 0,27	29/11/96
Royal Dutch #	836	832	- 0,47	24/05/96
R T Z #	75,90	76,10	+ 0,26	21/10/96
Sega Enterprises	208,30	207,70	- 0,28	31/12/99
Saint-Helena #	31,20	31	- 0,64	15/09/95
Schlumberger #	500	502	+ 0,40	09/08/96
SGS Thomson Micro.	307,70	316,90	+ 2,98	—
Shell Transport #	82,30	81,80	- 0,60	04/11/96
Siemens #	250	252	+ 0,80	26/02/96
Sony Corp. #	315	318,20	+ 1,01	31/12/99
Sumitomo Bank #	92,25	90,65	- 1,73	31/12/99
T.D.K #	309	313,80	+ 1,55	31/12/99
Telefonica #	108,80	108	- 0,73	05/07/96
Toshiba #	33,40	33,80	+ 1,19	31/12/99
Unilever #	835	835	—	24/05/96
United Technol. #	674	681	+ 1,03	10/09/96
Vaal Reefs #	375	361,60	- 3,57	13/09/96
Volkswagen A.G #	2075	2076	+ 0,04	06/06/96
Volvo (act.B) #	106	110	+ 3,77	07/05/96
Western Deep #	165,50	169	+ 2,11	13/09/96
Yamanouchi #	107,80	106,20	- 1,48	31/12/99
Zambia Copper	6,45	6,55	+ 1,55	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
SFCE 9% 91-02	115,51	0,345 ↓
CEPME 8,5% 88-97CA	102,10	3,260
CEPME 9% 89-99 CA#	112,16	2,244
CEPME 9% 92-06 TSR	121,43	3,549
CFD 9,7% 90-08 CB	122,23	7,606 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	118,16	6,626 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	110,37	0,740
CFF 9% 88-97 CA#	104,13	1,134
CFF 10,25% 90-01 CB#	118,57	6,964
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,78	4,245 o
CLF 9% 88-93/98 CA#	106,05	7,156 ↑
CNA 9% 4/92-07	122	4,582 d
CRH 8,6% 92/94-03	116,65	2,346 ↑
CRH 8,5% 10/87-88#	107,60	6,008
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,35	6,509
EDF 8,6% 92-04 #	—	5,254
Emp.Etat 6% 93-97 4	101,56	2,055 ↓
Finansder 9% 91-06#	121,55	8,809 o
Finansd.8,6% 92-02#	116,03	6,955 ↓
Florall 9,75% 90-99#	113,61	3,125 ↓
OAT 8,5% 87-97CA#	—	3,400
OAT 9,90% 85-97 CA#	106,32	9,224
OAT 86-98 TME CA#	101,90	4,647
OAT 9% 85-98 TRA	102,51	0,757
OAT 9,50% 88-98 CA#	105,76	3,600
OAT TMB 87-99 CA#	99,82	5,236 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	109,59	3,940
OAT 8,50% 90-00 CA#	112,72	5,473 o
OAT 85-00 TRA CA#	106,86	1,183 o
OAT 10% 5/85-00 CA#	117,73	4,795 ↓
OAT 89-01 TME CA#	104,56	4,647
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,15	8,337
OAT 8,50% 89-19 #	122,42	0,559
OAT 8,50% 92-23 CA#	122,50	4,821
SNCF 8,8% 87-94CA	109,25	6,973 o
Lyon.Eaux 6,5% 90CV	962,50	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	114	109
Bains C.Monaco	485	485
B.N.P.Intercont.	488	490
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	380	380,10
Champex (Ny) ◆	20	20
CIC Un.Euro.CIP	330	326
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1850	1850
Concorde-Ass Risq	899	870
Darblay	430	430
Didot Bottin	849	849
Eaux Bassin Vichy	3600	3590
Ecia	725	736
Ent.Mag. Paris ◆	1155	1155
Fidei	30	30
Finalens	343	343
F.I.P.P. ◆	125,90	138,70 d
Fonciere (Cie) ◆	510	510
Fonciere Euris	225	217
Foncina #	430	433
France I.A.R.D. ◆	1086	1086
France S.A.	1270	1266
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot	1037	1085
G.T.I (Transport)	195	190
Immobail	107	100
Immobanque	633	630
Lucia	54,50	54,50
Monoprix	172	172
Metal Deploye ◆	380	380
Mors #	7,40	7,55
Navigation (Nle)	76,50	76,50
Paluel-Marmont ◆	231	231
Exa.Carrefour(Ny)	1080	1080
Parfinance	226	228
Paris Orleans	255	250,50
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI) ◆	1049	1049
PSB Industries Ly	311	310
Rougier #	349,50	362
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	406	409
Sdic	740	740
S.I.P.H. ◆	190	190
Sofal	43,70	43
Sofragi ◆	4050	4050
[illegible] ◆	550	550
Taittinger	1474	1480
Tour Eiffel ◆	270	270
Vicat	400	400

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	198,20	196,30
Commerzbank AG	105	110
Fiat Ord	16,30	16,30
Gevaert	355	[illegible]
Gold Fields South	131	131
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	47	[illegible] d
Robeco	402	405
Rodamco N.V.	142,80	141,30
Rolinco	425	425,50
Sema Group Plc	77,85	80
Solvay SA	3090	3085

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	50	50
AFE #	493	480,70
Aigle #	172	170
Albert S.A (Ns) ◆	130	130
Altran Techno. #	1530	1543
Montaignes P.Gest. ◆	731	731
Assystem #	430	435,10
Bque Picardie (Li) ◆	586	586
Bque Tarneaud(B)#	238,40	253
Bque Vernes	149	148
Beneteau #	618	610
B I M P	60	59
Boiron (Ly) #	596	600
Boisset (Ly)# ◆	252	252
But S.A.	298,90	299,90
Cardif SA	709	707
C.E.E #	192	192
Cermex # (Ly) ◆	350	350
CFPI #	293,80	279,20
Change Bourse (M)	256	264
Christ.Dalloz #	1646	1674
CNIM CA#	185	186
Codetour ◆	290	290
Comp.Euro.Tele-CET	420	419
Conflandey S.A.	246	250
C.A.Haute Normand.	341	341
C.A. Paris IDF	789	780
C.A.Ille & Vilaine	341,80	341,50
C.A.Morbihan (Ns)	326,80	326,70
C.A.du Nord (Li)	525	515
C.A. Oise CCI	271,60	271,70
Creeks	24	24,20
Devanlay	442	442,10
Devernois (Ly)	460	465
Ducros Serv.Rapide	65	65
Ecco Trav.Tempo Ly	502	510
Europ.Extinc.(Ly)#	300	299
Europ Propulsion ◆	482	482
Expand s.a	327	325
Factorem	685	685
Faiveley #	310	305
Finacor	86,10	86
Fininfo	525	525
Fructivie	620	620
Gautier France #	258	260
Gel 2000	81,50	81,30
GFI Industries #	750	765
Girodet (Ly) # ◆	29,20	29,20
GLM S.A. ◆	329	329
Grandoptic.Photo #	770	780
Gpe Guillin # Ly	169	168
Kindy #	155	155
Guerbet	279	279
Hermes internat.1#	1329	1361
Hurel Dubois	454	460,50
ICBT Groupe #	204	201,10
I.C.C.	101,60	102
Idianova	71	71
Int. Computer #	111	105,50
IPBM ◆	70,30	70,30
M6-Metropole TV	459,10	460,50
Manitou #	580	584
Manutan	425	425
Marie Brizard	880	889
Maxi-Livres/Profr.	205	201,50
Mecelec (Ly)	70	69
MGI Coutier	236	236
Monneret Jouet Ly#	71	70,50
Naf-Naf #	49,90	49,30
NSC Schlum. Ny	632	630
Onet #	1020	1015
Paul Predault #	166	169,50
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	76,85	76,85
Phyto-Lierac	244	241
Pochet	817	810
Poujoulat Ets (Ns)	226	228
Radiall #	540	539
Rallye(Cathiard)Ly	214	213,10
Reydel Indust.Li ◆	1030	1030
Robertet #	950	950
Rouleau-Guichard ◆	300	300
Securidev #	80	79,10
Smoby (Ly)#	536	536
Sofco (Ly) ◆	64,10	64,10
Sofibus ◆	356	356
Sogepag # ◆	140	140
Sogeparc (Fin)	714	717
Sopra	338	332
Steph.Kelian #	58,20	61,10
Sylea	606	604
Teisseire-France	172,90	171
TF1-1	558	550
Thermador Hold(Ly)	236	237,80
Trouvay Cauvin #	81	83
Unilog	530	530
Union Fin.France	630	627
Viel et Cie #	129,50	129,10
Vilmorin et Cie #	478	468
Virbac	579	571

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	99	100
Coil	205	205
Electronique D2	487	489
FDM Pharma n.	199	206
Genset	273	279
High Co. ◆	220	220
Infonie	109	104
Joliez-Regol	86,10	88
Mille Amis	99,95	99,95
Picogiga	151	157,50
Proxidis	35	36
Stelax	4,50	4,51

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	725	725
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	65	65
Mumm ◆	1300	1300
Sté lecteurs du Monde ◆	197	197

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 12 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	123,26	117,39
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2474,62	2433,25
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9570,53	9570,83
Arbitr. Première	9508,47	9414,33
Arbitr. Securité	17559,86	17472,50
BNP		
Antigone Trésorerie	867556	867556
Natio Court Terme	13936	13936
Natio Court Terme2	378440	378440
Natio Epargne	2239,08	2216,91
Natio Ep. Capital C/D	16373,53	16211,22
Natio Ep. Croissance	2429,21	2381,58
Natio Ep. Obligations	224,83	220,42
Natio Epargne Retraite	141,92	139,14
Natio Epargne Tresor	10965,38	10943,99
Natio Epargne Valeur	579,08	567,73
Natio France Index	1192,87	1169,48
Natio Immobilier	1238,57	1214,28
Natio Inter	1910,27	1672,51
Natio Monétaire C/D	5398,62	5398,62
Natio Opportunités	163,77	160,56
Natio Patrimoine	1548,41	1518,05
Natio Perspectives	1306,55	1380,93
Natio Placements C/D	77426,71	77426,71
Natio Revenus	1105,46	1094,51
Natio Sécurité	11736,67	11736,63
Natio Valeurs	1108,34	1086,61
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedem	90603,52	90603,52
Oblig. ttes caté.	245,23	241,61
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	675,75	656,87
Le Livret Portefeuille D	899,25	873,06
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2255,91	2251,41
Patrimoine Retraite C	305,03	299,05
Sicav Associations C	2388,58	2388,58
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19273,97	19273,97
Mutual. dépôts Sicav C	18815,87	18797,07
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	223,39	219,01
Ecur. Capicourt C	227,71	227,71
Ecur. Capitalisation C	237,37	237,37
Ecur. Discrimonétaire D.	10407,50	10407,50
Ecur. Expansion C	81312,59	80958,64
Ecur. Géovaleurs C	2952,76	2894,86
Ecur. Investis. D	183,15	179,56
Ecur. Monépremière	11116,39	11116,39
Ecur. Monétaire C/D	12840,65	12840,65
Ecur. Trésorerie C/D	315,70	315,70
Ecur. Trimestriel D	2017,96	2001,94
Eparcourt-Sicav D	196,60	196,66
Géoptim C	12159,26	11979,57
Géoptim D	11833,35	11658,47
Horizon C	1783,85	1748,82
Prévoyance Ecur. D	102,95	102,95
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11700,57	11627,22
Ecur. Sécuripremière C	11709,94	11698,24
Ecur. Sensipremière C	12568,13	12536,79
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ○	117522,64	117522,64
Atout Amérique	141,79	138,38
Atout Asie	96,99	94,62
Atout Futur C	630,65	615,27
Atout Futur D	601,58	586,91
Coexis	1895,94	1860,59
Dieze	1943,91	1907,66
Elicash ○	931994,96	931994,96
Epargne-Unie	172,87	168,65
Eurodyn	1940,86	1893,52
Indicia ◆	1333,76	1300,99
Moné.JC ○	11752,14	11752,14
Moné.JD ○	11752,14	11752,14
Oblifutur	521,73	512
Oraction	1705,22	1663,63
Revenu-Vert	1215,87	1193,20
Sevéa ◆	109,44	106,77
Synthésis	17084,07	16749,09
Uni Foncier	1244,29	1213,94
Uni France	697,52	680,51
Uni Garantie C	1807,22	1779,52
Uni Garantie D	1469,39	1441,99
Uni-Régions	1553,84	1515,94
Univar C ○	304,53	304,53
Univar D ○	298,75	298,75
Univers Actions	191,15	186,49
Univers-Obligations	226,76	222,53
CIC BANQUES		
Francic	591,29	574,07
Francic Pierre	119,23	115,76
Francic Régions	1665,54	1617,03
CIC PARIS		
Cicamonde	1338,80	1299,81
Converticic	353,78	348,55
Ecocic	1474,77	1431,82
Oblicic Mondial	3431,13	3388,42
Oblicic Régions	1183,61	1166,12
Rentacic ◆	166,79	164,33
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1367,46	1363,37
Lion 20000	16909,32	16909,32
Lion Association	11517,37	11517,37
Lion Plus	1489,58	1460,37
Lion Trésor	2452,79	2428,50
Oblilion	1905,68	1886,81
Sicav 5000	606,42	594,53
Slivafrance	1012,28	992,43
Slivam	495,12	485,41
Slivarente	237,18	232,53
Slivinter	608,20	596,27
Trilion	5306,34	5238,26
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2166,37	2123,89
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	132,90	128,94
Créd.Mut.Ep.Cour.T. ◆	892,88	882,88
Créd.Mut.Ep.Ind. C	110,46	108,28
Créd.Mut.Ep.J	22594,51	22594,51
Créd.Mut.Ep.long.T.	244,46	237,92
Créd.Mut.Ep.Monde	1269,98	1235,99
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1802,96	1767,61
Créd.Mut.Ep.Quatre	1119,80	1097,84
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	697,88	667,83
Saint-Honoré Capital	18940,44	18388,78
St-Honoré March. Emer.	625,33	598,40
St-Honoré Pacifique	725,21	693,98
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1807,47	1807,47
Stratégie Actions	984,65	946,78
Stratégie Rendement	1862,19	1803,57
[illegible]		
Amplitude Monde C	820,82	800,80
Amplitude Monde D	799,61	780,11
Amplitude Europe C/D	116,99	114,14
Elanciel D	140,78	137,35
Emergence Poste D	115,66	112,84
Géobilys C	643,51	634
Géobilys D	614,19	605,11
Intensys C	115,81	115,64
Intensys D	110,90	110,73
Latitude C	146,19	146,19
Latitude D	137,53	137,53
Oblitys D	605,83	596,88
Plénitude D	166,44	162,38
Poste Gestion C	43763,87	43763,87
Revenus Trimestr. D	5365,85	5312,72
Solstice D	2364,38	2358,48
Thésora C	949,27	935,87
Thésora D	864,06	855,50
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37390,57	37390,57
Actimonétaire D	30446,21	30446,21
Cadence 1 D	1076,65	1065,99
Cadence 2 D	1063,78	1053,25
Cadence 3 D	1067,64	1057,07
Capimonétaire C	404,50	404,10
Capimonétaire D	375,85	375,47
Sogeoblig C	8859,75	8772,03
Interoblig C	6726,90	6660,30
Intersélection France D	605,47	593,60
S.G. France opport. C	1732,68	1698,71
S.G. France opport. D	1670,89	1638,13
Sogenfrance C	1529,96	1499,96
Sogenfrance D	1411,98	1384,29
Sogépargne D	303,13	300,13
Soginter C	1835,20	1799,22
Fonds communs de placements		
Favor D	1237,70	1213,43
Sogelance D	1676,05	1659,46
Sogenfrance Tempo D	152,25	152,25

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Victorieux de Nancy (2-0), mardi 12 novembre, au stade de la Jonelière, grâce à des buts de Da Rocha (32e) et de N'Doram (70e), le FC Nantes est invaincu depuis dix matches. ● AVEC CE SUCCÈS qui traduit un rétablissement après un début de saison catastrophique, les champions de France 1995 se retrouvent en milieu de classement en première division et ne désespèrent pas d'obtenir en fin de saison le droit de disputer une Coupe d'Europe. ● DEUX SEMAINES après la démission de son président Guy Scherrer, auquel il était reproché d'avoir bradé les meilleurs joueurs et de ne pas avoir assez obtenu du partenariat avec Adidas, le club s'interroge pourtant toujours sur son avenir. ● LE MAIRE de Nantes, Jean-Marc Ayrault, souhaite *« créer une véritable dynamique régionale »* autour du club et obtenir le parrainage de 100 à 150 entreprises.

Le FC Nantes-Atlantique veut éviter la rétrogradation économique

La démission du président Guy Scherrer est révélatrice des difficultés du club à garder financièrement son rang. L'équipe d'une métropole régionale de taille moyenne ne veut pas être éjectée de l'Europe des grands du ballon rond

NANTES
de notre envoyé spécial

Mélancolie ou introspection de temps automnal ? Après l'euphorie des deux années écoulées, le FC Nantes s'est fait peur, en début de saison. Habituée à toiser le championnat de haut, la formation de Loire-Atlantique s'est retrouvée à examiner le football d'en bas. L'amélioration des résultats, confirmée par la victoire sur Nancy (2-0), mardi 12 novembre, a apaisé les angoisses sans arrêter la « prise de tête ».



FOOTBALL

Le fabuleux titre national de 1994-1995 et la demi-finale de la Ligue des champions, au printemps 1996, semblent déjà de vieux souvenirs de famille, de ceux qu'on ressasse avec regret à la veillée. Ils appartiennent à une autre époque à laquelle, d'un fax lapidaire, Guy Scherrer a mis un terme, en démissionnant de la présidence du club le 30 octobre. *« Pour raisons personnelles »*, a invoqué le partant. La pression de son entourage, son aspiration à reprendre une vie professionnelle un temps interrompue, ont sans doute pesé. Mais personne n'est dupe. Ce recours à la vie privée est aussi une élégance pour ne pas avoir à livrer son amertume sur le milieu qu'il quitte.

Depuis deux mois, il a été beaucoup reproché à cet homme, notamment d'avoir bradé les joueurs à la concurrence. Le président de Nantes n'a peut-être pas attaché le même soin que l'Auxerrois Guy Roux à exporter ses meilleurs éléments. Il se voulait chef d'entreprise, pas maquignon. Il espérait trouver des moyens plus nobles de faire de l'argent. Mais ses projets de diversification ont heurté la culture du club. Sans doute s'est-il montré un peu péremptoire en avançant ses idées nouvelles, d'où l'accusation de *« gestion monarchique »* lancée par son principal opposant au conseil d'administration, Bernard Giffard.

ENVIRONNEMENT FÉROCE

Guy Scherrer a également péché par naïveté en sous-estimant la férocité de son environnement. L'affaire Loko l'a blessé. A la fin de la saison 1995, de guerre lasse, le président avait jeté sur un papier à en-tête du club son engagement à laisser partir Patrice Loko pour 15 millions de francs. Il avait cependant omis d'annuler, sur ce manuscrit, l'ancien contrat, signé quand le joueur débutait dans la carrière, qui lui assurait 20 % du montant du transfert. Dix-huit mois plus tard, l'attaquant, devenu parisien, réclame 2,5 millions de francs, qu'il estime être son dû.

Ont été également contestés les contrats à long terme signés avec Adidas et Jean-Claude Darmon. Trop longs, pas assez élevés, accusent les détracteurs. Bernard Giffard estime à 12 millions de francs par an le manque à gagner. A ces attaques à visage découvert se mêlent des rumeurs de malversations, rumeurs colportées à l'occasion du contrôle fiscal que subit le club. *« Guy Scherrer n'a pas supporté ces suspicions quant à son intégrité »*, affirme un de ses proches.

Un président s'en est allé, un de plus. Un responsable intérimaire, Jean-René Toumelin, a été nommé le lendemain, en attendant la désignation d'un occupant au siège curule. La vie a repris un cours apparemment normal au siège de la Jonelière. Mais le football français ne peut pourtant se désintéresser de ce qui se trame sur les bords de l'Erdre. Son orientation future se joue en partie là, loin de la passion marseillaise, où un président d'Adidas remplace un autre président d'Adidas.

Le FC Nantes n'est pas le club le plus prestigieux du sport national. Mais il a toujours été son laboratoire. Depuis près de vingt ans, il a établi sa réussite sur la formation. Depuis 1992, le club, la Ligue nationale (LNF) et la municipalité ont prouvé qu'il était possible de sortir de la spirale d'endettement sans recourir à l'infamant dépôt de bilan. Aujourd'hui, la ville se voit proposer un autre défi : tenir son rang dans l'Europe du football, étourdie d'argent, quand on est une modeste métropole régionale.

Parce qu'il a grandi trop vite, le FC Nantes est aujourd'hui menacé de régression. *« Aucun club en France n'a actuellement les moyens de conserver dans ses rangs la moitié de l'équipe nationale* [NDLR : ce fut le cas de Nantes en 1995] », affirme Guy Scherrer. La misère relative de l'ancien champion de France actuellement, l'aveu d'échec que constitue toujours la démission d'un président, laissent craindre d'autres déboires ailleurs, dans le pays.

L'implication dans les manœuvres de succession de Claude Simonet, le président de la Fédération, et de Noël Le Graët, le président de la Ligue, ne dénote pas seulement leur fibre régionaliste. Nantes est un cas d'école pour la discipline qu'ils gouvernent. *« Il n'est pas simple de changer de division économique*, résume Jean-Marc Ayrault, le maire. *Nous ne pouvons traiter notre problème seuls. Il faut que tout le football français s'en saisisse. Il serait dommage que de grands clubs régionaux ne puissent durer. »* Après avoir été menacé, en 1992, de rétrogradation en deuxième division en raison de son déficit, le FC Nantes voit une nouvelle fois son insuffisance financière le menacer de déclassement.

Heureusement qu'il reste à Nantes un football qui, lui, a rarement failli. La culture du beau jeu – transmise de génération en génération – reste le principal atout de l'équipe. *« La formation est notre philosophie*, répète Jean-René Toumelin. *Nous devons nous en tenir à ce que nous savons faire. »* Mais les dirigeants voient débouler avec inquiétude une grave échéance : l'expiration en 1998 du contrat de Jean-Claude Suaudeau. Les nouveaux responsables auront à lui trouver un remplaçant. Ce ne sera pas là la moindre de leur tâche.

B. H.

Club cherche dirigeant

Le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, *« en bonne intelligence avec la chambre de commerce »*, souhaite *« créer une véritable dynamique régionale »* autour du club et *« attirer 100 à 150 entreprises qui apporteraient leur contribution. »* Ce pool privé se verrait céder une partie du capital. Serait ensuite créé un *« comité des sages »*, de trois ou quatre membres, qui coordonnerait l'action des membres et contrôlerait l'action du président. Le club deviendrait ainsi la propriété du tissu économique local plutôt que d'un homme ou d'une entreprise.

De son côté, Bernard Giffard, opposé à l'ancienne direction, affirme nouer également des contacts, notamment avec Marc Lassus, président de GemPlus, candidat malheureux à la reprise de Marseille. Un autre nom, Jean-Claude Jaunay, président de Système U, est également avancé pour prendre la présidence du club. La mairie, encore largement impliquée dans la vie du club, souhaite que le successeur de Guy Scherrer soit désigné *« avant la fin du mois de janvier »*.

Guy Scherrer, ancien président du FCNA

« La bataille se jouera sur le compte d'exploitation, pas sur la pelouse »

« Quelles sont les raisons de votre démission ?

– J'ai toujours dit que je n'avais pas pris cette présidence du FCNA en raison d'une ambition personnelle. Je ne cherche ni le pouvoir ni la renommée. Ce sont des choses qui m'indiffèrent. J'ai fait ça parce que je croyais que je pouvais rendre service. Je n'étais pas prêt à le faire sans y prendre du plaisir. A partir du moment où ça ne m'amusait plus, voire où ça commençait à me casser les pieds, égoïstement, je me suis dit que ça n'était pas la peine d'insister.

– Vos adversaires vous ont reproché d'avoir lié votre club par des contrats de trop longue durée avec Jean-Claude Darmon et Adidas. Or Nike aurait fait des propositions plus alléchantes.

– Les contrats précédents signés par le club étaient déjà de longue durée. Ce n'est pas une innovation. L'important, pour moi, était d'arriver à pérenniser un niveau minimal de ressources. Il ne s'agissait pas d'avoir un engagement élevé sur une ou deux saisons, mais d'avoir l'engagement le plus élevé sur la durée la plus longue. C'est ce qu'on a fait avec Darmon. Quant à l'accord d'équipements, nous avons fait un appel d'offres, début 1995. Ont répondu un certain nombre d'équipementiers. Il y en avait quatre ou cinq. Nike n'a pas répondu à notre appel d'offres. Adidas a fait la meilleure proposition tant sur le montant que sur les quantités d'équipement fournies et sur la durée. Nike est arrivé bien après. Cela ressemblait plus à un baroud d'honneur, alors que le contrat d'exclusivité entre Adidas et la LNF semblait sur le point d'être signé. Mais Nike ne nous a jamais confirmé une offre ferme.

– Vos adversaires estiment à 12 millions de francs le montant perdu chaque année ?

– Ce n'est pas de l'argent perdu, c'est éventuellement un manque à gagner.

– Pourquoi avez-vous accepté la présidence du club, en 1992 ?

– Faire de Nantes une métropole à rayonnement européen me tenait à cœur. Une métropole de taille européenne devait s'affirmer dans une dimension économique, politique, culturelle mais également sportive. A ce titre, le club de football avait un impact majeur. Je ne l'aurais pas fait si je n'avais pas eu un faible pour cette équipe en raison de son approche du football et de sa vocation affirmée de club formateur. Ce club avait et a toujours une très forte identité par son histoire, par les hommes qui ont façonné la façon dont il joue. Il suffisait d'y revenir, de se focaliser là-dessus plutôt que sur de fumeux objectifs européens.

– Pensez-vous que l'équipe puisse encore s'imposer en Europe ?

– Si un club veut être performant sur une longue période, il a besoin d'assise économique. Les sites dont les recettes peuvent nourrir un club de très haut niveau sont rares en France. Il y a Paris, Marseille, Lyon, Lille. Ensuite, il existe toute une série de bassins moins importants qui se situent à la frange, dont Nantes-Atlantique. Nantes n'est pas le mieux placé pour s'agréger à un grand championnat européen dont je pense l'existence inéluctable. La bataille se jouera sur le compte d'exploitation, pas sur la pelouse. Mais je suis persuadé que Nantes peut être dans les cinq premiers du championnat de France. Si on n'a pas un budget de 120 ou 130 millions de francs, on ne peut pas être au meilleur niveau de façon régulière.

– Envisagez-vous de reprendre des fonctions dans le football ?

– A priori, j'aurais tendance à dire non, je ne vais pas replonger maintenant. Mais plus tard, pourquoi pas, s'il y a un défi intéressant à relever. »

Propos recueillis par
Benoît Hopquin

Mondial 1998 : places en vente à partir du 27 novembre pour le grand public

SUR LES DEUX MILLIONS de billets disponibles pour les 55 matches de la première phase et les huitièmes de finale de la Coupe du monde de football de 1998, plus du quart, soit 525 000, ont déjà été réservés. *« A dix-huit mois du début de la compétition, c'est un résultat plus que positif, supérieur à nos prévisions »*, a commenté Michel Platini, coprésident du Comité français d'organisation (CFO), mardi 12 novembre à Paris, en annonçant pour le 27 novembre l'ouverture au grand public de la réservation.

Depuis le mois de mars, les licenciés de la Fédération française (FFF) et les abonnés des clubs professionnels bénéficiaient d'une priorité de réservation. Ils ont acheté 355 000 places, les 170 000 autres étant réservées par les partenaires commerciaux et institutionnels de la Coupe du monde. Le produit proposé était une formule d'abonnement pour cinq ou six matches dans une ville (le « Pass France 98 »), coûtant de 725 à 2 250 francs selon le type de rencontre et la catégorie des places.

Les mêmes conditions seront faites au grand public. A partir du 27 novembre, les « Pass France 98 » pourront être retenus par téléphone (0 803 00 1998), par Minitel (3615 France 98), par correspondance (France 98, BP 98, 75201 Paris Cedex 16), ainsi que dans les 5 000 agences du Crédit agricole, la banque partenaire du CFO.

Les billets pour le match d'ouverture, le 10 juin, au Stade de France, à Saint-Denis, ainsi que pour les quarts de finale, demi-finales et finales, ne seront mis en vente – à l'unité – qu'à l'automne 1997. Plus tard, en février 1998, aura lieu la vente des billets à l'unité qui n'auraient pas été réservés dans le cadre des « Pass ».

DES PRIX « ADAPTÉS »

Le tiers des 2,5 millions de billets seront vendus à l'étranger. 20 % sont mis à la disposition de la Fédération internationale de football (FIFA) qui a la charge de les répartir entre les différentes fédérations nationales. Forts de l'expérience de l'Euro 96 en Angleterre, Michel Platini et Fernand Sastre, les deux coprésidents du CFO, ont rappelé leur souci d'avoir *« des stades pleins pour tous les matches »*. Une étude est en cours auprès des tour-opérateurs pour éviter les situations de monopole et s'assurer que toutes les places seront bien utilisées.

Après les critiques de Christian Bataille, député (PS) du Nord, qui a interpellé Guy Drut, mardi 5 novembre à l'Assemblée nationale, au sujet des *« tarifs complètement déraisonnables »* de la Coupe du monde, les responsables du CFO ont insisté sur le fait que les prix *« étaient adaptés aux attentes du public du foot »*. Plus de 500 000 billets sont proposés à 150 francs et moins, un sur deux est à 250 francs. *« Pour la finale, il y aura des places à 350 francs*, précise Michel Platini, *alors que le billet le moins cher coûtait 1 000 francs à Los Angeles. »*

Les patineurs de vitesse néerlandais foncent dans le professionnalisme

AVEC plus de 12 500 licenciés sur 15 millions de Néerlandais et une douzaine de sites artificiels exclusivement réservés à la vitesse sur longue piste, la Fédération royale néerlandaise de patinage (KNSB) pouvait croire sa prospérité assurée. Pourtant, elle risque d'être réduite à la fonction de simple structure de formation si les stars de la longue piste qui ont assis sa puissance internationale ces dernières années continuent à lui tourner le dos une à une. Conscients de leur « valeur marchande », ces patineurs haut de gamme prennent leur indépendance pour rentabiliser leur palmarès et assurer leur avenir.

Bart Veldkamp, champion olympique du 10 000 m à Albertville, s'est d'abord exilé en Belgique, déçu par sa médaille de bronze de Lillehammer. *« C'était avec notre bénédiction*, affirme la KNSB. *Bart n'excelle pas dans sur les petites distances de la piste comme le 500 m et le 1 000 m et nous préférons sélectionner des athlètes plus complets pour remporter des titres toutes distances confondues. »*

Cette opération semblait devoir bénéficier à tous. Grâce à la souplesse du règlement de la Fédération internationale de patinage (ISU), Bart défendrait à tous les rendez-vous internationaux les couleurs d'un pays d'accueil moins bien pourvu que le sien en patineurs de vitesse, puis il reprendrait son « maillot » néerlandais pour les Jeux olympiques.

Mais son passage en Belgique a ouvert à Veldkamp de nouveaux horizons. Il a réalisé qu'une naturalisation lui permettrait de durer encore quelques années. *« Il était las des multiples épreuves de présélection imposées aux champions confirmés comme aux espoirs aux Pays-Bas*, explique Hans Veldkamp, son père et entraîneur. *Elles entravaient sa préparation et l'épuisaient mentalement. Il n'a plus ces soucis en Belgique. »*

Plus serein, Veldkamp a séduit des sponsors : un fabricant de soda, Dr Foots International et Superclub, une chaine belge de magasins spécialisés dans le multimédia qui s'implante aux Pays-Bas et en France.

UNE ÉQUIPE MULTINATIONALE

Cet enthousiasme a inspiré au clan Veldkamp la mise en place d'un système pour assurer à Bart, esseulé à l'entraînement, une approche optimale des Jeux olympiques de 1998. En juillet, il a fondé une équipe « multinationale » à l'exemple des formations professionnelles cyclistes. Le Canadien Neal Marshall, spécialisé dans les moyennes distances et champion du monde du 1 500 m en 1995, et le Néerlandais Marnix Ten Kortenaar, patineur de niveau international sur toutes distances, qui représente l'Autriche depuis peu, sont des partenaires d'entraînement de qualité, sans être de véritables rivaux pour un Veldkamp brillant sur les longues distances.

Séduits, les sponsors ont surenchéri pour lancer le « Superclub-Dr Foots International speed skating team ». *« Nous avons un budget d'environ 1,8 million de francs*, dit Hans Veldkamp. *Il nous permet de salarier les patineurs, le physiothérapeute de l'équipe, le manager qui est mon gendre. Ma femme s'occupe des réservations d'hôtel et des billets d'avion bénévolement. »*

L'initiative Veldkamp a suivi de près celle d'une autre pointure du patinage de vitesse néerlandais. Rintje Ritsma, médaillé d'argent sur 1 500 m et de bronze sur 5 000 m à Lillehammer, multiple champion d'Europe et du monde, a quitté le giron fédéral à l'été 1995. Une marque de produits parapharmaceutiques, Sanex, assure à son équipe une certaine « indépendance » financière pour préparer les Jeux olympiques de Nagano où Rintje Ritsma compte s'imposer sur 1 500 m et 5 000 m. Falko Zandstra, la troisième grande star néerlandaise de la discipline, blessé ces deux dernières saisons, serait sur le point d'imiter ses deux compères.

La KNSB, elle, souffre en silence d'une paradoxale surabondance de talents parmi ses licenciés. Elle ne peut pour l'instant guère compter sur l'appui de l'ISU qui joue l'indifférence. Cette conception professionnelle du patinage de vitesse est encore trop neuve pour inquiéter l'instance internationale. Mais une sérieuse remise en question du circuit et des règlements actuels deviendrait inévitable si l'initiative franchissait les frontières néerlandaises.

Patricia Jolly

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : Ferrari revient sur l'accord avec l'écurie suisse de formule 1 Sauber** pour la fourniture de moteurs en 1997 et 1998. *« Nous ne nous attendions pas à une annonce aussi rapide sur le détail de nos discussions, et il est impossible de les poursuivre »*, a déclaré, mardi 12 novembre, le porte-parole de la Scuderia.

■ **RUGBY : les comptes de la Fédération française (FFR)** seraient mis en cause par un audit qui sera rendu public à la fin du mois. Selon le quotidien *L'Equipe* du 13 novembre, le cabinet chargé d'examiner la gestion fédérale a découvert l'existence des dépenses non autorisées ou exorbitantes. Ainsi 280 000 francs attribués, sans avoir été votés, à des déplacements pour des officiels de la fédération. L'audit avait été réclamé en juin par Bernard Lapasset, président de la FFR, accusé par ses adversaires de *« gestion coûteuse et incompétente »*.

■ **VOILE : le bateau du navigateur Eric Dumont a été endommagé** à la suite d'un choc avec une épave. Deux panneaux avant sur l'étrave de *Café Legal-Le Goût* ont été déchirés dans la nuit du mardi 12 novembre alors qu'Eric Dumont se trouvait à la cinquième place du Vendée Globe Challenge. Le navigateur espère pouvoir réparer dans des eaux plus calmes.

■ **OLYMPISME : la candidature de Lille à l'organisation des Jeux de 2004** est soutenue par la Caisse des dépôts et consignations. Celle-ci a signé, mardi 12 novembre, un accord de partenariat avec le comité Lille 2004. Il prévoit une aide de 2,6 millions de francs et une collaboration sur le volet transports du dossier de candidature.

La mémoire des micro-ordinateurs croît avec le temps

Lors de son invention par IBM il y a quarante ans, le disque dur pouvait stocker l'équivalent de 2 500 pages de texte sur 50 plateaux ; aujourd'hui, 1,6 million de pages tiennent dans le volume d'une cassette audio

Augmenter la capacité de stockage tout en réduisant le volume et le prix. Depuis son invention en 1956, le disque dur concilie ces objectifs avec un succès qui ne se dément pas. En quarante ans, la quantité d'informations qu'il peut enregistrer a été multipliée par 600 et sa densité par 720 000, pendant que son prix (rapporté à l'unité d'information) passait de 50 000 francs à 2 francs. IBM estime que la mémoire des micro-ordinateurs va continuer à se développer en dépit de la concurrence des ordinateurs de réseau et de systèmes d'enregistrement concurrents comme le vidéodisque numérique. Les besoins considérables du multimédia offrent un débouché majeur aux disques durs d'ordinateurs. Par ailleurs, la miniaturisation de plus en plus poussée de ces composants leur ouvre la porte d'autres applications, dans la téléphonie mobile, par exemple.

AU MOMENT où l'ordinateur personnel tente de se débarrasser de son disque dur, IBM fête les quarante ans de ce système de stockage inventé en 1956 dans ses laboratoire de San Jose (Californie). Loin de remettre en question ce produit, Big Blue affiche des progrès qui n'ont pas à rougir de ceux faits par le microprocesseur (*Le Monde* du 8 novembre). Aujourd'hui, les disques durs, composants essentiels des ordinateurs, sont fabriqués par trente-neuf entreprises dans le monde. Sans eux, pas de stockage de logiciels et de données informatiques. Sans leur rapidité, on ne saurait les restituer à temps pour alimenter les programmes sans ralentir leur fonctionnement. Bref, sans disque dur, l'ordinateur perd sa mémoire et son indépendance.

Seul l'essor fulgurant des réseaux télématiques, Internet en tête, permet aujourd'hui d'envisager un micro-ordinateur sans disque dur. Néanmoins, même les promoteurs les plus fervents du NC ou de l'ordinateur de réseau, dont IBM fait d'ailleurs partie (*Le Monde* des 6 et 7 octobre), ne prétendent pas vouloir le substituer au PC classique. Ils visent plutôt à la création d'un nouveau marché avec l'extension de l'usage de l'informatique et du multimédia vers un public qui en restait privé du fait du coût élevé des PC. En 1956, le 305 Ramac (Random Access Method of Accounting and Control) stockait 5 millions de caractères (ou octets), soit 2 500 pages de texte. Il comprenait 50 plateaux de 60 centimètres de diamètre. « *L'ensemble était entraîné par un moteur de bétonneuse et son volume atteignait celui deux réfrigérateurs* », explique Michel Lapointe, responsable des programmes composants chez IBM France. Le 18 novembre, au Salon Comdex de Las Vegas (Etats-Unis), le fabricant présentera son dernier-né, le Travelstar VP. D'une capacité de 1,6 milliard d'octets (Go) de données, il ne pèse que 99 grammes et a la taille d'une cassette audio. Avec une épaisseur de 9,5 millimètres, il « vise » les ordinateurs portables et « *contient 320 fois plus de données que l'historique Ramac* », précise Michel Lapointe.

PROGRÈS SPECTACULAIRES

Aujourd'hui, la technologie d'IBM permet de stocker 3,2 Go, soit 1,6 million de pages de texte, sur un disque dur qui tient dans la poche. Cette capacité devrait grimper, en l'an 2000, à 10 Go. Pour les modèles plus volumineux (3,5 pouces, soit 9 centimètres de diamètre) destinés aux serveurs, elle atteint déjà 9 Go et devrait friser les 90 Go d'ici à la fin du siècle. Parallèlement à ce gain en performance, le coût du Mo enregistré est passé de 50 000 francs sur le Ramac de 1956 à moins de 2 francs en 1996...

Si la capacité de stockage reste la caractéristique principale des disques durs, leur miniaturisation est le fruit des progrès les plus spectaculaires. Depuis 1956, les ingénieurs se sont attachés à augmenter la densité d'informations enregistrées, mesurée en nombre de bits (1 octet = 8 bits) par pouce carré. Dans les années 80, les disques durs stockaient 12 millions de bits (Mbits) par pouce carré, soit 6 000 fois plus que sur les plateaux du Ramac de 1956. En 1991, IBM introduisit les têtes magnéto-résistives (MR) qui utilisent un film en alliage nickel-fer, dont la résistance change en présence d'un champ magnétique.

Cette technologie permit d'atteindre le Go de capacité de stockage et, en 1993, une densité d'information de 354 millions de bits par pouce carré était obtenue. Le disque dur Travelstar VP lancé cette année affiche, lui, 1,44 milliard de bits par pouce carré, soit 720 000 fois plus qu'en 1956. Un nouveau développement des têtes MR, l'effet « Giant Magneto-Resistive » (GMR), en cours d'étude chez IBM, pourrait pousser la densité jusqu'à 10 Gbits par pouce carré. Au-delà, la technologie baptisée « Atomic Force Microscope » (AFM) où un rayon laser traverse un disque en plastique transparent promet pas moins de 100 Gbits par pouce carré !

Les autres caractéristiques ne sont pas en reste. En quarante ans, le temps d'accès, c'est-à-dire le délai moyen nécessaire pour atteindre une information enregistrée sur le disque, est passée de 600 millisecondes à 10 millisecondes. La vitesse de rotation des disques a grimpé de 1 200 tours par minute à 7 200 tours par minute. Le débit d'information transmis par le disque a bondi de 1 million d'octets par seconde (Mo/s) en 1989 à 15 Mo/s en 1996. Il devrait atteindre les 80 Mo/s en l'an 2000. « *En fait*, indique Michel Lapointe, *on ne distingue pas encore les limites des progrès possibles* ».

De telles performances ouvrent de nouveaux champs d'applications aux disques durs, confinés jusqu'à présent aux seuls ordinateurs. « *Bien qu'il ne soit pas encore commercialisé, nous avons fabriqué en laboratoire un disque dur de la taille d'une pièce d'un demi-dollar capable d'enregistrer 100 millions d'octets d'information, soit les œuvres complètes de William Shakespeare, plus quelques douzaines de romans* », souligne Bob Scranton, vice-président de la technologie au sein de la division des systèmes d'enregistrement d'IBM. Un tel produit permettrait au disque dur d'entrer dans la plupart des équipements dits « nomades », c'est-à-dire portables. IBM travaille d'ailleurs sur un radiotéléphone dans lequel est intégré un véritable micro-ordinateur doté d'un minidisque dur et capable d'afficher les informations provenant d'Internet.

La fulgurante progression des disques durs suffit pour convaincre IBM de la pérennité de son produit. « *La technologie disponible crée le besoin* », affirme Michel Lapointe. Nul doute que certains types d'utilisateurs seront séduits par l'envolée des capacités de stockage. Les fonctions commerciales, très friandes d'ordinateurs portables, exploiteront facilement les giga-octets de mémoire pour perfectionner la présentation de leurs gammes de produits. Quant aux passionnés de multimédia, ils pourront réaliser des montages vidéo et stocker à loisir images et sons.

Mais d'autres systèmes d'enregistrement concurrents pointent leur nez. Le DVD (Digital Video Disc), déjà commercialisé au Japon, promet, lui aussi, nombre de giga-octets de mémoire. Il doit devenir enregistrable d'ici à la fin du siècle. Moins rapide que le disque dur, il sera beaucoup moins coûteux. En multipliant le nombre d'exemplaires de DVD, la mémoire des ordinateurs pourra devenir « virtuellement » infinie. Encore faudra-t-il ne pas de se perdre dans ces gigantesques océans d'informations.

Michel Alberganti

La capacité augmente, le prix baisse

Milliers de francs par millions d'octets (Mo) — Capacité de stockage en milliards d'octets (Go)

50 000 F/Mo · 10 Go · 3 Go · 5 Mo · 2 F/Mo · 1956 · 1996 · 2000 · Infographie : Le Monde

La capacité du disque a été multipliée par 600 en quarante ans tandis que le prix du mégaoctet chutait. La densité d'information, déterminante pour la miniaturisation, a été multipliée par un facteur 720 000.

Plus de PC que de télés

***« Les études montrent qu'en l'an 2000, le marché mondial annuel des télévisions couleur atteindra environ 125 millions d'unités et nous pensons que celui des ordinateurs personnels sera supérieur à ce chiffre, avec 132 millions d'unités vendues »*, affirme Bob Scranton, vice-président de la technologie de la division enregistrement d'IBM. Cette prévision, réconfortante pour un fabricant de disques durs, ne prend pas en compte le phénomène NC, qui pourrait capter une partie de la croissance du marché des ordinateurs personnels. En 1996, les ventes de disques durs ont atteint 110 millions d'unités et rapporté, selon le cabinet IDC, 28,6 milliards de dollars (143 milliards de francs), partagés entre une quarantaine d'entreprises, IBM en tête.**

Les syndicats de chercheurs réclament des créations de postes

QUATORZE syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent les personnels de ce secteur à un rassemblement devant l'Assemblée nationale, jeudi 14 novembre en début d'après-midi, à l'occasion du débat parlementaire sur le budget de la recherche.

Craignant « *l'asphyxie de la recherche civile et le déclin des établissements publics scientifiques et techniques* », en raison de la baisse en francs courants de la dotation publique (*Le Monde* du 25 septembre), les syndicats protestent contre les 525 suppressions de postes prévues en 1997 dans ces établissements, dont plus de 400 pour le seul Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ils estiment que, pour assurer le « *renouvellement des générations* », le taux de recrutement des chercheurs devrait être non pas de 2,5 %, comme le prévoit le ministère, mais de 5 %.

Les organisations syndicales dénoncent également, à la suite d'un récent comité interministériel (*Le Monde* du 4 octobre), « *le pilotage politique* » de la recherche publique et l'adoption de programmes prioritaires procédant, selon elles, d'une « *vision étroite (...) dominée par le court terme* ». « *Comment*, demandent-elles, *le Parlement, sur la base d'un projet de budget consternant (...), peut-il arrêter les grands choix d'une politique scientifique dont le pays doit se doter ? A l'évidence*, ajoutent-elles, *le gouvernement veut imposer (...) un changement complet des orientations et des finalités de la recherche civile.* »

Par ailleurs, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) a récemment fait écho aux déclarations du secrétaire d'Etat à la recherche, François d'Aubert, qui, dans *le Monde* du 29 octobre, affirmait que la réécriture du décret organique du CNRS n'était pas à l'ordre du jour. Il se demande notamment s'il s'agit « *d'un recul d'importance ou d'un simple repli tactique devant la contestation de la communauté scientifique et de ses représentants ou encore d'un rideau de fumée* ». Le ministre de l'éducation, François Bayrou, « *confirmera-t-il publiquement*, interroge le syndicat, *les propos de son secrétaire d'Etat* » ?

Magie des nombres ou nombres en folie

« *OUI, la réponse à l'Univers est vraiment 42* », titrait le quotidien britannique *The Independent* sur toute la largeur de sa « une », vendredi 8 novembre. Suivait un article pour expliquer que des astronomes de Cambridge ayant entrepris de calculer la constante de Hubble étaient tombés sur 42. La constante de Hubble, paramètre cosmologique duquel on peut déduire l'âge de l'Univers, devrait se situer entre 20 et 80, selon les théoriciens. Et 42 est le chiffre présenté comme la réponse ultime à « *la vie, l'Univers et le Grand Tout* » par le romancier Douglas Adams, auteur du *Guide de l'autostoppeur galactique*, paru il y a vingt ans. Le rédacteur scientifique de *The Independent*, Charles Arthur, s'amusait de cette coïncidence qui a inspiré à son confrère Robert Matthews, du *Sunday Telegraph*, le billet d'humeur suivant :

« Une histoire stupide a circulé la semaine dernière. Des scientifiques avaient fini par prouver que la réponse de la vie, de l'Univers et du Grand Tout résidait dans le chiffre 42 – le même que celui trouvé par Douglas Adams, l'auteur du *Guide de l'autostoppeur galactique* ! »

Ce chiffre, c'est la constante de Hubble, qui mesure le taux d'expansion de l'Univers. Malheureusement, il n'a aucune signification en soi. Si les unités compliquées auxquelles les astronomes se réfèrent pour mesurer ce paramètre aboutissent à 42, c'est par pure coïncidence. La raison en est que la constante de Hubble n'est pas vraiment un nombre, comme six ou pi. En effet, elle est liée à une période de temps, et peut donc être mesurée indifféremment en secondes, jours ou même en unités zog-martiennes, ce qui donne à chaque fois un résultat différent.

Cela dit, les scientifiques font grand cas des nombres purs tels que pi, qui bourgeonnent çà et là dans leurs théories, parce qu'ils sont réellement universels et conservent la même valeur pour quiconque les mesure. Les savants pensent que cette propriété est liée à un profond mystère cosmique et résumée par la question suivante : « *Pourquoi les mathématiques marchent ?* »

Jour après jour, les mathématiciens noircissent leurs cahiers de hiéroglyphes. Découvrent-ils vraiment la réalité en jonglant avec ces symboles mathématiques ? S'agit-il d'un pur amusement ou simplement d'une invention de la réalité ? L'un des meilleurs arguments prouvant que les mathématiques ne sont pas déconnectées du réel est la façon pour le moins étrange dont certains nombres magiques ne cessent de surgir là où on ne les attend pas.

Le nombre pi évoque les formules scolaires sur la circonférence du cercle et l'aire du disque. Ce que l'on sait moins, c'est que ce nombre célèbre entre tous apparaît régulièrement dans des situations où la précision mathématique ne paraît pas de mise. Si l'on mesure par exemple le quotient intellectuel d'un grand nombre de personnes, les résultats permettront de distinguer quelques crétins, quelques génies, avec le reste du troupeau quelque part entre les deux. Rien de bien passionnant, sauf à répartir ces résultats sur un graphe distribuant la population en fonction du QI. On obtient alors une belle courbe en cloche. Or il apparaît que tout trait humain donnera une courbe similaire, dépendant largement de la valeur de pi. Autre exemple : l'aiguille. Laissez-la tomber. La probabilité qu'elle se glisse dans une rainure, entre deux lames de parquet, dépend aussi de pi. Pour le prouver, il suffit de s'armer de patience et de refaire l'expérience quelques centaines de fois pour en déduire la valeur de ce nombre à quelques pour cent près ! De même, il existe un théorème sur la probabilité qu'ont deux nombres pris au hasard de ne pas avoir de facteur commun. Le résultat, vous l'avez deviné, dépend de pi et même de son carré. Dans un article publié l'an dernier par la revue *Nature*, j'ai fait appel à ce théorème pour déduire une valeur de pi à partir de l'éparpillement des étoiles dans le ciel. Et j'ai trouvé 3,12272, soit la bonne valeur à 99,94 pour cent près.

Pour la constante mathématique « e », approximativement égale à 2,718, c'est pareil. Cet autre nombre « magique » surgit dans de drôles d'endroits. D'ordinaire, il est associé à des phénomènes de croissance exponentielle, comme l'étude des populations ou l'analyse des prix de détail. Mais il se cache aussi derrière certains événements aléatoires.

Pendant la seconde guerre mondiale, les Allemands ont délibérément bombardé Londres avec des V-2. La probabilité qu'un quartier précis de Londres fût touché était faible. Pourtant, si de nombreuses zones furent épargnées, d'autres furent au contraire bombardées plusieurs fois. Or, la théorie de la probabilité démontre clairement que la distribution des points de chute des V-2 est liée à ce fameux nombre « e », dont on peut ainsi déduire la valeur à moins d'un pour cent près.

De là à penser que lorsqu'un certain ordre mathématique apparaît dans des évènements aléatoires il devient difficile de ne pas suivre les pythagoriciens, pour qui le nombre était racine de toute chose, il n'y a qu'un pas.

Robert Matthews
© Sunday Telegraph

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Madagascar ou le chant des sirènes

Paradis en jachère, l'île-continent attend son salut du tourisme

MORONDAVA
de notre envoyé spécial

Cathy est une habituée du Milord, la boîte favorite des « vazahas », ces voyageurs à la peau blanche qui font escale ici, entre deux coups de blues ou deux rendez-vous d'affaires, lui achètent un peu de tendresse, puis mettent les voiles sans laisser d'adresse. Chaque fois qu'une escouade de pirates de cette espèce se pointe à l'horizon du canal du Mozambique, Cathy ajuste son foulard bleu marine sur ses cheveux crépus, plaque son ceinturon à clous sur sa minijupe, enfile ses bracelets dorés et abandonne sa mère à ses occupations d'épicière pour aller se poster au comptoir du dancing. C'est là, dans cette grande case en bois rouge construite sur les bords de l'estuaire de la Morondava (le fleuve qui a donné son nom à ce petit port de la côte ouest de Madagascar), que Cathy espère rencontrer un jour le « vazaha » qui changera sa vie et l'emmènera là où il n'est plus besoin de racoler pour vivre.

Elle y croit, Cathy, mise hors jeu par vingt-cinq ans de vie au rabais sous un régime postcolonial qui aspirait à *« créer le nouvel homme malgache »* et réussit surtout à se couper du reste du monde. Pour conjurer tous les mauvais sorts, elle porte au cou trois médailles : un crucifix d'argent, une effigie de la Vierge, une représentation de Madagascar. Non sans oublier de remplir sa tirelire avec la permission de sa mère, qui l'autorise à découcher, mais pas plus de deux fois par semaine...

Elle y croit, Cathy. Il n'est pas *possible que Zanahary, le Créateur* de toutes choses, boude éternellement Madagascar, ce bijou en péril qui, un jour, redeviendra Madagasikara, le paradis qu'elle était avant que l'agriculture sur brûlis ne ravage les hautes terres. Sur ces plateaux déforestés ne subsistent plus, par-ci par-là, que des bouquets d'arbres, oasis nostalgiques plantées dans des paysages minés par l'érosion et les torrents qui, à chaque saison des pluies, emportent la terre au large.

VIE A RECULONS

Reste, malgré tout, l'un des plus riches patrimoines naturels de la planète. Aujourd'hui, en jachère. Demain, mis en valeur. Quand les Malgaches se réveilleront et exorciseront les effets pervers d'un culte des ancêtres poussé à son paroxysme et qui les porte, inconsciemment, à vivre à reculons. Madagascar vivait repliée sur elle-même : ce fut son erreur. La voilà, à présent, qui s'ouvre au monde : c'est sa chance. D'autant que l'isolement, qui a protégé son identité, lui a forgé un atout touristique de taille.

Le grand soir viendra donc où Cathy de Morondava partira à la recherche de l'éden perdu. Elle se laissera inviter à l'une des meilleures tables du port, Chez Cuccu, aux Piroguiers ou aux Bougainvilliers. Elle y fera semblant, comme d'habitude, de savoir lire le menu en français avant de se rallier au conseil de la serveuse, sa copine. Puis elle se laissera emmener sur la plage de l'hôtel Renala, là où les vagues roucoulent. Au petit matin, elle rassemblera ses économies et, prince charmant ou pas, après une pensée émue pour ses huit frères et sœurs, elle larguera les amarres.

Cap au nord, direction Bemanonga. Le taxi-brousse la conduira jusqu'à l'allée des Baobabs. Sous les feux du soleil couchant, elle s'émerveillera devant ces géants aux énormes troncs lisses couronnés d'arborescences si dérisoires qu'on les croirait plantés la tête en bas, racines en l'air. Le long de la piste rouge qui traverse la forêt de Kirindy, Cathy découvrira les secrets d'une terre unique, peuplée d'animaux, d'oiseaux, d'insectes et de fleurs qu'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Rescapés des temps immémoriaux, les lémuriens aux yeux de braise, qui ont déjà vu disparaître plusieurs espèces, salueront le courage de sa révolte en bondissant de branche en branche. Les caméléons lui en feront voir de toutes les couleurs. Les perroquets gris lui donneront l'aubade pendant que les plus beaux papillons du monde feront, en compagnie des orchidées, la ronde autour d'elle.

Au bout du chemin, la rive sud de la Tsiribihina, là où le temps malgache suspend son vol. Cathy embarquera sur la *Miangaly* ou sur la *Lucie-Kely*, l'une des deux barges venues de Masiakapy. Remontant lentement ce fleuve aux eaux ocre, elle pénétrera dans l'un des plus magiques sanctuaires de Madagasikara. Escortée par des nuées de hérons, d'ibis et de canards, elle aidera l'équipage à franchir les bancs de sable, retiendra son souffle devant les grappes de chauve-souris accrochées aux falaises, suivra du regard le vol plané des milans au-dessus des jacinthes. A l'abri des feux de brousse, les *grands arbres s'inclineront* sur son passage, et, le soir, la lune éclairera le bivouac dressé sur quelque îlot abordé au fil du fleuve. Au réveil, Cathy sera prête pour un *nouveau baptême, sous la cascade* argentée de Nosy Ampela ou dans le vert émeraude d'un bassin naturel. Le reste sera formalité. Elle prendra le bus pour traverser les Hautes Terres, de Miandrivazo à Antsirabe, où elle ira dire adieu à sa cousine, employée dans un atelier de broderie. Arrivée à « Tana » (Antananarivo, l'ancienne Tananarive), elle prendra l'avion pour la troisième et dernière fois de sa vie, sans un regard pour les jacarandas dont les fleurs mauves pleurent la splen*deur du Palais de la Reine, dévoré*, l'an passé, par des flammes criminelles, et elle se rendra directement au nord-ouest, sur Nosy-Bé, l'île aux parfums, décrite par tous les navigateurs étrangers, non sans raison, comme le plus paradisiaque des paradis.

Dernière tournée au Moulin-Rouge, la boîte à la mode de Hell Ville. Si le « vazaha » tant attendu n'est toujours pas au rendez-vous, il ne restera plus à Cathy qu'à s'accrocher à l'un de ces espadons voiliers dont l'immense nageoire violette glisse, majestueusement, à la *surface* de l'océan. *Pour redevenir* sirène.

Alain Rollat

DESSINS D'OLCE

Carnet de route

● **Accès.** Air Madagascar (29-31, rue des Boulets, 75011 Paris, tél. : 01-43-79-74-74 et 53-27-31-10) dessert Antananarivo deux fois par semaine, à partir de 4 200 F A/R. Avec Air France (tél. : 01-44-08-22-22) à partir de 4 950 F (tarif Kiosque). Depuis le 4 novembre, vol hebdomadaire Corsair avec lequel Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33, Minitel 3615 NF et agences NF) programme un circuit de 2 semaines à travers l'île pour 13 640 F par personne.

● **Croisière.** La descente de la Tsiribihina en chaland n'est possible qu'en période de basses eaux, d'avril à novembre. Combinant découverte, aventure et détente, elle dure de deux à six jours, avec parcours terrestre en 4 x 4 jusqu'aux plages de Morondava. A partir de 2 100 F par personne en pension complète pour quatre jours et trois nuits. Programmée notamment par Espace Madagascar (50, avenue Grandidier-Isoraka, BP 5154, Antananarivo, 101, Madagascar, tél. : 00-261-2-262-97), Menabe Evasion (BP 3609, Antananarivo, 101 Madagascar, tél. : 00-261-404-12) et, en France, par Voyageurs associés (3, rue des Frères, 67 000 Strasbourg, tél. : 03-88-75-14-15).

● **Lectures.** Guide Visa *A Madagascar* (Hachette).

● **Renseignements.** Maison du tourisme, ambassade de Madagascar, 4, avenue Raphaël, 75016 Paris, tél. : 01-45-04-62-11. Visa obligatoire. Aucune vaccination requise mais traitement antipaludéen recommandé. A Madagascar : Maison du tourisme, place de l'Indépendance, Antananarivo, 101, Madagascar (tél. : 00-261-2-310-07).

Un hiver en Chine

A Pékin, Shanghai, Xian, Canton, Guilin, *dans les grands centres urbains*, mais aussi dans les villes de moindre taille, les Chinois ont construit, à tour de bras, des hôtels de luxe. Reste à les remplir durant l'hiver, morte saison pour le tourisme. Souvent liés à des chaînes hôtelières asiatiques, pour lesquelles l'image de marque prime sur la rentabilité immédiate, ces établissements accordent des rabais importants afin de se faire connaître.

■ *« Le prix d'une chambre double dans un hôtel récent (3-4 étoiles) tourne autour de 250 F avec petits-déjeuners « américains », alors qu'en été il faut doubler la mise »*, précise Patricia Tartour. La directrice de la Maison de la Chine à Paris souligne que les hôteliers maintiennent ainsi leurs établissements ouverts en *offrant des tarifs promotionnels* aux voyagistes spécialistes, avec lesquels ils travaillent tout au long de l'année.

■ A ces accords privilégiés s'ajoutent les bas prix pratiqués par les compagnies *aériennes, européennes et chinoises*, qui cherchent elles aussi à optimiser, en hiver, le remplissage de leurs lignes. Résultat, *s'envoler pour* l'empire du Milieu coûte 4 000 F (environ, dans les agences), alors qu'en été les prix grimpent au-delà des 6 000 F. Mieux encore, les spécialistes de la *destination annoncent des forfaits*, avec transport et hébergement, à peine plus chers que le seul billet d'avion.

■ Ainsi, la Maison de la Chine (tél. : 01-40-51-95-00) affiche la semaine à Pékin *à 4 950 F*, avec vol *direct Air China de* Paris, hébergement au Qianmen, beau bâtiment années 50, récemment rénové, près de la porte Tiananmen, quartier ancien qu'affectionnait Victor Segalen. Une formule de 9 jours jumelle vol Air *France et hôtel 5 étoiles pour 6 500 F.* Forfaits comparables chez Voyageurs en Chine (tél. : 01-42-86-16-40), qui propose, aussi, de voler Swissair, ce qui augmente d'autant les fréquences.

■ *Aux traditionnelles visites guidées qui* accompagnent ces forfaits d'hiver, Orients (tél. : 01-46-34-29-00) complète le séjour pékinois d'une balade de deux jours à la Grande Muraille, avec nuit dans *un hôtel flambant neuf, au pied du seul* ouvrage construit par l'homme et visible de la Lune. L'occasion d'y déambuler en solitaire, avant l'invasion des hordes de touristes chinois (9 jours à Pékin, à partir de 4 950 F, hébergement 3 étoiles, vol Finnair). *Astucieux aussi*, les deux grands week-end programmés les 5 et 12 décembre, à la veille des fêtes (jeudi-dimanche : 4 750 F, vol Finnair). On descend alors au Tian Lun Dynasty (4 *étoiles), sur Wangfujing*, le boulevard Haussmann local, où les étals regorgent de nappes brodées, cachemires, soieries, chapkas, pardessus indigo et autres doudounes antifroid.

Florence Evin

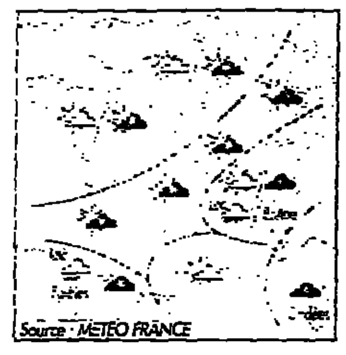
Plus sec mais plus froid

LE VASTE système dépressionnaire axé du détroit de Gibraltar à la mer Baltique se décale vers l'est. Il permettra une amélioration dans les régions de l'Est et du Sud-Est, touchées par les intempéries (400 litres d'eau au mètre carré sont tombés sur le plateau ardéchois en 48 heures, voire jusqu'à 550 litres dans la région de Mazan). En effet, à l'arrière, une cellule anticyclone se développe en direction des îles Britanniques. Le vent s'orientant au nord-est, les températures fraîchiront. La matinée de jeudi se passera en général sous un ciel gris. Quelques éclaircies perceront en Bretagne et dans les pays de Loire, ainsi que dans le Midi toulousain, avec des risques de formation de brouillards. Ceux-ci se formeront également dans le nord du pays. Seules les régions situées du Languedoc à la basse vallée du Rhône bénéficieront du soleil matinal.

Quelques ondées, de faible intensité, arroseront la chaîne pyrénéenne, les Alpes du Sud, la Corse, et plus localement le Massif Central. Dans l'après-midi, des éclaircies se développeront de la Bretagne, des pays de Loire et du Poitou-Charentes au Bassin parisien, à la Normandie et au Nord. Le soleil brillera généreusement du Languedoc au littoral varois. Dans le reste du pays, les nuages prédomineront. Ils s'accompagneront de précipitations faibles, sporadiques sur le Centre-Est et les Pyrénées. Les ondées seront un peu plus fréquentes dans les Alpes-Maritimes et la Corse. Le vent de nord-est, faible en général, soufflera de façon plus soutenue du Centre au Poitou-Charentes et à l'Aquitaine, ainsi que dans la vallée du Rhône, où le mistral atteindra 50 km/h en pointes.

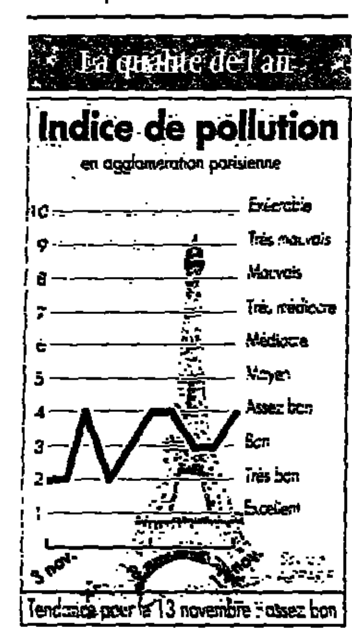
Les températures minimales seront en baisse. Elles dépasseront encore 10 degrés autour de la Méditerranée. Dans le reste du pays, elles s'inscriront entre 3 et 6 degrés, avec même localement des formations de gelée blanche près de la frontière belge. Les températures maximales seront voisines de 7 ou 8 degrés dans le Nord et le Centre (localement 5 dans le Massif Central). Elles avoisineront 10 degrés sur la façade atlantique et dans le Sud-Ouest, 15 degrés sur les côtes méditerranéennes.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

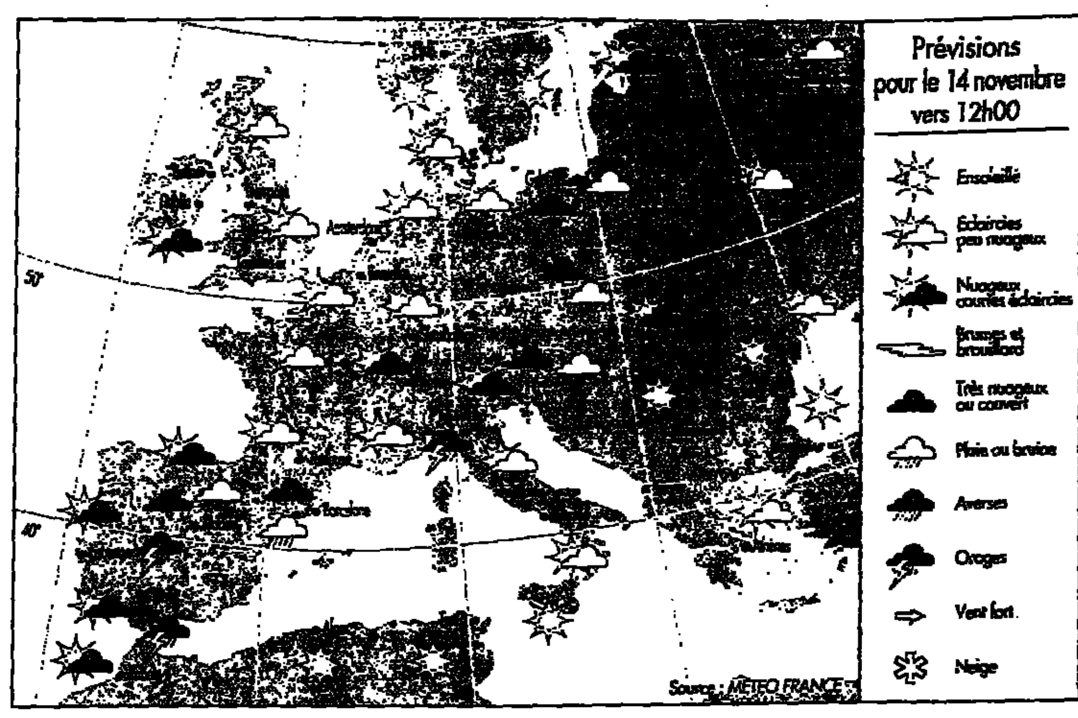


Prévisions pour le 14 novembre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 13 novembre : assez bon





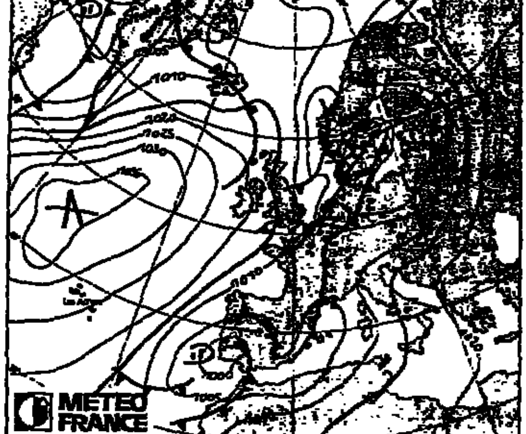
TEMPÉRATURES du 12 novembre maxima/minima

FRANCE

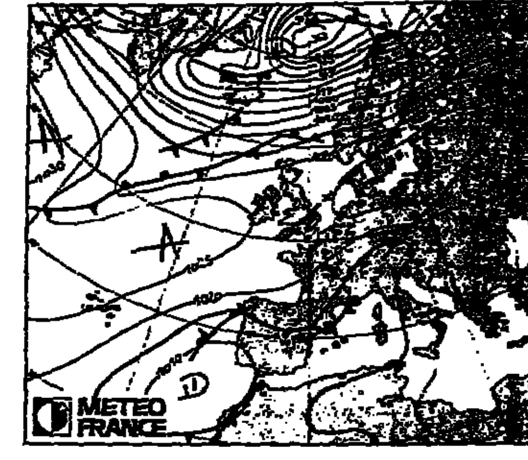
Ville	Temp.	Ville	Temp.	Ville	Temp.
AJACCIO	24/11	GRENOBLE	19/10	TOURS	10/8
BIARRITZ	14/8	LILLE	9/7		
BORDEAUX	15/9	LIMOGES	13/8		
BOURGES	9/7	LYON	19/7		
BREST	10/8	MARSEILLE	20/16		
CAEN	10/7	NANCY	11/9		
CHERBOURG	10/6	NANTES	12/9		
CLERMONT-F.	12/6	NICE	17/14		
DIJON	13/8	PARIS	10/9		
FORT-DE-FR.	30/24	PAU	13/8		
		PERPIGNAN	21/12		
		POINTE-À-PIT.	32/25		
		RENNES	10/8		
		ST-DENIS-RÉUNION	28/20		
		ST-ÉTIENNE	18/5		
		STRASBOURG	10/9		
		TOULOUSE	13/7		

ÉTRANGER

Ville	Temp.	Ville	Temp.	Ville	Temp.	Ville	Temp.
ALGER	29/20	CHICAGO	-2/-8	LISBONNE	11/10	PRETORIA	25/19
AMSTERDAM	10/6	COPENHAGUE	9/5	LONDRES	9/3	RABAT	18/13
ATHÈNES	19/11	DAKAR	30/22	LOS ANGELES	22/15	RIO DE JAN.	28/20
BANGKOK	36/26	DJAKARTA	33/24	LUXEMBOURG	9/8	ROME	22/15
BARCELONE	20/13	DUBAI	30/18	MADRID	10/8	SAN FRANC.	18/11
BELGRADE	21/6	DUBLIN	8/0	MARRAKECH	21/11	SANTIAGO	25/13
BERLIN	12/8	FRANCFORT	11/10	MEXICO	20/8	SÉVILLE	15/13
BOMBAY	30/23	GENÈVE	14/9	MILAN	15/12	ST-PÉTERS.	1/0
BRASILIA	30/24	HANOÏ	28/22	MONTRÉAL	4/-6	STOCKHOLM	5/2
BRUXELLES	10/6	HELSINKI	0/0	MOSCOU	5/2	SYDNEY	35/15
BUCAREST	16/-1	HONGKONG	25/21	MUNICH	16/5	TENERIFE	26/18
BUDAPEST	18/10	ISTANBUL	15/7	NAIROBI	20/13	TOKYO	18/9
BUENOS AIRES	27/16	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	32/15	TUNIS	27/14
CARACAS	31/25	KIEV	9/3	NEW YORK	6/2	VARSOVIE	14/5
		KINSHASA	31/20	PALMA DE M.	22/11	VENISE	19/12
		LE CAIRE	30/16	PÉKIN	7/-2	VIENNE	19/11
		LIMA	19/15	PRAGUE	11/4		



Situation le 13 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 15 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les gens du guet

L'ÉCHAFAUD, promis aux trafiquants, a repris son sens premier d'échafaudage. La potence, purement symbolique, apparaît comme un observatoire d'où les malfaiteurs voient venir de haut et de loin les gens du guet et les inspecteurs du contrôle économique. Après un moment d'inquiétude, les maîtres occultes des marchés et des prix se frottent les mains devant les perspectives fructueuses qui s'offrent à eux. Ils n'avaient jamais cru d'ailleurs à leur propre mort, sachant bien que plus on réglemente, plus on favorise ceux qui, une fois pour toutes, ont résolu d'ignorer les règlements.

Entre les gendarmes et les voleurs la lutte est inégale : c'est que les voleurs connaissent admirablement leur partie et que les gendarmes, on l'a vu récemment, tâtonnent, hésitent, ne sachant pas trop où il convient de tendre les filets et de dresser les barrages. Franchement, que voulez-vous que fasse un employé, si honnête et si zélé qu'il soit, contre, par exemple, un marchand de bestiaux qui parle le patois de ses clients, connaît mieux que son *pater* les étables et leur contenu à 10 lieues à la ronde ?

On voit bien ce qu'il faudrait : que dans chaque secteur du ravitaillement un maître fraudeur, un expert du marché noir passât pour sauver sa peau au camp de l'ennemi, c'est-à-dire de l'autorité, et le servît avec zèle. Lui seul connaîtrait les points exacts où il faut frapper, les trucs qui paralysent ou bousculent les plus ingénieuses combinaisons, lui seul apporterait un appui ferme à nos oscillants ministres. Au reste, cela ne constituerait point un précédent scandaleux : Balzac l'autorise en nous montrant Vautrin, forçat évadé, bandit hors la loi, terminer sa carrière comme chef de la Sûreté.

Pierre Audiat
(14 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6952

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV						■			
V		■		■					■
VI			■					■	
VII					■				
VIII									
IX		■		■					
X						■			
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Paralysées par la grève. – II. Un homme qui estime n'avoir rien à cacher. – III. Peut être provoqué par de petits os. – IV. Un commentateur de la Bible. Circule à l'étranger. – V. Pour le cochon qui sommeille. – VI. Un mot pris en note. Comme le regard de celui qui n'a encore rien vu. – VII. Est parfois en forme. Passa de l'Espagne au Maroc. – VIII. Pas plaqués. – IX. Rejoint le Rhône. – X. Coule en Angleterre. Prénom. – XI. Elle s'arrange toujours pour sortir. Situé.

VERTICALEMENT

1. Qui ne font que bâiller. – 2. Sa période fut l'âge d'or de la civilisation japonaise. Mauvaise habitude. Dieu. – 3. Crée le désordre dans la circulation. Assis sur le toit. – 4. Sur le Gers. Apparue. Conjonction. – 5. De l'argent qui brûle les doigts. Mot invitant à ne pas s'endormir. – 6. Evoque un joli teint. Pour respirer dans l'eau. – 7. Qui ne peuvent plus suivre. – 8. Allonge. Homme de main. – 9. Cassier. Quand elles sont générales, il y a beaucoup d'éclats.

SOLUTION DU N° 6951

HORIZONTALEMENT

I. Etendard. – II. Céréalier. – III. Hareng. Ci. – IV. Ase. Sicle. – V. Pé. Médian. – VI. Praire. – VII. In. Sac. – VIII. Midinette. – IX. Etamerait. – X. Nô. Un. Do. – XI. Tu. Mènent.

VERTICALEMENT

1. Echappement. – 2. Teaser. Itou. – 3. Erre. Aida. – 4. Née. Minimum. – 5. Danser. Néné. – 6. Algide. Er. – 7. Ri. Ci. Stade. – 8. Déclaration. – 9. Rien. Cet.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ROISSY.** L'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle accueille une exposition sur la circulation aérienne et ses contraintes. Organisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC), cette exposition, intitulée « A la rencontre du passager », a pour objectif d'expliquer aux usagers le fonctionnement du transport aérien. Elle se tient dans l'aérogare 1 jusqu'au 18 novembre, puis dans l'aérogare 2 jusqu'au 25 novembre, après quoi elle s'installera à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Plusieurs centaines de salariés de la compagnie aérienne allemande Lufthansa ont observé deux heures de grève d'avertissement, lundi 11 novembre, dans les aéroports de Francfort, Hambourg et Munich, provoquant l'annulation de trente-cinq vols et des retards de plus de deux heures au décollage. – *(AP, AFP.)*

■ **FRANCE.** La compagnie Proteus Airlines assure depuis mardi 12 novembre une liaison quotidienne Lorient-Lyon. Le prix de l'aller simple plein tarif est de 1 550 francs.

■ **MAROC.** Le Maroc envisage de construire une route côtière allant de Tanger à la frontière algérienne. Longue de 560 kilomètres cette route traversera les principaux centres du Nord marocain, notamment Tétouan, El Hoceima, Nador et Saïda. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Air Inter Europe assure désormais quatre vols aller et retour quotidiens entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et la partie française de l'aéroport franco-suisse de Mulhouse-Bâle. La compagnie suisse Crossair effectue pour sa part cinq rotations par jour entre Roissy et la partie helvétique de l'aéroport binational. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 15 novembre

■ **LE QUARTIER DU CANAL SAINT-MARTIN** et l'hôpital Saint-Louis (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Jaurès (Paris passé, présent).

■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville devant La Poste (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture des pays du Nord, 11 h 30 ; *Le Repas de paysans*, de Le Nain, 12 h 30 ; exposition Barye, 14 heures ; Rubens et Rembrandt, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition « Acquisitions » 1990-1996 (55 F + prix d'entrée), 13 h 30, devant le Musée de la Légion d'honneur (Europ explo).

■ **LA COUR DE CASSATION** (50 F), 14 h 15, dans la cour de Mai par le 6, boulevard de Palais (Tourisme culturel).

■ **L'HÔTEL DE LASSAY**, résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 55 F), 14 h 20, angle des rues de Lille et de Courty (Christine Merle).

■ **LES BUTTES-CHAUMONT** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Buttes-Chaumont (La Parisienne).

■ **HÔTEL DE VILLE** : exposition Paris de Clovis à Dagobert (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 5, rue Lobau (Institut culturel de Paris).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA MAISON DES COMPAGNONS DU DEVOIR** : histoire du compagnonnage (40 F), 14 h 30, 44-46, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les appartements royaux (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Sauvegarde du Paris historique).

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** et le quartier du cloître (50 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Découvrir Paris).

■ **LE QUARTIER DU GROS-CAILLOU** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Jean-Marc Esvan).

■ **LA VILLA LA ROCHE** de Le Corbusier et la rue Mallet-Stevens (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Jasmin (Monuments historiques).

■ **LE CHÂTEAU D'EAU** de Marie de Médicis et le jardin de l'Hôtel de Massa (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 42, avenue de l'Observatoire (Didier Bouchard).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 158, boulevard Haussmann (Approche de l'art).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

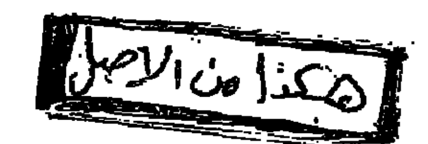
Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30



CINÉMA Trois comédies au ton singulier dominent les sorties de la semaine. *Irma Vep* invente la rencontre improbable et féconde du cinéma français contemporain,



D.R.





d'une star chinoise et d'un classique du muet. ● À LA SUITE de son *New York 1997*, John Carpenter parodie la science-fiction d'action et met en boîte les images virtuelles avec *Los Angeles 2013*. ● CE THÈME de l'affolement des représentations se retrouve dans le noir burlesque de *Disjoncté*, avec Jim Carrey.

Le gai parfum de la dame en noir

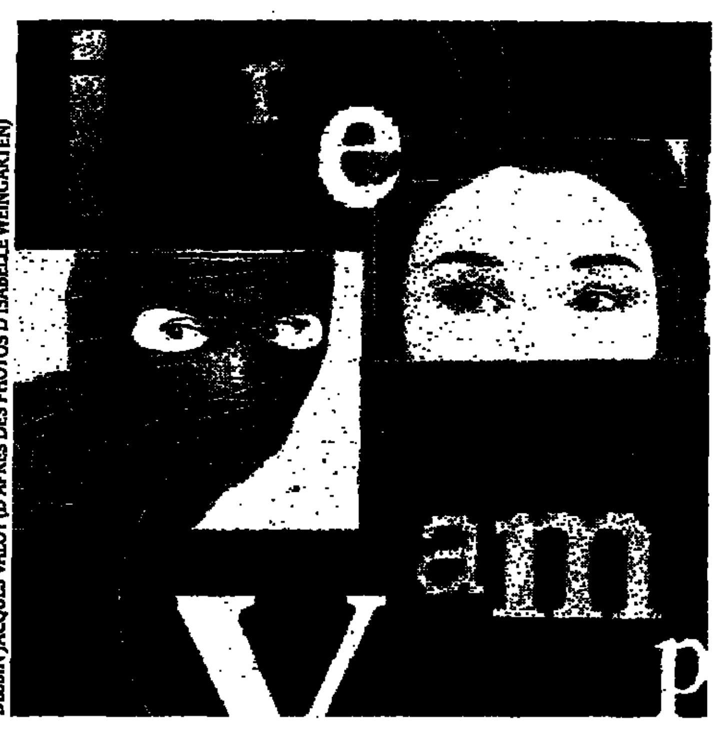
Irma Vep. Quand le cinéaste de « L'Eau froide » offre à une vedette du film de kung-fu venue de Hongkong de reprendre le rôle mythique de Musidora, l'héroïne des « Vampires » de Louis Feuillade

Film français d'Olivier Assayas. Avec Maggie Cheung, Nathalie Richard, Jean-Pierre Léaud, Lou Castel, Arsinée Khanjian, Bulle Ogier. (1 h 38.)

En voilà une idée ! Réaliser un remake, quatre-vingts ans après, des *Vampires*, le feuilleton fantastico-policier de Louis Feuillade. Il fallait que René Vidal, cinéaste nouvelle vague sur le retour, soit au bout du rouleau pour accepter un tel projet. Mais Vidal a une autre idée loufoque, qui pourrait sauver le projet : faire interpréter Irma Vep, l'égérie des malfaiteurs jadis incarnée avec étrangeté et sensualité par Musidora, par une vedette du film de kung-fu venue de Hongkong, Maggie Cheung. Voici donc la véritable Maggie Cheung qui débarque dans la ruche d'un faux (mais très réaliste) bureau de production.

C'est le début du sixième film d'Olivier Assayas, dans une sorte de joie brouillonne activée par la caméra à l'épaule, par la tension étrange qui habite Jean-Pierre Léaud (interprète de Vidal), par l'irruption de Zoé. Elle est la costumière du film, elle devient la confidente de Maggie. C'est Nathalie Richard, actrice formidable, toujours sur le fil de l'inquiétude et du comique. Dans ce triangle, dans le glissement qui se produit d'un cas à l'autre (Maggie Cheung jouant son propre rôle, Léaud l'acteur fétiche de Truffaut, Godard et Rivette, en cinéaste inspiré de ces modèles, Nathalie Richard composant une protagoniste de fiction) s'allume la force vive qui porte *Irma Vep* d'un seul élan.

Avec une liberté de ton et un plaisir de filmer dont *L'Eau froide*, avait donné un avant-goût mais qu'on ne lui soupçonnait pas à ce degré, Assayas invente une mise en scène de pas chassés et d'entrechats, qui prend de vitesse tout ce qui aurait pu menacer son film. Soit le danger d'un film « sur le cinéma », avec son accastillage de *sous-entendus*, de citations érudites et de règlements de comptes. Rien de tel ici, où la réalisation invente le récit à mesure qu'il se déroule, *ne cessant d'ouvrir des* pistes, de déplacer le point de vue, de se créer des espaces de liberté et de sens, qui culminent avec la séquence splendide où Maggie passe à travers le miroir pour s'identifier à Irma en une mystérieuse et troublante escapade dans une chambre d'hôtel.



DESSIN JACQUES VALOT (D'APRÈS DES PHOTOS D'ISABELLE WEINGARTEN)

Davantage que ses – réelles – vertus comiques, cette légèreté de touche et cette rapidité d'exécution font d'*Irma Vep* une comédie de la plus belle eau. Et ainsi le film peut être, aussi, un film sur le cinéma : en prenant en écharpe son histoire (de Feuillade à John Woo), ses approches (de la machinerie économique aux tensions de la création *via* les rituels du *tournage et des rushes*), les types humains qui s'y croisent (hypertechniciens, cinéphiles fous, arrivistes, branchés amnésiques et arrogants, militants, artistes...), les affects (érotiques, angoissés ou ludiques) qu'il suscite.

Le film rebondit sans cesse, d'une scène où Bulle Ogier, épatante, fait passer en force le non-dit d'une détresse cachée, à une scène glaçante de précision campée par Lou Castel, appelé en renfort par la production quand Léaud-Vidal craque. Assayas tire le meilleur de ses interprètes et leur rend justice sans réserve. Au centre de ce tourbillon, Maggie Cheung, splendide et fine, d'une impressionnante justesse dans cette cascade particulière qui consiste à jouer à la fois son propre rôle, le personnage d'*Irma Vep* et celui imaginé par Feuillade au début du siècle. Ainsi le film devient *non plus un film sur le cinéma*, mais un film pour le cinéma, en retrouvant miraculeusement ce qui s'est perdu dans les films *contemporains* : la *présence* d'une véritable star, assez réelle et assez lointaine à la fois pour permettre toutes les identifications et tous les fantasmes.

La beauté du personnage tel que *l'actrice et le cinéaste le* composent tient à son statut d'« étrangère » radicale : chinoise, bien sûr, mais aussi appartenant à un *autre univers cinématographique*. Etrangère, également, à des comportements qu'elle découvre, troublée mais disponible, lorsque Bulle Ogier évoque devant elle la sexualité de Zoé. La manière dont le rôle de Maggie est ainsi « profilé » (ce dont la combinaison en latex d'Irma donne le symbole visuel) permet tous les coups de force, et toutes les fusions, pour retrouver ce qu'a représenté jadis, à un âge plus « pur » du cinéma, l'héroïne du feuilleton, quand *« une jeunesse tout entière tomba amoureuse de Musidora, dans* Les Vampires », comme notait Aragon qui aimait déjà les étrangères quand il était un petit enfant.

Il faut cette profusion, ce plaisir *et ces ondes souterraines, pour* que le film puisse s'achever en un geste à la fois désespéré et d'une immense générosité avec le petit *chef-d'œuvre d'invention* – images et musique – par lequel il se clôt.

J.-M. F.

Dialogue entre un auteur français et une star chinoise

LUI, fut d'abord critique aux Cahiers du cinéma *– où il contribua notamment à faire découvrir le cinéma de Hongkong –, puis scénariste, avant de devenir avec* Désordre *(1986),* L'Enfant de l'hiver *(1989),* Paris s'éveille *(1991),* Une nouvelle vie *(1993) et* L'Eau froide *(1994), l'un des auteurs les plus représentatifs de sa génération. Elle, n'a pas vingt-cinq ans et a tourné dans 65 films depuis 1984, presque aussitôt en vedette : d'innombrables séquences d'arts martiaux acrobatiques et de romances ont fait d'elle une idole dans tout le monde chinois. Mais elle a aussi travaillé avec certains des cinéastes les plus audacieux de la région, Wong Kar-wai, Tsui Hark ou Stanley Kwan. Un an après s'être rencontrés, Olivier Assayas et Maggie Cheung se racontent ce qu'a représenté leur travail en commun.*

Olivier Assayas. « A l'automne 1995, je suis allé à Hongkong avec mon scénario. Il était écrit pour toi, mais tout le monde m'a dit qu'il n'y avait aucune chance que tu acceptes. J'ai vaguement cherché une autre actrice et puis, la veille de mon départ, nous nous sommes rencontrés dans ce bar incroyablement bruyant ; j'ai été obligé de crier toute la soirée.

Maggie Cheung. – Tu t'es mis aussitôt à me raconter le film. J'étais surprise, je ne te connaissais pas, et je n'ai pas compris tout de suite que tu me proposais le rôle, j'ai fini par poser la question.

O.A. – Si tu n'avais pas posé la question, peut-être que rien ne serait arrivé... non, non, je serais revenu à la charge, mais on a gagné un temps précieux.

M.C. – J'étais attirée par ce projet bizarre, si différent de ce dont j'ai l'habitude. Le script m'a laissée dans le doute, c'est la vision de tes précédents films qui m'a convaincue. Et passer cinq semaines à Paris était une perspective agréable. Je savais que je n'aurais pas un statut de vedette, tu m'as tout de suite avertie que c'était un film avec peu de moyens, ce qui me convenait parfaitement. Je venais de tourner pour la première fois depuis deux ans, dans le film historique *Les Sœurs Song*, après une période d'interrogation.

O.A. – J'attendais beaucoup des acteurs pour ce film. La structure du récit était écrite, mais il y a eu pas mal d'improvisation sur le plateau. Par exemple la scène du dîner chez Bulle Ogier...

M.C. – Dans le scénario, cette scène n'était pas drôle, c'est la manière dont tu l'a réalisée qui la rend comique. On ne l'a jamais répétée, et Bulle Ogier a modifié le texte, j'ai été prise par surprise lorsqu'elle m'a demandé si j'aime les filles.

O.A. – Cela a donné une réaction très spontanée, très inattendue. Et à ce moment j'ai vu que la fusion entre l'actrice Maggie Cheung et le personnage de Maggie Cheung s'était effectuée.

M.C. – Sur le moment, je me suis sentie perdue, et je voulais que tu fasses une autre prise, mais tu as refusé. J'avais rougi sur un plateau pour la première fois de ma vie. En même temps, je commençais à comprendre comment tu travailles. Je n'ai jamais eu beaucoup l'occasion d'improviser : souvent les cinéastes disent aux acteurs de se sentir totalement libres, mais aussitôt ils donnent des consignes précises de déplacements, d'attitudes, etc. Pour la première fois, je pouvais essayer de jouer comme ça me venait.

O.A. – J'ai été surpris, je ne savais pas comment tu réagirais à cette situation semi-documentaire sur toi. Mon idée depuis le début était une approche réelle d'une star de cinéma, de la voir réagir dans la vie. Le film a été possible parce que petit à petit, tout en étant cette star qui débarque d'une autre planète dans le foutoir du film d'auteur européen, il est né entre nous une complicité.

M.C. – Ta technique de tournage contribue à ce phénomène, les plans longs avec la caméra portée qui accompagne les acteurs et les libère. Ils n'ont plus à se préoccuper des marques, des angles, etc.

O.A. – J'avais commencé à tourner comme ça dans *L'Eau froide*. En travaillant ainsi, on récupère un espace de 360 degrés, il n'y a plus d'angle interdit. Tout sur le plateau peut bouger avec la caméra pour ne pas se retrouver dans le champ. On y gagne le sentiment d'un espace ouvert, disponible. De plus, dans le cas d'*Irma Vep*, cette manière de tourner créait un contraste avec le tournage beaucoup plus rigide du film dans le film, celui dont Jean-Pierre Léaud joue le réalisateur.

M.C. – Cette manière de travailler était nouvelle pour moi, et très agréable. A présent, j'aimerais m'en servir pour mes futurs films à Hongkong. D'ailleurs mon jeu a changé dans *Almost a Love Story*, que j'ai tourné à Hongkong après *Irma Vep*. Il vient de sortir, et les critiques trouvent que je suis « très naturelle ». Avant de travailler avec toi, je ne savais rien des aspects de l'histoire du cinéma qu'évoque le film, rien de Feuillade ni de la nouvelle vague...

O.A. – Ils ont été porteurs d'une idée du cinéma, mais sont désemparés face aux exigences du commerce ; ils ont du mal à continuer sur la voie qu'ils ont frayée, l'industrie ne veut plus d'eux, on ne les respecte pas. Bien sûr, je les traite sur un mode ironique, comme tout le film, mais l'ironie s'applique également à moi. Le personnage de Léaud représente aussi une part névrotique de moi-même. Quant à Feuillade, je le trouve très proche des cinéastes modernes, en particulier de Jacques Rivette. Feuillade ne faisait pas des films de pure imagination, ce qui ne m'intéresserait pas, il savait montrer la relation entre réalité et imaginaire, inscrire le fantastique dans la vie quotidienne. De là naît la poésie. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Une légende africaine au souffle mythologique

Po di sangui. Flora Gomes invente une splendide parabole sur le déracinement

Film guinéen (Bissau) de Flora Gomes. Avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes. (1 h 30.)

Les deux premiers films de Flora Gomes étaient consacrés à l'histoire récente de son pays, la Guinée-Bissau : *Mortu Nega* (1987), son premier long métrage, évoquait la libération de la colonisation portugaise, *Les Yeux bleus de Yonta* (1992) mettait face à face la génération de la guerre et celle qui ne l'avait pas connue, rejoignant ce thème primordial du cinéma africain qu'est le rapport entre tradition et modernité. A ces deux films urbains et précisément datés succède, avec *Po di sangui* (le bois de sang), un conte intemporel, ayant pour cadre principal un village. *« Les villages sont très forts pour moi, c'est comme rentrer dans la cathédrale Notre-Dame, à Paris »*, dit le cinéaste. D'où le souffle religieux, hugolien, qui traverse de bout en bout cette épopée panthéiste, placée sous le signe de la gémellité, de la folie et de la lutte toujours renouvelée entre la vie et la mort.

Tels sont les principaux thèmes mis en jeu dans ce récit où chaque homme possède son double dans le bois d'un arbre, quand des promoteurs venus de la ville s'avisent de déboiser la région. Voici donc l'histoire de Dou, qui rentre au village pour y apprendre la nouvelle de la mort de son jumeau, Hami. Voici Sally, qui se pâme d'amour pour Dou, lequel doit reconstruire la maison de son frère et prendre en charge la femme et la fille de ce dernier, voici le vieux sage Calacalado, sur qui pèse la responsabilité spirituelle de la communauté, voici enfin *le fou rieur, qui promène son* rire grotesque aux quatre coins d'un drame décidément romantique. Contre la mise en place de ce système symbolique contraignant, tout le talent de Flora Gomes consiste à enlever son film par un travail de mise en scène inspiré et fluide.

Ici, la clarté diaphane d'une aube du monde précédant un incendie (l'arrivée de Dou au village) ; là, une vision onirique époustouflante de rythme et de beauté (les femmes transformées en arbres, le cri scandé de la mère de Dou) ; plus loin, un *récit biblique revisité par une* Afrique rêvant de Terre promise (l'exode de deux villages dans le désert, le don de l'eau). Enfin, cette façon indirecte, sinueuse, d'entrer dans un plan avant de le cadrer. La figure moderne du mouvement, du déplacement, de la transformation est donc essentielle à ce film, qui rappelle à sa façon que le rapport au réel n'est pas une donnée naturelle et que l'homme, coupé du récit des origines qui fonde le lien collectif, ressemble à un arbre déraciné.

Jacques Mandelbaum

Le lapsus d'Auschwitz

La mémoire est-elle soluble dans l'eau... ? Le réalisateur filme sa mère, survivante des camps de la mort

Film français de Charles Najman. Avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henla Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein, Henry Dymant (1 h 35.)

C'est une tragi-comédie en trois actes. Le premier entre abruptement dans le cœur du sujet : une femme dans sa cuisine, tout en accomplissant les préparatifs d'une réception, y parle de son expérience à Auschwitz. La voici quelques plans plus loin sur le site du camp, arpenté en compagnie d'un petit groupe d'amies rescapées. Des larmes montent, ainsi qu'un chant yiddish de résistance. Mais cette forme désormais canonique de l'évocation commémorative est aussitôt battue en brèche par le deuxième acte, qui s'ouvre sur la vision apaisée d'un lieu de cure, au rythme d'un orchestre passé de mode. Le jardin d'un hôtel d'Evian, où Solange Najman séjourne tous les deux ans aux frais du gouvernement allemand, au titre des « réparations » accordées aux déportés. Le metteur en scène, qui n'est autre que le fils de Solange, y installera l'essentiel d'un dispositif fluctuant entre documentaire et fiction, dans la pure veine mélodramatique d'un théâtre yiddish d'avant le désastre.

Car l'arme de survie de Solange, c'est justement le théâtre, l'emphase judéo-slave, en un mot le cabotinage. Et le film, tout en frontalité et en durée, se construit sur les tréteaux maternels. Avec un côté jardin : blagues juives ou convocation d'un jeune homme déprimé (le seul acteur professionnel du film, Jean-Chrétien Sibertin Blanc) à qui la survivante est chargée de remonter le moral. Et un côté cour, depuis la cure thermale considérée comme une inquiétante étrangeté (les douches, les bains carbo-gazeux...) jusqu'au récit central de Solange Najman, enchâssé nuitamment dans le film tel un diamant dans une bague. L'épilogue a lieu devant une tombe du cimetière de Bagneux, celle du mari de Solange, sur laquelle, filmée en contre-plongée, elle épanche sa douleur avec un pathos difficilement supportable, avant que la dernière séquence ne la saisisse en train de danser dans son appartement.

EFFET INVERSE

Cette danse résume le propos d'un film que son auteur dédie à *« tous ceux qui ont choisi la vie »*, et plus particulièrement à une mère dont le corps exultant serait en lui-même hymne à cette vie. Mais le film produit l'effet strictement inverse. Entre l'exhibition de Solange et la mise en scène de Charles, c'est moins la vie qu'on sent battre que les pulsations persistantes de la mort. *La mémoire est-elle soluble dans l'eau... ?* répond à un constat : celui de la pérennité d'Auschwitz dans la chair des rescapés. Quant au jeune homme à la mise endeuillée qui promène sa silhouette dans les jardins d'Evian, sa fonction assignée de Candide ne suffit pas à l'exempter du rôle de double cinématographique de l'auteur. Si Evian fonctionne ici comme un lapsus des camps d'extermination, tout porte à croire que ce jeune homme qui joue à « déplacer des chiffres » trahit quant à lui l'impossible mise à distance d'une catastrophe indélébile. En ce sens, Charles Najman a signé un grand film concentrationnaire.

J. M.

Quand l'Amérique aura perdu l'illusion d'Hollywood

Los Angeles 2013. Une dictature puritaine impose son ordre policier aux Etats-Unis

Film américain de John Carpenter. Avec Kurt Russell, Stacy Keach, Steve Buscemi, Peter Fonda, George Corraface, Cliff Robertson. (1 h 41.)

En ajoutant avec *Los Angeles 2013* une suite à *New York 1997*, John Carpenter fait preuve d'une constance dans son cinéma et dans son engagement politique qui donnent à son œuvre un caractère très particulier. Dans *New York 1997* (tourné en 1981), Manhattan était transformé en une gigantesque prison où les gangs faisaient la loi. Lorsque le président des Etats-Unis était enlevé, Snake Plissken (Kurt Russell), un ancien GI devenu hors-la-loi, était chargé de le délivrer. Pour s'assurer que Snake accomplisse sa mission, le chef de la police lui plaçait une bombe à retardement qui risquait de le déchiqueter à tout moment. Dans *New York 1997*, Carpenter précisait trois grandes constantes : son goût, inspiré de Hawks, pour l'enfermement et les personnages pris au piège, son attirance pour le temps vrai, à l'opposition d'un temps dilaté et fragmenté, et une obstination à rester ancré dans le réel et le concret pour s'attaquer, de façon métaphorique, aux réalités politiques de son pays.

Los Angeles 2013 reprend soigneusement le même schéma que *New York 1997*, délimitant un espace clos, et mettant au point une dramaturgie fondée sur le compte à rebours. A la suite d'un tremblement de terre, Los Angeles s'est détaché du territoire américain pour se transformer en quartier de haute sécurité où sont envoyés tous les opposants au nouveau régime politique ultra-conservateur au pouvoir. Snake Plissken est une fois de plus sorti de son pénitencier par les autorités en place. Après s'être fait injecté un virus mortel, il ne dispose plus que de six heures pour s'infiltrer à Los Angeles et sauver l'humanité en reprenant au dangereux Cuervo Jones une console informatique qui contrôle toutes les sources d'énergie de la terre.

La cible visée par Carpenter dans *Los Angeles 2013* est celle du « politiquement correct ». Dans cette Amérique de l'an 2000, le président est élu à vie et justifie son nouvel ordre policier en s'appuyant sur les versets de la Bible. Fumer est un délit, le sexe en dehors des liens du mariage est un crime, la consommation d'alcool fortement déconseillée, la viande rouge interdite, et toute opinion politique déviante conduit inévitablement vers la déportation à Los Angeles.

AUTOPSIE D'UN CADAVRE

Poursuivant une réflexion déjà entamée avec *New York 1997* et *Invasion Los Angeles*, Carpenter s'interroge sur les dégénérescences du système capitaliste américain, disséquant la société américaine comme un cadavre en putréfaction dont les restes mènent vers le fascisme et le chaos. Cette réflexion politique peut expliquer pourquoi les films de Carpenter déçoivent souvent les amateurs de science-fiction traditionnelle. Le futur qu'il envisage n'a rien de futuriste, ses films de science-fiction sont archaïques, ils marquent tous un retour en arrière, et donc au primitif.

Los Angeles 2013 se livre aussi à l'autopsie d'un autre cadavre : le cinéma. John Carpenter est le seul cinéaste américain à se payer aujourd'hui le luxe de tourner un film sur les ruines de son commanditaire. D'Hollywood il ne reste dans *Los Angeles 2013* que des lettres dispersées et la porte d'entrée des studios Universal. Carpenter file à tombeau ouvert vers les « nouvelles images ». La vérité du mensonge, c'était hier, dans ces fausses images d'archives présentées au tout début du film où une voix féminine, presque neutre, raconte comment Los Angeles a été détruite par le grand tremblement de terre et l'Amérique prise d'assaut par un président illuminé. Ces images d'archives renvoient à un autre âge du cinéma qui devait conserver et embaumer le réel. Signe des temps, c'est un autre cinéma, fondé sur le virtuel, qui semble avoir remporté la partie dans ce Los Angeles futuriste. Il n'y a plus de personnages dans *Los Angeles 2013*, seulement une série d'hologrammes : ceux du président des Etats-Unis et de ses deux acolytes des services secrets que Snake Plissken essaie désespérément de saisir.

Los Angeles 2013 est l'histoire d'une désillusion. Revenu après seize ans d'absence, Snake est un héros vieilli qui a de plus en plus de mal à déjouer les pièges. Un personnage de western perdu dans un univers où ce genre a été envoyé six pieds sous terre. Cette défaillance du héros est naturelle. En essayant de repenser les pouvoirs de l'illusion au cinéma, John Carpenter a besoin de penser que le monde est déjà une illusion, qu'un univers privé de Hollywood perd toute contenance. Qu'il est fait d'apparences et de leurres. Dans la très belle scène finale, Snake Plissken revient de Los Angeles en possession de la fameuse console, renvoyant au président des Etats-Unis son image hologramme, alors qu'il va appuyer sur le bouton qui va détruire la planète. Cette scène dit la vérité du cinéma de Carpenter. Le monde finalement n'existe presque pas, il se limite à un affrontement d'images où l'humain n'a plus sa place.

Samuel Blumenfeld

John Carpenter, réalisateur

« J'ai mis longtemps à accepter de faire des films de John Carpenter »

ENTRETIEN CINÉMA

LA CARRIÈRE cinématographique de John Carpenter repose sur un grand malentendu. Au début des années 70, il ne se voyait pas faire autre chose que des westerns avec John Wayne. Hollywood ayant arrêté d'en produire, Carpenter s'est retrouvé cantonné, depuis le succès mondial de *Halloween*, dans le film d'horreur et de science-fiction, utilisant les conventions du cinéma de genre pour imposer un cinéma politique centré autour d'une critique de la société américaine.

« Los Angeles aujourd'hui est-il devenu un repaire d'indésirables ?

– Aux Etats-Unis, le cliché de Los Angeles patrie de Sodome et Gomorrhe, royaume des prétentieux, repère d'êtres incontrôlables, est très ancré dans les esprits. Pour moi, Los Angeles, c'est le futur. Nous avons la population la plus mélangée de tout le pays et nous vivons en permanence au bord de la catastrophe totale, avec cette menace du grand tremblement de terre. D'où ce sentiment très fort de l'inévitable.

– Avec ses ruines et ses combats de gladiateurs, le Los Angeles du XXIe siècle se rapproche-t-il de la fin de la civilisation romaine ?

– Nous arrivons à la fin d'un millénaire. Les gens prennent peur. Le sport joue aujourd'hui le même rôle que les gladiateurs au temps des Romains. Les choses changent, le travail tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui d'autrefois. Il n'y a pas de raisons pour que notre société ne finisse pas aussi par disparaitre. Nous finirons comme les Romains.

– Le fantastique est-il une façon de faire de la politique ?

– Oui. Je suis un passionné de politique. En période électorale, j'adore regarder les conventions, même si elles sont avant tout des spectacles pour faire de l'argent. Je constate qu'il y a un courant conservateur qui revient régulièrement en force aux Etats-Unis. Dans les années 1800, il était déjà présent. Mais, depuis 1990, toutes ces églises noires qui brûlent dans le Sud, c'est terrifiant. Depuis 1988, le pays n'a cessé de virer à droite. Nous sommes encore en train de lutter pour le droit à l'avortement alors que la religion prend de plus en plus de pouvoir.

– Vous semblez, comme votre héros, très agacé par les interdictions, celle de fumer en particulier.

– Je me demande ce qui arrive à mon pays. Nos ancêtres ont gagné leur indépendance, parce qu'ils ne supportaient plus d'être une colonie à qui l'on dictait ce qu'elle avait à faire. Aujourd'hui, nous renonçons à des libertés élémentaires sans aucune discussion. En Amérique, vous ne pouvez plus fumer nulle part. C'est ahurissant.

– En glorifiant la boîte d'allumettes, vous vous moquez des effets spéciaux...

– Toute cette technologie que l'on dit sophistiquée finit par lasser. *Independence Day* ne me convainc pas. Je préfère dans mon film faire du futur avec du rétro. C'est beaucoup plus intéressant de montrer la difficulté à faire avancer une voiture au milieu du chaos que de lancer des soucoupes volantes. Trop de technologie tue la technologie. C'était un hasard, mais le week-end où le film est sorti aux Etats-Unis nous avons eu cette gigantesque panne d'électricité, cinq heures durant. Si l'électricité s'arrête, c'est la fin du monde. Et puis le public est devenu très cynique. Il ne se demande plus, par exemple, si le héros va s'en sortir. Le public aujourd'hui sait qu'un comédien payé des millions de dollars ne va pas disparaitre dans le quart d'heure. Il faut réinventer une façon de créer l'attente.

– La musique, que vous avez composée avec Shirley Walker, participe-t-elle de cette démarche ?

– Oui, pour moi, composer une musique, c'est encore faire le film. La musique n'est pas là pour expliquer ce qu'on voit, contrairement à la plupart des films américains. Mon père était professeur de musique et à un moment j'ai hésité entre cinéma et musique. Si le cinéma l'a emporté, c'est qu'il me permettait aussi de faire de la musique.

– Votre métier de réalisateur a-t-il changé ?

– Je suis toujours un raconteur d'histoires avec des images. J'ai commencé à travailler dans les années 70 et il m'est arrivé de faire des films qui n'ont pas marché. Mais mon plus grand combat, comme réalisateur, a été de lutter contre la réputation qui m'était faite d'être un réalisateur de films d'horreur. Je voulais faire des westerns. J'ai mis longtemps à accepter de faire des films de John Carpenter. Ma carrière touche aujourd'hui à sa fin. Mais je n'ai pas de regret. Vous savez, la vie d'un réalisateur est plutôt terne. Surtout lorsque vous travaillez soixante-dix nuits d'affilée et dix-huit heures par jour. Mais, qui sait, peut-être ferai-je bientôt un western ? »

Propos recueillis par Annette Vezin

Le diable a l'apparence d'un réparateur de télévision

Disjoncté. Un comique frénétique au service d'une fable grinçante

Film américain de Ben Stiller avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal. (1 h 35.)

Le scénario de *Disjoncté* est conforme au schéma puritain classique qui veut qu'une malhonnêteté, même bénigne, se paie lourdement. Lorsqu'un jeune architecte demande, moyennant pourboire, à l'installateur de la télévision câblée d'obtenir un branchement pirate pour les chaînes payantes, il déclenche un mouvement destructeur dont il deviendra la victime. Le technicien, en quête effrénée d'une amitié, va peu à peu envahir la vie de son client puis, lorsque celui-ci rejettera une affection aussi encombrante, le harceler et le piéger jusqu'à le conduire en prison. Un tel récit rappelle certains thrillers contemporains, où des personnages ordinaires sont menacés par un psychopathe, thème devenu classique d'une menace intérieure, l'ennemi étant désormais secrété par la vie quotidienne elle-même.

Le film de Ben Stiller n'est pourtant pas, à première vue, un film dramatique. Le technicien cinglé est, en effet, incarné par Jim Carrey. Vedette de *The Mask*, créateur d'Ace Ventura, « homme-mystère » de *Batman Forever*, Carrey est l'acteur comique en vogue. Pratiquant un humour régressif à base d'imitations, de grimaces et de contorsions, il donne au film l'allure d'une comédie hilarante mais aussi grinçante.

Disjoncté est une fable cruelle. La terreur n'y succède pas seulement au rire, elle en fait partie. Livré à lui-même, dans un déchaînement frénétique, le personnage joué par Carrey est une machine à régurgiter tous les stéréotypes produits par l'industrie culturelle américaine : répliques de films, onomatopées de dessins animés, gimmicks de feuilletons télévisés, slogans publicitaires, ahanements pornographiques. Le *cable guy* du titre original est un homme medium qui réfracte un imaginaire indigent pour le restituer comme une effrayante dérision. L'installation karaoké offerte par l'installateur fou au héros du film est une métaphore probante de cette compulsion d'imitation.

Le film de Ben Stiller épingle ainsi ce qu'il peut y avoir d'horrifiant dans une sous-culture fondée sur la régression infantile et la reconstitution parodique, comme si Hollywood et Disneyland étaient les instruments d'un ordre sournois et totalitaire. Carrey représente ainsi l'Américain moyen, manipulé par les stimuli les plus primaires et incapable d'une relation véritable avec autrui. Le rire se glace ainsi au fur et à mesure de la progression d'un récit qui trace un parcours véritablement infernal. Malgré ce qui semble être un happy end surajouté, *Disjoncté* fut un échec relatif aux Etats-Unis. Le prix à payer sans doute pour son impitoyable lucidité.

Jean-François Rauger

LES ENTRÉES A PARIS



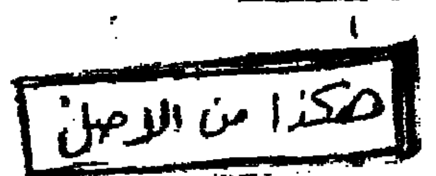
■ **Encore une bonne semaine**, grâce au week-end du 11 novembre, et avantage aux films français parmi les (rares) nouveautés, grâce aux 105 000 entrées d'*Un air de famille* dans 32 salles. A plus modeste échelle, *La Servante aimante* réussit également sa prise de service, avec plus de 2 000 compagnons dans son unique salle.

■ **Deux films américains** continuent pourtant de trôner en tête du box-office. *Mission : impossible* intrigue 130 000 spectateurs (soit près de 500 000 en trois semaines), et *Sleepers* s'adjuge 113 000 entrées (253 000 en deux semaines).

■ **Chez les « petits »**, on notera la très bonne tenue de *La Promesse*, qui se maintient en cinquième semaine pour atteindre un total de 24 000 entrées dans sa minuscule combinaison.

J.-M. F.

★ *Chiffres : Le Film français*



LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT

Film français de Jacques Deschamps. Avec Gaylord Anjubault, Elise Champion, Robin Renucci, Maruschka Detmers, Jean Benguigui, Gamil Ratib, Marina Golovine, Yves Verhoeven. (1 h 50.)

Il faut saluer la singularité et l'ambition du projet de Jacques Deschamps pour son premier film. Loin des sentiers battus par le cinéma français, ces contes cruels de la rivière cherchent dans la nature, sa réalité et sa mythologie, le terreau d'aventures sentimentales hantées par la mort. Sous-titré *Les Trois Amours de Jean*, le scénario (publié dans la collection Scénars chez Arte-Hachette) se compose donc de trois histoires supposées advenues au même personnage, successivement enfant, homme mûr et vieillard. Trois récits et trois ambiances, mais un seul regard, et malheureusement un regard distant, artificieux, comme méfiant des démons qu'il pourrait éveiller, et qui se réfugie sans cesse derrière la « belle image » et le symbolisme souligné. La « vedette » du film, la nature, en reste toute figée, réduite à une fonction décorative, tandis que les intrigues livrent trop ostensiblement leur petit secret. Il faudra attendre la dernière partie pour que naisse, entre les protagonistes, un peu de mystère, dans une alchimie qui témoigne *a contrario* qu'il faut savoir filmer les gens pour savoir filmer les arbres et les cours d'eau, et que ça ne va pas de soi.

J.-M. F.

COUP DE VICE

Film français de Patrick Lévy. Avec Patrick Lévy, Samy Naceri, Karine Nuris, Frederic Quiring. (1 h 25.)

« Tu la connais l'histoire des juifs et des Arabes ? » Celui qui pose la question n'aura pas le temps de raconter, puisque aussitôt flingué à bout portant. Le film répondra donc à sa place, à travers une amitié qui se défait. Celle de Charly, jeune juif du Sentier qui rêve de devenir musicien, et de Zeff le beur solitaire. Ils fraternisent à travers le funk, les filles et la débrouille, mais le trafic de drogue dresse l'un contre l'autre les frères désormais ennemis. Soutenu par sa famille, Charly se rangera des voitures. Le sort de Zeff, loup parmi les hommes, sera plus incertain. Comme lors d'un précédent coup de vice autour d'un plat de lentilles, Dieu (qui figure en générique parmi les dédicataires de la gratitude du réalisateur) aura choisi son camp. Lequel n'est pas celui du film, qui assène la métaphore comme un coup de massue, confond culture et folklore, et relève d'une conception du cinéma alimentée par les chaînes musicales du petit écran.

J. M.

SANKOFA

Film ghanéen de Haïlé Gerima. Avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter. (2 heures)

Cinéaste éthiopien (l'assemblage de ces deux mots est à lui seul un incroyable défi) formé aux Etats-Unis, Haïlé Gerima y a débuté, avec notamment le très beau *Bush Mama* en 1975, avant de réaliser dans son pays natal un des films-repères de la longue marche du continent noir vers le cinéma, *La Récolte des trois mille ans* (1976). On est d'autant plus navré de découvrir à présent cette réalisation prétentieuse et folklorique, enchevétrant mythologies archaïques et hymne tiers-mondiste libérateur dans une esthétique de série télé de luxe où rien ne vibre ni ne chante. *J.-M. F.*

FEELING MINNESOTA

Film américain de Steven Baigelman. Avec Keanu Reeves, Vincent d'Onofrio, Cameron Diaz. (1 h 35.)

L'action se passe donc dans le Minnesota, pour la même méchante raison que s'y déroulait le *Fargo* des frères Coen : la médiocrité ambiante et l'acharnement du propos qui la décrit. La comparaison s'arrête ici, tant le premier long métrage de Steven Baigelman trahit, sous l'estampille jeune-cinéma-américain, la sclérose de son inspiration. L'argument met en place un triangle composé de deux frères ennemis – Sam et Jacks – et de Freddie, une jolie blonde qu'ils se disputent, pas vraiment à l'amiable. Sur cet enjeu familial et charnel se greffe une course au magot qui déchire le trio famélique, et quelques autres figures miteuses, du flic véreux au vindicatif propriétaire de la boîte de strip-tease dans la caisse duquel le grisbi a été dérobé. Tout aura commencé ce jour glauque où Freddie épouse Sam de force, pour finir par s'enfuir avec Jacks après avoir éprouvé sa flamme dans les toilettes. Hélas, la chair est sanglante mais triste et on a vu tous les films indépendants américains. Quelques salves de « *fuck* » et de mutilations plus loin, les tourtereaux seront rejoints en possession du trésor, non sans que le réalisateur, au détour d'une réplique, éprouve le besoin de préciser que l'amour, dans ce film, doit « se lire entre les lignes ». Fors la complaisance, rien n'aura jailli de cette énième et sanguinolente bouffonnerie.

J. M.

LE DROIT DE TUER ?

Film américain de Joel Schumacher. Avec Matthew McConaughey, Sandra Bullock, Samuel L. Jackson. (2 h 29.)

Voici un nouvel avatar de la série des thrillers juridiques écrits par John Grisham, avocat mais surtout romancier et scénariste à succès, après *La Firme* de Sydney Pollack, *L'Affaire Pelican* d'Alan J. Pakula, *Le Client*, déjà de Joel Schumacher. *Le Droit de tuer ?* est construit autour du procès d'un père qui a abattu les violeurs de sa petite fille. Un jeune avocat tente d'obtenir l'acquittement face à un procureur impitoyable, avant tout soucieux de son image électorale. A la justification de la justice personnelle le film mêle l'alibi « politiquement correct » de l'antiracisme puisque l'accusé est noir et que l'action se situe dans une ville du sud des Etats-Unis. A cette bouillie idéologique moralisatrice s'ajoute une mise en scène emphatique, pour un récit tout en digressions inutiles, une caractérisation des personnages si grossière qu'elle frise la stupidité. *J.-F. R.*

Le prix Goncourt est attribué à Pascale Roze, le Renaudot à Boris Schreiber

La récompense littéraire française la plus prestigieuse revient, pour la huitième fois, à une femme

Pascale Roze a obtenu le Goncourt 1996 pour *Le Chasseur Zéro* (Albin Michel) au troisième tour de scrutin par cinq voix contre cinq à Eduardo Manet, pour *Rhapsodie cubaine* (Grasset), le président du jury, François Nourissier, ayant fait jouer sa double voix pour départager les candidats. Le prix Renaudot est revenu à Boris Schreiber pour *Un silence d'environ une demi-heure* (Ed. du Cherche-Midi) au neuvième tour de scrutin.

L'ANCIEN PRÉSIDENT de l'académie Goncourt, Hervé Bazin (mort le 17 février), répugnait à utiliser la double voix que tout président possède, de droit, à partir du troisième tour de scrutin, lorsque des candidats obtiennent un nombre de suffrages identique. Le nouveau président, François Nourissier, a fait usage de cette double voix et a fait pencher la balance, au troisième tour de scrutin, en faveur du *Chasseur Zéro*, le premier roman de la jeune comédienne Pascale Roze (Albin Michel), contre Eduardo Manet, romancier et auteur de théâtre d'origine cubaine vivant en France et écrivant en français, qui était en compétition pour le prix avec *Rhapsodie cubaine*, et qui, comme Pascale Roze, avait obtenu cinq voix.

Depuis sa création en 1903, le Goncourt a rarement récompensé un premier roman (un prix Goncourt du premier roman a d'ailleurs été créé en 1990), probablement en raison d'expériences malheureuses. Ni Paul Colin (*Les Jeux sauvages*, 1950) ni André Schwarz-Bart (*Le Dernier des justes*, 1959) n'ont vraiment tenu leurs promesses et construit une œuvre. Ainsi, il s'est écoulé vingt-quatre ans entre le Goncourt d'Edmonde Charles-Roux, pour son premier roman *Oublier Palerme* (elle-même est ensuite devenue membre de l'académie Goncourt), et celui de Jean Rouaud, pour *Les Champs d'honneur* (1990). De même, le Goncourt n'a connu que peu de lauréates. Pascale Roze est la huitième, après Elsa Triolet, Beatrix Beck, Simone de Beauvoir, Anna Langfus, Edmonde Charles-Roux, Antonine Maillet et Marguerite Duras. Comme Marguerite Duras, Pascale Roze est née en Extrême-Orient, et, comédienne, elle a joué dans une pièce de Duras, *Aurélia Steiner*.

Le Chasseur Zéro est un bon premier roman (venant après un recueil de nouvelles, *Histoires dérangées*, Julliard, 1994). C'est l'histoire de l'obsession et de la folie d'une jeune femme dont le père a été tué lors de la guerre du Pacifique par un pilote kamikaze aux commandes de son « *chasseur Zéro* » (« Le Monde des livres » du 20 septembre). Il est plus difficile de dire si ce livre est un « bon Goncourt », tant les critères du jury sont de moins en moins compréhensibles, sauf à invoquer les éternelles luttes entre maisons d'édition, pour des raisons plus économiques que littéraires.

Le Renaudot, lui, est resté sourd aux intérêts éditoriaux et récompense une petite maison en même temps qu'un auteur indiscutable. Né en 1923 à Berlin de parents juifs russes qui s'étaient exilés après la révolution de 1917, Boris Schreiber, doté de la nationalité polonaise par les hasards de l'histoire, a vécu une jeunesse douloureuse et mélancolique, celle d'un émigré « métèque » tourmenté par un sentiment d'exclusion. C'est cette période de sa vie, enfance frileuse et solitaire à Paris dans les années 30-40, qu'il évoque dans ce volume de plus de mille pages au titre apocalyptique, *Un silence d'environ une demi-heure*, saga autobiographique dans laquelle il se dédouble. Le narrateur, c'est « *Boris et moi* ». Une façon d'exaucer le vœu de sa mère : « *Tu te sentiras moins seul* », lui avait-elle dit pour l'encourager à écrire. « *Boris conservait le projet de "l'énorme roman futur" qui serait sa vengeance sur une sombre époque*, écrivait François Bott dans « Le Monde des livres » du 4 octobre. *Ce roman-fleuve, le voici, très touffu, très étrange et très émouvant.* »

Cet homme, philosophe et poète, a toujours été hanté par son passé. Deux premiers volumes autobiographiques ont précédé celui-ci : *Le Lait de la nuit* et *Tournesol déchiré* (chez François Bourin, 1989 et 1991) retraçaient déjà l'histoire de sa famille fuyant d'une misère à l'autre, à la dérive. Boris Schreiber, par ailleurs auteur d'une dizaine de romans salués par la critique, souffrait de n'avoir pas connu la renommée. Cette récompense le venge de « *ceux qui me tuent, ceux qui m'ignorent* ».

Jo. S.

Le Centre national de la photographie va s'ouvrir à des œuvres plus contemporaines

JEAN MAHEU, président du Centre national de la photographie (CNP), et Régis Durand, le directeur, ont dévoilé, mardi 12 novembre, les nouvelles orientations d'une institution logée dans l'hôtel Salomon-de-Rothschild (Paris 8e). Ses missions, effectives à partir de février 1997, sont recentrées dans trois directions : le soutien à la création, une ouverture aux jeunes artistes et l'information.

Le CNP continuera à produire des « *expositions de référence* ». Hannah Collins ouvrira le bal, le 26 février 1997, suivie d'Anthony Hernandez, Carl de Keyzer et Pascal Convert (28 mai), puis Thomas Ruff (10 septembre), Anna et Bernhard Blume (26 novembre) et Eugene Richards (4 février 1998). Régis Durand affirme vouloir développer « *des liens avec les principales institutions étrangères* », tout comme les coproductions avec des institutions françaises. Eugene Richards sera ainsi d'abord présenté à Arles, en juillet 1997.

Le CNP accueillera des photographes « *plus contemporains* », dit Jean Maheu, alors que Régis Durand dit être « *attentif à tous les aspects de la photographie contemporaine dès lors qu'il s'y manifeste une réelle créativité, et non une simple pratique professionnelle* ». Sous-entendu, les reporters, photographes de mode ou de publicité ne trouveront pas leur place au CNP.

Pour soutenir la jeune création, le CNP inaugurera, en février 1997, « l'Atelier », qui occupera deux salles de l'hôtel de Rothschild. Les deux premiers artistes présentés seront Claire Chevrier et Mathieu Pernot. Une biennale de la jeune création (1 million de francs de budget), ouverte aux « *artistes de toutes nationalités* », est également prévue, dans un lieu à trouver, au printemps 1998.

Pour la pédagogie, une salle sera ouverte au public afin de donner des informations sur la photographie en France : écoles, stages, concours, lieux, associations professionnelles... Un journal trimestriel sera également publié fin février 1997. Photofolie, action de sensibilisation des scolaires, sera intensifié, tout comme la formation des enseignants. Ces actions pédagogiques préfigurent la création d'un département culturel dont la mission sera l'organisation de rencontres, colloques et conférences, afin que le CNP devienne « *le lieu de réflexion et d'échanges* » de la photographie en France.

Pour mener à bien ce programme et faire du CNP « *un lieu vivant ouvert aux questions de notre époque* », Jean Maheu et Régis Durand posent le problème du lieu : l'hôtel de Rothschild est en effet petit, cher et mal situé, au point que le CNP a perdu « *près de la moitié de sa fréquentation* », en passant, en 1993, du Palais de Tokyo à cet hôtel particulier. Un déménagement est à l'étude. Est-ce raisonnable quand on sait que le CNP devrait rejoindre, à l'horizon 2000, la Galerie nationale de la photographie, logée à l'hôtel de Sully ? « *On ne peut pas attendre trois ou quatre ans* », répondent Jean Maheu et Régis Durand.

M. G.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (français, 2 h 45), de Raymond Depardon.
ASPHALT TANGO (franco-roumain, 1 h 44), de Nae Caranfil.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d' Aki Käurismäki.
BREAKING THE WAVES (*) (danois, 2 h 38), de Lars von Trier.
CAPITAINE CONAN (français, 2 h 10), de Bertrand Tavernier.
CHRONIQUE COLONIALE (hollandais, 1 h 30), documentaire de Vincent Monnikendam.
ENCORE (français, 1 h 36), de Pascal Bonitzer.
LE JARDIN (franco-slovaque, 1 h 40), de Martin Sulik.
MIKHAIL KOBAKHIDZE, (cinq courts métrages inédits) (géorgien, noir et blanc, 1 h 13), de Mikhaïl Kobakhidze.
MISSION : IMPOSSIBLE (américain, 1 h 50), de Brian De Palma.
PONETTE (français, 1 h 37), de Jacques Doillon.
LA PROMESSE (belge, 1 h 33), de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE (français, 1 h 15), d' Alain Cavalier.
RONDE DE FLICS A PÉKIN (chinois, 1 h 42), de Ning Ying.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.

FESTIVALS

EUROFILM FESTIVAL SAINT-ÉTIENNE'96
Sur un concept original qui voit se dérouler des rencontres cinématographiques situées dans trois villes d'Europe, Luhacovice (République tchèque), Tirana (Albanie) et Saint-Etienne, cette manifestation s'intéresse à la découverte des premiers longs métrages de fiction. A Saint-Etienne, c'est le cinéma tchèque et slovaque qui sera représenté avec onze films récents en compétition. Un hommage à Jaromil Jires au travers de treize de ses films, un regard sur le cinéma tchèque dans la période transitoire de la « révolution de velours » avec, entre autres, *Pourquoi ?*, *Prague Sélection* et *Un éléphant blanc malade* de Karel Smyczek, une rétrospective des films documentaires de Martin Skyba à partir de 1991 et quatre films destinés au jeune public complètent cette programmation.
Du 13 au 19 novembre. Cinéma Le France, 8, rue de la Valse, 42100 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-32-76-96.

28e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM MARITIME ET D'EXPLORATION DE TOULON
Au programme, cent cinquante films d'aventures vraies, d'exploits et d'explorations de cinéastes du monde entier, des îles Cocos du sud-est du Costa-Rica aux régions mystérieuses du Laos, en passant par le Tibet.
Du 13 au 17 novembre. Tél. : 04-94-92-99-22 et 98-20.

2e SEMAINE DU CINÉMA GAY DE STRASBOURG
Le Cinéma Star accueille pour la deuxième année consécutive la Quinzaine du cinéma gay et présente une trentaine de longs métrages en version originale, dont plusieurs inédits : *Extravagances*, de Beeban Kidron, *The Incredibly True Story of Two Girls in Love*, de Maria Maggenti, *Grains de sable*, de Ryosuke Hashiguchi, *Only the Brave*, d'Ana Kokkinos... Quelques raretés sont aussi programmées, dont l'unique film de Jean Genet, *Un chant d'amour*, et deux films d'Alfo Arrieta, *Les Intrigues de Sylvia Couski* et *Flammes*, ainsi que des classiques, *Soudain l'été dernier*, de Mankiewicz, *La Corde*, de Hitchcock, et *Les Damnés*, de Visconti. Les associations Aides, Act-Up et Egales participent à cette manifestation.
Du 13 au 26 novembre. Cinéma Star, 27, rue du Jeu-des-Enfants, 67000 Strasbourg. Tél. : 03-88-32-67-77.

FESTIVAL DU FILM COURT DE VILLEURBANNE
Quarante-deux courts métrages sont en compétition pour cette 17e édition. Parallèlement sont proposés une longue nuit du film court sur le thème « drôle de nuit », une carte blanche à Thomas Langmann, un hommage aux frères Lumière, un forum des métiers du cinéma et un programme spécial jeune public.
Du 16 au 24 novembre. Cinéma Le Zola, 117 & 234, cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne. Tél. : 04-78-93-42-65.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE DE PESSAC
Sur le thème de « L'argent », cette septième édition du film d'histoire, présidée par Jean-Noël Jeanneney, propose une programmation internationale d'une cinquantaine de longs métrages, de 1923 à nos jours, et des documentaires. Par ailleurs, un Prix du documentaire historique récompensera le meilleur documentaire de l'année. Cinq rencontres (« La fascination de l'or », « Sa majesté le dollar », « Enrichissez-vous ! », « L'argent fou » et « L'argent sale »), des débats de société, une programmation jeune public et des expositions sont également prévus.
Du 19 au 25 novembre. Bureaux du Festival, place de la Ve-République, 33600 Pessac. Tél. : 05-56-46-25-43.

RENCONTRES DU CINÉMA INDÉPENDANT EN SEINE-SAINT-DENIS
Après la projection, en ouverture, d'*Irma Vep*, le dernier long métrage d'Olivier Assayas, cette manifestation, sous la présidence cette année de Jean Marboeuf, sera consacrée essentiellement au cinéma français de création d'hier et d'aujourd'hui et au cinéma indépendant en Europe.
Un programme extrêmement riche et varié propose, entre autres, une rétrospective Alain Cavalier, un hommage à la comédienne allemande Ingrid Caven, un autre à Jacques Rozier avec la présentation de l'intégrale de son œuvre, une sélection de films intitulée « Cinéma et immigration », des films d'animation destinés au jeune public et un regard sur le cinéma polonais, hongrois, tchèque et slovaque, et anglais. *Ni d'Eve ni d'Adam*, de Jean-Paul Civeyrac, clôturera ces Rencontres.
Du 13 au 26 novembre, dans plusieurs villes de Seine-Saint-Denis. Tél. : 01-42-66-23-38.

LES SAMOURAÏS À PARIS
En contrepoint de la rétrospective Jean-Pierre Melville présentée actuellement à la Cinémathèque, les *Cahiers du cinéma* et le Festival d'automne rendent hommage à trois cinéastes : le Japonais Takeshi Kitano, découvert en France avec *Sonatine*, et les Hongkongais Kirk Wong et John Woo. Ces metteurs en scène, dont les œuvres résonnent avec celles de Melville, se sont emparés des formes les plus canoniques du film noir pour les mettre au diapason du monde contemporain.
Du 13 au 26 novembre. UGC-Ciné-Cité-Les Halles, 7, place de la Rotonde, Forum des Halles, Paris 1er. Tél. : 01-40-26-40-45.

NOUVEAUX FILMS

COUP DE VICE (*)
Film français de Patrick Levy, avec Patrick Levy, Sami Naceri, Fred Quiring, Sophie Carle, Karine Nuris, Chrystel Amsalem (1 h 25).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DISJONCTÉ
Film américain de Ben Stiller, avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal, Diane Baker, Jack Black (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE DROIT DE TUER ?
Film américain de Joel Schumacher, avec Matthew McConaughey, Sandra Bullock, Samuel L. Jackson, Charles S. Dutton, Kevin Spacey, Oliver Platt (2 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nations, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e.

FEELING MINNESOTA
Film américain de Steven Baigelman, avec Keanu Reeves, Vincent D'Onofrio, Cameron Diaz, Delroy Lindo, Courtney Love, Tuesday Weld (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenue Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

IRMA VEP
Film français d'Olivier Assayas, avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOS ANGELES 2013 (*)
Film américain de John Carpenter, avec Kurt Russell, Steve Buscemi, Stacy Keach, Peter Fonda, George Corraface, Cliff Robertson (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT
Film français de Jacques Deschamps, avec Robin Renucci, Maruschka Detmers, Jean Benguigui (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
Film français de Charles Najman, avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).

PO DI SANGUI
Film franco-guinéen-portugais-tunisien de Flora Gomes, avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

SANKOFA
Film ghanéen d'Hailé Gerima, avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter (2 h).
VO : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ANNA OZ
d'Eric Rochant,
avec Charlotte Gainsbourg, Gérard Lanvin, Sami Bouajila, Grégori Derangère, Emmanuelle Devos.
Français (1 h 38).
Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu, Florin Calinescu, Constantin Cotimatis, Catalina Rahaianu.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen.
Finlandais (1 h 36).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

BOUND (*)
de Larry et Andy Wachowski,
avec Jennifer Tilly, Gina Gershon, Joe Pantoliano, Barry Kivel.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenue Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, Bernard Le Coq, Catherine Rich.
Français (2 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10).

CARLA'S SONG
de Ken Loach,
avec Robert Carlyle, Oyanka Cabezas, Scott Glenn, Subash Sing Pall.
Britannique (2 h 06).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
documentaire de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

CŒUR DE DRAGON
de Rob Cohen,
avec Dennis Quaid, David Thewlis, Pete Postlethwaite, Dina Meyer.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, 8e.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni Tedeschi, Laurence Côte.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

FOURBI
d'Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner.
Suisse (1 h 54).
Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).

HAPPY HOUR
de Steve Buscemi,
avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Mark Boone Jr, Elizabeth Bracco.
Américain (1 h 35).
VO : Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Kris Kristofferson.
Américain (2 h 15).
VO : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

MIKHAIL KOBAKHIDZE (cinq courts métrages inédits)
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

MISSION IMPOSSIBLE
de Brian De Palma,
avec Tom Cruise, Jon Voight, Emmanuelle Béart, Jean Reno.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
de Catherine Breillat,
avec Isabelle Renauld, Francis Renaud.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

PARTY
de Manoel De Oliveira,
avec Michel Piccoli, Irène Papas.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

PASSAGE A L'ACTE
de Francis Girod,
avec Daniel Auteuil, Patrick Timsit, Anne Parillaud.
Français (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nations, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

PINOCCHIO
de Steve Barron,
avec Martin Landau, Jonathan Taylor Thomas, Udo Kier.
Américain (1 h 35).
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nations, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui.
Chinois (1 h 42).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

THE CELLULOÏD CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63)

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nations, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UNE VIE NORMALE
d'Angela Pope,
avec Martin Donovan, Joely Richardson, Jason Flemyng, Ian Hart, Sam Bould.
Britannique (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

REPRISES

DRÔLE DE DRAME
de Marcel Carné,
avec Françoise Rosay, Michel Simon, Louis Jouvet, Jean-Pierre Aumont, Jean-Louis Barrault, Nadine Vogel.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 45).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

SUNSET BOULEVARD
de Billy Wilder,
avec Gloria Swanson, William Holden, Eric von Stroheim, Buster Keaton.
Américain, 1949, noir et blanc (1 h 50).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

THE SERVANT
de Joseph Losey,
avec Dirk Bogarde, James Fox, Sarah Miles, Wendy Craig.
Britannique, 1963, noir et blanc (1 h 55).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

(Publicité)

Quotas européens de télévision : pas de changement

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

« Le Parlement européen a, une fois de plus, perdu l'occasion de justifier son existence en s'inclinant devant les forces conservatrices et en se soumettant aux injonctions des gouvernements », a déclaré Jack Lang (PS) après le vote du Parlement européen sur le renouvellement de la directive « Télévision sans frontière », mardi 12 novembre. Une amertume qui s'explique par le renoncement de l'assemblée à renforcer les quotas réservés aux œuvres européennes. Les défenseurs – les Français (toutes tendances confondues), la gauche de l'hémicycle, les Verts et des démocrates-chrétiens belges, italiens et portugais –, de contingents juridiquement contraignants n'ont rassemblé que 291 voix, la majorité requise étant de 314 suffrages.

L'hémicycle s'était pourtant prononcé en février pour une formule plus musclée que celle de 1989 (*« chaque fois que cela est réalisable »*) – que les gouvernements membres veulent garder –, pour assurer une diffusion majoritaire des productions européennes. Il a conservé la disposition selon laquelle les chaînes émettant depuis plus de trois ans ne pourront diffuser moins de fictions européennes qu'en 1992, l'année de référence étant fixée à 1988, avant l'entrée de la directive actuelle qui a freiné les productions américaines.

Marcel Scotto

TF 1 et Canal Plus au tribunal

Le parquet a estimé qu'il n'y a pas lieu à référé dans la demande de la Une d'annuler l'accord entre la chaîne cryptée et NetHold

LES ENJEUX planétaires de la télévision numérique se traitent devant les tribunaux. En Allemagne, la guerre entre le responsable du premier bouquet numérique, Leo Kirch, et le géant de la communication Bertelsmann, à travers la chaîne payante Premiere, se déroule régulièrement dans les prétoires. Aux Etats-Unis, Rupert Murdoch et Ted Turner dialoguent par tribunaux interposés. Mardi 12 novembre, les deux principaux acteurs de l'audiovisuel français, le PDG de TF 1, Patrick Le Lay, et celui de Canal Plus, Pierre Lescure, ont également passé plus de trois heures au tribunal de commerce de Paris.

Sous les dorures du tribunal, a eu lieu une bataille importante de la guerre – commerciale et psychologique – que se livrent les deux chaînes pour le contrôle des télévisions de demain. TF 1 demandait au juge des référés l'annulation de l'accord passé en septembre entre Canal Plus et les actionnaires du groupe de télévision payante NetHold, ou au moins le retrait de l'accord des quatre chaînes sportives contrôlées par NetHold.

Canal Plus et TF 1 sont actionnaires, avec l'américain ESPN, de la chaîne Eurosport. TF 1 estime que l'accord avec NetHold viole une clause de non-concurrence, signée entre les partenaires, en s'associant avec *« le concurrent le plus direct d'Eurosport »*. La clause prévoit que les parties associées *« s'engagent à ne jamais concurrencer la société et s'interdisent de s'intéresser directement ou indirectement, dans tout ou partie du territoire couvert par Eurosport, à un service de télévision dont la programmation est à dominante sportive pour au moins 75 % »*. Pour TF 1, Canal Plus ne peut pas être à la fois actionnaire d'Eurosport et opérateur d'une chaîne sportive concurrente.

L'un des avocats de TF 1, Claude Serra, a indiqué qu'un projet de fusion entre les chaînes scandinaves de NetHold et Eurosport était à l'étude, avant que les négociations ne soient interrompues. Me Serra s'est interrogé sur la concomitance entre la rupture de ces négociations et le début des pourparlers entre NetHold et Canal Plus. Les avocats de Canal Plus, Bruno Quint et le bâtonnier du Granrut, ont vigoureusement répliqué en expliquant que la rupture des accords était antérieure aux débuts des négociations et que Canal Plus avait soutenu le projet de fusion entre Supersport Scandinavie et Eurosport.

Pour Canal Plus, les chaînes sportives nationales ne sont pas concurrentes avec une chaîne européenne. Selon le bâtonnier du Granrut, les contacts entre Eurosport et Multisport Scandinavie pourront reprendre, et l'intention de Canal Plus est bien de favoriser le développement d'Eurosport. Selon Bruno Quint, Canal Plus a soutenu le développement d'Eurosport en Espagne, par un accord avec Canal Plus Espagne, et en Italie, où NetHold possède la chaîne sportive Telepiù 2, par un accord avec la RAI. Les accords ont été approuvés lors d'un conseil d'administration d'Eurosport, le 22 octobre, avec *« des réticences de TF 1 »*. Sur la procédure, Canal Plus a plaidé l'irrecevabilité de la demande de TF 1 pour *« défaut de qualité »*, TF 1 n'étant pas habilité à agir au nom d'Eurosport. Les avocats ont fait remarquer que le consortium et l'actionnaire américain d'Eurosport, ESPN, étaient absents de la procédure. Ils estiment également que le juge de référé n'est pas compétent sur le fond d'un dossier et ne peut trancher le débat sur l'interprétation de la clause entre TF 1 et Canal Plus. Enfin, une procédure d'arbitrage est prévue entre les parties en cas de conflit.

JUGEMENT LE 19 NOVEMBRE

Faisant remarquer que le juge des référés était un *« juge de l'évidence »*, le procureur René Grauman a estimé, en conclusion des débats, que *« la seule chose évidente, c'était que le juge des référés n'était pas compétent »* dans ce dossier. Ce juge est en effet saisi dans le cas où le contenu juridique ne fait pas l'objet de contestation sérieuse sur le fond. Le procureur a également estimé que la demande d'irrecevabilité de TF 1 pour défaut de qualité faite par Canal Plus était justifiée. Le jugement sera rendu mardi 19 novembre.

A la sortie de l'audience, Pierre Lescure, entouré de Marc-André Feffer, vice-président de Canal Plus, et de Charles Biétry, directeur des sports, se montrait satisfait et soulagé.

Alain Salles

Les journalistes continuent de protester contre la suppression de leur abattement fiscal

LES SYNDICATS de journalistes – Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome), CFDT, SNJ-CGT, CFTC, FO, CGC – veulent maintenir la pression contre le projet gouvernemental de suppression de leur abattement fiscal de 30 %, en appelant à une troisième journée de grève et d'actions jeudi 14 novembre. La profession avait déjà protesté contre ce projet le 18 septembre et le 15 octobre, cette deuxième journée ayant été ponctuée par une manifestation nationale (*Le Monde* du 17 octobre).

Mardi 12 novembre, des représentants syndicaux ont jugé anormal que *« les journalistes paient plus d'impôts en l'an 2000 alors que le projet de loi fiscale veut aller dans le sens inverse »*. La volonté du gouvernement de supprimer cet abattement datant de 1934, qui est de 30 % et plafonnés depuis 1979 à 50 000 francs et qui est considéré comme un élément du statut de journaliste, est considéré par les syndicats comme *« une attaque contre la profession, qui pourrait en précéder d'autres »*.

VERS UNE NOUVELLE AIDE

Les syndicats appellent à une manifestation dans la capitale, jeudi 14 novembre, du ministère de la culture à l'Assemblée nationale, où les journalistes rejoindront d'autres professions qui manifestent aussi comme les musiciens ou les vendeurs-représentants-placiers (VRP) qui protestent aussi contre le projet de suppression de leur abattement fiscal. Les syndicats de journalistes entendent *« obtenir la concertation promise à la profession et aux parlementaires »* sur ce dossier et refuser *« le détournement de fonds que constituerait une nouvelle aide unilatérale à la presse »*.

« Alors que cette concertation reste lettre morte, des rapporteurs parlementaires se font les propagandistes ou les annonceurs d'une subvention supplémentaire à la presse », ont souligné les représentants des syndicats, faisant ainsi allusion aux suggestions du sénateur François Gerbaud (RPR, Indre), du doyen de l'Assemblée nationale, le député Charles Ehrmann (UDF-PR, Alpes-Maritimes) relayées par un amendement du groupe UDF de l'Assemblée, et à celles de Ladislas Poniatowski (UDF, Eure) et du sénateur Jean Chuzel (Union centriste, Allier) visant à créer une nouvelle aide à la presse, en prélevant par exemple un pourcentage de l'ordre de 1,5 % sur le chiffre d'affaires publicitaire de la télévision.

Cette hypothèse est rejetée par les syndicats, pour lesquels *« les inégalités salariales* [dans les entreprises de presse] *sont aggravées par une individualisation outrancière des rémunérations »*.

Plusieurs rédactions, notamment dans l'audiovisuel public, se sont prononcées pour la grève et des assemblées générales doivent se réunir dans les journaux, mercredi 13. Les mobilisations précédentes *« ont inquiété les patrons de presse »*, selon un responsable syndical qui a dénoncé *« la pression patronale »*.

MERCREDI 13 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top model. Série. Rebecca, le retour.
15.35 Super Club Dorothée. Les années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99 ; Le grand jeu des super chansons de Dorothée 97.
17.10 Street Sharks, les requins de la ville. Dessin animé.
17.35 Karine et Ari. Série.
18.10 Le Rebelle. Série. Le prédicateur.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50
USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine présenté par Nicolas Hulot. Le pays où l'animal est roi (90 min). 152955

22.20
LE DROIT DE SAVOIR
Magazine présenté par Charles Villeneuve. Hôpital de Marseille : les coulisses de l'espoir (90 min). 1033855
23.50 Formule foot.
0.25 Ushuaïa, le magazine de l'extrême. Magazine présenté par Nicolas Hulot (60 min). 4270820

1.25 et 2.05, 3.05, 4.05, 4.45 TF 1 nuit. 1.35 Cas de divorce. Série. Braun contre Braun. 2.15 L'odyssée sous-marine du commandant Cousteau en Amazonie. [5/6] Rivières d'or (rediff.). 3.15 Cités à la dérive. Série. [3/8] (rediff.). 4.15 et 5.10 Histoires naturelles. 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Le mystère.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 4.50 La Chance aux chansons. [3/3].
17.00 Des chiffres et des lettres.
17.30 Sauvés par le gong. Série. La carte verte.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne Nuit les petits. Deux enfants très propres.
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invités : Jean-Claude Drouot, Danièle Lebrun.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55
LE PROPRE DE L'HOMME
Téléfilm de Marc Rivière, avec Emmanuelle Laborit, Jean Dalric (100 min). 8036226
Un couple de chercheurs tente de communiquer avec des chimpanzés. D'après Robert Merle.

22.35
ÇA SE DISCUTE
Magazine. Les journalistes politiques font-ils la politique ? Invités : A. Lamassoure, P. Guilbert, Plantu, D. Robert, J.-F. Kahn, M. Bodiguel, F. Hollande, P. Alexandre, C. Proust, J.-L. Bemahmias (100 min). 3927555
0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Actualité du cinéma. Invités : Olivier Assayas, Charles Najman, Camille Taboulay, Flora Gomez, Abel Ferrara, Agnès Varda (70 min). 4623139

2.15 Emissions religieuses. 3.15 24 heures d'info. 3.25 Météo. 3.30 Seule. Court métrage. 3.55 Outremers. Magazine (rediff., 55 min).

France 3

12.35 Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Mike Hammer. Série.
14.30 Y'a pire ailleurs. Magazine.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. (rediff.). Magazine. Les avions de chasse
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Coups de sang*, d'Olivier Merlin.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.10, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.
20.45 Consomag.

20.50
LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Meurtriers : la haine ou le pardon ? Invités : Bernard Figard, Geneviève Jurgensen, Maïti Girtanner (110 min). 303597
22.40 Journal, Météo.

23.15
UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Christian de Montrichard et Michel Vuillermet. André Malraux (1901-1976) (50 min). 4287145
0.05 Les Cavales de la nuit. Documentaire. De Gaulle-Malraux, portraits croisés (55 min). 8822004
1.00 Libre court. Court métrage de Christophe Mené. Nuit d'hiver (15 min). 1077795

1.25 Capitaine Furillo. Série. Vidéo poker. 2.05 Musique graffiti. Divers. Maia Simonishvili, piano. Carnaval opus 9, de Robert Schumann (30 min).

La Cinquième

13.00 Antarctica. L'albatros. 13.30 Demain le monde. L'eau. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Albert de Monaco (rediff.). 15.00 Mozu, le singe des neiges.
16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [6/6]. *Après s'être emparés d'un navire, les deux malfaiteurs reprennent la piste des jeunes collégiens pour en faire de nouveau leurs prisonniers. Mais la venue d'un naufragé risque de compliquer leur plan...*
17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Le Temps des livres. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [43/52] Sur la piste des Dalton (30 min). 7752
19.30 7 1/2 (30 min). 6023
20.00 Un travail de fourmi. Documentaire de Diane Gilmour (30 min). 3936
20.30 8 1/2 Journal.

20.45
LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire [6/6]. Dönitz, le successeur, de Guido Knopp (55 min). 2915787
L'amiral Dönitz, le successeur d'Hitler pendant vingt-trois jours, fut condamné à dix ans de prison à Nuremberg. Il meurt en 1980. Pour la première fois, sa fille et son petit-fils témoignent devant une caméra.

21.40
MUSICA : HOROWITZ
Documentaire de Peter Gelb (55 min). 7081320
Rétrospective.
22.35 Musicarchive : Ralph Kirkpatrick. Documentaire de Philippe Truffault. (45 min). 2090787
23.20 ► Remous ■ ■
Film de Edmond T. Gréville, avec Jeanne Boitel (1934, N., 80 min). 4301068
Un film d'amour, qui fut jugé « scabreux » pour l'époque. Présenté dans le cadre de la « carte blanche à Bertrand Tavernier ».
0.40 Huis clos ■
Film de Jacqueline Audry (1954, N., rediff., 90 min). 3468578
2.10 Court-circuit. Anorak Gang, court métrage de S. Clarke (1994, rediff., 30 min).

M 6

12.15 Les Routes du paradis. Série. Les amis.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des Bois Junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.35 Hit dance. Magazine.
17.05 Faites comme chez vous. Invité : G Squad.
18.00 Les Anges du bonheur. Série. L'amour d'une maman.
18.55 Highlander. Série. Amnésie.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Piles : n'en jetez plus !

20.50
FLASHBACK : SPÉCIAL AMOUR
Divertissement présenté par Laurent Boyer. Invités : Sophie Favier, Smaïn, Mouss Diouf, Princess Erika, Lova Moor, Dave, Séverine Ferrer, Jango Edwards, Yves Lecoq, Jimmy Cliff, Léopold Nord et vous (135 min). 80177416

23.05
PÉCHÉS DE JEUNESSE
Téléfilm de Peter Hunt (105 min). 5883481
Plusieurs ex-prostituées d'un réseau de charme de luxe fermé depuis vingt ans sont assassinées. L'ancienne tenancière, reconvertie en femme d'affaires, mène l'enquête.
0.50 Secrets de femmes.

1.20 Best of pop-rock. 2.25 Faites comme chez vous. Magazine. Invité : G Squad (rediff.). 3.10 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 La Falaise du diable. Documentaire 4.15 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.40 Fréquenstar. Magazine. Invité : Jean-Louis Aubert (rediff.). 5.25 Backstage. Patricia Kaas. (25 min).

Canal +

► En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 La Conquête de l'Ouest. Documentaire.
15.15 Les Trente Ans de *Rock & Folk* (rediff.).
16.10 Les Superstars du catch.
16.55 Football américain. Championnat de la NFL.
17.55 Flash Gordon. Dessin animé.
► En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invité musical : le groupe Rage Against the Machine.
20.30 Travailler autrement. 100 ans de turbin.

21.00
DON JUAN, DE MARCO ■
Film de Jeremy Leven, avec Johnny Depp, Marlon Brando (1994, 95 min). 1344597
22.35 Flash d'information.
22.40 Jour de foot.
23.25 Travailler autrement. Un emploi peut en cacher un autre. Documentaire.

23.30
FREDDY SORT DE LA NUIT ■
Film de Wes Craven, avec Heather Langenkamp, Miko Hughes (1994, v.o., 109 min). 5330481
Procédé du « film à faire » dans le film. Exercice de style assez curieux, même si la réflexion sur le fonctionnement de la peur au cinéma ne va pas loin.
1.20 Le Journal du hard.
1.25 Un siècle de plaisir. Documentaire d'Henri Gigoux. Voyage à travers l'histoire du hard (rediff., 120 min). 8270004

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Les péchés de la langue : le blasphème.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada [2]. L'invention 1839.
22.40 Les Nuits magnétiques. Etre d'ailleurs, enfants de la décolonisation.

0.05 Du jour au lendemain. Paul Haim (Tel un fil de pourpre). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une vie, une œuvre : Pio Baroja ; 2.31 Le témoin du temps qui change : Françoise Collin et le souci des différences ; 3.57 For intérieur. Avec Dominique Rolin ; 4.59 Comédie-Française : Le Maçon poète De Jacques Fayet ; 5.21 La Comédie-Française. Le Philosophe sans le savoir. De Michel-Jean Sedaine ; 6.43 Entretiens. Pierre Mac Orlan.

France-Musique

20.00 Récital. 27e Semaine internationale de guitare de Paris. Donné le 18 octobre, à la salle Olivier-Messiaen à Radio-France. John Williams (guitariste australien). Œuvres de Scarlatti, Vivaldi, Dodgson, Yokoh, Théodorakis, Brouwer.
22.30 Musique pluriel. Aux confins, sept lisières de Hertz, Four systems de Brown, Jeux de société pour quintette à vents et piano (interlude) de Boucourechliev.
23.07 Musicales comédies. The Band Wagon.

0.00 Jazz vivant. Festival de jazz de Vienne, avec le trio d'Alain Jean-Marie, piano, Teddy Edwards, saxophone. Festival de jazz de Marciac, avec le quintette de Pierre Boussaguet, contrebasse, Nicolas Payton, Steve Wilson, Anthony Wonsey, Adonis Rose. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Stabat Mater op. 58, de Dvorak, par le Chœur philharmonique de Prague, l'Orchestre philharmonique tchèque. Et les Petits Chanteurs de Prague. Livia Aghova (soprano), Marga Schiml (alto).

22.20 Les Soirées... (Suite). Peter Schmoll, opéra comique en 2 actes, de von Weber, par l'Orchestre philharmonique de Hagen, dir. Gerhard Markson, Rupert Busching (Peter Schmoll), Johannes Schmidt (Martin Schmoll). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Zabou (France 3 du 8/11/96).
21.30 Au nom de la loi.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bons baisers d'Amérique.
23.30 Savoir plus. Les accidents de la route (France 2 du 24/06/95).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Fascisme. [2/2] La pureté.
21.25 Paris-Stockholm : voyage pour la science.
22.00 Mon pays m'a quitté.
● Lire page 37
22.50 Pionnières de l'espace.
23.45 C'était hier. [5/13] Le réveil du dragon.

Paris Première

19.55 Point Bourse.
20.00 et 23.25 20 h Paris Première. Invité : Denis Tillinac.
21.00 Paris modes. Biennale de Florence
21.55 et 1.55 Le J.T.S. Rencontre avec Neneh Cherry et entretien avec Maruschka Detmers et Jacques Deschamps pour *Méfie-toi de l'eau qui dort*.
22.25 James Brown à Berlin. Concert enregistré à Berlin-Est en 1988 (60 min). 5962313

France Supervision

20.30 Un portrait au nom de Ramsès II. Documentaire 46636503
20.55 Voyage à Saqqarah, un portrait de Jean-Philippe Lauer. Documentaire.
21.50 La Nuit du folk d'Irlande.
23.00 Du côté de chez nous.
23.55 Scandal Point. Ballet. Chorégraphie de François Raffinot. Avec Sarah Crépin, Bernard Estrabaut, Emmanuelle Facquet, Rodolphe Fouillot.

Ciné Cinéfil

20.30 L'amour n'est pas un jeu (In This Our Life) ■ ■
Film de John Huston (1942, N., v.o., 95 min). 5729058
22.05 Les Feux de la rampe (Limelight) ■ ■ ■
Film de Charles Chaplin (1952, N., v.o., 140 min). 73714752

Ciné Cinémas

20.30 Romeo is Bleeding ■
Film de Peter Medak (1993, 105 min). 5725232
22.15 Guy de Maupassant ■
Film de Michel Drach (1981, 130 min). 37004145

Série Club

20.45 Flash. Le chant des sirènes.
21.40 et 0.45 Miss. Miss fait une cure.
22.30 Sherlock Holmes. Meurtre au rodéo.
23.00 Les champions. La recherche.
23.50 Quincy. Vainqueur par K.O.

Canal Jimmy

20.30 V.R.5. Les visages d'Alex.
21.15 Vélo n° 5.
21.40 Mister Gun. Garde rapprochée.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le code secret.
22.40 Friends. Celui qui a été très maladroit.
23.05 Fawlty Towers.
23.35 The New Statesman. Le bunker de Haltemprice.
0.00 Top Bab.

Eurosport

20.00 Voitures de tourisme.
21.00 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP) en double à Hartford (EU, 120 min). 723394
23.00 Football. Matches qualificatifs pour la Coupe du monde 98 (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.10 Backtrack. Film de Dennis Hopper (1989, 100 min), avec Dennis Hopper. *Thriller.*

RTL 9

22.10 Robocop 2. Film d'Irvin Kershner (1990, 120 min), avec Peter Weller. *Science-fiction.*
0.35 Souvenirs, souvenirs. Film d'Ariel Zeitoun (1984, 120 min), avec Pierre-Loup Rajot. *Comédie dramatique.*

TMC

22.50 Ces messieurs de la famille. Film de Raoul André (1968, 75 min), avec Francis Blanche. *Comédie.*

TSR

21.00 Vivre et laisser mourir. Film de Guy Hamilton (1973, 130 min), avec Roger Moore. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

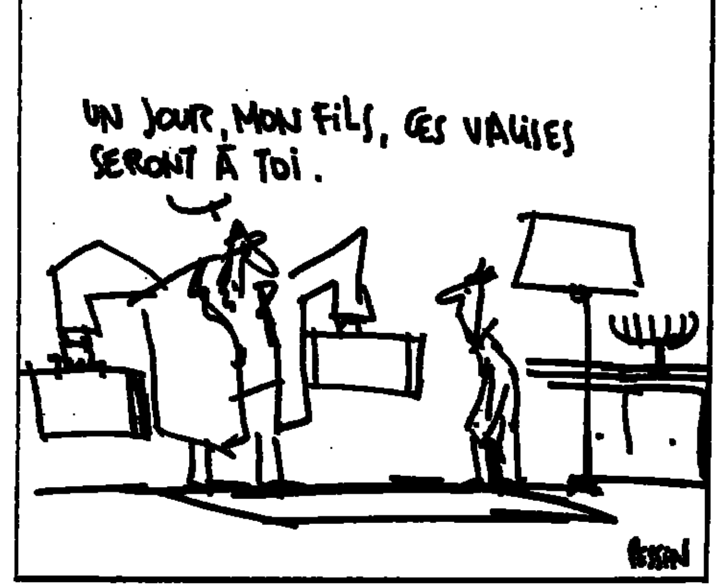
Des juifs tunisiens sur la terre de leur enfance

A l'occasion d'un pèlerinage à Djerba, le documentaire « Mon pays m'a quitté » suit un groupe d'émigrés de retour dans leur pays d'origine

DE SON VIVANT, la Ghriba opérait des miracles. Aujourd'hui encore, certains affirment qu'il suffit d'invoquer le nom de cette juive de l'île de Djerba pour que le malheur soit écarté. La réputation de sainteté de cette femme était telle qu'à sa mort son tombeau devint lieu de pèlerinages, jusqu'à ce qu'ils cessent, au fur et à mesure que la Tunisie se vidait de ses juifs. Depuis quelque temps, encouragés par les signes d'ouverture que le gouvernement tunisien multiplie à l'égard des juifs émigrés en France, les pèlerinages sur le tombeau de la Ghriba ont repris. Caméra à la main, Karin Albou et Emil Weiss ont accompagné à Djerba l'un de ces groupes de pèlerins.

Ils en ont ramené un documentaire mélancolique, *Mon pays m'a quitté*. Un regret tout d'abord, l'image et le son n'apprennent rien au non-initié sur les tenants et les aboutissants du pèlerinage. Si le téléspectateur veut en savoir plus, il devra, comme nous, se faire assister d'un père ou de tout autre témoin capable de décrypter les images et de traduire les nombreux propos en arabe qui émaillent le film. La Ghriba n'est donc ici qu'un prétexte. Le vrai propos du documentaire est ailleurs, dans la quête d'une identité perdue.

Comme le dit Karin Albou, « *il* [mon pays] *a décidé de changer et je n'ai pas pu assumer ce changement. Il a préféré continuer son chemin sans moi. Mon pays m'a quitté.* » Un juif tunisien vit son identité sur le mode du chagrin d'amour. Obligé de rompre, il n'a jamais choisi de partir. Sur fond de vagues méditerranéennes, le film démarre sur une voix de femme qui chante en arabe le souvenir et « *la terre pleine de fruits du pays qu'on a quitté* ». Les pèlerins se souviennent avec émotion des relations d'amitié qu'ils entretenaient avec leurs voisins. « *Ce sont eux qui nous ont protégés lors des émeutes de 1967* », témoigne une femme.



Aujourd'hui, sans rancune, sans crainte non plus, les visiteurs venus de France goûtent un bonheur évident à arpenter les lieux de leur enfance. Dans les rues de Djerba, la caméra s'attarde sur les promenades et les achats chez les petits commerçants. Mais – est-ce intentionnel ? – cette Tunisie généralement gorgée de soleil n'est jamais montrée qu'en intérieur ou sous la pluie, à travers les essuie-glaces d'un autocar de tourisme. La Méditerranée n'est jamais bleue non plus : les vagues filmées en noir et blanc symbolisent les dangers de l'histoire.

On adhère davantage au propos quand la caméra se fait intimiste et capte les évolutions rapides que l'émigration a provoquées entre hommes et femmes. Au sein de ce vieux couple, l'épouse est là pour rappeler que son mari « *ne voulait pas venir en France* ». Comme s'il sentait qu'avec ce déplacement les fondements de son mariage aussi allaient basculer. Là encore, seuls les arabisants saisiront le sel des reproches qu'un mari adresse à sa femme, trop diserte sur leur histoire intime, ou la vivacité de certains dialogues entre époux – « *Tu veux retourner ? Tu y vas seul !* » Mais les images du cimetière juif de Tunis saccagé, aux pierres tombales sens dessus dessous, apaisent le débat : il n'aurait servi à rien de rester dans un pays ou même les morts n'étaient pas respectés. La visite à la maison de retraite de Tunis est tout à fait poignante. Ne sont restés que ceux qui ne pouvaient faire autrement.

Après, bien sûr, il y eut les difficultés de l'acclimatation en France. Ces dizaines de milliers de juifs tunisiens arrivés sur la pointe des pieds ont appris qu'il « *ne fallait pas parler trop fort* », que l'on devait « *essayer de ressembler aux autres* »... Leurs enfants, parfaitement acclimatés dans l'Hexagone, disent tous combien ils ont été et restent marqués par la nostalgie de leurs parents. Preuve que tout se transmet, même le manque.

Yves Mamou

★ « Mon pays m'a quitté », Planète, mercredi 13 novembre à 22 heures ; jeudi 14 à 23 h 40 ; vendredi 15 à 10 h 20 ; samedi 16 à 12 h 50, dimanche 17 à 8 h 35.

« Téva mal » *par Agathe Logeart*

IL A DÛ Y AVOIR une panne quelque part. Pendant de longues minutes, un carton nous a regardés bêtement dans le blanc des yeux. Rien ne bougeait, pas de musique, pas de voix, rien : l'image s'était arrêtée. Sur le carton, en prévision de cet incident et de tous ses semblables passés et à venir, une main malicieuse avait tracé ce slogan à l'intention des abonnés du câble qui seraient, comme nous le fûmes, précipitamment balancés dans le néant du silence figé de leur téléviseur : « *Téva mal, mais ça va s'arranger* ».

Le jeu de mots (Téva, c'est la chaîne dite des femmes, pour les incultes à qui cela aurait échappé), c'est idiot, mais il nous a fait éclater de rire, tant il paraissait approprié à l'appréciation portée sur ce bricolage branlant et d'un creux abyssal qui prétend s'appeler une chaîne de télévision. C'était bien brave de nous dire ainsi que, pendant que nous nous décrochions la mâchoire devant les téléfilms les plus nunuches, les talk-shows les plus insipides, les conseils vestimentaires les plus repoussants, quelqu'un pensait à nous. Ça allait donc s'arranger : même si le mot doux n'était en réalité qu'une marque de politesse à l'intention du téléspectateur laissé en rade par une panne, il n'était pas impossible que l'on pût y déceler une intention cachée, un double langage facétieux. Ainsi, de notre côté du poste de télévision, nous ne serions pas si isolés que nous pouvions le croire. Dans la boîte aussi, ils-elles trouveraient que « *Téva mal* », que ce pot-pourri désastreux qui prétend s'appeler une chaîne de télévision, a des progrès à faire.

C'était rassurant. Depuis que Téva a été lancée sur le câble en lieu et place de CNN, et en plein pendant les élections américaines, ce qui n'était pas très malin, on a regardé cette dernière-née pas très gâtée par la nature, en espérant qu'elle s'améliorerait. Mais la pauvre, malgré les gloussements et sautillements apparemment pathologiques dont souffrent ses présentatrices, continuait de s'enfoncer dans la gadoue du n'importe quoi. On avait envie qu'une main charitable se tende enfin vers cet équipage en perdition. Que, par un coup de baguette magique, un beau jour quelque chose se produise enfin. Que l'on jette, par exemple, ces fauteuils de carton (de vrai carton) peints en bleu et si furieusement *grunge* dans lesquels prennent place les présentateurs, que la jeune fille qui nous saoule d'un horoscope quotidien soit enfin délivrée, la malheureuse, de la danse de Saint-Guy dont elle est atteinte, que le vieux jeune homme qui prétend nous raconter la vie tragique des stars apprenne un jour à regarder la bonne caméra et abandonne son air de croque-mort...

« *Ça va s'arranger* », promettait donc le morceau de carton. Hélas ! on avait rêvé. Egale à elle-même, Téva reprenait, après cette pause involontaire, son cours tragique...

JEUDI 14 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Retrouvailles.
15.30 Hôtel. Série. Noces de rubis.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Le prof.
18.10 Le Rebelle. Série. Une histoire de famille.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.45

▶ COMMISSAIRE MOULIN, POLICE JUDICIAIRE
Série d'Yves Rénier. Cité interdite (105 min). 898163
Moulin recherche l'agresseur d'un policier lors d'une manifestation dans une cité...

22.35

TOUT EST POSSIBLE
Magazine. Invitée : Cachou (100 min). 3990795
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invitée : Anne-Claire Taittinger-Bonnemaison, directeur général du Louvre et PDG de Baccarat (25 min). 64820
0.30 et 1.20, 2.15, 2.55, 3.50, 4.30 TF 1 nuit.
0.40 Cas de divorce. Série. Bellamy contre Bellamy (rediff.).

1.15 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Un avenir pour l'Amazonie [6/6] (rediff.). 2.15 et 3.55, 5.10 Histoires naturelles. 2.55 Cités à la dérive. Série [4/8]. 5.00 Musique. Concert (30 min).

France 2

12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto. Jeu.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Un truc super.
14.55 Le Renard. Série. Le non-lieu.
15.55 Tiercé. A Vincennes.
16.10 et 5.15 La Chance aux chansons. [1/2] Les coulisses de la chance.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Sauvés par le gong. Série
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne Nuit les petits.
19.25 et 2.20 Studio Gabriel. Invité : Jean-Marc Thibault.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Bébés sur ordonnance ; Le moine français de Katmandou ; Post-scriptum : les enfants tueurs (125 min). 9135153
23.00 Expression directe. Magazine. C.G.T.

23.05

LES GRANDS FUSILS
Film de Duccio Tessari, avec Alain Delon (1973, 100 min). 6746337
0.45 Journal, Bourse, Météo.
1.10 Le Cercle de minuit. Magazine. Les peurs alimentaires. Invités : Claude Fischler, Jean-Louis Flandrin, Martin Hirsch, Denis Duclos, Plantu, Noël Mamère, Alyette Defrance, Etienne Gangneron (70 min). 8655889

2.50 Trilogie pour un homme seul. Documentaire. 3.45 24 heures d'info. 3.55 Météo. 4.00 La Compète. Zizanie. 4.25 Chip et Charly. Alerte aux fantômes. 4.50 Urti : Avec Lummila et Julia en Bolivie. Documentaire (25 min).

France 3

12.35 Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert ! Invité : Pascal Brunner.
14.35 Le Pirate. Téléfilm de Ken Annakin, avec Franco Nero [1/2] (95 min). 8905153
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums. Tintin ; Tortues Ninja : Un chien des Flandres.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Chasseur zéro, de Pascale Roze.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA RELÈVE ■ ■
Film de Clint Eastwood, avec Clint Eastwood (1990, 120 min). 205085
Un policier coriace lutte contre un gang de voleurs de voitures. Pastiche très réussi des films à flics. Morceau de bravoure et scène torride
22.50 Journal, Météo.

23.25

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire proposé par Jean-Michel Mariou. L'économie des libraires ; Visuel : images du démontage d'un décor à l'Opéra Bastille ; Bibal : la bibliothèque privée de Didier Daeninckx ; Sépia : quarante années d'émissions littéraires à la télévision (50 min). 4170801

0.15 Espace francophone. Magazine. Yves Duteil, portrait 0.45 Capitaine Furillo. Série. Jeux dangereux. 1.30 Musique graffiti. Orchestre, Orchestre philharmonique d'Oslo, dir ; Thomas Dausgaard. La danse des comédiens, de Bedrich Smetana, Entrée des ..., de Halvorsen, ouverture de Mascarade, opus 39 de Carl Nielsen (20 min).

La Cinquième

12.30 Signes de vies. Saint-Savin. 12.55 Attention santé. 13.00 Chasseurs de trésors. 13.30 Demain l'entreprise. 14.00 Teva. En quête d'immortalité. 15.00▶ Le Défi alimentaire. A l'occasion du sommet mondial de l'alimentation (rediff.) 16.00 Le Journal de la création (rediff.). 16.30 Les Yeux de la découverte. Les éléphants. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 18.00 Des Religions et des Hommes. Le bouddhisme. 18.15 Cinq sur cinq inventions. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [44/52] L'escorte (30 min). 1443
19.30 7 1/2 (30 min). 8894
20.00 Le Pouvoir, le pétrole et la mort. Documentaire. L'assassinat de l'écrivain Ken Saro-Wiwa, de Thomas Giefer et Angelika Burkhart (30 min). 7627
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE ! QUELLE EUROPE POUR DEMAIN ?
proposée par Reinhart Lohman et présentée par Eberhard Piltz, en direct de l'Info-Box de Berlin.
20.45 Les Ducats d'or, un conte européen. Film d'animation réalisé par BMV et IMG (1996, 15 min). 5911207
21.00 L'Euro, la monnaie de la discorde. Reportage de Horst Danker (1996, 30 min). 1207
21.30 et 22.50, 23.40 Débat. Avec Marie-France Garaud, Elmar Brok, Jean-François Vollin, le professeur Rolf Caesar.
21.50 Le Tandem. Reportage d'Otto Wilfert (1996, 35 min). 9846191
22.25 No Please, we are British. Reportage d'Albrecht Heise (1996, 30 min). 366795
23.15 Défense européenne : l'arme au pied. Reportage de Dominique Garraud (25 min). 9023849
0.00 Maniaque. Téléfilm de Jean-Christophe Averty, avec Roger Patrice Bernard, Michèle Lituac (rediff., 70 min). 1355009
1.10 Le Chasseur de la nuit. Téléfilm de Jacques Renard (rediff., 100 min). 2189689

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [1/2] Un amour particulier.
13.25 La Belle et le Flambeur. Téléfilm de Walter Grauman, avec Victoria Principal (105 min). 1637849
15.10 Drôles de dames. Série.
16.45 Télé casting. Magazine.
17.05 Faites comme chez vous. Invitées : Spice Girls.
18.00 Les Anges du bonheur. Série. Erreur de jeunesse.
18.55 Highlander. Série. La règle du jeu.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série. Bague au doigt, corde au cou.
20.35 Passé simple. 1976 : André Malraux.

20.50

LE FOU DE GUERRE ■ ■
Film de Dino Risi, avec Coluche, Beppe Grillo (1985, 120 min). 581917
Une vraie comédie italienne satirique, amère. Coluche délirant, extraordinaire.

22.50

DANGER MUTATION ■
Film d'Andrew Stevens (1990, 95 min). 9266761
L'apocalypse, les effets de la guerre bactériologique, la crainte des mutations génétiques : beaucoup d'angoisse, dont celle de l'avenir de l'homme.
0.25 Hong-Kong Connection. Série. Le mensonge ne paie pas.

1.20 Best of trash. 2.20 Faites comme chez vous. Magazine. Invitées : Spice Girls (rediff.). 3.05 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.00 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.25 Les Girls de Paris. Documentaire. 5.25 Turbo. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

12.26 Central Building. Court-métrage.
▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Juste Cause ■ Film d'Arne Glimcher (1994, 100 min). 6328820
15.15 L'Hebdo de Michel Field.
16.10 Pullman Paradis ■ Film de Michèle Rosier (1995, 100 min). 3525511
17.50 Travailler autrement. L'Homme qui voulait réduire le temps de travail. Documentaire.
17.55 Flash Gordon.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.35

LA NUIT DU FILM CULTE
20.35 Spécial *The Rocky Horror Picture Show*. Documentaire de Sophie Druet, Stéphane Bergougnioux (5 min). 5116443
20.40 The Rocky Horror Picture Show ■ Film de Jim Sharman (1975, v.o., 99 min). 348707
22.15 Flash d'information.
22.20 Travailler autrement. Le Lundi à la campagne. Documentaire.
22.25 Le Journal du cinéma. Présentation du film *Orange mécanique*.
22.30 ▶ Orange mécanique ■ ■ ■ Film de Stanley Kubrick, avec Malcolm McDowell (1971, 130 min). 9490608
0.40 Easy Rider ■ Film de Dennis Hopper (1969, v.o., 90 min). 2213979
2.10 Le Grand Voyage. Documentaire de Frédéric Hadengue (rediff., 55 min). 1213486

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Yann Queffélec [4/5]. Scènes d'enfants, de Robert Schumann.
20.30 Lieux de mémoire. Les monuments aux morts.
21.32 France Culture au théâtre du Rond Point. Les poétiques. Jean-Pierre Verheggen.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les enfants des colonies.

0.05 Du jour au lendemain. Alain Finkielkraut (L'Humanité perdue). 0.48 Programme musical. Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Les Chemins de la connaissance : Le Laocoon, les histoires successives d'une statue ; 2.26 A voix nue : Albert Nemmi ; 4.51 Miroir du comédien : Denise Gence ; 5.51 Grand angle : Je suis un homme en deuil, récits d'Irakiens en exil.

France-Musique

20.00 Concert. 50e anniversaire de la mort de Manuel de Falla. En direct du théâtre des Champs-Elysées, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Les Tréteaux de Maître Pierre : La vie brève, Maria Aragon : Carmela (soprano), Manuel Cid : Voz de la fragua (ténor).
22.30 Musique pluriel. Regard trimégiste d'Alexandre Petit et Gemälde eines Erschlagenen pour soixante-douze voix d'Adriana Hölszky.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Paganini, Prihoda, Beethoven, Weingartner, Chostakovitch, Prokofiev, Chopin.

0.00 Tapage nocturne. Percussions éclatées. Œuvres de Paganini, Beethoven, Weingartner, Chostakovitch, Prokofiev, Chopin. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Vienne au temps de Salieri. Concerto pour pianoforte en ut M. de Salieri ; Don Juan : les 2 derniers actes de Gluck, par l'Orchestre English Baroque Soloists ; Les Danaïdes : début de l'acte II de Salieri, par le Chœur et l'Orchestre de la radio de Stuttgart ; Sonate K. 283 de Mozart ; Quator op. 18 nº 4 de Beethoven ; Pot-pourri de danses de Vranicky.

22.30 Les Soirées...(suite). Œuvres de Haydn, Hummel, Schubert, Süssmayer, Mozart, Rimsky-Korsakov. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 La Rumba ■ Film de Roger Hanin (1986, 90 min). 12507356
21.30 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle. Les exclus de la santé (France 3 du 16/10/96).
0.00 Courant d'art.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Qui cherche trouve.
21.25 Yanomami.
22.15 Fascisme. [2/2] La pureté.
23.10 Paris-Stockholm : voyage pour la science.
23.40 Mon pays m'a quitté.
●Lire ci-dessus.

Paris Première

20.00 et 23.30 20 h Paris Première. Invité : Ettore Scola.
21.00 Voyage au pays de la peur ■ ■ Film de Norman Foster (1942, N., v.o., 75 min). 51006181
22.15 et 2.00 Le J.T.S. Rencontre avec Pierre Richard pour *Meurtre à Valparaiso*.
22.45 Dvorak : Symphonie nº 8 en sol majeur. Concert enregistré à la Philharmonie de Berlin. Auteur Anton Dvorak, par l'orchestre Philharmonique de Berlin, dir. André Prévin (45 min). 67875424

France Supervision

20.25 Basket. En direct. Eurolique : ASVEL-Split (Cro) (100 min). 78726066
22.05 Le 15e anniversaire du New Morning.
23.35 Du côté de chez nous.

Ciné Cinéfil

20.30 L'Impossible Isabelle ■ Film de Dino Risi (1957, N., 90 min). 8223004
22.00 Le Héros de la Marne. Film d'André Hugon (1938, N., 100 min). 5603068

Ciné Cinémas

20.30 La Fille sur la balançoire ■ ■ Film de Richard Fleischer (1955, v.o., 105 min). 5629004
22.15 Le Mouton enragé ■ ■ Film de Michel Deville (1973, 105 min). 3113882
0.00 Le Retour de Martin Guerre ■ Film de Daniel Vigne (1981, 110 min). 70907318

Série Club

20.45 Section contre-enquête. Le petit génie.
21.40 et 0.45 Miss. Miss et le jeune homme fragile.
22.30 Sherlock Holmes. On arrête Sherlock Holmes.
23.00 Flash. Le chant des sirènes.
23.50 Quincy. Mademoiselle Hart.

Canal Jimmy

20.00 Cobra Girls. [2/2] Nantes.
20.30 Le Juge Fayard dit le Shérif. Film d'Yves Boisset (1976, 110 min). 32587820
22.20 New York 1997 ■ Film de John Carpenter (1981, v.o., 100 min). 10113714
0.00 Souvenir. La bande à Clocio. Emission diffusée le 11 juillet 76.
1.05 Sessions. Happy Birthday.

Eurosport

20.30 Basket-ball. En direct. Eurolique : Stefanel Milan (It)-CSP Limoges (90 min). 262424
22.00 Tennis. En direct. Championnat du monde (ATP) en double à Hartford (Etats-Unis) (60 min). 202530
23.00 Automobile.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.40 Les Epices de la passion. Film d'Alfonso Arau (1992, 115 min), avec Lumi Cavazos. *Comédie dramatique.* (20 min).

RTL 9

20.30 Innocent Coupable d'aimer. Film de John Schlesinger (1992, 125 min), avec Isabella Rossellini. *Espionnage.*
22.35 Fletch aux trousses. Film de Michael Ritchie (1984, 100 min), avec Chevy Chase. *Policier.*
0.30 L'Aventure extraordinaire d'un papa peu ordinaire. Film de Philippe Clair (1989, 100 min), avec Aldo Maccione. *Comédie.*

TMC

20.35 Gaby. Film de Luis Mandoki (1987, 115 min), avec Liv Ullmann. *Drame psychologique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 14 NOVEMBRE 1996

Livres couronnés

par Pierre Georges

POUR UN COUP D'ESSAI, ce fut un coup de Goncourt. Premier livre, prix majeur ! Que voulez-vous désormais qui arrive de mieux, ou de pire, à Pascale Roze lauréate du cru 1996 avec son *Chasseur Zéro* ? Elle avait déjà été récompensée par le Prix du Premier roman. La voici couronnée, un peu comme l'on dirait avec fleurs et couronnes, enterrée vivante sous la gloire automnale et le succès annoncé. Mais convenons que la défunte ne pleurera pas sur son malheur exquis !

Chaque novembre, c'est, pour le profane, le même étonnement. On s'interroge moins sur la nature du choix, les mérites du lauréat et de son œuvre que sur les cheminements du jury pour y parvenir dans le dédale des cuisines littéraires de Drouant. Qui a voté quoi et pourquoi ? Et sous quelle casaque ? Et pour quel motif ? Et par quel calcul ? Et au nom de quel équilibre subtil des forces et armées de l'ombre romanesques ?

On refait l'élection. C'est-à-dire qu'on la défait, pour ne plus raconter que l'envers du décor et transformer ce qui devrait être un jour de fête, un jour de livre, en élucidation d'une loterie vaguement truquée. C'est un peu lassant, à force.

Ainsi cette année encore, les jurés n'avaient pas fini de banqueter que l'on apprenait déjà que la lutte avait été chaude, presque au coupe-papier et que seule la double voix du président François Nourissier avait permis la décision. Bien plus, on soulignait d'urgence que le dit-président avait, en quelque sorte, marqué un Goncourt contre son camp. Auteur lui-même chez Grasset il n'avait pas soutenu en dernier ressort, en finale de la Coupe de France des Lettres, son coéquipier Eduardo Manet et sa *Rhapsodie Cubaine*, battu sur le fil. Une simple supposition. Et si, simplement, François Nourissier avait préféré le *Chasseur Zéro* ? Sans s'interroger sur son pedigree, l'âge de son auteur et même son sexe. Car voici l'autre chose un peu exaspérante, cette façon de souligner à traits statistiques, le sexe de l'auteur. Comme une sorte d'explication complémentaire à ce succès inattendu : Pascale Roze, la huitième lauréate Goncourt ! Que l'on sache, la littérature n'a plus de sexe. Ou ne devrait pas en avoir.

Laissons donc au *Chasseur Zéro* vivre sa vie de Goncourt. En définitive, ce seront les lecteurs qui liront et trancheront sur le choix des jurés. Et puisque nous sommes dans les livres, restons-y avec les mésaventures d'Antoine Gallimard au Maroc. Les régimes autoritaires, même grimés, ont la mémoire de leur bibliothèque et de leurs fichiers.

Pour avoir édité, en 1990, *Notre ami le roi*, de Gilles Perrault, livre interdit au Maroc, livre de lèse-majesté, Antoine Gallimard fut immédiatement inscrit sur la liste des personnes indésirables au Royaume. Il l'est resté puisqu'invité, à l'initiative de l'ambassade de France, et les autorités marocaines évidemment prévenues, à participer à Casablanca au Salon international du livre et de l'édition, Antoine Gallimard a été l'objet de mille tracasseries policières. Interpellation, vérification d'identité, confiscation du passeport, assignation à hôtel et, pour finir, départ par le deuxième avion, faute de place dans le premier. Le tout sans que les services de l'ambassade de France ne protestent officiellement. Démonstration par l'absurde que *Notre ami le roi* garde toute son actualité !

Deux gendarmes blessés par balles en Guyane après une nouvelle nuit de violences

Le principal syndicat local appelle à la grève générale

POUR LA TROISIÈME FOIS en une semaine, de violents affrontements se sont produits, dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 novembre à Cayenne, entre de jeunes Guyanais et les forces de l'ordre. Deux gendarmes ont été blessés par balles, et plusieurs tentatives d'incendie de bâtiments publics ont eu lieu, selon un bilan de la gendarmerie. Ces incidents ont fait suite à la condamnation, par le tribunal correctionnel de Cayenne, de sept personnes, dont un lycéen, accusées d'avoir participé, le 8 novembre, à des pillages, au cours desquels un homme a trouvé la mort (*Le Monde* du 12 novembre). Les peines prononcées par le tribunal, de deux mois de prison, dont un mois et trois semaines avec sursis, à huit mois de prison ferme, ont été accueillies aux cris de *« Justice coloniale ! »*.

Peu après, des pierres ont été lancées contre le palais de justice. Les gendarmes mobiles sont, cependant, parvenus à repousser assez vite les manifestants et à les éloigner du centre-ville. Ceux-ci ont renversé des voitures et mis le feu à des barrages de pneus et de poubelles. Une maison en bois a été incendiée. Certains jeunes manifestants, cagoulés, se protégeaient des grenades lacrymogènes à l'aide de masques à gaz, et ils étaient armés de lance-pierres.

A l'Assemblée nationale, mardi, lors des questions au gouvernement, le député (RPR) de Guyane, Léon Bertrand, a exprimé sa crainte de voir se développer les *« idées indépendantistes »*, en expliquant la violence des manifestations par les agissements de *« groupements organisés pour la guérilla urbaine »*.

SANCTION

Dans sa réponse, le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a convenu que les revendications des élèves du lycée Félix-Eboué, à l'origine de l'agitation, étaient *« légitimes »*. Il a confirmé qu'il se rendrait *« très prochainement en Guyane »* – vraisemblablement au début du mois de décembre –, en compagnie de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pour répondre à certaines des demandes exprimées par les lycéens de Cayenne.

M. de Peretti souhaite, par ailleurs, que l'inspecteur d'académie soit sanctionné, pour n'avoir pas fait remonter à Paris des demandes de postes d'enseignants ou de matériels considérées comme parfaitement acceptables.

Sur le fond, le ministre considère que l'actuelle crise guyanaise trouve son origine, pour l'essentiel, dans l'explosion démographique que connaît ce département d'outre-mer. La population de la Guyane est passée de 80 000 habitants en 1983 à 140 000 en 1996, dont près de la moitié sont des travailleurs immigrés, en majorité clandestins, en provenance, notamment, du Brésil, d'Haïti et du Surinam. 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans, et le nombre d'enfants scolarisés représente près de 30 % de la population totale. Le taux de chômage est de 20 %, sensiblement inférieur, cependant, à celui des autres départements d'outre-mer.

Dans son dernier rapport annuel, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (Iedom) constatait que l'alignement du SMIC versé outre-mer sur celui de la métropole n'a *« pas encore produit les effets attendus sur la consommation »*, les ménages privilégiant l'épargne face à la dégradation du marché de l'emploi.

M. de Peretti juge aussi que les communautés étrangères, venues de pays où le niveau de vie est sensiblement inférieur, sont souvent plus actives que les Guyanais d'origine. *« Quand nous développons la pêche, quand nous réformons le code minier, quand nous favorisons le tourisme, c'est aux Guyanais qu'il appartient de solliciter l'emploi dans ces domaines »*, a-t-il affirmé, en annonçant l'organisation, au début de 1997, d'*« assises pour la Guyane »*.

Pour l'heure, le principal syndicat local, l'Union des travailleurs guyanais, a lancé un mot d'ordre de grève générale pour mercredi, en signe de solidarité avec les lycéens grévistes.

René Lockhart et Jean-Louis Saux

Un séisme meurtrier a frappé le Pérou

UN TREMBLEMENT de terre de forte amplitude a ébranlé la côte méridionale du Pérou, mardi 12 novembre à 17 h 59 (heure française), faisant, selon les bilans, de sept à quinze morts, des centaines de blessés et d'importants dégâts matériels. D'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter, ce séisme, dont l'épicentre se situait en mer à une centaine de kilomètres au sud-est de la ville d'Ica, est à l'origine de la formation d'un raz de marée qui, mercredi 13 novembre, menaçait notamment l'archipel des Marquises.

La secousse a été ressentie à Lima. Mais, la plupart des dégâts ont été constatés autour de la ville de Nazca, à 460 kilomètres au sud de la capitale, où l'on déplore trois cents blessés, et dans la région d'Ica, où il y en aurait deux cents, selon l'armée. PLusieurs mines se sont effondrées sous le choc dans le secteur d'Ica et d'Ayacucho, faisant au moins quatre blessés graves. L'information selon laquelle trois cents mineurs seraient bloqués dans une galerie de la mine d'or de Huanca, à 500 kilomètres au sud de Lima, n'a pu être confirmée. Cinq personnes ont péri à Nazca (25 000 habitants), où 40 % des habitations, aux matériaux souvent fragiles, ont subi de graves dommages. L'autoroute panaméricaine, qui traverse le Pérou du nord au sud, a été fermée à hauteur de Nazca.

Ce fort séisme est la conséquence de l'affrontement de deux plaques de la croûte terrestre. En effet, tout au long des côtes pacifiques de l'Amérique du Sud, la plaque Nazca, située sous l'océan, plonge sous celle qui supporte le continent sud-américain. Cette formidable friction produit dans la région comprise entre Tacna, au sud du Pérou, et Antofagasta, au nord du Chili, des tremblements de terre de forte puissance dont la magnitude sur l'échelle de Richter dépasse fréquemment le niveau 7, soit pratiquement le maximum de ce que l'on observe tout autour du bassin méditerranéen.

« De tels phénomènes ne sont pas rares dans ces régions », souligne Raul Madariaga, de l'Institut de physique du Globe (Paris), qui précise que *« l'on redoute le déclenchement le long de cette côte d'un séisme de magnitude 8 ou plus »*. En juillet 1995, la zone située au sud d'Antofagasta a été secouée par l'un de ces tremblements de terre. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ALGÉRIE : douze personnes, dont quatre femmes et trois enfants, ont été tués,** dans la nuit du mardi au mercredi 13 novembre, dans un village de la région de Blida, au sud d'Alger, selon un communiqué des forces de sécurité cité par l'agence officielle Algérie Presse Service. Le communiqué impute cette action terroriste aux islamistes. – *(Reuter.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 13 novembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21206,40	+0,67	+5,59
Honk Kong index	12806,30	+0,27	+28,08

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/11	Var. en % 08/11	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2229,13	+1,09	+19,08
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	1818,15	+0,34	+18,84
Milan MIB 30	1056	−0,85	+13,42
Francfort Dax 30	2733,20	+0,18	+21,26
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1489,73	+0,63	+2,20
Madrid Ibex 35	384,24	−0,14	+20,04
Amsterdam CBS	404,90	+0,82	+25,94

Tirage du *Monde* daté mercredi 13 novembre 1996 : 494 212 exemplaires